

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 15/09/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 193

Nombre de votants : 207

Secrétaire de séance : Benoit HOUVET

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BASTIAN Frédéric (à partir de 19 h jusqu'à 22h05), BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard (jusqu'à 22h35), CAUVIN Jean-Louis, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER Ghislaine suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMER Christian, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 23h), THOMELIN Auguste suppléant de FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (arrivée en cours de séance), GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h30), GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie (jusqu'à 22h30), HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 19h50), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 20h10), GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 22h30), HUET Fabrice, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 21h20), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (jusqu'à 20h10), LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h30), LEBARON Bernard, GODEFROY Jeannine suppléante de LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henri suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 22h30), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 22h40), LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette (jusqu'à 23h19), LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 20h), LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel (jusqu'à 19h50), MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARION Elisabeth suppléante de MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, LEFEVRE Sylvie suppléante de MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PEYPE Gaëlle (jusqu'à 22h51), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine (jusqu'à 22h45), RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h30), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (jusqu'à 21h19), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 22h35), THIEULENT Lydia (jusqu'à 22h30), TISON Franck (jusqu'à 22h30), TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 22h30), VEILLARD Rodolphe, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (jusqu'à 22h40), VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h30).

Ont donné procurations :

ANNE Philippe à LEGOUPIL Jean-Claude,
BALDACCİ Nathalie à LEQUERTIER Joël,
BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine (à partir de 22h05),
CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien (à partir de 22h35),
CAUVIN Joseph à LEBEL Didier,
FEUARDANT Marc à PILLET Patrice,
FEUILLY Hervé à MARGUERITTE David (à partir de 23h),
GODEFROY Annick à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée),
GOSSELIN Bernard à LECHEVALIER Guy,
GROULT André à CASTELEIN Christèle,
HAMON-BARBE Françoise à Cyril BOURDON (à partir de 19h50)
HEBERT Dominique à LEFRANC Bertrand (jusqu'à 20h10),
HUET Catherine à HUET Fabrice (à partir de 22h30),
JOLY Jean-Marc à LE MONNYER Florence (à partir de 21h20 et jusqu'au départ de F LEMONNYER),
LALOE Evelyne à DUFOUR Luc,
LAMOTTE Jean-François à GUERIN Alain (à partir de 20h10),
LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas (jusqu'au départ de VIVIER Nicolas),
LEFAIX-VERON Odile à GRUNEWALD Martine,
LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël (à partir de 22h40),
LEPOITTEVIN Michel à MOUCHEL Evelyne,
LEQUILBEC Frédéric à GUYON Sophie (à partir de 20h et jusqu'au départ de S. GUYON),
MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy (à partir de 19h50)
POTTIER Bernard à LETERRIER Richard,
REVERT Sandrine à DELAPLACE Henri (à partir de 22h45),
ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert,
SCHMITT Gilles à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h19 et jusqu'au départ de P. ROUSSEL),
TISON Franck à SEBIRE Nelly (à partir de 22h30),
VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (à partir de 22h40),

Excusés : BROQUET Patrick, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, GILLES Geneviève, GOSSELIN Albert, HAMELIN Jacques, JEANNE Dominique, LE PETIT Philippe, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, TIFFREAU Danièle.

Délibération n° 2017-219

OBJET : Rapport annuel du service public d'élimination des déchets – Année 2016

Exposé

La Communauté d'agglomération du Cotentin a l'obligation légale de rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, conformément au décret d'application du 11 mai 2000, publié au journal officiel le 14 mai 2000.

Compte tenu que ce rapport porte sur l'année 2016, il est présenté en deux parties :

Une première partie de données générales concernant les déchets ménagers et assimilés sur l'agglomération. Cette partie présentera les thématiques suivantes :

- Les collectes de proximité
- Les déchèteries
- Le transfert
- Le traitement
- La fiscalité et le financement du service.

Une deuxième partie reprenant les rapports annuels réalisés par les anciens territoires qui avaient obligation de les produire.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 185 – Contre : 0 – Abstentions : 7) :

- **Approuve** le rapport annuel du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2016.
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 11/10/2017
et publication ou notification
du : 28/09/2017



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2016

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 11 / 10 / 2017
et publication ou notification
du : 28 / 09 / 2017



PARTIE I

DONNEES GENERALES

Les collectes de proximité

Les déchèteries

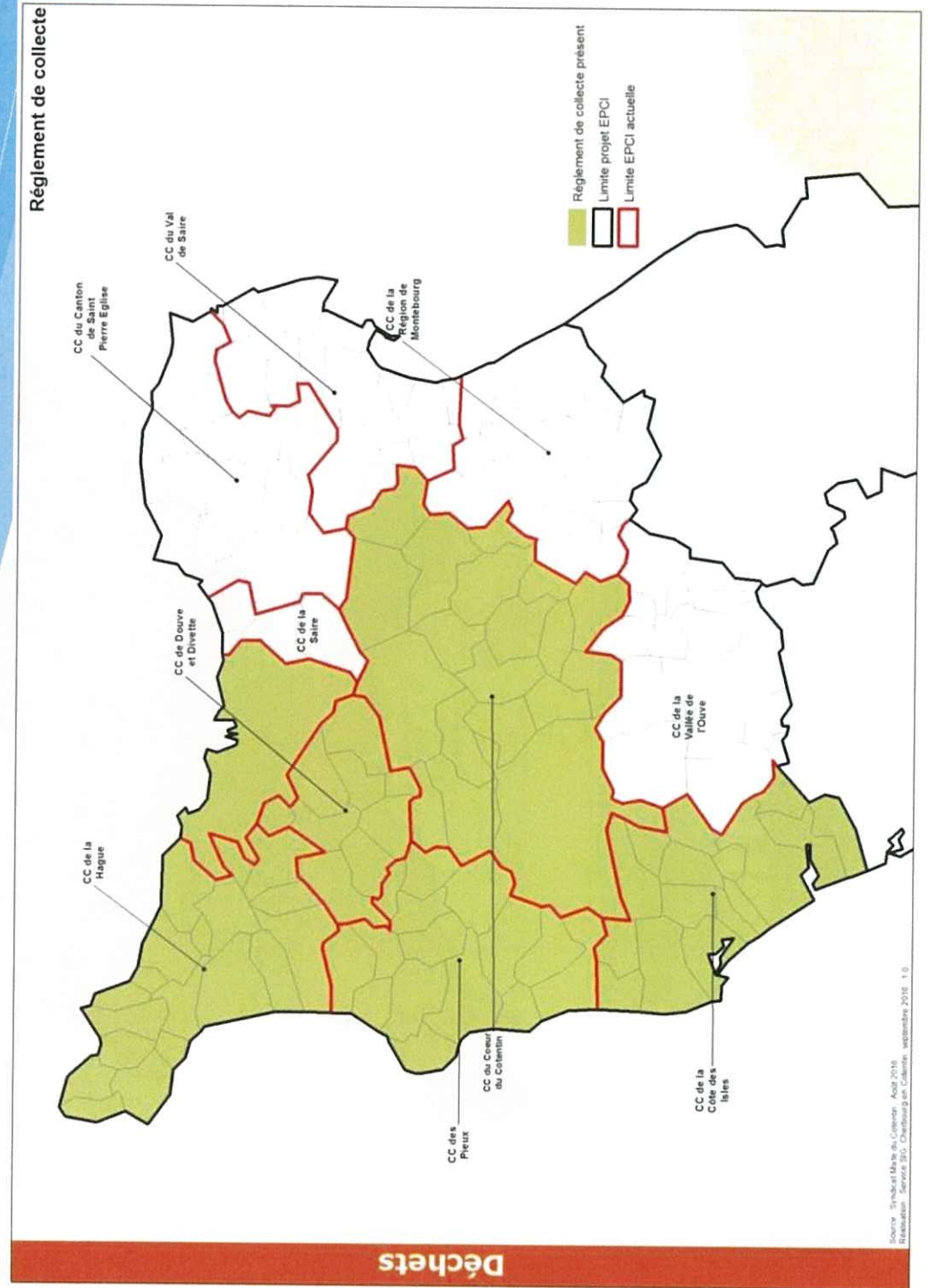
Le transfert

Le traitement

La fiscalité et le financement du service

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les règlements de collecte

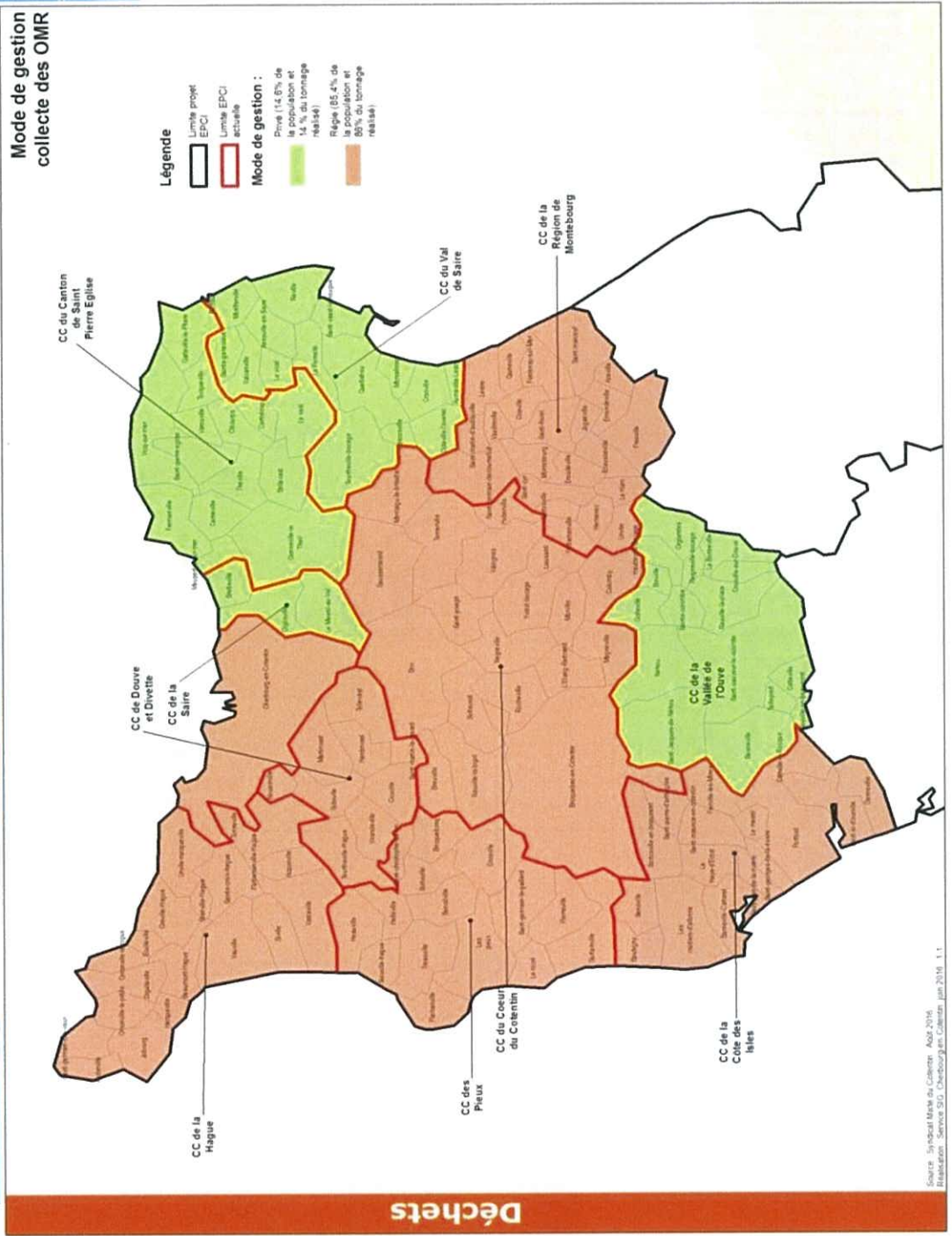


Commentaire :

- La moitié du territoire est couvert par un règlement de collecte qui définit les obligations de chacun tant sur la collecte des OMR, des EMR et des collectes en déchèterie.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les OMR mode de gestion

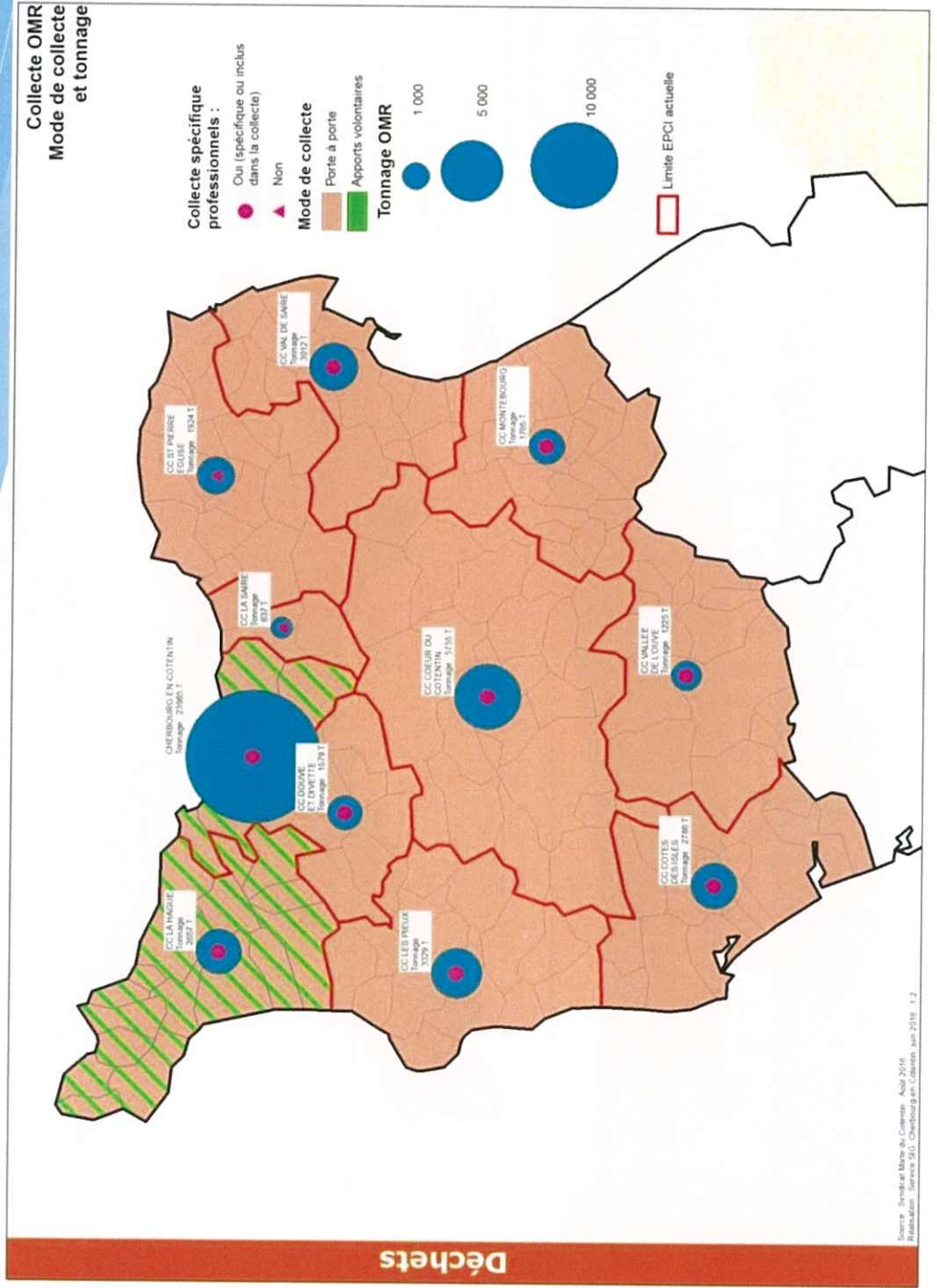


Commentaire :

- Les régions de collecte sont majoritaires.
- 85% de la population et 86% du tonnage sont collectés par des régions.
- Pas de différence de production de déchets par habitant sur le territoire de la future agglo.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les OMR mode de collecte et tonnage

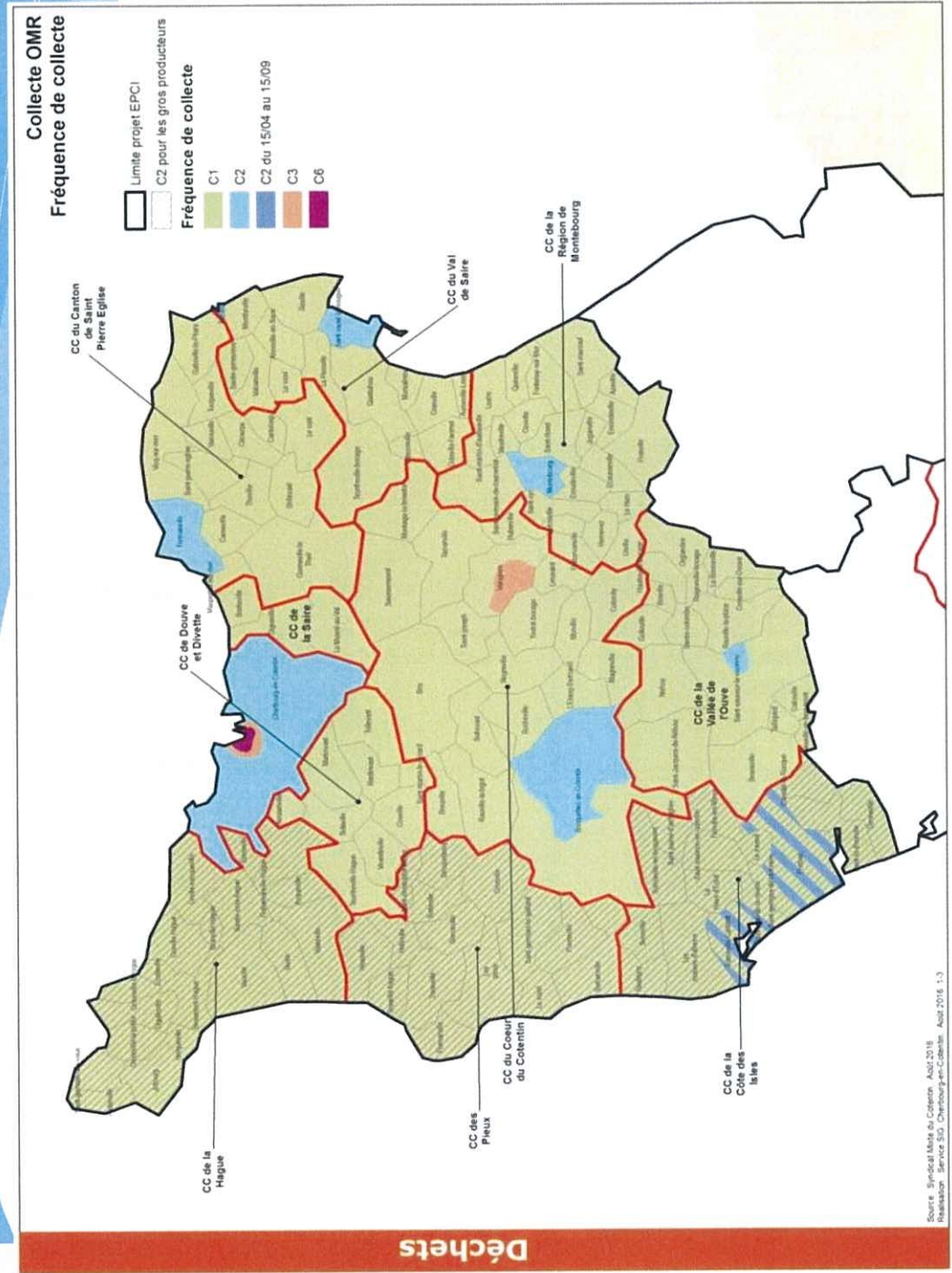


Commentaire :

- La collecte en porte à porte est la plus utilisée sur le territoire.
- Une disparité sur les modalités de collecte des déchets non ménagers. 2 collectivités n'assurent pas ces collectes.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les OMR les fréquences de collecte

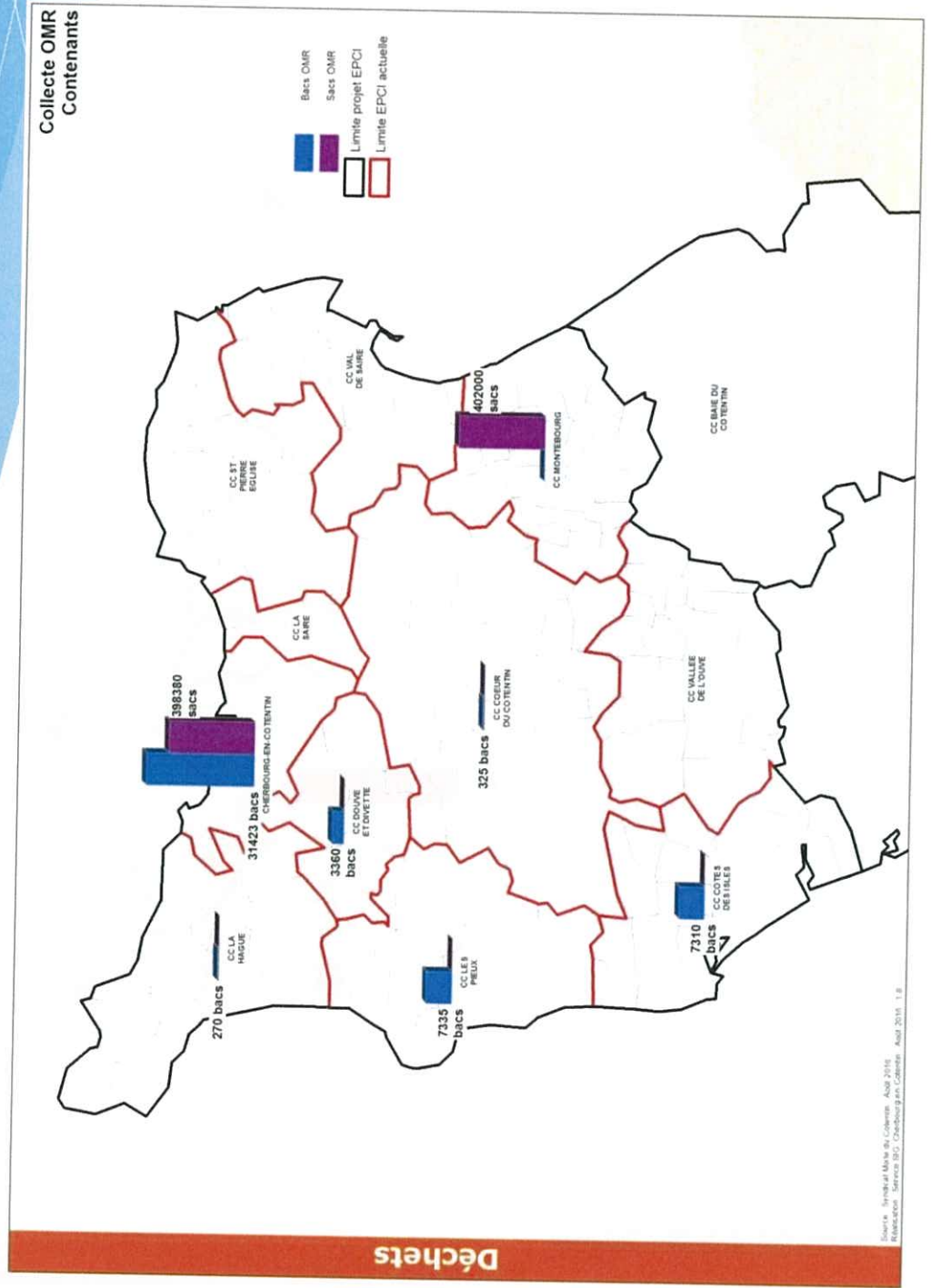


Commentaire :

- Une majorité de fréquence C1 pour les OMR.
- Des fréquences différenciées pour traiter les centres villes
- Une saisonnalité de production à prendre en compte pour les zones côtières et touristiques.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les OMR Les contenants mis à disposition



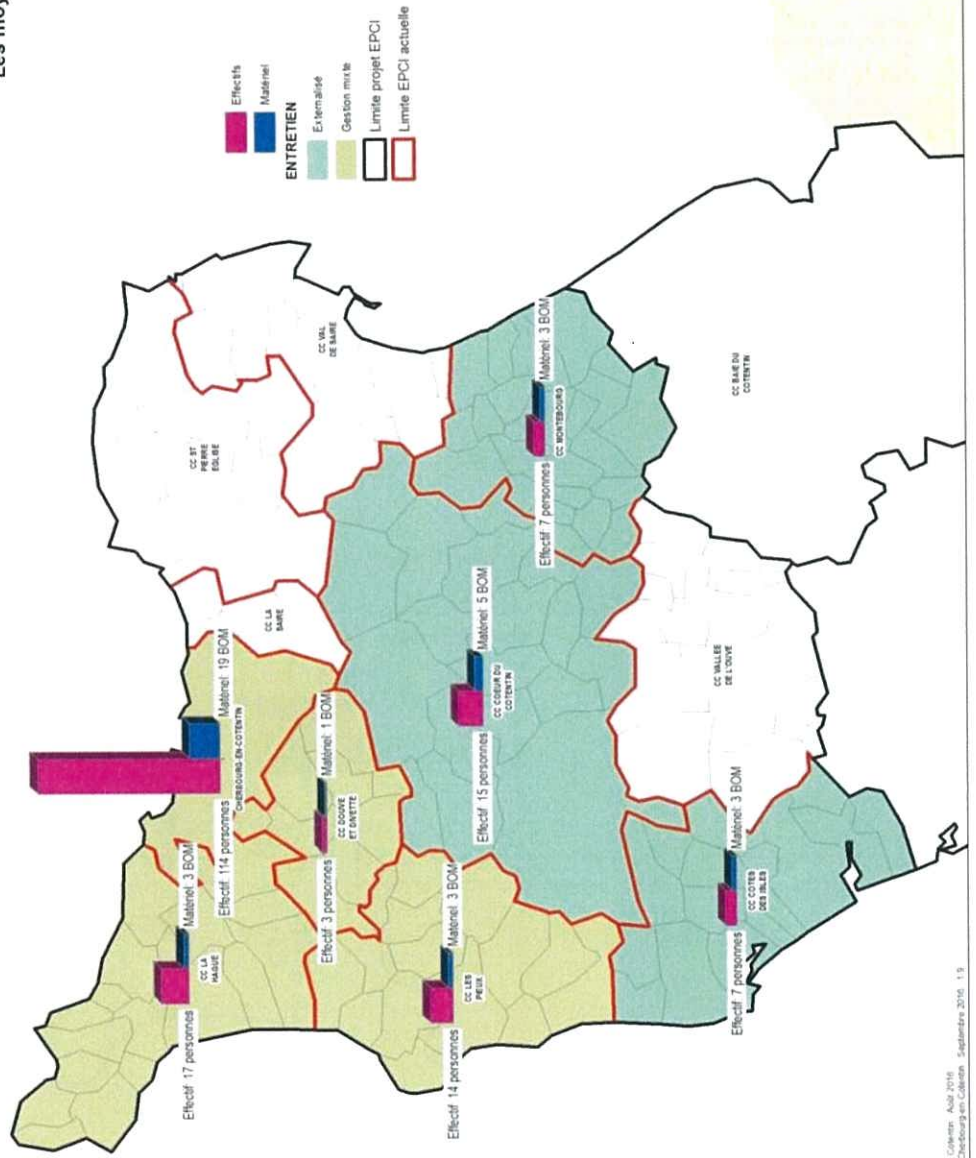
Commentaire :

- 50 000 bacs à gérer dont 66% sur CeC.
- 800 000 sacs à déchets se répartissant par moitié entre CeC et la CCRM.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les OMR les bennes de collecte

Collecte OMR
Les moyens



Commentaire :

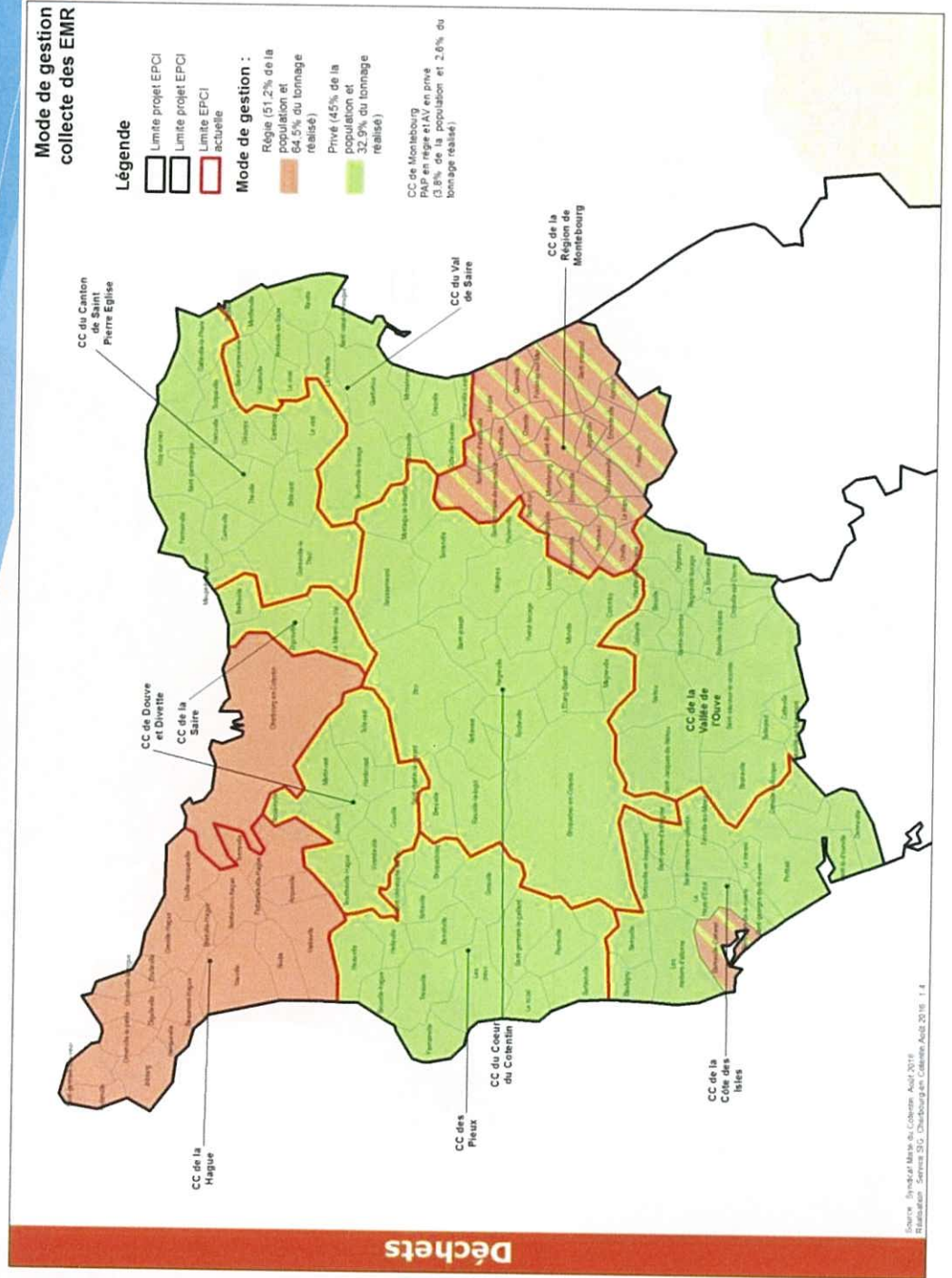
- 37 BOM assurent la collecte des régies de la future agglo dont 51% à CeC.
- Les régies qui assurent la maintenance des BOM assurent également ces prestations pour d'autres services à l'exception de la CCDD.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les EMR mode de gestion

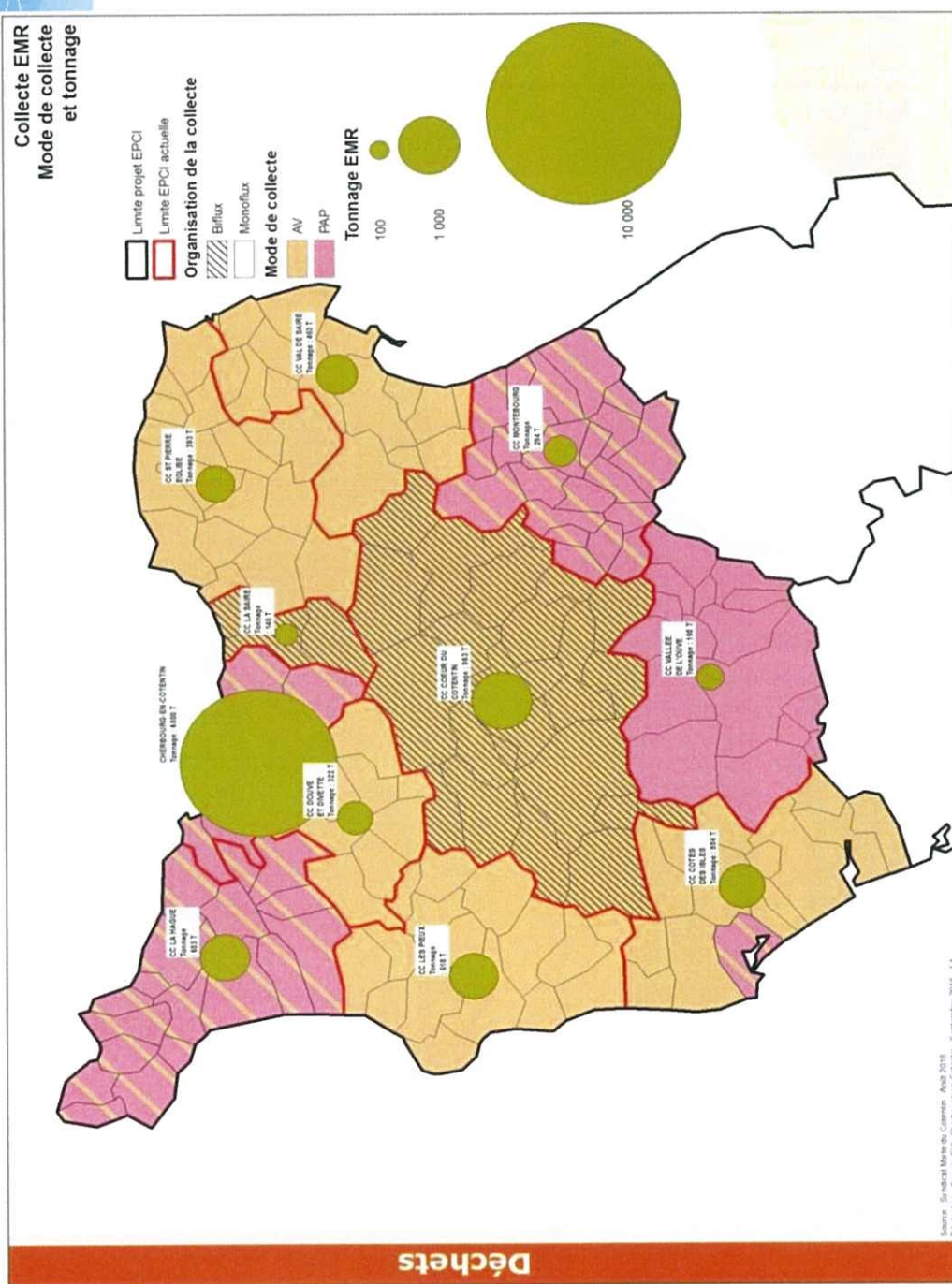
Commentaire :

- 51% de la population et 64% du tonnage sont collectés par 2 régions la CCH et CeC.
- 2 collectivités : la CCRM et Barneville-Carteret ont un système mixte.



1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les EMR mode de collecte et tonnage

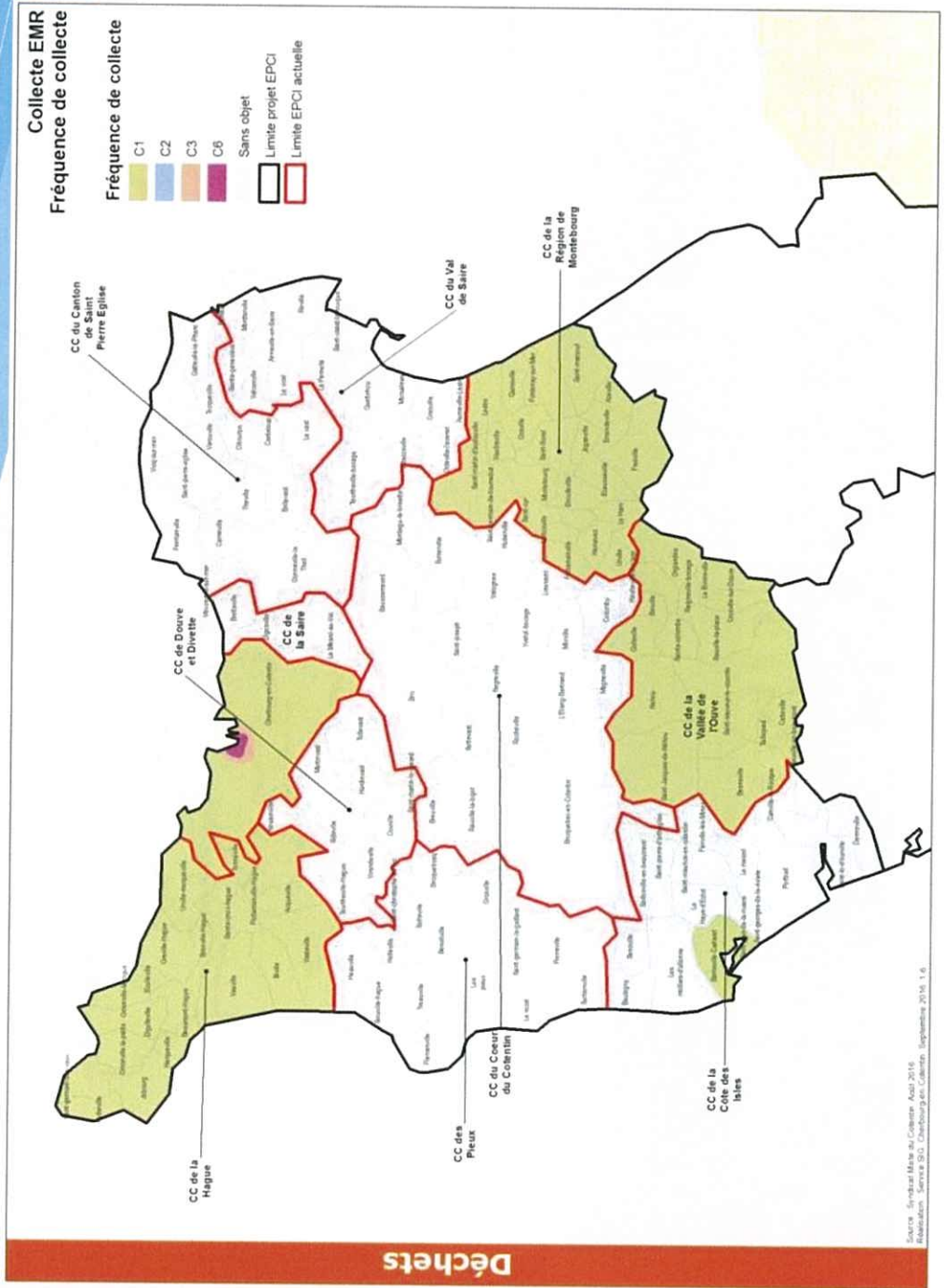


Commentaire :

- Une mixité des modes de collecte avec une répartition équilibrée entre les collectes en AV et PAP.
- Une majorité de collecte en mono flux.
- Quelques particularités de collecte à la CCP sur du PAP pour des administrations et à la 3CI et 4C sur des collectes de cartons pro.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les EMR les fréquences de collecte

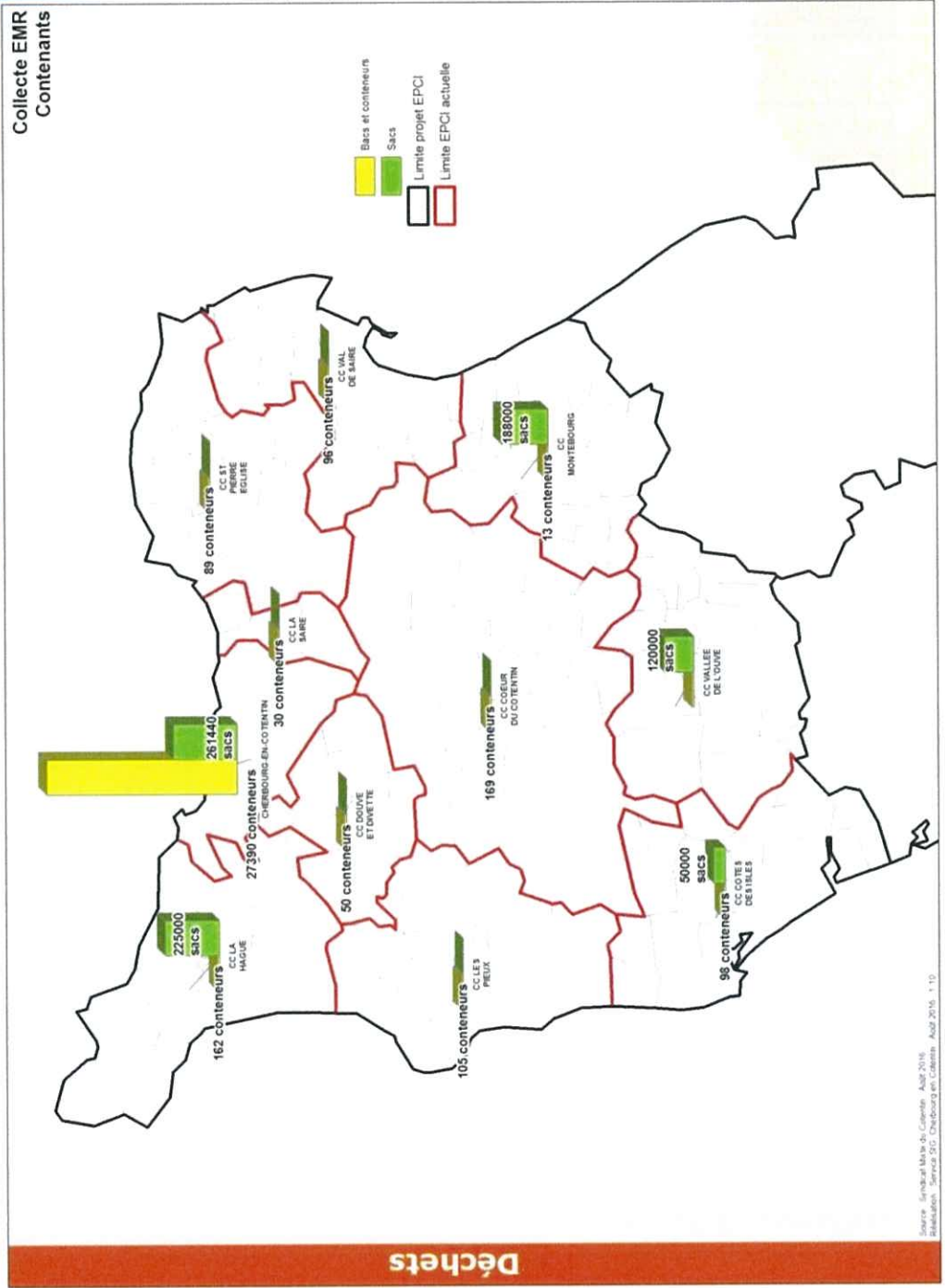


Commentaire :

- Une seule fréquence sur le territoire : C1, à l'exception de CeC avec des C6 et C3 sur l'hyper centre.
- Pour les collectes en AV : pas de fréquence définie, les conteneurs ne doivent pas déborder.

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

Les EMR les contenants mis à disposition



Commentaire :

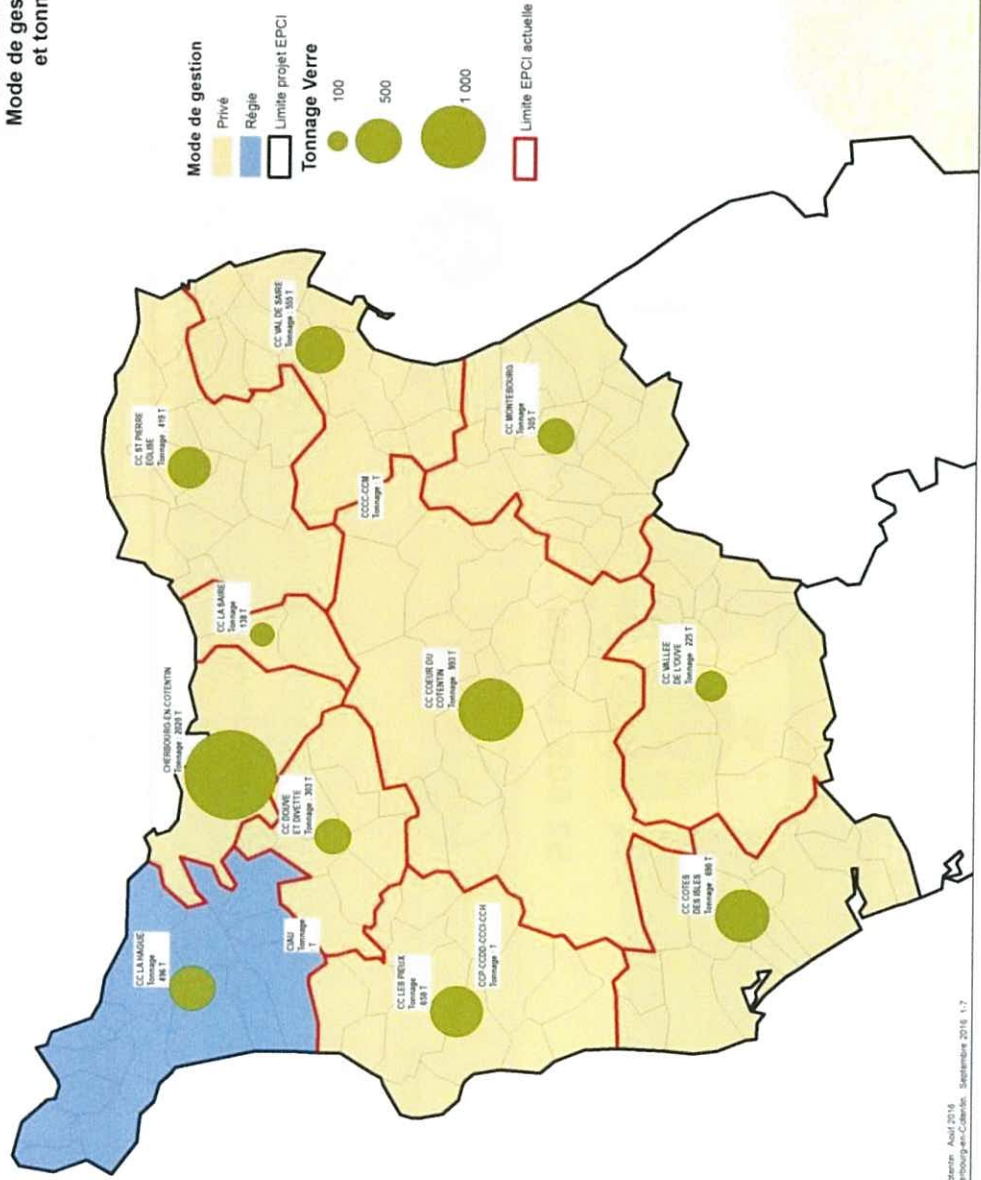
- 28 000 bacs (individuels et AV) de collecte en PAP et AV sur la future agglo
- 794 440 sacs de collecte sélective pour 5 collectivités : CeC; CCH; CCRM; 3CI et CCVO

1/ LES COLLECTES DE PROXIMITE

La collecte du verre

7 024 tonnes

Collecte Verre Mode de gestion et tonnage



Commentaire :

- 10 collectivités sur 11 font appel à un prestataire pour la collecte du verre.
- 684 colonnes de collecte de verre sur le territoire de la future agglo.

LES CHIFFRES CLEFS DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

OMR



52 605 tonnes

EMR



11 133 tonnes

VERRE



7 024 tonnes

Mode de collecte :



Mode de Gestion :



Contenants :



77 000 bacs



1 600 000 sacs/an



2 050 conteneurs AV

Moyens techniques :



37 BOM de 7,5 à 21 tonnes de PTAC



4 porteurs ampliroll dont 3 avec grue



5 utilitaires < 3,5 tonnes de PTAC



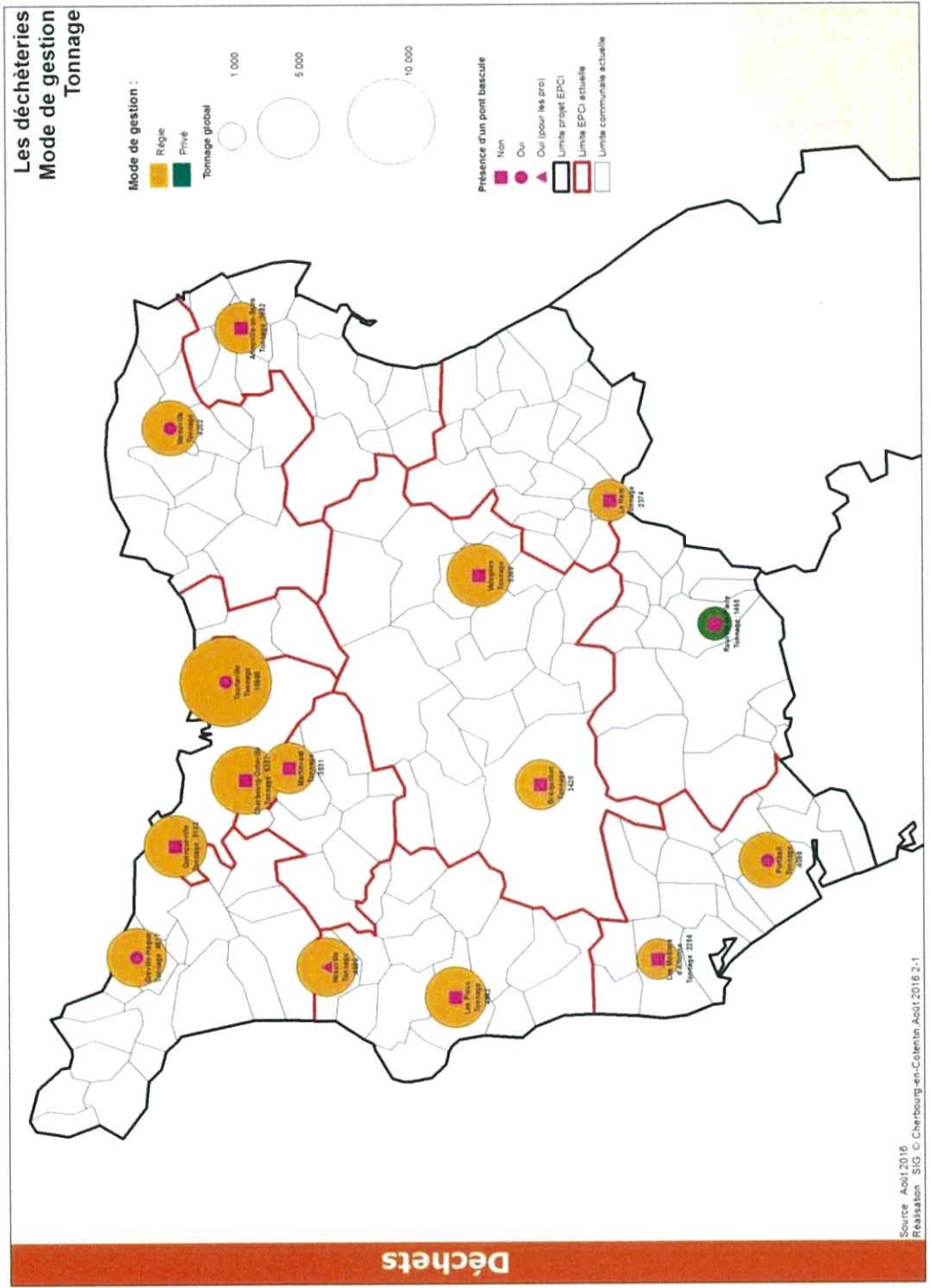
10 véhicules légers

Moyens humains :

178 équivalents « temps pleins »

2/ LES DECHETERIES

Les modes de gestion et tonnages



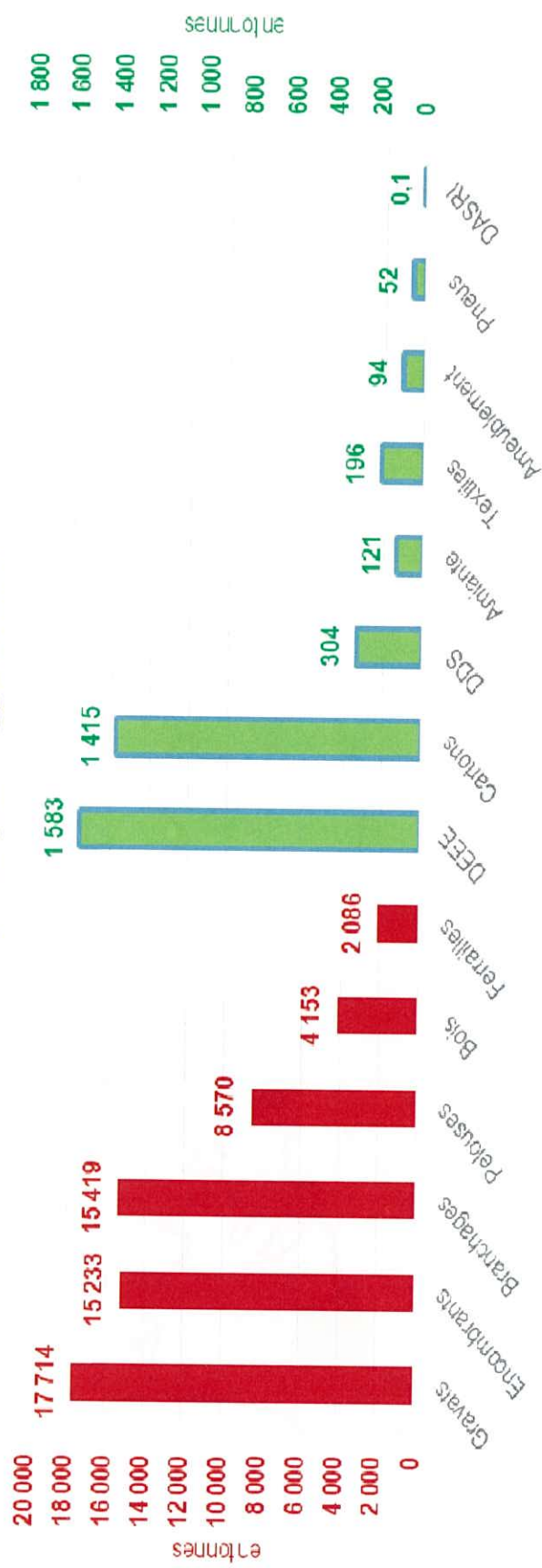
Commentaire :

- 14 déchèteries sur 15 gérées en régie
- La nouvelle agglo disposera de 154 quais et 72 caissons gérés en régie.
- Les professionnels sont généralement acceptés là où il y a un pont bascule, toutefois disparité sur les conditions d'acceptation.

2/ LES DECHETERIES

Les tonnages collectés sur le futur EPCI

Tonnage total pour l'Agglomération



Commentaire :

3 déchets majoritaires sur nos déchèteries : Gravats; encombrants et déchets végétaux

LES CHIFFRES CLEFS DES DECHETERIES



15 déchèteries

66 941 tonnes

Mode de Gestion :

Régie : 14

Privée : 1

Equipements :



154 quais



72 caissons
propriétés CC



5 déchèteries équipées
de pont bascule

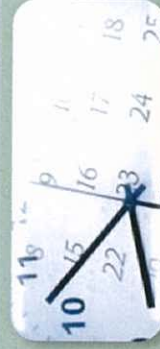
Exploitation :



13 déchèteries avec
contrôle d'accès



11 déchèteries accueillent
les professionnels



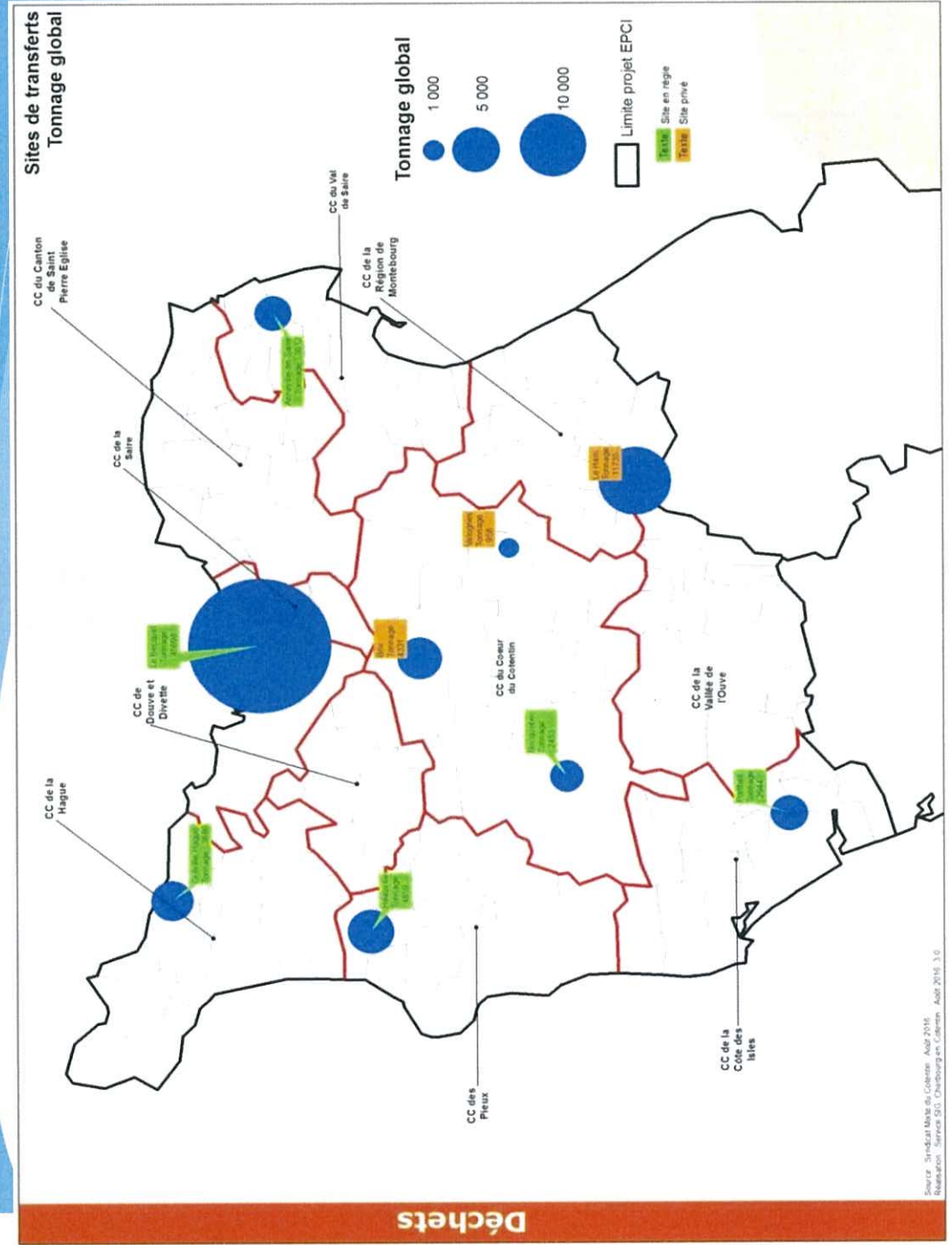
32 616 heures
d'ouvertures

Moyens humains :

37,20 équivalents « temps pleins »

3/ LE TRANSFERT

Localisation des sites et tonnages globaux

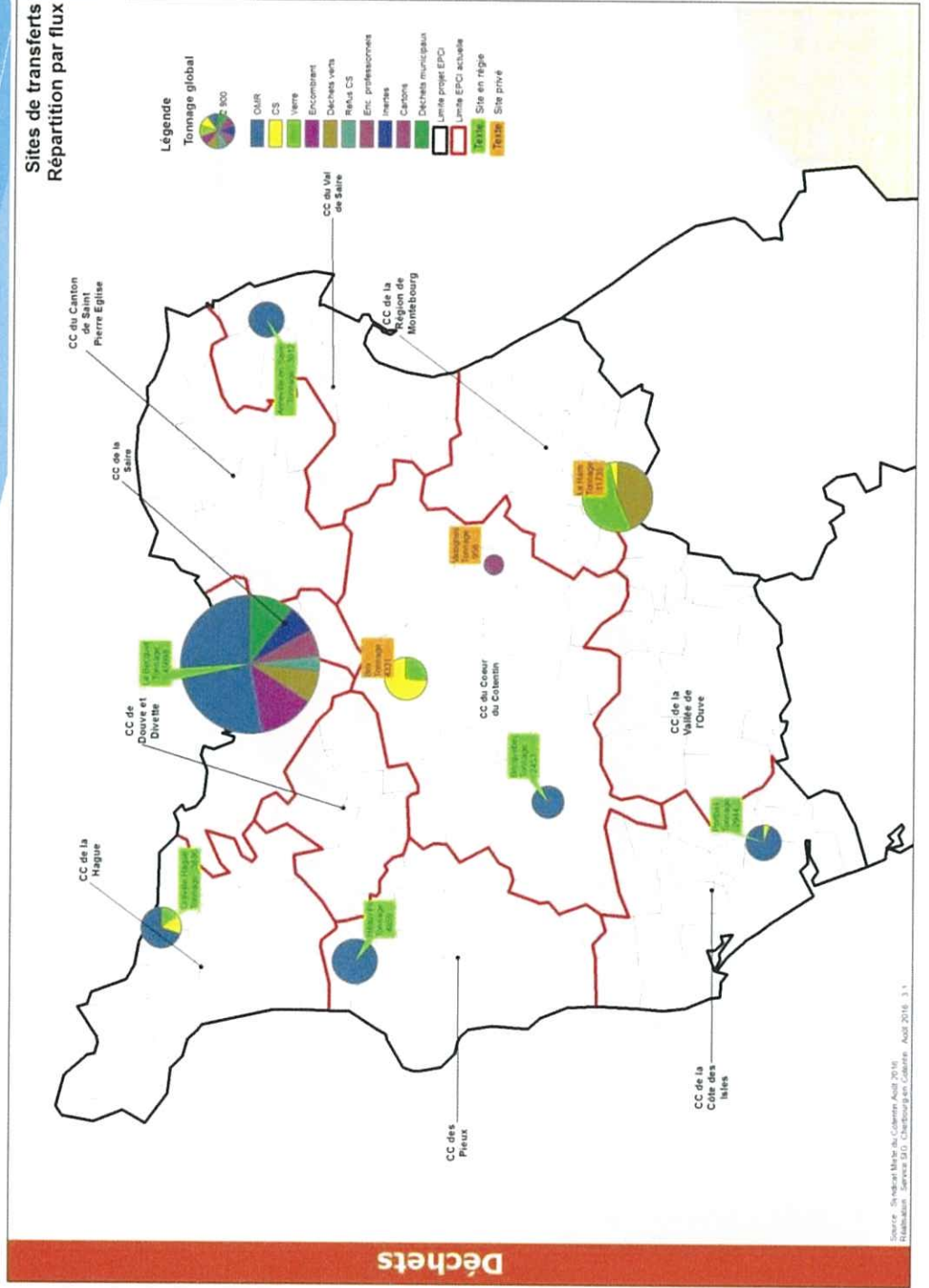


Commentaire :

Une étude en groupement de commande avec SMCT/4C/CeC est en cours pour optimiser leur fonctionnement.

3/ LE TRANSFERT

Tonnages par flux de déchets



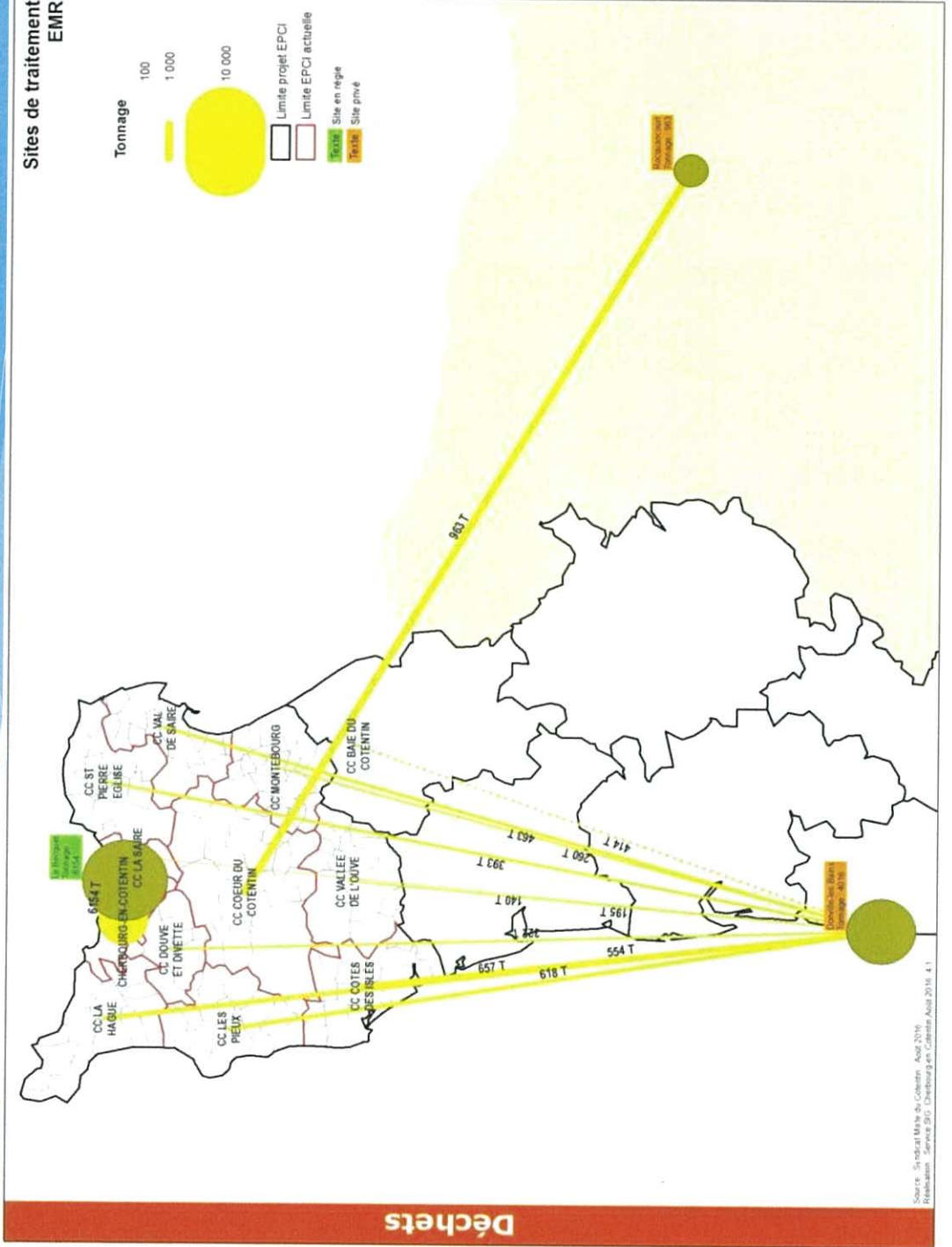
Commentaire :

- Des sites essentiellement destinés aux OMR.
- Des sites gérés dans leur majorité par des régions
- A l'exception de la CCH pas de plate forme verre en régie

4/ LE TRAITEMENT

Le traitement des EMR

11 133 tonnes



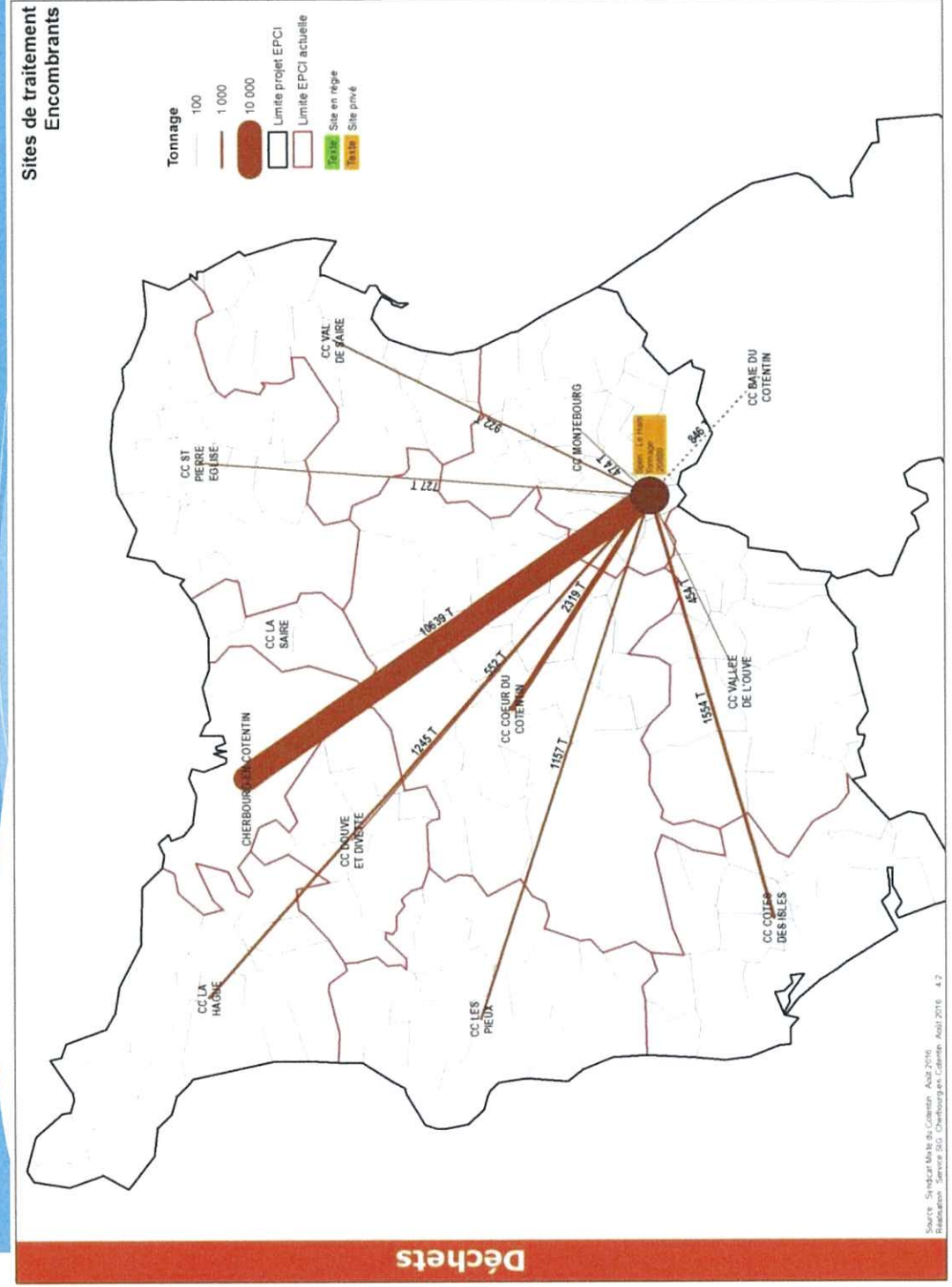
Commentaire :

- A l'exception de CeC, les lieux de traitement sont éloignés des zones de collecte.
- Une étude en groupement de commande est en cours pour dimensionner le CdT de CeC pour l'ensemble des tonnes du territoire.

4/ LE TRAITEMENT

Le traitement des encombrants

20 889 tonnes



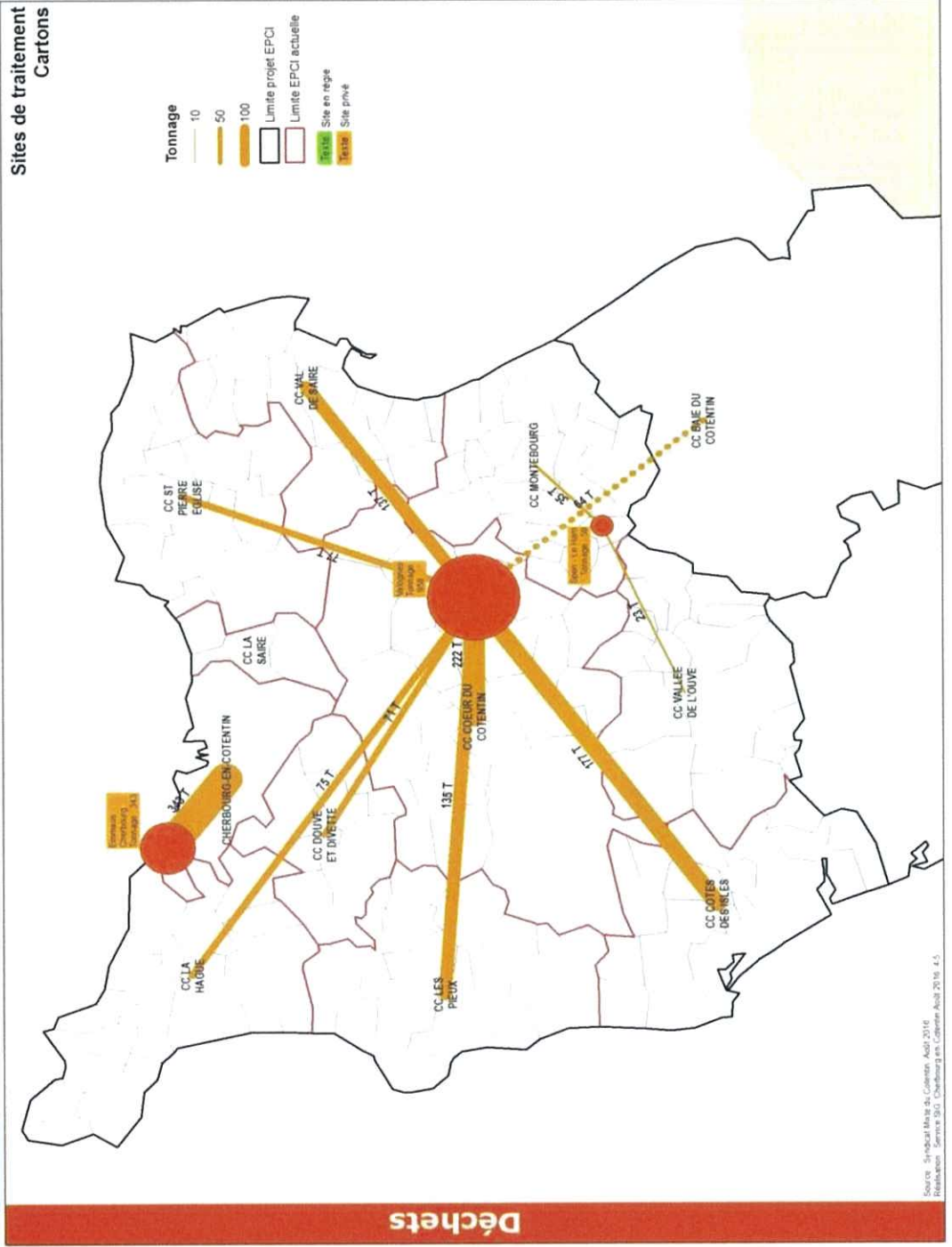
Commentaire :

Un lieu unique de traitement.

4/ LE TRAITEMENT

Le traitement des cartons

1 359 tonnes



Commentaire :

- CeC fait don de ses cartons à Emmaüs Cotentin.
- Pour les autres collectivités(SMCT), ils sont vendus à GDE, déposés sur leur site de Valognes avant d'être triés à Rocquencourt (14)
- 2 exceptions CCVO et CCRM.

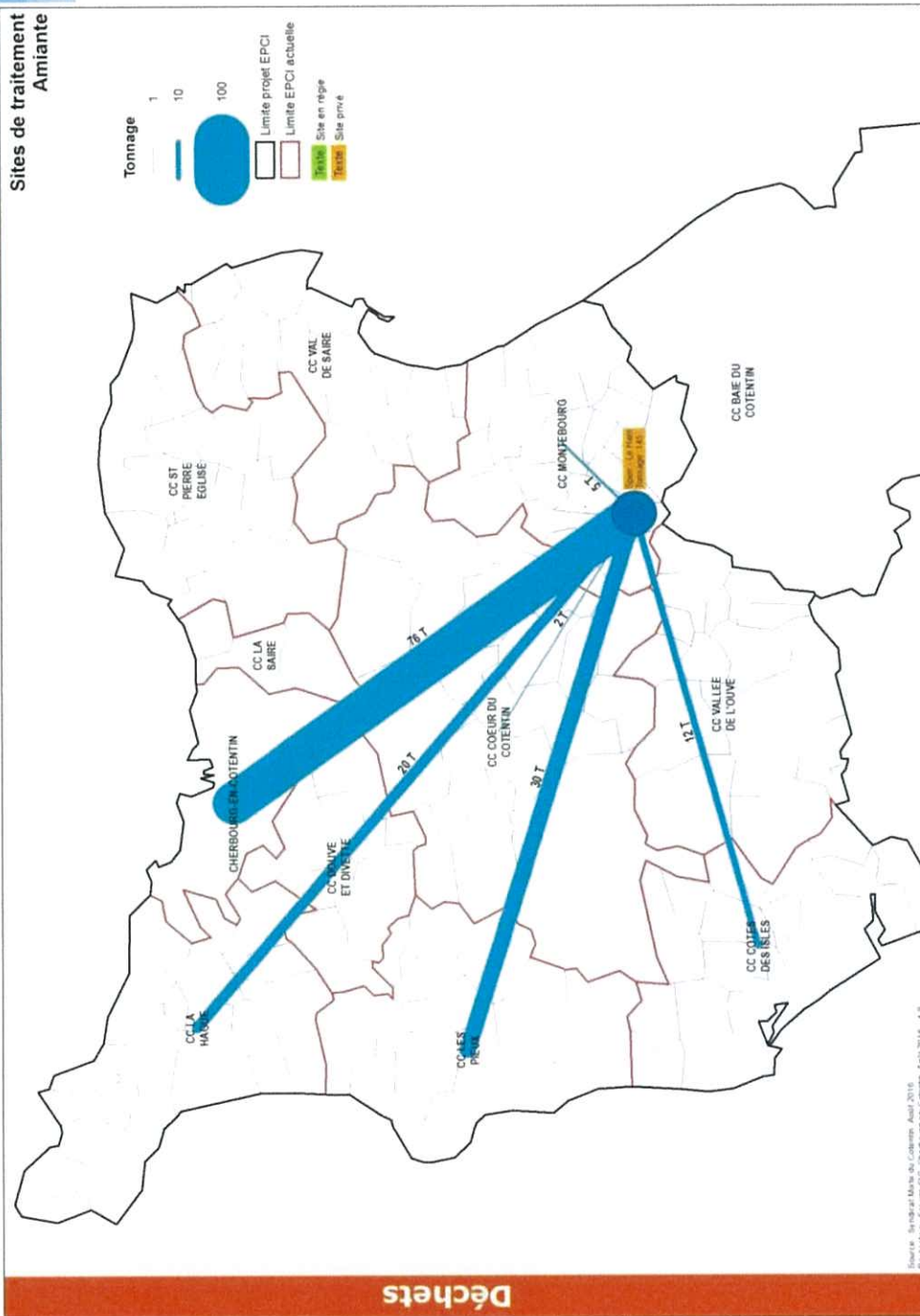
4/ LE TRAITEMENT

Le traitement de l'amiante

145 tonnes

Commentaire :

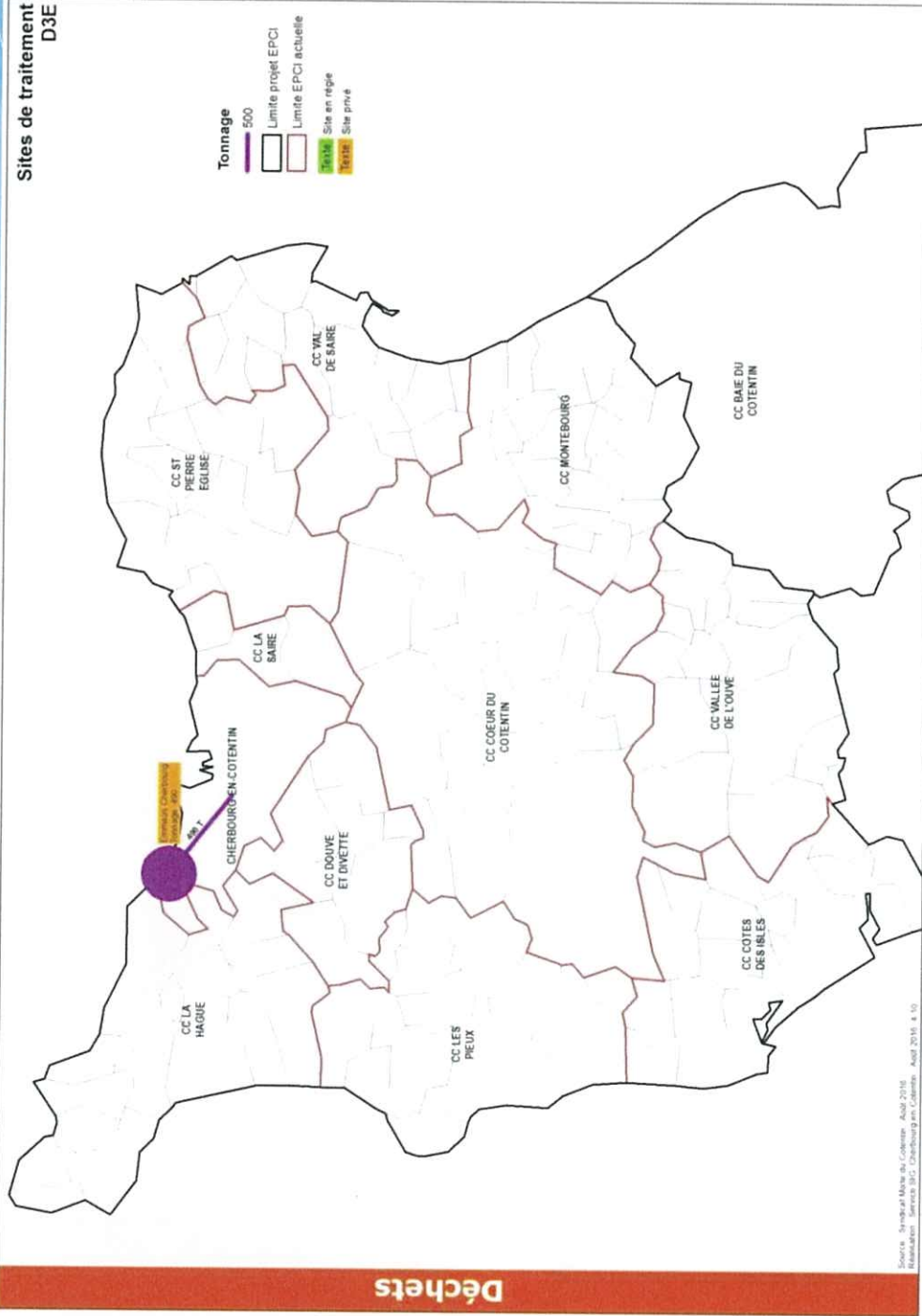
Un seul site agréé géré par SPEN-VEOLIA.



4/ LE TRAITEMENT

Le traitement des déchets d'équipement électrique et électronique D3E

1 582 tonnes



Commentaire :

- Massification des tonnes des 3 déchèteries de CeC par Emmaüs Cotentin sur son site en compensation du reversement des soutiens de la filière par CeC à Emmaüs.
- Les D3E des autres collectivités sont sous le régime classique de l'éco-organisme.

LES CHIFFRES CLEFS DU TRANSFERT-TRAITEMENT



10 quais de transfert



17 sites de traitement



157 000 tonnes



Mode de Gestion :

transfert

Privée : 4

Régie : 6

traitement

Régie : 5

Privée : 12

Equipements en régie :



6 quais de transfert



1 centre de tri



1 plate-forme déchets verts



3 ISDI

Exploitation :



6 VL



1 poids lourd



3 manitou



1 tracteur



8 engins divers : broyeur, cribleur, chargeuse, bull...

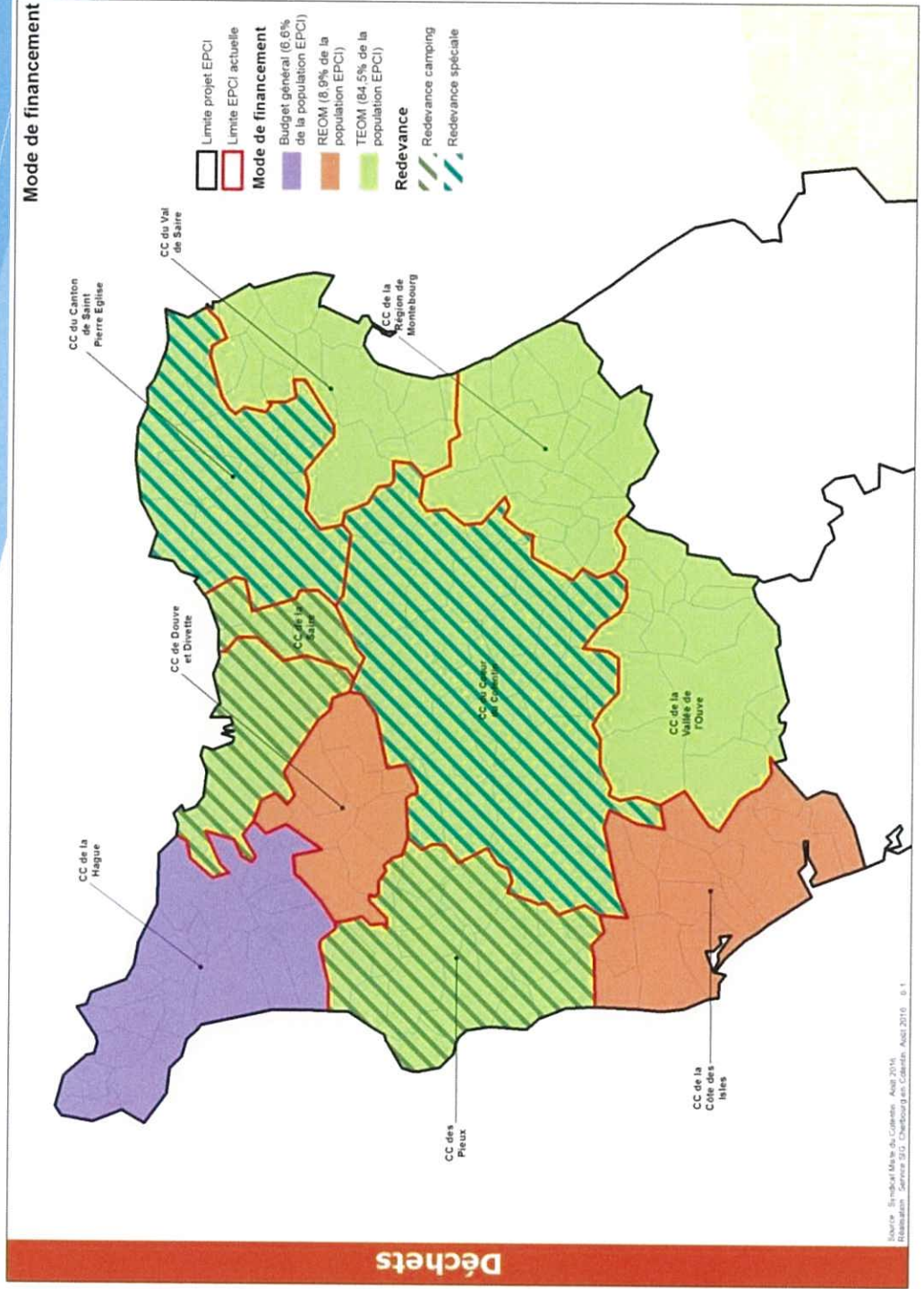
Moyens humains :

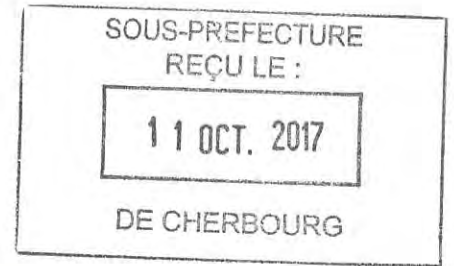
44,70 équivalents « temps pleins »

5/ LA FISCALITE ET LE FINANCEMENT DU SERVICE

Commentaire :

- Une grande disparité des moyens de financement
- 83% de la population sont sous un régime de TEOM; 9% sous une REOM et 6% sans fiscalité propre
- Lorsqu'il y a TEOM, une redevance spéciale doit être mise en place pour les Déchets Non Ménagers.





PARTIE II

RAPPORTS ANNUELS 2016

Communauté de communes de La Hague

Syndicat Mixte Cotentin Traitement

Communauté de communes de Les Pieux

Communauté de communes du Cœur du Cotentin

Commune de Cherbourg-en-Cotentin

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 11/10/2017
et publication ou notification
du : 28/09/2017

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	P3
I. LES DECHETS MENAGERS	P3
1. Territoire desservi et mode de collecte	P4
2. Organisation des tournées de collecte des déchets ménagers	P4
3. La collecte des encombrants	P5
4. La collecte du verre	P5
5. La déchetterie	P5
6. Mise à disposition de bennes	P6
7. Mise à disposition de composteurs individuels de jardin	P6
II. LES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES	P6
1. Les déchets non ménagers collectés avec ceux des ménages	P6
2. Utilisation de la déchetterie	P7
III. LES TONNAGES ENLEVES ET LEURS EVOLUTIONS	P7
1. Les déchets ménagers résiduels	P7
2. La collecte sélective	P7
3. La déchetterie	P8
IV. EVOLUTION PREVISIBLE DU SERVICE	P8
B. LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT	P9
I. LA LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT ET LEURS NATURES	P10
II. SCHEMA D'ORGANISATION ET MODALITES D'EXPLOITATIONS	P11
C. LES INDICATEURS FINANCIERS	P12
I. DETAIL FINANCIER DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS	P12
II. TRANSPORT ET TRAITEMENT	P13
III. ENTRETIEN DES VEHICULES	P14
IV. COUT GLOBAL DU SERVICE	P15
D. LES ANNEXES (9 pages)	P15

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

I- LES DECHETS MENAGERS

1. Territoire desservi et mode de collecte

Le territoire desservi par le service public d'élimination des déchets est regroupé au sein d'un établissement public de coopération intercommunale : la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAGUE, composé de **19 communes représentant un total de 12 395 habitants** (dernier recensement), sur un territoire de 15 000 hectares.

a. Collecte en porte à porte des ordures ménagères :

Fréquence de collecte :

La fréquence de collecte des ordures ménagères est hebdomadaire sur l'ensemble du territoire (hors restaurants, certains points de regroupement communaux et sites touristiques) :

Jours de collecte :

A partir de 5h00, le lundi sur les communes suivantes :

Branville-Hague, Sainte-Croix-Hague, Tonneville, Urville-Nacqueville

A partir de 5h00, le mardi sur les communes suivantes :

Acqueville, Beaumont-Hague, Biville, Flottemanville-Hague, Vasteville, Vauville

A partir de 5h00, le vendredi sur les communes suivantes :

Auderville, Digulleville, Eculleville, Gréville-hague, Herqueville, Jobourg, Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Saint-Germain-des-vaux

Collecte en porte à porte des matériaux recyclables :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les emballages et papiers journaux sont collectés en mono flux (sacs jaunes) un jour par semaine :

A partir de 5h00, le Mercredi sur les communes suivantes :

Auderville, Beaumont-Hague, Digulleville, Herqueville, Jobourg, Omonville-la-Petite, Omonville-la-Rogue, Saint-Germain-des-Vaux, Urville-Nacqueville

A partir de 5h00, le Jeudi sur les communes suivantes :

Acqueville, Biville, Branville-Hague, Eculleville, Flottemanville-Hague, Gréville-Hague, Sainte-Croix-Hague, Tonneville, Vasteville, Vauville

b. Collecte en point de regroupement :

Chaque commune dispose au minimum d'un point d'apport volontaire. Ce point se compose d'une colonne pour le verre, et de conteneurs pour les ordures ménagères, pour les papiers/ journaux et les emballages.

Les bacs roulants pour les ordures ménagères, les emballages et les papiers/ journaux sont prévus pour les habitants qui ne peuvent pas attendre le jour de passage du camion pour se débarrasser de leurs déchets (départ en vacances, résidences secondaires...).

Colonnes enterrées :

En 2012, la communauté de communes a lancé un programme d'installation de colonnes enterrées. Ci-dessous un tableau récapitulatif des sites équipés en colonnes enterrées :

Emplacements des colonnes enterrées installées					
		Années	Omr 5m3	Emballages 5m3	Verre 4m3
Vauville	La rue	2012	2	1	1
Omonville la Rogue	Les tennis	2012	2	1	1
Tonneville	Les écoles	2012	2	1	1
Acqueville	La mairie	2012	2	1	1
Sainte Croix Hague	La mairie	2012	2	1	1
Urville Nacqueville	Les avoineriers	2012-16	3	2	1
	Eudal	2014	2	1	1
	Chasse nicole	2014	2	1	1
	Le Fort	2017	3	2	1
	Clos de l'église	2017	3	2	1
Beaumont Hague	Cités Coriallo	2013	5	5	5
	Piscine	2017	3	2	1
Flottemanville Hague	L'école	2014	2	1	1
Gréville Hague	Salle des fêtes	2014	2	1	1
Branville Hague	Route de Delasse	2016	2	1	1
Vasteville	Salle de fêtes	2016	3	2	1
	Lot. rue Jean Fleury	2017	2	1	1
Jobourg	Lagune	2017	3	1	1
Auderville	Rue de l'église	2017	2	1	1
Saint Germain des vaux	Salle des fêtes	2017	2	1	1
	La Rue de Haut	2017	2	1	1
	RD 45 - Le Moulin	2017	2	1	1
<i>Total</i>			<i>53</i>	<i>31</i>	<i>26</i>

La collecte est réalisée par une équipe de deux chauffeurs à l'aide d'un camion compacteur avec grue auxiliaire (investissement 2013).

2. Organisation des tournées de collecte des déchets ménagers

Le service est organisé comme suit :

- Le lundi :
- 2 équipes de trois agents (8h00) pour la collecte des OMr
- 1 équipe de trois agents (4h00) pour la collecte des points de regroupement et restaurateurs
- Le mardi :
- 2 équipes de trois agents (8h00) pour la collecte des OMr
- 1 équipe de trois agents (5h00) pour la collecte des OMr
- Le mercredi :
emballages
- 2 équipes de trois agents (8h00) pour la collecte des papiers et emballages
- Le jeudi :
emballages
- 2 équipes de trois agents (8h00) pour la collecte des papiers et emballages
- Le vendredi :
- 2 équipes de trois agents (8h00) pour la collecte des OMr
- 1 équipe de trois agents (4h00) pour la collecte des OMr

Une fois les collectes terminées, chaque équipe vide son camion dans un caisson de 30m³ au quai de transfert, les déchets sont ensuite tassés. Les caissons sont repris par un transporteur et acheminés au centre de traitement du Point Fort à Cavigny (50).

Le quai de transfert est situé en contrebas de la déchetterie, il est constitué de 4 alvéoles qui sont utilisées suivant les jours pour le stockage provisoire des ordures ménagères et des matériaux recyclables.

3. La collecte des encombrants

On entend par encombrants les déchets issus de l'activité usuelle d'un ménage, et qui de par leurs dimensions ou leurs natures ou leurs poids ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers/ journaux (cf. chapitre 5 du règlement).

Les usagers ayant des encombrants à faire enlever doivent se rendre à leur mairie avec de remplir et signer la demande d'intervention. Le service évalue la justesse de la demande et programme la collecte sous 15 jours.

Le service, au cas par cas, mobilise deux agents le mercredi matin en fonction des nécessités.

En 2016, 30 dates ont été fixées pour 57 usagers bénéficiaires du service pour une masse totale de 12 763 Kg.

4. La collecte du verre (hors colonnes enterrées)

La collecte du verre est réalisée avec un camion ampli-roll équipé d'une benne avec une grue auxiliaire. Ainsi, la colonne à verre est vidée sur place dans la benne sur le camion, limitant ainsi le transport.

Une fois la benne pleine, celle-ci est vidée dans un caisson situé sur le site du quai de transfert, ensuite repris par un transporteur.

Le nombre total de colonnes à verre est de 35.

5. La déchetterie

La déchetterie de la CCH, située route de Beaumont sur la commune de Gréville- Hague, est ouverte aux particuliers ainsi qu'aux entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs (professionnels) installés ou/ et qui travaillent sur l'une des 19 communes de la CCH.

Aussi, étant donné leur proximité avec la Communauté Urbaine de Cherbourg, les habitants des communes d'Urville-Nacqueville, Ste Croix Hague, Tonneville, Flottemanville-Hague, Acqueville, Vasteville ; ont accès aux déchetteries de Querqueville et Octeville ; une convention a été signée entre la CCH et la CUC.

La fréquentation 2015 est de 50 016 passages pour la déchetterie de Gréville-Hague (voir annexe 6).

6. Mise à disposition de bennes

Une benne peut être mise à disposition des particuliers, pour des branchages, sous les conditions décrites dans le chapitre 6 du règlement régissant la collecte des déchets ménagers et assimilés.

En 2016, 134 bennes ont été mises à disposition par le service (101 avaient été mises en 2015).

(Voir annexe 8)

7. Mise à disposition de composteurs individuels de jardin

Depuis 2001, la CCH incite ses administrés à pratiquer le compostage individuel des déchets verts et des déchets de cuisine. Cet acte permet, d'une part pour la collectivité, de réduire les tonnages de déchets à collecter et à traiter, et d'autre part, il permet au particulier de produire lui-même un amendement naturel.

Aussi, moyennant une participation financière et la signature d'une convention, chaque foyer résidant sur le territoire de la CCH peut bénéficier d'un ou plusieurs composteurs.

En 2016, 48 composteurs ont été fournis soit 1001 depuis 2001 (voir annexe 7).

II- LES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES

1. Les déchets non ménagers collectés avec ceux des ménages

Ce sont les déchets d'origine commerciale, artisanale ou industrielle qui peuvent être éliminés avec les ordures ménagères, « déchets assimilés ».

Au sens des articles 10-2 et 12 de la loi du 15 juillet 1975, ils s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, eu égard à leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétions techniques particulières propres aux déchets industriels spéciaux, par les collectivités locales ou leurs groupements.

Depuis le 1er janvier 2011, les zones d'activités « Maison Georges » et « Fosse Yvon » de Beaumont-Hague ainsi que la zone industrielle de Digulleville ne sont plus desservis par nos services. Cependant, l'accès à la déchetterie est maintenu moyennant facturation.

Les déchets assimilés aux déchets des ménages (ordures ménagères, emballages et papiers/ journaux) sont collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Les professionnels peuvent disposer avec une participation financière (montant défini par délibération) d'un ou plusieurs conteneurs de différents volumes pour les ordures ménagères, les emballages et les journaux/ magazines. Ces conteneurs sont nettoyés par le professionnel. La CCH assure et prend en charge l'entretien lié à une usure normale du conteneur. En cas d'usure anormale ou de détérioration du conteneur, la réparation est assurée par la CCH mais facturée au professionnel.

Le professionnel doit faire sa demande de conteneur(s) auprès de la CCH. Ce(s) dernier(s), lui sera mis à disposition après règlement de sa participation financière et la signature d'une convention.

En aucun cas le professionnel ne peut disposer d'un conteneur en dehors des dispositions prévues ci- dessus. Les sacs jaunes de 50 ou 110 litres sont fournis gratuitement aux professionnels.

2. Utilisation de la déchetterie

L'apport de déchets des professionnels à la déchetterie est réglementé.

Ci- dessous **article 2 du règlement intérieur de la déchetterie** :

« Pour les particuliers :

(...)

Pour les professionnels :

L'accès à la déchetterie est autorisé aux artisans, commerçants, professionnels ayant un chantier ou résidant sur le territoire de la CCH, aux tarifs en vigueur fixés par délibération (révisés tous les ans) du conseil de la CCH et affichés à l'entrée de la déchetterie, leurs déchets et dans la limite des capacités d'accueil de la déchetterie.

Le dépôt des déchets spéciaux est interdit, excepté si les quantités sont faibles et ne résultent pas de l'activité du professionnel.

Les professionnels résidant sur la CCH sont autorisés à déposer gratuitement jusqu'à 200 kg par mois de déchets (tous confondus), sachant que la facturation s'effectue tous les 6 mois. Pour ces professionnels, les 200 kg accordés gratuitement par mois correspondent à leur production personnelle.

S'il le juge nécessaire, en raison de leur quantité trop importante, le gardien peut refuser aux professionnels leurs déchets.

Dans ce cas, soit il proposera au professionnel de revenir à une date ultérieure où les capacités d'accueil seront suffisantes, soit il lui indiquera les coordonnées d'un collecteur susceptible de reprendre ses déchets.

Pour les déchets qui font l'objet d'une facturation (voir délibération), le professionnel doit peser son chargement sur le pont- bascule (pesée en charge et à vide).

Lorsque le professionnel apporte différents déchets, s'ils font l'objet d'une facturation différente, ils devront être pesés séparément. Dans le cas contraire, le tarif le plus élevé sera appliqué à l'ensemble des déchets.

Un ticket est produit en double exemplaire, un est donné au professionnel et l'autre est conservé par les gardiens pour la facturation. »

Par délibération en date du 17 décembre 1999, le conseil de District acceptait la **tarification pour l'apport de déchets par les professionnels à la déchetterie**. Cette tarification a été modifiée par délibération en date du 31 mars 2000.

Nature des déchets	Tarification aux professionnels sans taxe € / tonne 2014
Branchages	30,00
Pelouse	30,00
Bois propre	Gratuit
Gravats	80,00
Papiers et cartons	Gratuit
Tout-venant	80,00
Pneus	80,00
Tout produit devant être stocké dans le local spécial « produits dangereux »	Déchets non acceptés, excepté s'ils ne résultent pas de l'activité principale du professionnel, s'ils représentent une faible quantité, s'ils sont identifiés et correctement conditionnés.
Ferraille, batteries électrolytes, textiles propres, verre, huiles usagées de vidange	Gratuit, en petit volume et dans la limite des capacités d'accueil de la déchetterie

III. LES TONNAGES ENLEVÉS ET LEURS ÉVOLUTIONS

L'ensemble des déchets collectés (7 869 T) par le service de gestion des déchets est en légère baisse (- 6,9 % sur 5 ans). voir annexes 1 et 2

Le taux de valorisation ou de recyclage redevient proche des 50 %.

1. Les déchets ménagers résiduels :

2 533 Tonnes ont été collectés en camion benne (- 6.7 %) ce qui représente 204 Kg par habitant.

2. La collecte sélective :

La collecte du verre est stable à 507 T/an.

Les sacs jaunes augmente légèrement à 667 T (+1.8% sur 5ans).

Les ratios de tri par matériaux sont supérieurs à la moyenne du SMCT et à la moyenne nationale.

3. La Déchetterie:

Stabilisation de la collecte en déchetterie à 4 162 T.

Pour 2016, les plus fortes variations concernent :

- Les Gravats (- 30,3 %)
- Le bois (+ 31,8 %)

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DU SERVICE

En 2017, la compétence gestion des déchets sera transférée à l'agglomération du Cotentin.

B- LES INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT

La communauté de communes de la Hague a transféré la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés au Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT) au 1^{er} janvier 2006.

Le SMCT est un établissement public, régi selon les mêmes règles qu'une commune ou un groupement de communes, fonctionnant sous l'égide des règles de droit public. Il a été créé par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2005.

Il a pour compétence « le traitement des déchets ménagers, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent (articles L 2214-13 et L 2224-14 du code général des collectivités territoriales) ».

Il regroupe 8 communautés de communes du Cotentin et 74 149 habitants (Insee 2010).

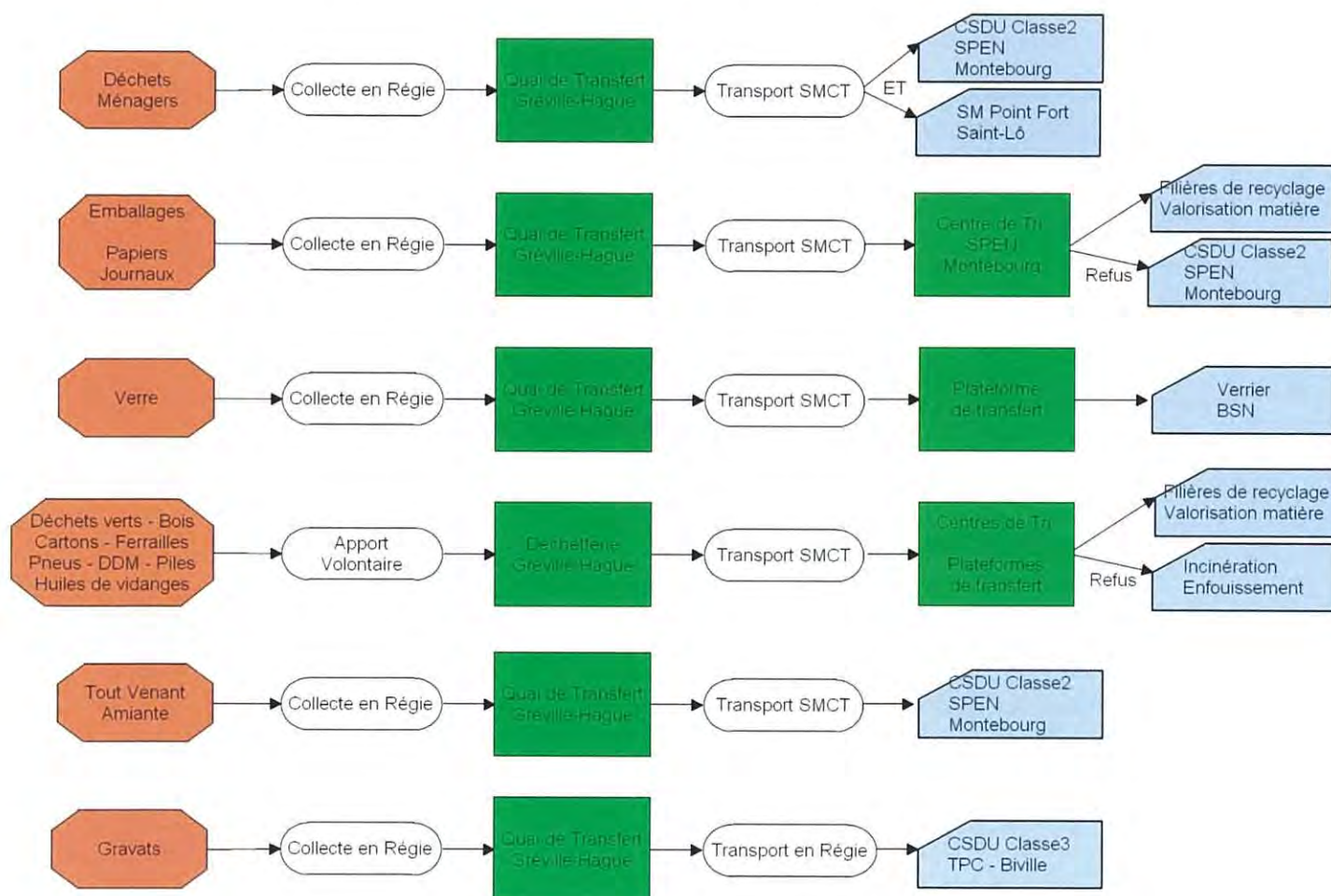
Le rôle du SMCT est entièrement dédié au traitement des déchets. Ces déchets sont collectés par les intercommunalités, qui les acheminent aux quais de transfert ou directement aux centres de tri ou de traitement.

I. LA LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT ET LEURS NATURES

	Matériaux	Repreneur	Destination	Traitement
Collecte OMr	Ordures ménagères résiduelles	SPEN	Le Ham	Enfouissement avec production de biogaz
		Syndicat Mixte du Point Fort	Cavigny	Méthanisation
Collecte sélective ¹	Plastique	Valorplast	Vallée du Rhône	Recyclage matière
	Acier	Arcelor Mittal	Nord Picardie, Alsace Lorraine	Recyclage matière
	Aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)	Recyclage matière
	Cartonnette	REVIPAC	Saint-Etienne-du-Rouvray (76)	Recyclage matière
	Papier	UPM	Grand Couronne (76)	Recyclage matière
	Verre	OI Manufacturing	Villeurbanne (69)	Recyclage matière
Déchèteries	Encombrants	Société SPEN	Installation de stockage des déchets non dangereux du Ham	Enfouissement
	Déchets Verts	Valnor	Plateformes de compostage : EARL Les Delles (Branville-Hague), GAEC du Boullier (Denneville), Valnor à Valognes	Broyés puis valorisés en compost pour être utilisé comme amendement agricole
	Gravats	SPEN	Installation de stockage des déchets ultimes du Ham	Enfouissement
	Bois	SPEN	Centre de tri de la Spen	Trié, broyé puis valorisé dans des chaudières industrielles
	Ferraille et Métaux	SIREC	Site de Périer	Triés, broyés puis acheminés vers les recycleurs
	Cartons	Guy Dauphin Environnement	Site de Valognes	Triés, mis en balle puis envoyés chez les cartonners pour être recyclés
	DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Véolia	GEM HF : Rocquancourt (14) GEM F : Lesquin(59) Ecrans : St Sylvain d'Anjou (49) PAM : St Sylvain d'Anjou (49)	Envoyés dans différents centres selon le flux (GEM HF, GEM F, Ecran, PAM) afin d'y être démantelés, dépollués et recyclés.
	Déchets Diffus Spécifiques ²	Chimirec	Plateforme de Drakkar	Triés selon leur toxicité puis envoyés dans différentes usines de traitement où ils sont en majorité valorisés de façon énergétique
	Autres Déchets Diffus Spécifiques	Madeline	Plateforme de Mortagne-Au-Perche (61)	
	Huiles de vidange	SEVIA	Saint-Sauveur-le-vicomte (50)	Régénérées
Pneus de véhicules légers « propres »	Auto Pneu Normandie		Broyés puis recyclés en tapis de jeux, en sous couche de route...	

Autres pneus	Déstockages ponctuels		Enfouissement
Amiante	SPEN	Installation de stockage des déchets dangereux du Ham	Enfouissement
Batteries	Madeline	Plateforme de Mortagne-au-Perche (61)	Broyées pour séparer les composants qui seront recyclés
Piles	COREPILE	7 sites en France	Démantelés. Réutilisation des matières obtenues après transformation.
TLC (Textiles, Linges, Chaussures)	Le Relais Enfant et la Croix Rouge	Magasins de l'association / Centre de tri de COBANOR TRITEX à Carpiquet	1 ^{er} tri par le Relais Enfant pour sélectionner les TLC revendus en magasin. 2 nd tri à la plate-forme de Carpiquet en 200 catégories : 65% réemployés, 33% recyclés (chiffon, effilochage...).
Objets domestiques réutilisables ³	Le Relais Enfant	Centre de tri du Relais Enfant, puis boutiques de l'association	Triés puis vendus en boutique

II. LE SCHEMA D'ORGANISATION ET MODALITES D'EXPLOITATIONS



C- LES INDICATEURS FINANCIERS

I. DETAIL FINANCIER DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

U81201 : Collecte des déchets et déchetterie

Fonctionnement:

	Gestionnaires	Détails Dépenses	Dépenses	Recettes	Détails Recettes
G10	Administration générale	Concours divers cotisations ...)	914 €	0 €	
G 11	Moyens généraux	Maintenance	7 €	0 €	
G15	Logistique	Distributeur bois-sons chaudes	3 509 €	0 €	
G18	Personnel*	Personnel*	768 513 €*	26 954 €*	Arrêt maladie
G21	Informatique	Maintenance, Abonnement téléphonique	2 867 €	0 €	
G41	Conso Énergétique	Électricité, Eau	3 404 €	0 €	
G43	Bâtiment	Petits matériels, Maintenance, Fournitures	2 696 €	0 €	
G46	Espaces verts	Fournitures	191 €	0€	
G50	Gestion des Déchets	Fonctionnement	602 093 €	171 658 €	Retour SMCT
			1 384 194 €	198 612 €	

* Une Analyse plus fine est en cours avec les ressources humaines.

Investissement:

	Gestionnaires	Détails	Dépenses
G50	Gestion des Déchets	Caissons, Composteurs, bacs roulants	71 846 €
			71 846 €

Articles		Détails	Dépenses	Recettes
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets Industriels	Dépôts des professionnels	0 €	9 955 €
6188	Participations déchetterie CUC 2015 et 2016	Cartes déchetterie	126 806 €	0 €
6156	Maintenance	Contrôle périodique du pont bascule	1 800 €	0 €
6068	Autres matières et fournitures	Fourniture sacs jaunes, Pièces détachées bacs	24 149 €	0 €
6554	Participation SMCT	Traitement des déchets 2016 + Juin 2015	389 724 €	160 263 € *
		Subvention de fonctionnement	55 362 €	0 €
6574	Subvention	Collecte des pneus agricoles Association Cotentin Réseau Rural	4 252 €	0 €
758	Produits divers de gestion courante	Vente composteurs, conteneurs	0 €	1 440 €

602 093 € 171 658 €

* Régularisation marché 2014 + excédents participation marchés 2006-2010

Sur la CCH, les habitants ne paient ni taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ni redevance.

De même, il n'est mis pas en place de redevance spéciale pour les professionnels.

II. TRANSPORT ET TRAITEMENT

Le transport et le traitement des déchets collectés par la CCH (déchetterie, collecte en porte à porte et apport volontaire), excepté pour le transport des gravats, relève de la compétence du S.M.C.T.

III. ENTRETIEN DES VEHICULES

Dépenses liées à l'entretien des véhicules, du carburant, des pièces détachées, de la main d'œuvre, des taxes, et de l'amortissement

Immat	Modele	Année	Kms par-courus	Amortisst	Essence	MO	Pièces et Taxes
AH-591-AR	BOM 19 T	2009	10657	-	7 538,23 €	76,25	3 818,64 €
BR-533-CC	BOM	2004	1320	0,00 €	815,12 €	35	3 684,71 €
CJ-874-QB	BOM 19 T	2012	16824	36 095,40 €	13 167,30 €	134,25	9 548,89 €
CV-364-NT	Benne évolu pack 26T	2013	10952	69 939,45 €	8 647,24 €	7	2 260,52 €
DE-315-YN	BOM 19 T <i>Vendu le 26 octobre 2016</i>	2008	5846	-	3 985,62 €	49,5	3 915,20 €
EA-678-PW	BOM 19 T Midlum	2016	15311	0,00 €	11 613,23 €	56,25	2 727,69 €
PM308	Grue Manut. HIAB (CV-364-NT)	2013	-	0,00 €	-	-	645,18 €
9390 VS 50	106 <i>Vendu le 24 mars 2016</i>	2001	-	0,00 €	-	-	0,00 €
DD-480-EH	Fourgon	2014	10 257	6 463,30 €	1 271,42 €	5	403,63 €
DE-307-YN	Benne AMO <i>Sortie du Parc prévu en 2017</i>	2004	11 826	0,00 €	7 774,42 €	30,5	2 710,73 €
DK-804-CE	C 3	2014	6 792	0,00 €	464,19 €	4	196,21 €
DK-992-RZ	Berlingo (médiaireur)	2014	6 917	0,00 €	510,45 €	4,5	50,68 €
PELLE PNEUS 2	Pelle à pneus	2011	5 400 (heures)	31 908,08 €	2 189,99 €	28	3 242,23 €
PM197	Nettoyeur haute pression	2009	-	0,00 €	-	-	175,91 €
PM214	Karcher haute pression	2007	-	0,00 €	254,02 €	-	0,00 €
PM94	Grue auxiliaire pour collecte	-	-	0,00 €	-	2	2 402,82 €

TOTAL	Total heure MO (21,00€/h)			432,25	
	H.T				35 783,04 €
	T.T.C	144 406,23 €	58 231,23 €	9 077,25 €	42 939,65 €
					254 654 €

Acquisition en 2017			
Un équipement de collecte de verre	2017	Châssis PL de 26 tonnes	100 171,20 € TTC
		Ensemble d'équipements pour la collecte du verre comprenant le bras de manutention, la grue sur berce et la benne sur berce	125 520,00 € TTC
			225 691,20 € TTC

IV. COUT GLOBAL DU SERVICE

Bilan Financier Fonctionnel 2016 :

Fonctionnement (hors personnel, SMCT, CUC et garage)	43 789 €
Investissement hors AP	71 846 €
Personnel*	741 559 €*
Garage (Amortissement véhicules, carburant, réparation)	254 644 €
Participation SMCT 2016	284 823 €
Convention CUC (2015+ 2016)/2	63 403 €
Frais généraux CCH (environ 2%)	30 000 €
TOTAL	1 490 064 €

* Une analyse plus fine est en cours avec les ressources humaines.

Soit pour 7 869 tonnes de déchets collectés, **un coût de 189 € la tonne.**

Soit pour 12 395 habitants, **un coût de 120 € par habitant.**

Aux vues des différentes typologies de déchets et des différences de mode de collecte, les coûts moyens ci-dessus ne peuvent être considérés qu'à titre indicatif.

D- LES ANNEXES

RAPPORT ANNUEL 2016

GESTION DES DÉCHETS

Annexe 1 : Tonnages des déchets collectés CCH

Annexe 2 : Tonnages des déchets collectés sur la CCH

Annexe 3 : Tonnages de la Déchèterie de Gréville-Hague

Annexe 4 : Taux de valorisation des déchets

Annexe 5 : Performances de tri

Annexe 6 : Fréquentation de la déchetterie de Gréville-Hague

Annexe 7 : Dotations des Composteurs sur le territoire de la CCH

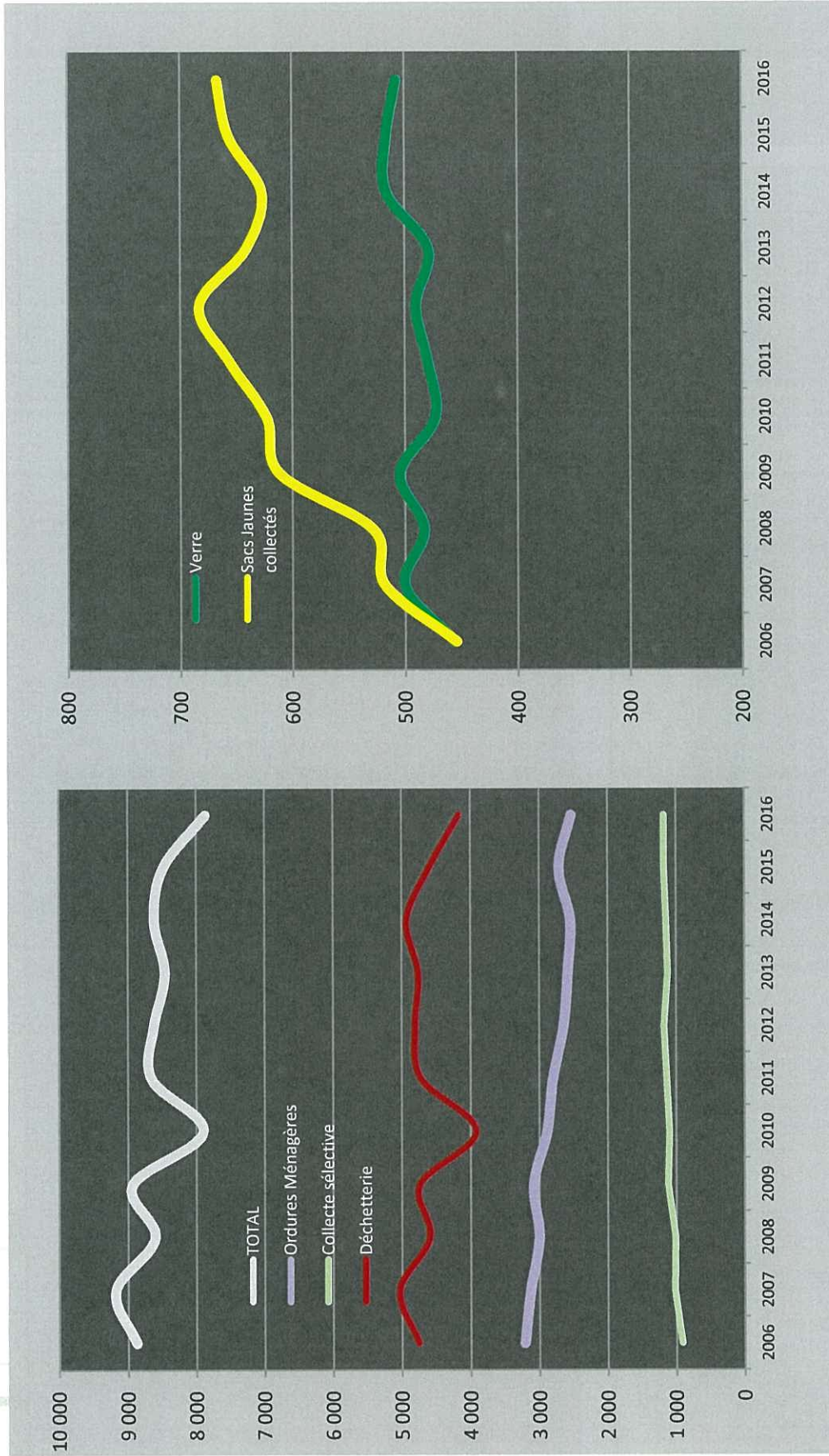
Annexe 8 : Mise à Dispositions des bennes 30 m³ chez les particuliers

Tonnages des déchets collectés CCH 2016

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Kg/hab Pop 12395	Variatio n N-1	Moyenne Variation / 5ans / 5 ans
TOTAL	7 511	7 523	7 768	7 804	8 134	8 457	8 870	9 178	8 606	8 933	7 897	8 654	8 619	8 458	8 614	8 484	7 869	634,8	-7,2%	-6,9%
Ordures Ménagères	4 236	3 941	3 537	3 359	3 310	3 215	3 211	3 132	3 004	3 085	2 886	2 802	2 644	2 582	2 544	2 713	2 533	204,3	-6,7%	-2,8%
Collecte sélective	274	273	560	801	867	872	910	1 018	1 011	1 116	1 096	1 136	1 173	1 120	1 143	1 173	1 175	94,8	0,1%	1,5%
Verre	266	262	310	376	387	433	456	500	483	504	473	479	490	479	516	516	507	40,9	-1,7%	1,1%
Sacs Jaunes collectés	8	11	250	425	480	439	454	518	528	611	623	656	683	641	627	657	667	53,8	1,6%	1,8%
Sacs Jaunes Valorisés	0	0	0	0	388	368	366	429	445	534	524	584	617	555	544	563	563	45,5	0,2%	-0,9%
Refus de tri + freintés	0	0	0	0	92	71	89	89	84	77	99	74	66	86	79	94	104	8,4	10,2%	17,4%
Déchetterie	3 003	3 309	3 671	3 643	3 957	4 371	4 748	5 028	4 591	4 732	3 916	4 717	4 802	4 756	4 927	4 538	4 162	335,8	-9,5%	-11,7%
Carton	50	95	80	84	101	125	135	144	152	66	59	62	71	63	70	75	68	5,5	-9,0%	-1,8%
Bois	30	64	95	95	50	50	136	168	145	99	100	142	146	298	231	166	218	17,6	31,8%	3,0%
Gravats	540	509	570	414	450	760	1 136	938	1 015	856	625	1 086	813	1 161	1 145	1 094	762	61,5	-30,3%	-30,6%
Ferraille	360	352	312	351	295	298	306	229	236	207	206	193	180	177	175	200	200	16,2	14,7%	7,6%
Tout Venant	892	1 009	1 067	1 072	1 198	1 241	1 131	1 216	1 084	1 258	1 120	1 043	1 134	983	1 133	1 245	1 066	86,0	-14,4%	-4,3%
DEEE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128	121	127	116	114	107	120	127	10,3	5,6%	8,2%
Textile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	13	16	18	19	18	18	18	1,5	-2,2%	8,3%
Déchets verts	1 084	1 224	1 484	1 585	1 825	1 853	1 871	2 213	1 918	2 052	1 635	1 991	2 293	1 902	2 003	1 670	1 669	134,7	-0,1%	-14,3%
Branchage	499	571	679	724	796	931	951	948	753	998	1 059	1 383	1 613	1 777	1 518	1 214	1 305	105,3	7,5%	-13,8%
Pelouse	585	653	805	861	1 029	923	919	1 265	1 165	1 054	575	608	680	126	485	457	365	29,4	-20,2%	-15,8%
Déchets Toxiques	46	56	63	43	39	44	36	43	46	37	49	61	37	54	61	53	50	4,0	-5,6%	-1,9%
Pneus	24	31	32	24	8	11	7	4	10	11	16	17	0	8	9	12	21	1,7	72,5%	51,6%
Amiante	7	3	10	0	11	9	0	5	6	5	5	20	8	15	20	20	18	1,4	-11,0%	9,7%
DDM	14	21	21	19	20	24	28	34	30	21	28	24	29	31	32	21	12	0,9	-44,7%	-114,3%

Baisse sensible du tonnage globale à 7 869 tonnes -6.9% en 5ans
 Baisse du tonnage des Omr de -6.7% à 2 533 tonnes
 Nette baisse des tonnages en déchetterie -9.5%
 (dont principalement les gravats, le tout venant et les pelouses)

Tonnages collectés en 2016



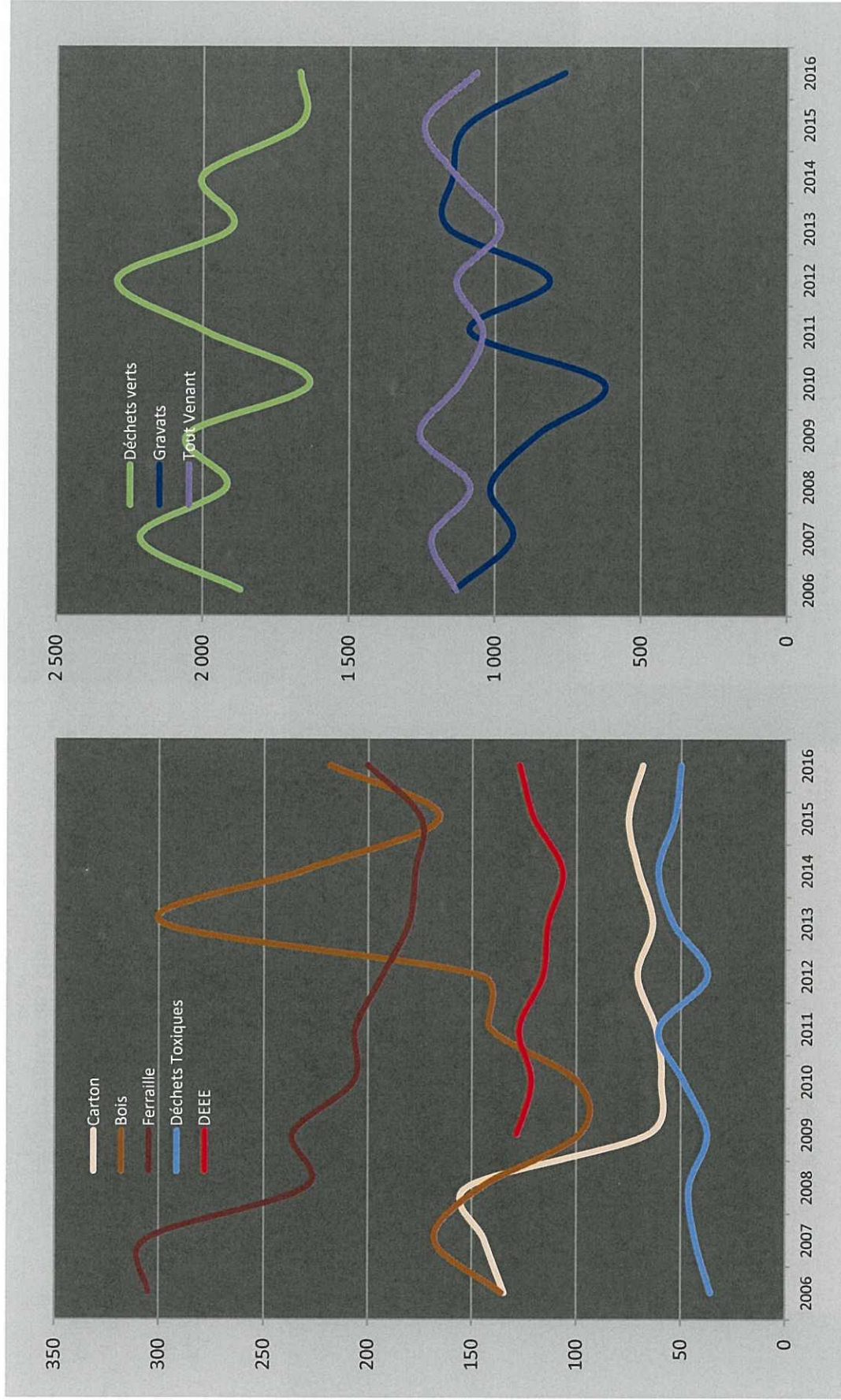
La collecte du verre est toujours du même ordre à plus de 500 T
La collecte des sacs jaunes est stable sur 5 ans + 1.8%

Le pic de 2012 est une possible conséquence de la modification des tournées (suppression d'une collecte Omr)

Annexe 2

Baisse globale du tonnage des déchets collectés : -7.2% en 2016

Tonnages collectés à la déchetterie de Gréville-Hague



Reprise de l'augmentation des tonnages pour le bois et la ferraille.

DEEE toujours au dessus des 100t

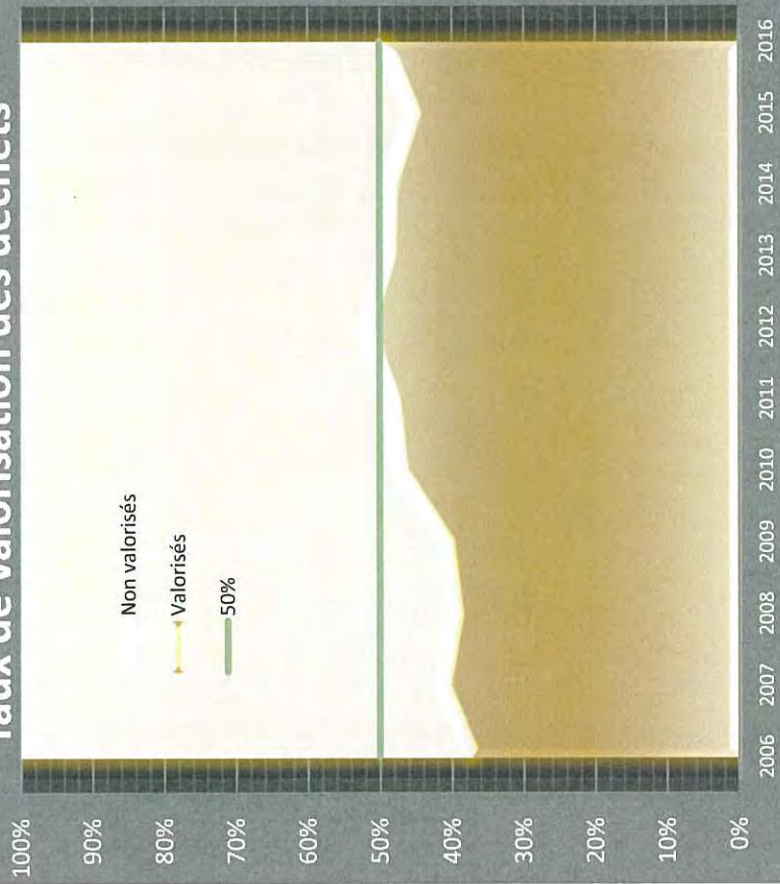
Stabilisation du carton depuis le changement de prestataire

Les tonnages déchets verts suivent les variations saisonnières

Les gravats sont toujours très variable, mise en place en 2016 d'une seconde benne permettant le tri des gravats.

Annexe 3

Taux de valorisation des déchets



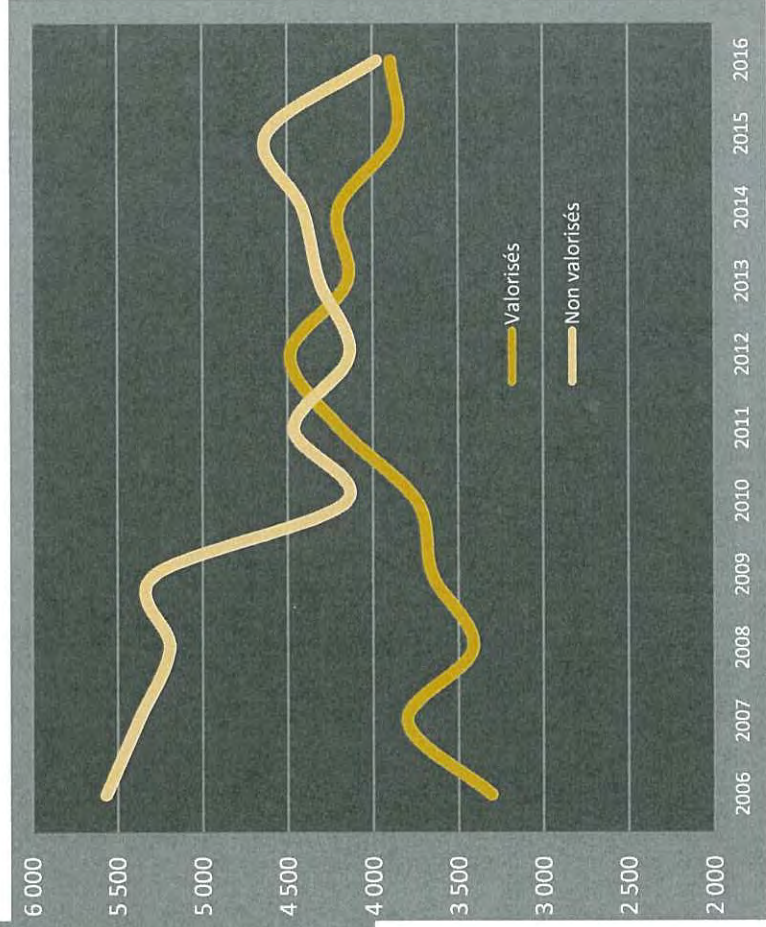
En 2012, pour la première année, le taux de valorisation est passée au dessus de 50%.

Le taux de valorisation remonte à 49% due principalement :

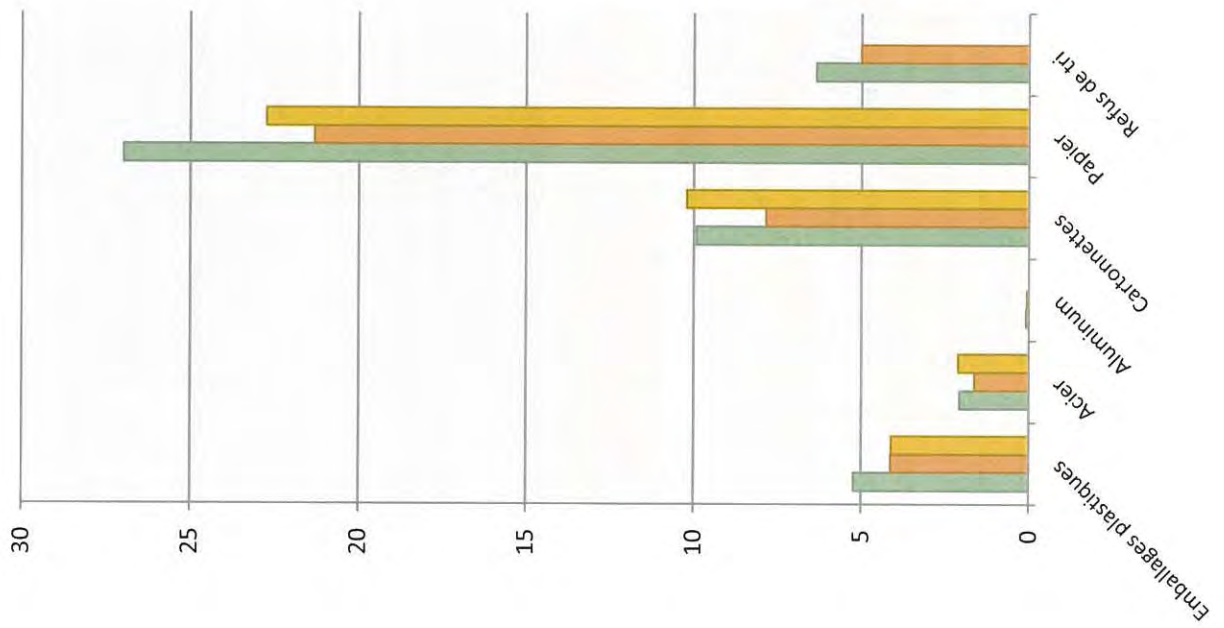
- A la nette baisse des Omr ;
- La baisse du tout venant ;
- Baisse de la pelouse.

Valorisés :			
Emballages	Papiers	Pneu	DDM
Verre	Ferraille	Déchets verts	
Carton	Bois	Compost OMr 20%	

Non Valorisés :	
OMr 80%	Tout venant
Gravats	Amiante
Refus de Tri	



PERFORMANCE DE TRI 2014



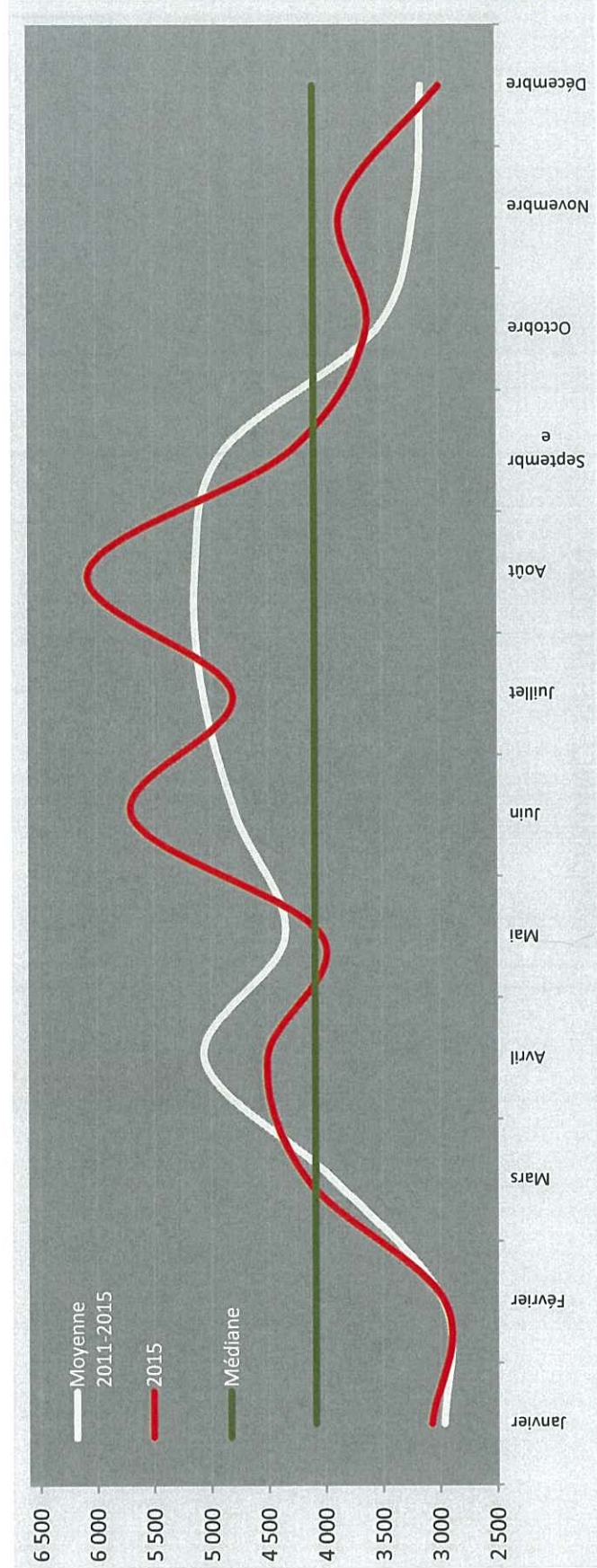
■ Ratios CCH en kg/an/hab (pop INSEE)
 ■ Moyenne SMCT en kg/an/hab
 ■ Ratios nat. Ecoemballages en Kg/an/hab

Les performances de tri sont au dessus des ratios du SMCT et des moyennes nationales.
 En 2014, les collectes sélectives et des Omr représentent 298 Kg/Hab .
 86 Kg / Hab de ces déchets ont été recyclés.
 La qualité du tri est de la CCH équivaux celui du SMCT : refus de tri = 13%

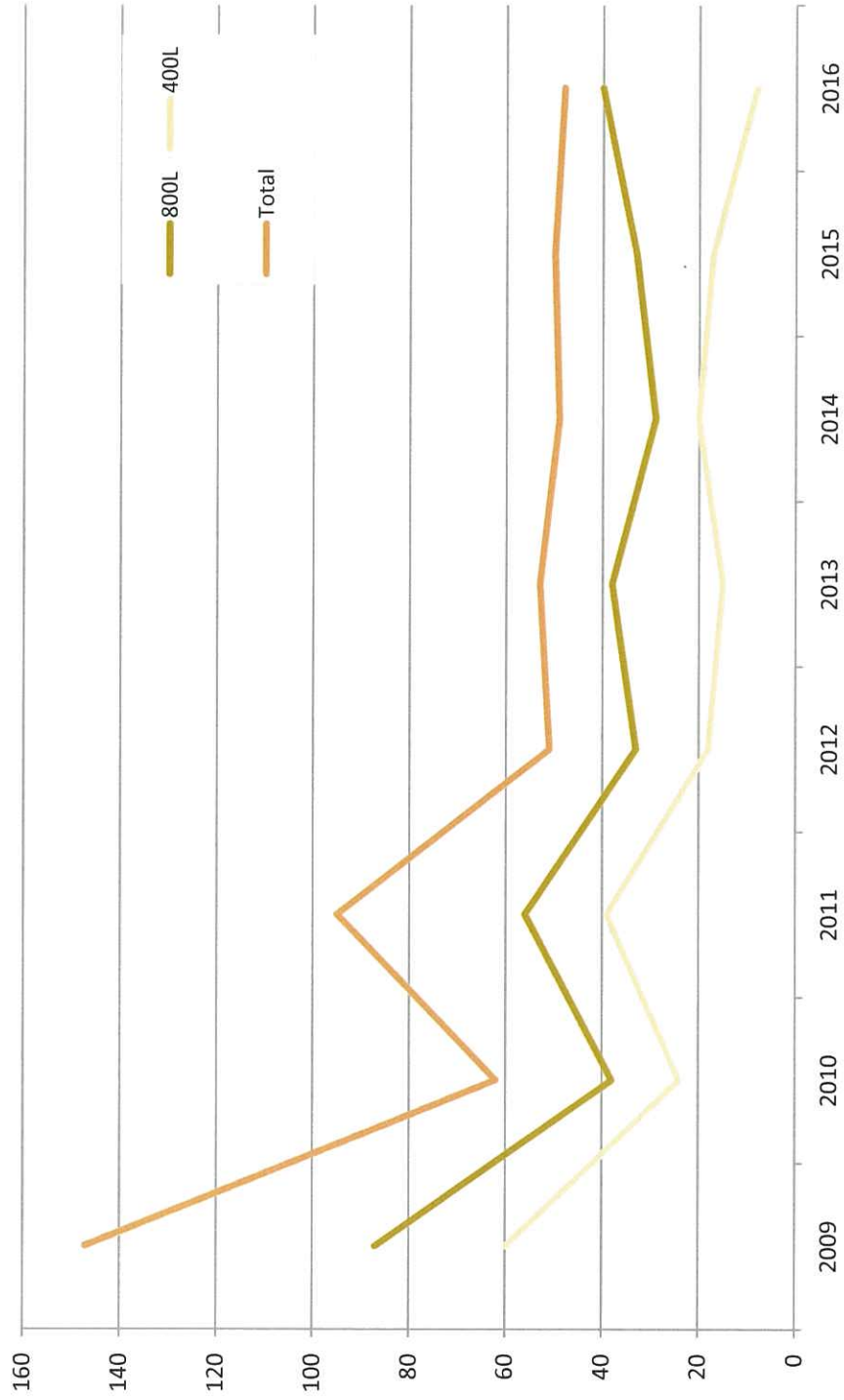
	CCH2014 en tonnes	Ratios CCH en kg/an/hab (pop INSEE)	Ratios SMCT en kg/an/hab	Ratios nat. Ecoemballages en Kg/an/hab
Emballages plastiques	64,64	5,22	4,12	4,1
Acier	25,48	2,06	1,62	2,1
Aluminium	0,98	0,08	0,06	0,06
Cartonnettes	123,01	9,92	7,84	10,2
Papier	334,35	26,97	21,31	22,73
Refus de tri	78,6	6,34	5,01	5,01
Verre	516	41,63	44,28	40,5

Fréquentation de la déchetterie de Gréville-hague 2015

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2011-2015	Médiane
Janvier	3 160	2 756	2 417	2 778	3 027	3 367	2 574	3 074	2 964	4 083
Février	2 819	2 021	2 830	2 557	2 886	3 708	2 739	2 957	2 969	4 083
Mars	3 102	3 639	3 342	3 361	3 903	3 350	4 860	4 154	3 926	4 083
Avril	4 304	3 893	4 584	4 260	3 547	6 490	6 490	4 504	5 058	4 083
Mai	4 628	4 117	3 955	4 233	4 417	4 870	4 198	4 020	4 348	4 083
Juin	4 566	3 376	4 277	4 073	3 687	4 801	5 629	5 690	4 776	4 083
Juillet	5 017	4 059	4 797	5 039	4 590	6 426	4 459	4 802	5 063	4 083
Août	5 129	4 417	4 514	4 859	4 792	5 323	4 603	6 070	5 129	4 083
Septembre	3 756	3 769	4 659	5 567	4 800	4 273	5 479	4 293	4 882	4 083
Octobre	3 613	3 702	3 634	3 910	3 343	3 535	3 283	3 625	3 539	4 083
Novembre	2 664	2 425	2 841	3 095	3 049	2 813	3 188	3 844	3 198	4 083
Décembre	2 942	2 791	2 596	2 834	2 868	3 317	3 708	2 983	3 142	4 083
TOTAL	45 700	40 965	44 446	46 566	44 909	52 273	51 210	50 016	48 995	



Dotation annuelle de composteurs de jardins



1001 foyers équipés de composteurs depuis 2001.

Mise à Dispositions des bennes 30 m3 chez les particuliers en 2016

Acqueville	5	4%
Auderville	3	2%
Beaumont-Hague	5	4%
Biville	6	4%
Branville-Hague	1	1%
Digulleville	1	1%
Flottemanville-Hague	12	9%
Greville-Hague	6	4%
Jobourg	5	4%
Omonville la petite	1	1%
Omonville la rogue	3	2%
Saint Germain des Vaux	2	1%
Sainte-Croix-Hague	10	7%
Tonneville	3	2%
Urville-Nacqueville	50	37%
Vasteville	16	12%
Vauville	5	4%
	134	100%

Année	Nbre de bennes
2000	52
2001	97
2002	88
2003	87
2004	93
2005	68
2006	88
2007	117
2008	84
2009	104
2010	114
2011	129
2012	133
2013	152
2014	113
2015	101
2016	134



Rapport annuel 2016

Cotentin Traitement



**Faites le bon geste,
nous faisons le reste...**

www.cotentin-traitement.org



Sommaire

1	LE SERVICE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	3
1.1	Présentation générale de Cotentin Traitement	3
1.2	Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	4
1.3	Les déchets issus du tri sélectif	5
1.4	Les déchets des déchèteries	7
2	LES QUANTITES	11
2.1	Composition générale du gisement	11
2.2	Evolution des quantités de 2009 à 2016	13
2.3	Comparatif par territoire en 2016	18
3	LA COMMUNICATION	22
3.1	Recycl'en fête	22
3.2	Actions de réduction des déchets	22
3.3	Autres actions de sensibilisation	25
3.4	Actions 2016 menées en partenariat avec le Point Fort	27
4	AUTRES PROJETS	29
4.1	Etudes	29
4.2	Collecte de pneus de silos	31
4.3	Broyage des déchets verts à domicile	31
4.4	Caractérisation de benne d'encombrant	32
4.5	Mise en place de la REP DEA	33
4.6	Plan de prévention	33
4.7	Dissolution de Cotentin Traitement	34
5	LES ELEMENTS FINANCIERS	36
5.1	Situation générale 2016	36
5.2	Marchés de transport et traitement des déchets	37
5.3	Fonctionnement et équipement (hors communication)	43
5.4	Communication	45

Ce document est présenté en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.



1 LE SERVICE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1.1 Présentation générale de Cotentin Traitement

Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT) est un établissement public, créé par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2005.

Il a pour compétence « le traitement des déchets ménagers, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent (articles L. 2214-13 et L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales) ».

9 communautés de communes (cdc) adhèrent à Cotentin Traitement, dont la communauté de communes de la région de Montebourg qui a rejoint le syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016. La cdc de la Baie du Cotentin adhère pour partie de son périmètre (ex cdc de Sainte-Mère-Eglise).

Cotentin Traitement comprend 162 communes pour une population de 83 958 habitants.



Les compétences et missions relatives à la gestion des déchets, entre Cotentin Traitement et ses membres, se répartissent ainsi (hors cas spécifiques détaillés aux pages suivantes) :

Communautés de communes :

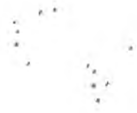
- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective (collecte en porte-à-porte, propriété et entretien des colonnes de tri)
- Gestion des déchèteries et des quais de transfert (haut de quai)

Cotentin Traitement :

- Transport et traitement des ordures ménagères.
- Transport, tri et traitement des recyclables
- Enlèvement, transport et traitement des déchets issus des déchèteries (bas de quai)
- Actions de sensibilisation et de prévention
- Etudes stratégiques

Cotentin Traitement permet à ses membres de mutualiser le transport et le traitement des déchets ménagers afin de disposer de prix attractifs et de meilleures performances en termes de valorisation.

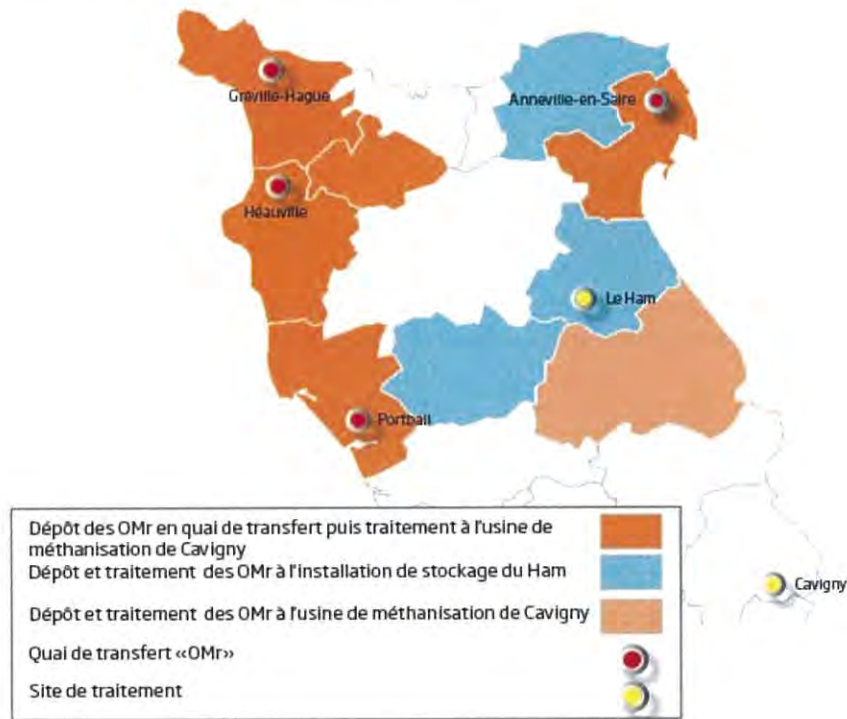




1.2 Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte des OMr chez l'habitant relève de la compétence des communautés de communes.

Si la collectivité dispose d'un quai de transfert, le Syndicat Mixte intervient en bas de quai pour assurer le transport et le traitement des déchets. A défaut, le Syndicat assure uniquement le traitement.



Le transport des OMr du quai de transfert jusqu'au site de traitement des 6 EPCI concernées est assuré par la société Le Goff.

Les OMr des communautés de communes munies d'un quai de transfert sont méthanisées dans l'usine du Syndicat Mixte du Point Fort. Les résidus (environ 54% du tonnage entrant) sont enfouis sur l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Saint-Fromond. Par ce mode de traitement, les OMr produisent du compost, de l'électricité et la ferraille qu'elles contiennent est recyclée (l'usine est équipée d'un électro-aimant).

Les OMr des autres communautés de communes, sont entreposées sur l'ISDND du Ham. Le biogaz généré par la fermentation des OMr produit de l'électricité.



1.3 Les déchets issus du tri sélectif

Il s'agit des :

- Emballages en verre (bouteilles et bocaux) → Colonne verte.
- Emballages (hors verre) et papiers → Colonne ou sac jaune.



Le vidage des colonnes de tri est assuré par Cotentin Traitement, les communautés de communes en sont propriétaires et en assurent l'entretien.

1.3.1 Le verre

Le verre est collecté uniquement en apport volontaire.



Excepté pour la CCH, le SMCT assure le vidage des colonnes de tri et l'acheminement du verre jusqu'à une plateforme de stockage. Cette prestation est assurée par la société Véolia.

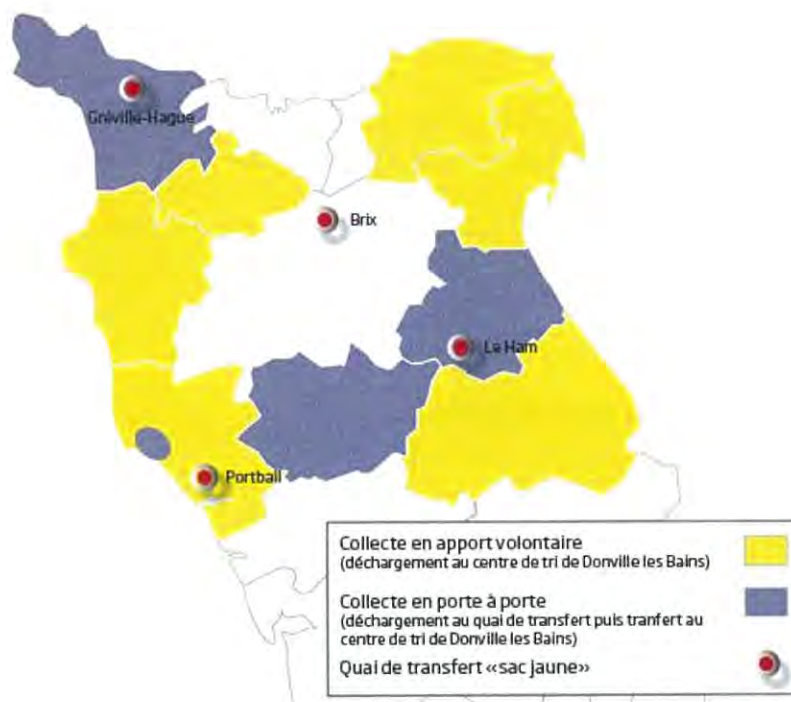
Le vidage des colonnes de la CCH est effectué par la régie de la communauté de communes. Le verre est entreposé sur le quai de transfert, son transport est ensuite pris en charge par le SMCT.

Après avoir été collecté, le verre est stocké sur le site du Ham, avant d'être acheminé vers l'usine verrière de Villeurbanne.

1.3.2 Le jaune

Pour le jaune, c'est-à-dire les emballages (hors verre) et le papier, l'organisation diffère en fonction du mode de collecte : apport volontaire (colonnes de tri) ou porte à porte (sacs). Ils sont tous triés au centre de tri de la SPHERE situé à Donville-les-Bains.





La collecte en porte à porte est réalisée sur quatre communautés de communes. Elles ont chacune une organisation propre :

- La CC de la Côte des Isles réalise ce service en régie sur la commune de Barneville-Carteret. Les déchets sont acheminés au quai de transfert de Portball, puis au centre de tri par le prestataire du SMCT. Des bornes d'apport volontaire, vidées par le prestataire du SMCT, sont aussi à disposition des habitants.
- La CC de la Région de Montebourg réalise ce service en régie. Les déchets sont acheminés sur le site de la SPEN au Ham puis jusqu'au quai de transfert de la SPHERE à Brix avant de rejoindre le centre de tri.
- La CC de la Vallée de l'Ouve réalise ce service par le biais d'un prestataire, la société SPEN. Les déchets sont acheminés au quai de transfert de la SPHERE à Brix puis au centre de tri.
- La CC de la Hague réalise ce service en régie. Les déchets sont acheminés au quai de transfert de Gréville-Hague puis au centre de tri par le prestataire du SMCT. Des colonnes enterrées, vidées par la régie de la CdC, sont également mises à disposition des habitants.

La CC des Pieux réalise en régie une collecte des administrations pour les recyclables. Les déchets sont acheminés au quai de transfert d'Héauville, puis au centre de tri de Donville les Bains par le prestataire du SMCT.

le vidage des colonnes Cotentin Traitement fait appel à la SPHERE pour effectuer, le transport des déchets vers le centre de tri de Donville-les-Bains et le tri de ces derniers.

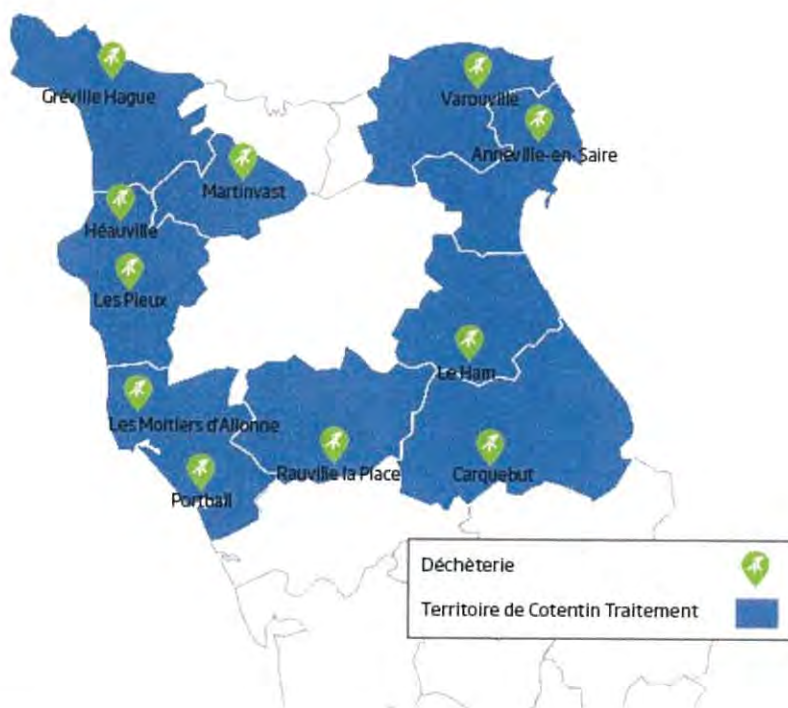
Après avoir été triés, les déchets sont mis en balle, avant d'être acheminés vers différents recycleurs (cf. tableau récapitulatif page suivante).



1.4 Les déchets des déchèteries

La gestion des déchèteries relève de la compétence des communautés de communes. Les déchets sont déposés par les habitants selon les jours et les horaires d'ouverture fixés par les Cdc.

Cotentin Traitement assure l'enlèvement, le transport puis le traitement des déchets. La CC de la Vallée de l'Ouve conserve néanmoins la compétence transport et traitement de ses déchets, qu'elle délègue avec le gardiennage à un prestataire.



La SPEN assure l'enlèvement et le transport des déchets (excepté des déchets dangereux) pour toutes les déchèteries.

Les prestataires de traitement varient selon les déchets (cf. page suivante).



Tableau récapitulatif des filières de traitement et de recyclage :

Matériaux		Repreneur	Destination	Traitement
Collecte OMr	Ordures ménagères résiduelles	SPEN	Le Ham	Enfouissement avec production de biogaz
		Syndicat Mixte du Point Fort	Cavigny	Méthanisation
Collecte sélective ¹	Plastique	Valorplast	Vallée du Rhône	Recyclage matière
	Acier	Arcelor Mittal	Nord Picardie, Alsace Lorraine	Recyclage matière
	Aluminium	Regeal Affimet	Compiègne (60)	Recyclage matière
	Cartonnette	REVIPAC	Saint-Etienne-du-Rouvray (76)	Recyclage matière
	Papier	UPM	Grand Couronne (76)	Recyclage matière
	Verre	OI Manufacturing	Villeurbanne (69)	Recyclage matière
	Encombrants	Société SPEN	Installation de stockage des déchets non dangereux du Ham	Enfouissement
	Déchets Verts	Valnor	Plateformes de compostage : EARL Les Delles (Branville-Hague), GAEC du Boullier (Denneville), Valnor à Valognes	Broyés puis valorisés en compost pour être utilisé comme amendement agricole
	Gravats	SPEN	Installation de stockage des déchets ultimes du Ham	Enfouissement
	Bois	SPEN	Centre de tri de la Spen	Trié, broyé puis valorisé dans des chaudières industrielles
Déchèteres	Ferraille et Métaux	SIREC	Site de Périer	Triés, broyés puis acheminés vers les recycleurs
	Cartons	Guy Dauphin Environnement	Site de Valognes	Triés, mis en balle puis envoyés chez les cartonniers pour être recyclés
	DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	Véolia	GEM HF : Rocquancourt (14) GEM F : Lesquin(59) Ecrans : St Sylvain d'Anjou (49) PAM : St Sylvain d'Anjou (49)	Envoyés dans différents centres selon le flux (GEM HF, GEM F, Ecran, PAM) afin d'y être démantelés, dépollués et recyclés.
	Déchets Diffus Spécifiques ²	Chimirec	Plateforme de Drakkar	Triés selon leur toxicité puis envoyés dans différentes usines de traitement où ils sont en majorité valorisés de façon énergétique
	Autres Déchets Diffus Spécifiques	Madeline	Plateforme de Mortagne-Au-Perche (61)	

	SEVIA	Saint-Sauveur-le-vicomte (50)	Régénérées
Huiles de vidange			
Pneus de véhicules légers « propres »	Auto Pneu Normandie		Broyés puis recyclés en tapis de jeux, en sous couche de route...
Autres pneus	<i>Déstockages ponctuels</i>		Enfouissement
Amiante	SPEN	Installation de stockage des déchets dangereux du Ham	Enfouissement
Batteries	Madelaine	Plateforme de Montagne-au-Perche (61)	Broyées pour séparer les composants qui seront recyclés
Piles	COREPILE	7 sites en France	Démantelés. Réutilisation des matières obtenues après transformation.
TLC (Textiles, Linges, Chaussures)	Le Relais Enfant et la Croix Rouge	Magasins de l'association / Centre de tri de COBANOR TRITEX à Carpiquet	1 ^{er} tri par le Relais Enfant pour sélectionner les TLC revendus en magasin. 2 nd tri à la plate-forme de Carpiquet en 200 catégories : 65% réemployés, 33% recyclés (chiffon, effilochage...).
Objets domestiques réutilisables ³	Le Relais Enfant	Centre de tri du Relais Enfant, puis boutiques de l'association	Triés puis vendus en boutique

¹ : Matériaux triés au centre de tri de la SPHERE à Donville-les-Bains

² : Déchets pris en charge par la filière de responsabilité élargie du producteur (REP) pilotée par l'éco-organisme Eco-DDS.

³ : Les déchèteries de la Hague, de Douve et Divette, du Val de Saire et de Saint-Pierre-Eglise mettent à disposition du public un conteneur pour collecter tout objet domestique en état de fonctionnement et de réemploi (table, chaise, armoire, étagère, canapé, outillage, tondeuse, vélo, article de puériculture, jouet, livre, botte, ...). L'objectif est de détourner ces « déchets » de l'enfouissement (via la benne à encombrant) et leur donner une 2nde vie par l'intermédiaire des associations locales de réemploi et d'insertion. Cotentin Traitement soutient et accompagne cette initiative en prenant en charge l'acquisition des conteneurs.



Ce qu'il faut retenir :

Cotentin Traitement a pour compétence le transport et le traitement des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles, recyclables et déchets des déchèteries) des neuf communautés de communes adhérentes.

Il assure le transport des déchets à partir des quais de transfert et du bas de quai des déchèteries, ainsi que le vidage des colonnes de tri.

Il assure le traitement des déchets ménagers, excepté ceux de la déchèterie de la Vallée de l'Ouve.

Tableau récapitulatif des prestations assurées par Cotentin Traitement (■) selon les spécificités des communautés de communes :

	Ordures Ménagères Résiduelles		Déchets des déchetteries		Recyclables (hors verre)			Verre		
	Transport à partir d'un quai de transfert	Traitement - méthanisation - Traitement - enfouissement	Transport à partir du bas de quai	Traitement	Vidage des colonnes de tri et transport	Transport à partir d'un quai de transfert	Tri/traitement	Vidage des colonnes et transport	Transport à partir d'un quai de transfert	Traitement
CC Baie du Cotentin	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC Côte des Isles	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC Douve et Divette	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC la Hague	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC les Pieux	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC Région de Montebourg	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC Saint-Pierre-Eglise	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC Val de Saire	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
CC Vallée de l'Ouve	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

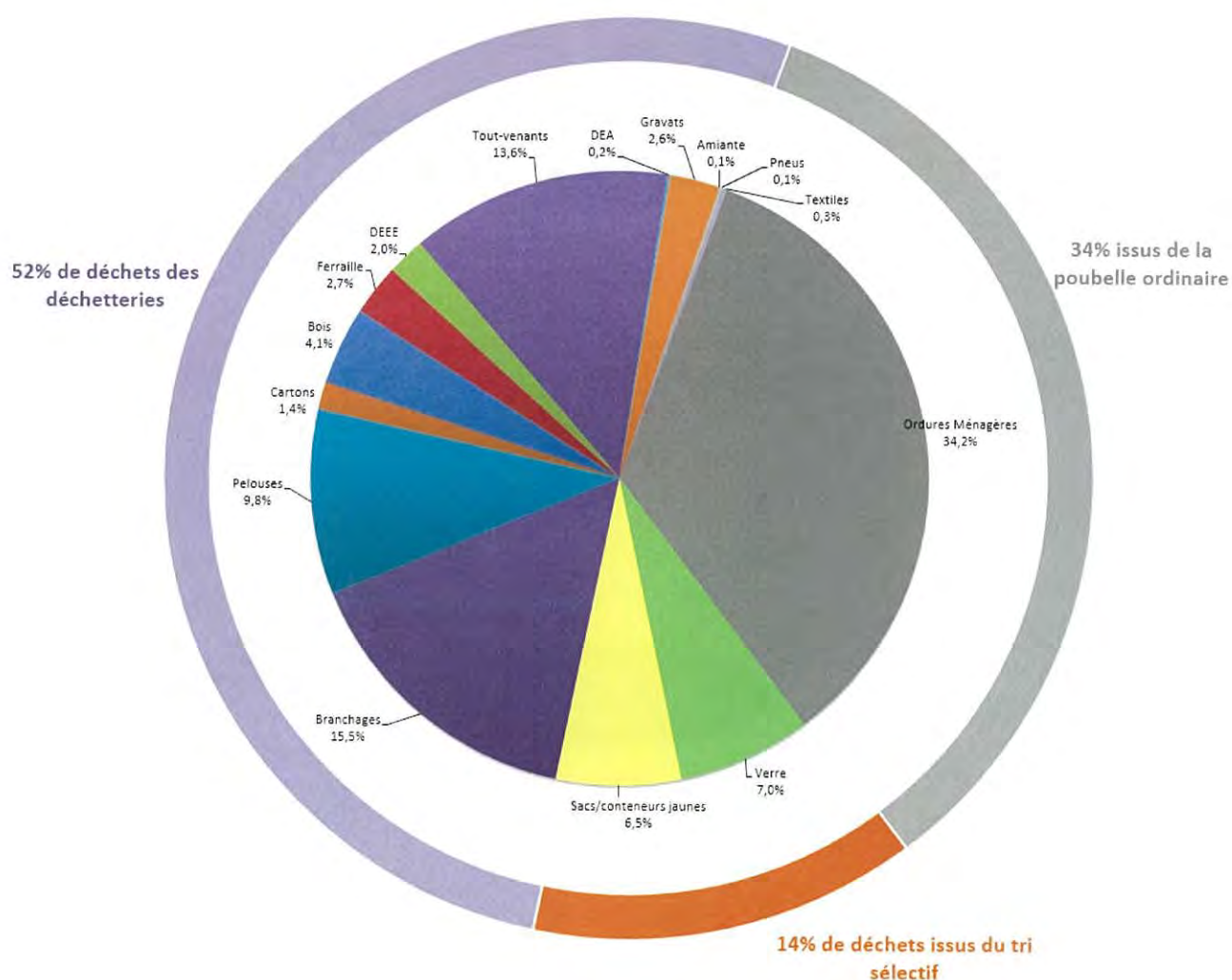


2 LES QUANTITES

2.1 Composition générale du gisement

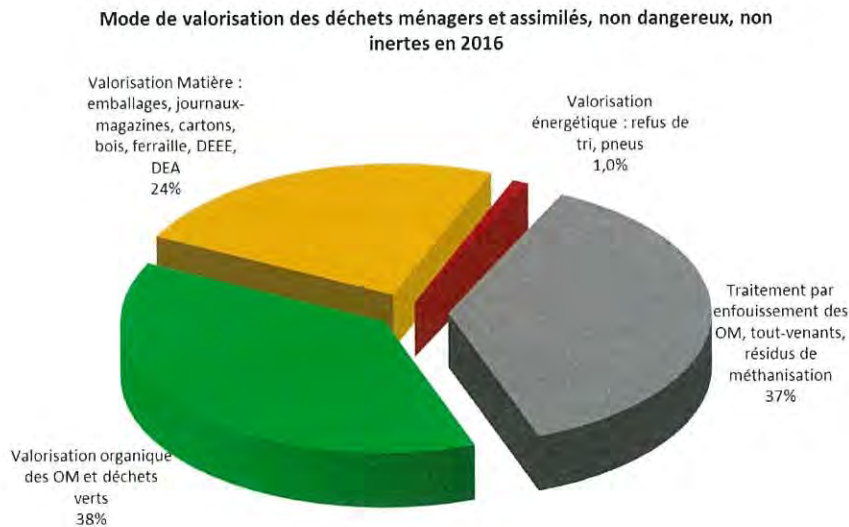
60 503 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Cotentin Traitement en 2016, soit +0,86% par rapport à 2015 (en kg/hab INSEE) :

- 20 334,34 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, -1,3% par rapport à 2015 (en kg/hab INSEE).
- 4 152 tonnes de verre, -1,6% par rapport à 2015 (en kg/hab INSEE).
- 3 883 tonnes de recyclables « jaunes », -1,8% par rapport à 2015 (en kg/hab INSEE).
- 60 199 tonnes de déchets de déchèteries, +2% par rapport à 2015 (en kg/hab INSEE), dont : 8 585 tonnes de branchages, 7 535 tonnes de tout-venant, 5 396 tonnes de pelouse, 4 584 tonnes de gravats.

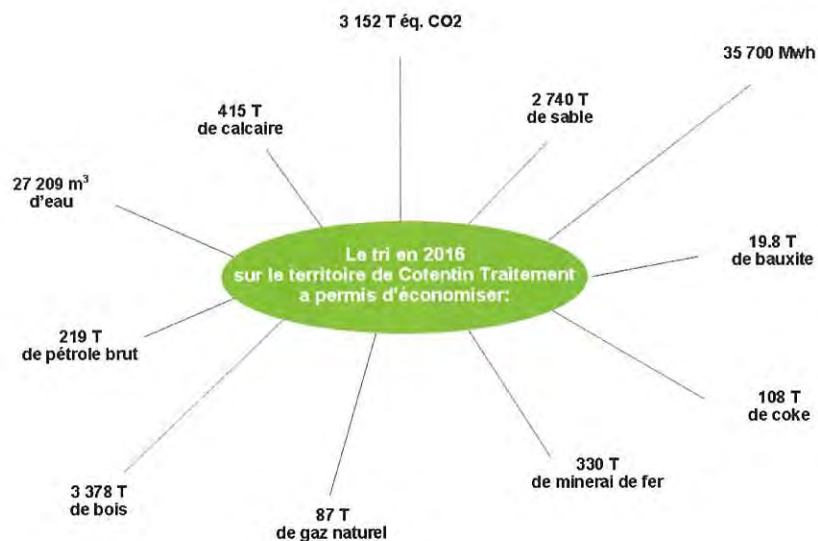


A partir des modes de traitement exposés en 1^{ère} partie, 62 % des déchets non dangereux et non inertes ont été orientés vers les filières de valorisation matière et organique en 2016. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les refus de tri et les pneus sont valorisés énergétiquement.

L'objectif de la loi sur la transition énergétique, qui consiste à orienter 65 % des déchets non dangereux et non inertes vers la valorisation matière en 2025, est presque atteint.



Le recyclage permet d'économiser des ressources naturelles, de l'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. A titre d'exemple le tri des emballages et du papier a permis d'économiser :

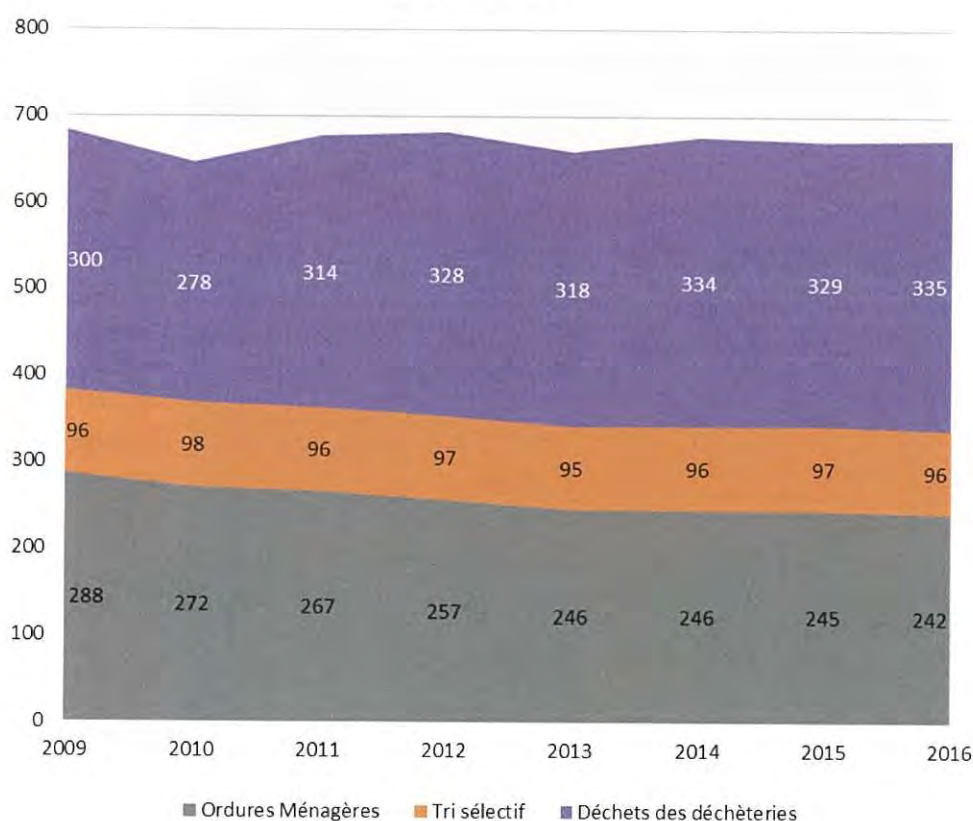


2.2 Evolution des quantités de 2009 à 2016

Depuis 2009, la quantité de déchets collectés, tous flux confondus, augmente légèrement (+2,5%) :

- +11,7 de déchets collectés en déchèterie.
- - 15,9% d'ordures ménagères
- +0,1 pour les déchets issus du tri sélectif : +6,6% de tonnages Jaune, -5,30% de verre.

Evolution des quantités collectées de 2009 à 2016
(en kg/hab INSEE)



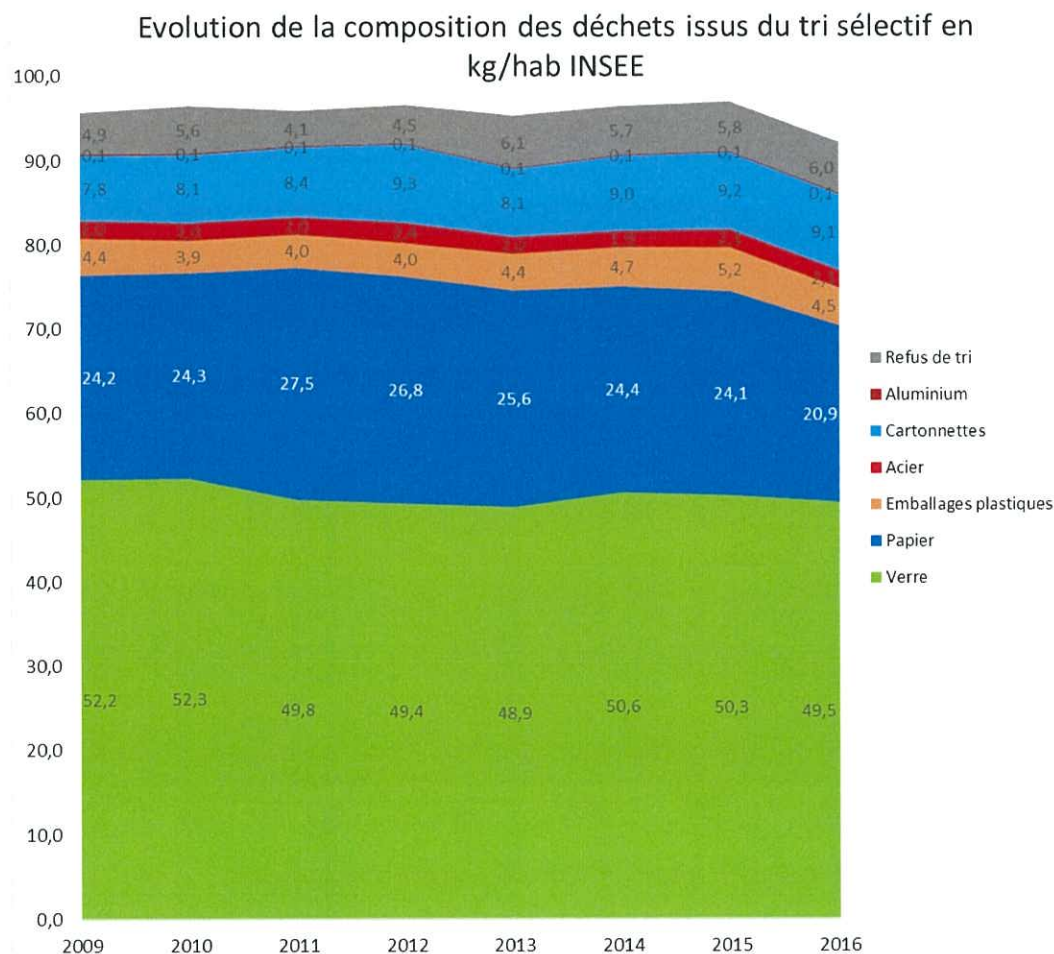
La loi sur la transition énergétique fixe comme objectif : la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2020. Depuis 2010, Cotentin Traitement a augmenté de 9,17% les déchets ménagers et assimilés hors inertes, et plus précisément :

- - 10,81% d'OM
- + 20,89% de déchets de déchèterie, dont +7,2% d'encombrant et + 29% de déchets verts
- - 1,87% de déchets issus du tri sélectif.



2.2.1 Les déchets issus du tri sélectif

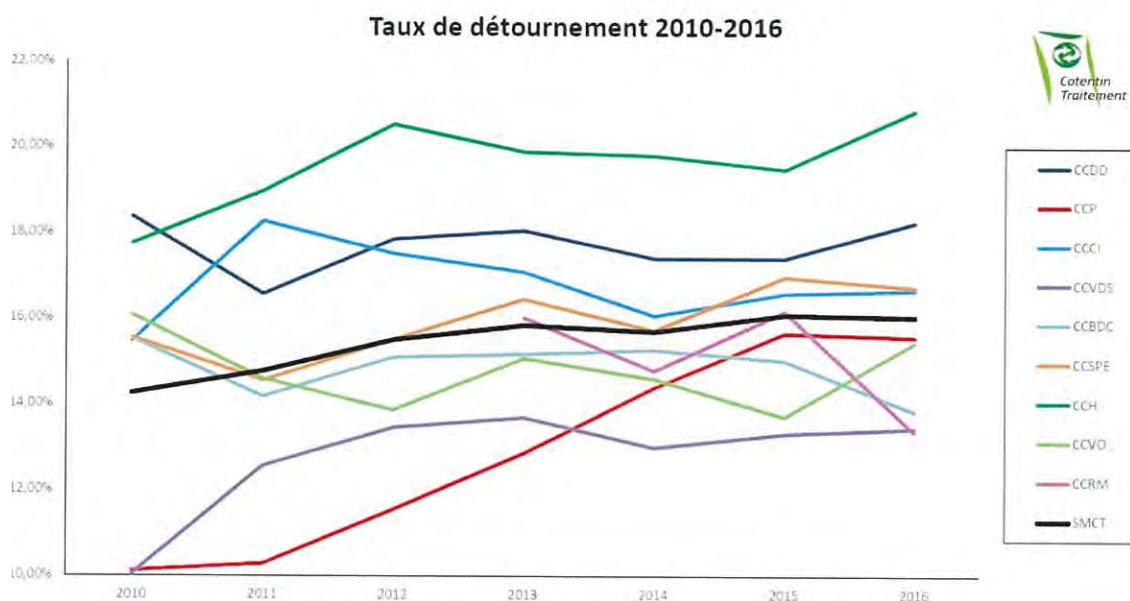
Depuis 2009, les emballages plastiques augmentent légèrement en quantité (+1,42%) mais plus notablement en volume. Les tonnages de papier baissent de 13,4% entre 2015 et 2016. Depuis 2011 le gros de magasin est recyclé et les tonnages sont inclus aux cartonnettes. Les refus de tri stagnent depuis quatre ans.



Le taux de détournement

Le taux de détournement représente la proportion de déchets triés par les habitants ; plus il est important, plus les habitants trient.

Autrement dit, pour le SMCT en 2016, quand 100 Kg de déchets sont collectés (hors verre), 16 Kg se trouvent dans les recyclables et 84 Kg dans la poubelle ordinaire.



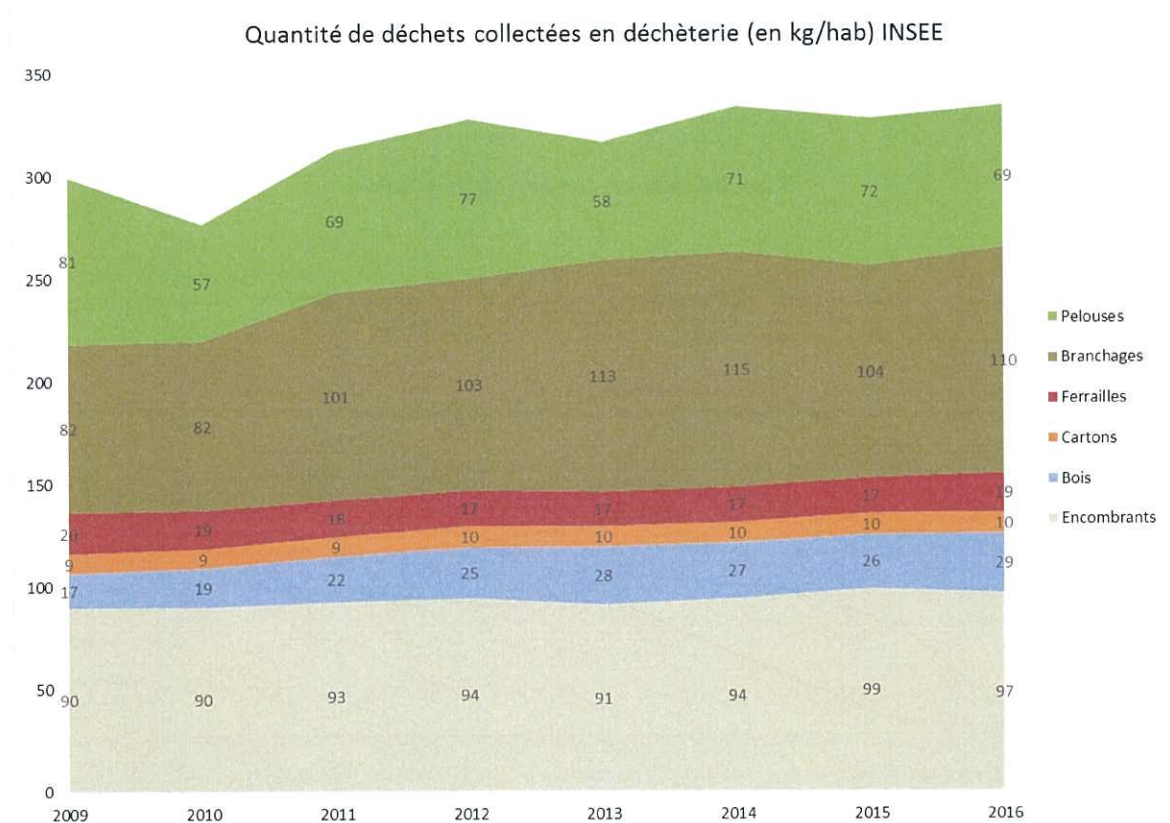
A priori, les taux de détournement des collectivités en porte à porte devraient être supérieurs à l'apport volontaire car le geste est simplifié pour l'habitant. C'est le cas de la CC Hague qui a plus de 20% de taux de détournement.

Mais dès lors qu'un territoire est bien « desservi » en colonnes de tri et la communication efficace, nous remarquons de fait que le taux de détournement est aussi performant ; exemple de la CC Douve et Divette.

Ce taux nous permet aussi de cibler les zones prioritaires où la communication autour du tri des déchets doit s'intensifier pour améliorer les performances de collecte sélective.



2.2.2 Les déchets de déchèteries

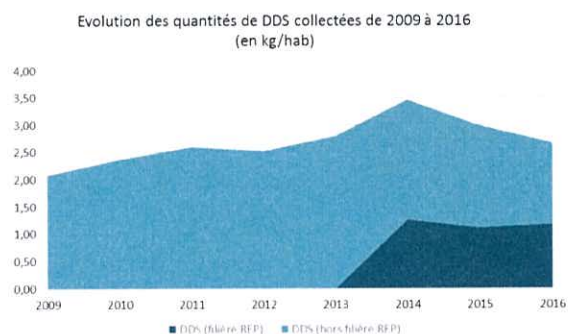


Les déchets verts représentent 44% des déchets de déchèterie en 2016. La part des encombrants restent importante, 1/4 des déchets de déchèterie, malgré les filières de tri qui se mettent en place.

DDS

La REP (Responsabilité Elargie du Producteur) DDS a été mise en place au 1^{er} janvier 2014. Elle reprend gratuitement les DDS des ménages, à savoir : les peintures et autres pâteux, les emballages souillés, les aérosols, les produits phytosanitaires, les produits chimiques (acides, bases et solvants) ainsi que les filtres à huile selon les seuils inscrits dans la convention.

En 2016, plus de 44% des DDS collectés en déchèteries ont rejoint la filière REP.

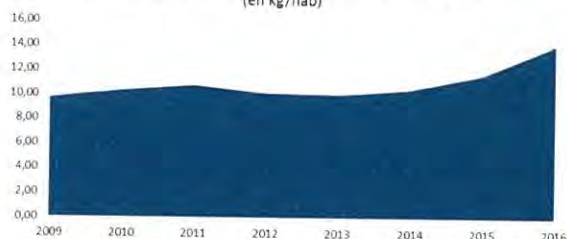


DEEE

Les quantités de DEEE collectées en déchèterie ont augmenté de 37% depuis 2014 et concernent principalement les gros électroménagers hors froids et les écrans.

La moyenne nationale en milieu rural est de 10,4 kg/hab/an en 2016).

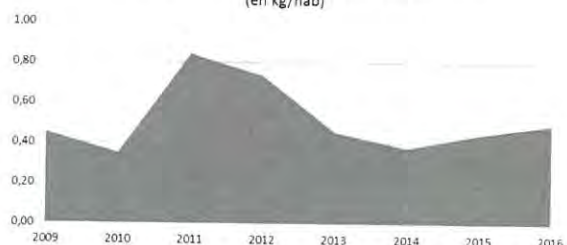
Evolution des quantités de DEEE collectées de 2009 à 2016 (en kg/hab)



Amiante

Quatre déchèteries collectent l'amiante : Gréville-Hague, Les Pieux, Portbail, Le Ham. La baisse constatée en 2013 et 2014 s'explique par l'arrêt de la collecte d'amiante sur la déchèterie des Pieux. Les quantités collectées sont plus faibles que la moyenne régionale (0,8 kg/hab en 2013).

Evolution des quantités d'amiante collectées de 2009 à 2016 (en kg/hab)



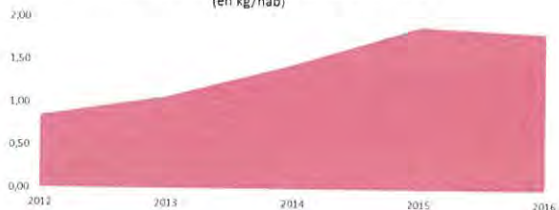
TLC

Les tonnages de TLC (textiles, linges, chaussures) baissent légèrement cette année (-3,5%).

Ces chiffres n'intègrent pas les TLC collectés dans les magasins du « Relais Enfant » ainsi que ceux collectés par les bornes « Le Relais ».

Pour rappel, le gisement national de TLC est estimé à 11 kg/an/hab, l'objectif est d'en collecter 50%.

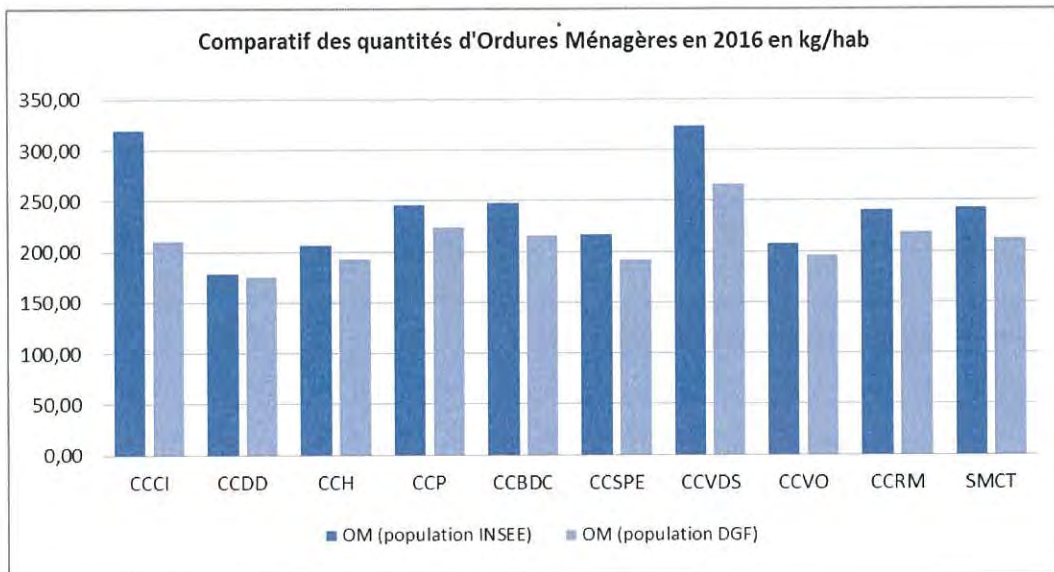
Evolution des quantités de TLC collectées de 2012 à 2016 (en kg/hab)



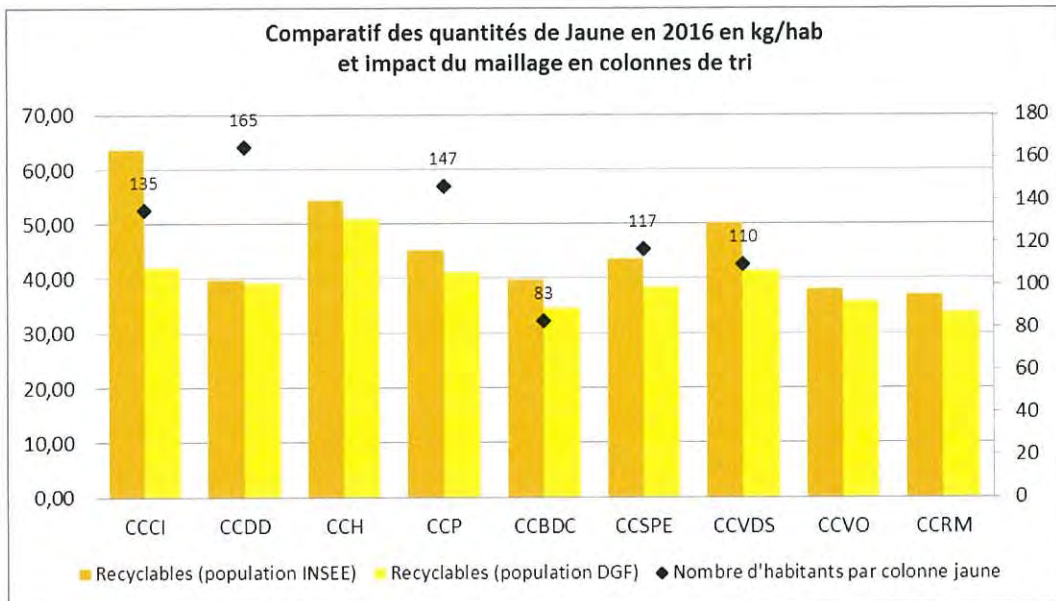
2.3 Comparatif par territoire en 2016

Pour comparer par communauté de communes la production de déchets 2016, celle-ci est rapportée à l'habitant en privilégiant la population DGF pour les OMr, le jaune et le verre, qui tient compte de l'influence touristique.

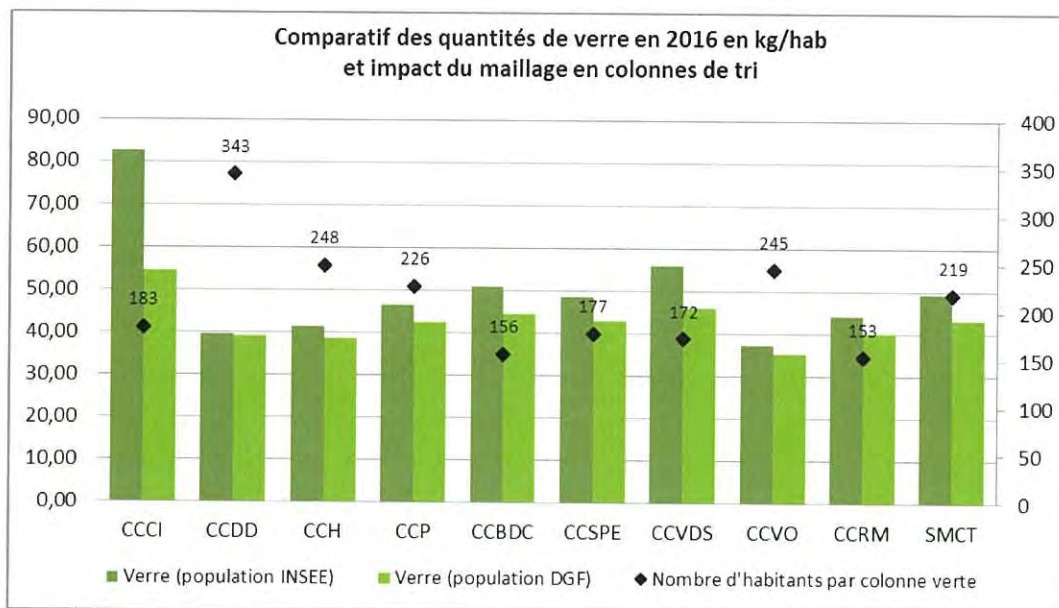
Les ordures ménagères résiduelles :



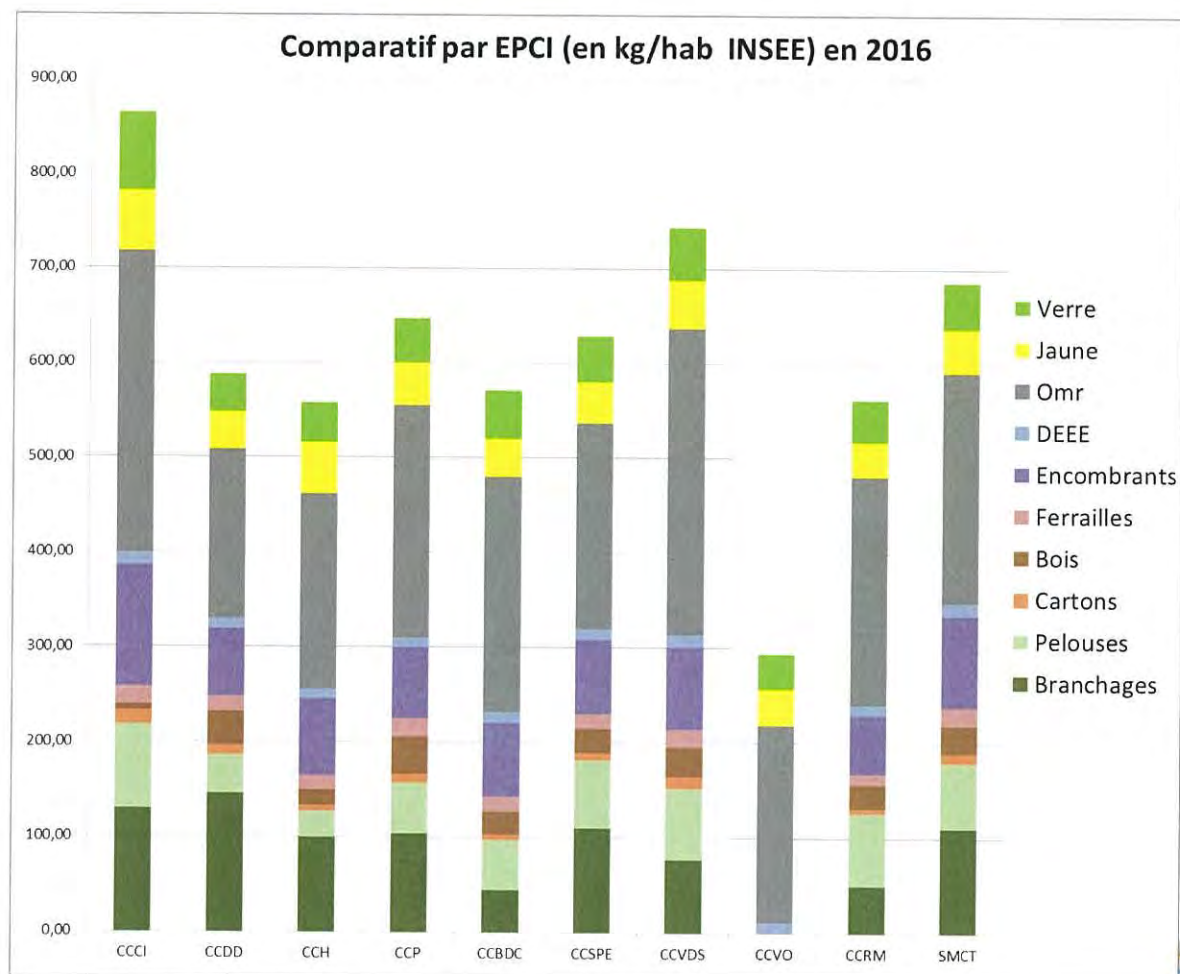
Le Jaune



Le Verre

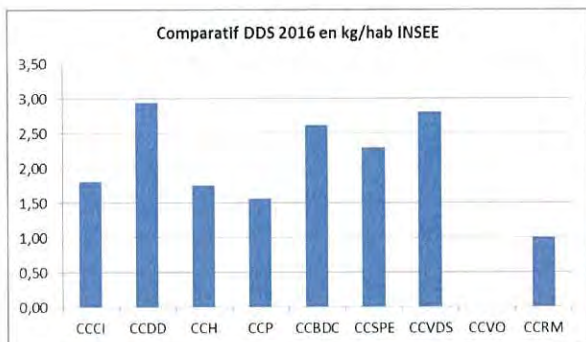


Les déchets de déchèteries :

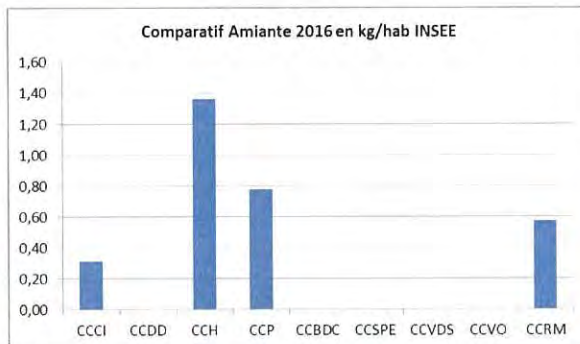




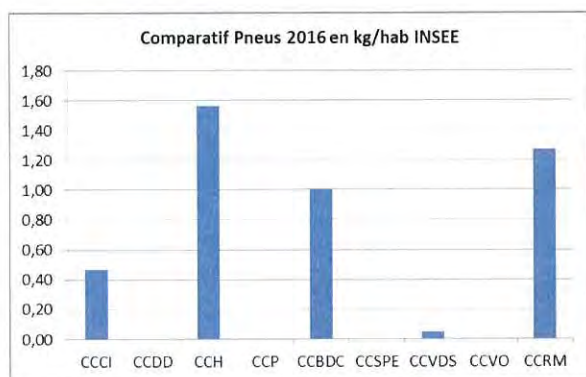
Les DDS



L'amiante



Les pneus



Ce qu'il faut retenir :

60 503 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de Cotentin Traitement en 2016, soit +0,86% par rapport à 2015 (en kg/hab INSEE) :

- 34% d'ordures ménagères résiduelles
- 14% de déchets issus du tri sélectif
- 25% de déchets verts
- 13,5% de tout venant.

En 2016, 62 % des déchets non dangereux et non inertes ont été orientés vers les filières de valorisation matière et organique.

Depuis 2009, la quantité de déchets collectées, tous flux confondus, augmente légèrement (+2,5%) :

- +11,7 de déchets collectés en déchèterie.
- - 15,9% d'ordures ménagères
- +0,1 pour les déchets issus du tri sélectif : +6,6% de tonnages Jaune, -5,30% de verre.

On constate des disparités par territoire selon le service proposé, l'activité économique, la composition de l'habitat.



3 LA COMMUNICATION

Cette année encore, les ambassadeurs de tri ont œuvré dans l'optique de faire diminuer les tonnages d'ordures ménagères résiduelles. La sensibilisation au geste de tri s'est donc poursuivie avec des actions à destination d'un public varié : habitants, élus, touristes, enfants, artisans,...

3.1 Recycl'en fête

En 2016, Cotentin Traitement a fêté ses 10 ans. Une conférence débat et une manifestation grand public « Recycl'en fête » ont été organisées au château de Saint Sauveur le Vicomte.

La conférence débat

« L'avenir des déchets dans le Cotentin », tel était le sujet de cet événement organisé au cinéma « Le Normandy » à Saint Sauveur le Vicomte. Une cinquantaine d'élus ont répondu présents.

Pour cette occasion, M. Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, Mme Sandrine Banville directrice de Biomasse Normandie, ainsi que M. Joël Dufils, Président de l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement), sont intervenus devant la cinquantaine d'élus présents.

Recycl'en fête

Le festival « Recycl'en fête », a permis de sensibiliser le grand public au tri, à la prévention des déchets et au recyclage de manière ludique et conviviale. Grâce aux différents stands, de nombreux thèmes ont pu être abordés : le compostage, les déchets dangereux, la méthanisation, l'énergie et la rénovation énergétique ... Un Troc tes trucs a également été organisé avec l'association Le Relais Enfant. Le but était d'échanger des objets sans contribution financière. Les objets n'ayant pas trouvé d'acquéreur ont été donnés au Relais Enfant.

Cette manifestation a attiré un flux permanent de 400 personnes.



3.2 Actions de réduction des déchets

Opération « ça roule ma poule »

Lancée en 2015, l'opération s'est terminée en juin 2016.

Cotentin Traitement a offert 2 poules à 14 familles volontaires. En échange celles-ci devaient peser leurs ordures ménagères avant et après l'arrivée des poules. En 1 mois, les familles ont détourné 115 kg d'ordures ménagères non recyclables (53 kg grâce au compostage et 62 kg grâce aux poules). De plus, une amélioration du tri des déchets et une diminution du



gaspillage alimentaire ont été constatés. Cette opération a beaucoup plu.

Disco soupe

Une Disco-Soupe a été réalisé en mars 2016 à Urville-Nacqueville en partenariat avec l'association Familles Rurales. Le principe consiste à récupérer des fruits et légumes moches, non calibrés ou abîmés, pains de la veille... qui sont impropres à la vente mais pas à la consommation, puis de les transformer en soupes ou autres réalisations.

De nombreux fruits, légumes, pains et viennoiseries ont ainsi été récupérés auprès de grandes surfaces volontaires.

Plus de 100 personnes ont dégusté les nombreuses préparations culinaires et participées aux diverses animations : dégustation de pain perdu, vélo smoothie, concert avec le groupe Marinade...



Journée de lutte contre le gaspillage alimentaire

Comme chaque année, l'équipe de Cotentin

Traitement se mobilise le 16 octobre pour la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'action de 2015 « stop au gaspillage alimentaire » à l'école a été reconduite dans 2 établissements volontaires : le collège Le Castillon des Pieux et l'école primaire Notre-Dame à Saint Pierre Eglise.

Cette action consiste à peser, en fin de service, les différentes poubelles afin d'évaluer la nourriture jetée par les élèves par repas. L'affichage des résultats obtenus et une exposition sur le gaspillage alimentaire permettent de sensibiliser les élèves. Ceux qui le souhaitent remplissent un quizz.

Les élèves se sentent concernés par le gaspillage, nombreux sont choqués par le nombre de repas jetés.

Le collège Le Castillons des Pieux souhaite s'engager durablement dans cette démarche.

Mise en place et suivi du compostage dans les collèges et écoles primaires

Cotentin Traitement travaille conjointement avec les mairies et les communautés de communes pour développer le compostage collectif.

En plus du suivi des composteurs déjà mis en place, de nouveaux projets ont vu le jour en 2016 :

- une table de tri a été installée à la cantine scolaire d'Hardinvast afin de composter les biodéchets de fin de repas (épluchures, serviette en papier et restes de pain). Un ambassadeur de tri est intervenu auprès des enfants et des agents afin de les sensibiliser au compostage
- sur la communauté de communes des Pieux, une réflexion est menée conjointement avec Cotentin Traitement, pour mettre en place le compostage dans les restaurants scolaires en 2017.



Conseil municipal des jeunes de Saint Sauveur le Vicomte

En 2016, les ambassadeurs de tri ont accompagné le conseil municipal des jeunes de Saint Sauveur le Vicomte dans leur projet d'aménagement d'un local poubelle et mise en place du traitement des biodéchets (compostage et poules) d'une résidence de personnes âgées. Le local poubelle a été remis à neuf mais suite à l'enquête menée par les jeunes conseillers les résidents n'ont souhaité ni poule ni composteur.

Semaine européenne de la réduction des déchets du 18 au 26 novembre

Stand anti-gaspi :

Les ambassadeurs de tri ont tenu un stand dans huit supermarchés pour sensibiliser au gaspillage alimentaire

De nombreux outils ont été distribués : recettes anti gaspi, magnets rappelant les règles de conservation des aliments, astuces pour faire ses courses, gobelets doseur, ...



Collecte de jouet :

Le SMCT a décidé d'organiser des collectes de jouets, en partenariat avec Eco-système, pour sensibiliser le grand public en période d'achats de Noël :

- au magasin JouéClub de Tollevast sur 2 jours, un vendredi et un samedi.
- à la déchèterie de Carquebut pendant toute la semaine.



Les dons ont été confiés au Relais Enfant pour être triés, complétés ou réparés, avant d'être nettoyés pour rejoindre les boutiques de l'association. Plus de 200 jouets ont ainsi été collectés.

Défi Familles à énergie positive édition 2015-2016

Comme pour la précédente édition, le défi Manche a intégré le module déchet. Pendant 3 mois, les familles participantes ont pesé leurs déchets par types (résiduels, emballages plastiques + papier, compost et verre). Un ambassadeur de tri est intervenu auprès des familles pour rappeler les filières de traitement de chaque flux, expliquer les consignes de tri, donner des conseils de compostage.

Fête de la pomme

Les ambassadeurs de tri ont tenu un stand sur le gaspillage alimentaire lors de la fête de la Pomme à Saint Sauveur le Vicomte. Malgré le mauvais temps, le stand a rencontré un vif succès grâce à la distribution du magnet, d'un livret de recettes anti-gaspi et d'une animation bricolage avec les enfants.



Annuaire du réemploi

Créé en 2015, cet annuaire recense de nombreuses adresses utiles dans le nord cotentin afin de produire moins de déchets en privilégiant la réparation, l'échange, la location, le réemploi, le don, la revente et l'achat. Il est disponible sur notre site internet.

Magnet anti-gaspi

Un magnet sur le gaspillage alimentaire a été réalisé afin de donner aux particuliers des astuces pour moins jeter (comment bien ranger son frigo, les dates de conservation, des idées recettes avec les



restes et bien doser pour moins jeter). Il est distribué gratuitement lors des différentes animations.

Faites le bon geste, cuisinez les restes...

Comment ranger mon réfrigérateur ?

0°C à +4°C Viandes, poissons et lait crus	Portes +6°C à +8°C Beurre, oeufs, condiments, sauces, boissons
+4°C à +6°C Plats cuisinés, produits laitiers, pâtisseries	
+6°C à +8°C Bac à légumes et fruits frais	

Les dates de conservation

« à consommer jusqu'au .../.../... »

Après cette date, le produit est périmé et non consommable.



« à consommer de préférence avant le .../.../... »

Après cette date, le produit peut être consommé. Seul le goût ou la texture peuvent changer.



⚠ Une odeur désagréable ou une couleur anormale signifient que cet aliment n'est peut-être plus consommable.

Idées anti-gaspi

Mes légumes commencent à dépérir : je les cuisine en soupe, purée, gratin, ratatouille...

Mon pain commence à se rassir : je le cuisine en tartines, pain perdu, pudding, croûtons, chapelure...

Mes fruits sont trop mûrs : je les cuisine en compotes, confitures, jus, gâteaux, sorbets...

Avec mes fanes ou mes épluchures : je les cuisine en bouillon, soupe, tarte, cake, chips...

Avec mes blancs d'œuf : je les cuisine en gâteaux ou je les mets au congélateur

Bien doser pour moins jeter
(Proportions / personne / repas)

- Pain : 2 tranches
- Œufs : 2 Salade : 1 bol
- Viande, Poisson : 150 à 200 g
- Pâtes (plat unique) : 100 g
- Poireaux : 1 à 2 selon la grosseur
- Pâtes, riz, semoule, légumes secs : 70 g
- Légumes (avant préparation) : 250 g
- Pomme de terre : 5 petites ou 2 grosses

Syndicat mixte Cotevillain Traitement, SMCT, ZA des Fourches - 6 rue des Vignes CHÉREBOURG-D'OTTEVILLE, 50130 CHÉREBOURG-D'OTTEVILLE - Tél. 02 33 40 27 61 - Courriel : contactsmct@cotevillain.org

3.3 Autres actions de sensibilisation

Animations scolaires, temps d'activités périscolaires (TAP) et en centre de loisirs

Comme chaque année, les ambassadeurs de tri sont intervenus auprès des jeunes afin de les sensibiliser aux gestes de tri.

Dix écoles primaires (445 élèves) et deux collèges (180 élèves) ont bénéficié de ses animations.



Spectacle musical pour enfant

6 écoles ont assisté au spectacle « son vrai visage » sur le développement durable, interprété par Sophie Chauvet de la troupe des « maîtres sauveteurs trieurs ».

Campagne de sensibilisation

Les ambassadeurs ont effectué du porte à porte ciblé sur le territoire de la communauté de communes de la région de Montebourg : nouveaux habitants, secteurs critiques. Cette action a été menée en partenariat avec l'ambassadrice de tri en service civique de la cdc.



Animations d'été

Cette année, les ambassadeurs sont allés à la rencontre des vacanciers et des locaux sur :

- neufs marchés : stand
- un camping : jeu de piste
- et lors de la Quiné No Limite : stand.

Animations radio sur France Bleu Cotentin et Hag'Fm

Cotentin Traitement passe à l'antenne régulièrement afin de mettre en avant ses actions et rappeler les bons gestes. Au programme de cette année : le réemploi, des astuces pour faire un bon compost, l'intérêt des piles rechargeables, des idées pour réaliser ses produits ménagers, etc.

Conseils municipaux

Cotentin Traitement propose aux maires de bénéficier d'une intervention des ambassadeurs de tri lors des conseils municipaux. Cette démarche a pour objectif de présenter Cotentin Traitement afin de faciliter son action sur le territoire, mais également de rappeler les consignes de tri pour que les élus puissent, à leur tour, les transmettre. En 2016, les ambassadeurs de tri sont intervenus dans 4 conseils municipaux.

Accompagnement des offices de tourisme du territoire :

Depuis 2014, les offices du tourisme initient une démarche éco-responsable en interne avec le soutien du Syndicat mixte du Cotentin via le Pays d'Accueil Touristique et le Plan Climat-Energie Territorial. Cette démarche vise à travers un certain nombre d'actions, à limiter les impacts sur l'environnement engendrés par les activités quotidiennes de chacun. Cotentin Traitement participe à ce projet en apportant des solutions en matière de réduction des déchets. En 2016, deux types d'actions ont été menés :

- Distribution de « Kit tourisme » constitué d'un mémo-tri A4, d'une réglette de tri et d'un sac de pré-tri à destination des gîtes et locations estivales.
- Pesée du papier jeté en fin d'année à l'arrivée des nouveaux prospectus. En 2016, seul l'OTSI de la Vallée de l'Ouve s'est montré intéressé par la démarche.

Visite de sites

En 2016, deux journées ont été organisées :

- Visite du centre de tri Haute performance de Véolia à Oissel, où les déchets d'équipement et d'ameublement sont traités, et de la plateforme de compostage de Valnor à Billy qui valorise les déchets verts
- Visite de pavillons de compostage sur la commune d'Harfleur.

Ainsi une soixantaine de personnes ont bénéficié de ces visites.



Kit « animations »

Un kit d'animation est en cours de réalisation et sera distribué aux animateurs des TAPS et en centre de loisirs.

Ce kit a pour objectif d'accompagner les animateurs lors d'animation sur les déchets : apport de connaissances sur la gestion des déchets et exemples d'activités ludiques avec des objets recyclés.



Autocollants BOM

4 autocollants ont été réalisés en 2016 sur le compostage, le tri des textiles, le tri des emballages plastiques et le tri du verre, pour équiper 10 bennes à ordures ménagères.



Newsletter

Trois newsletters ont été diffusées dans toutes les mairies. Sujets traités : opération « ça roule ma poule » ; lutte contre le gaspillage alimentaire avec les tables de tri mises en place dans les cantines scolaires, les 10 ans de Cotentin Traitement, les caractérisations des bennes d'encombrants.

Page Facebook

La page prend son essor par de nombreuses publications partagées. 114 personnes sont abonnées et 232 personnes « aiment la page ».

Impressions diverses

Pour stands et animations : 500 stylos-billes, 500 taille-crayons en forme de poubelle, 500 crayons de couleur, 250 yo-yo, 250 bloc-notes, 300 crayons à planter, 250 sacs en jute,...
700 calendriers pour les élus des communes et des intercommunalités.
11 panneaux de déchèteries.

Engagées mais non réalisées : 23 panneaux de déchèterie, 16 500 guides de tri, 1 500 mémo tri A4.

3.4 Actions 2016 menées en partenariat avec le Point Fort

Cotentin Traitement et le Point Fort Environnement se sont engagés en 2013, au travers de la convention de coopération, à entreprendre des actions de communication en commun de manière à sensibiliser un plus large public aux bons gestes de tri.

En 2016, ils ont ainsi mené en commun :

Visites de l'usine de méthanisation

Le Point Fort accueille régulièrement des élèves de l'ensemble du département. Quand il s'agit d'établissements situés sur le territoire de Cotentin Traitement, il associe à ces visites les ambassadeurs de tri du syndicat. Les interventions sont alors menées conjointement : le Point Fort présente la méthanisation et Cotentin Traitement les consignes de tri et le parcours des déchets. 7 classes ont ainsi été sensibilisées en 2016 (élèves d'école primaire à lycéens).

Recycl'en fête

Lors du festival Recycl'en fête, le Point Fort a tenu un stand ludique pour les enfants : réalisation de plantations avec le compost transformé dans l'usine de méthanisation. Les enfants sont repartis ravis avec leurs petites plantes.

Semaine européenne de réduction des déchets

Les collectes de jouets sur les deux déchèteries de Baie du Cotentin (celle de Carquebut relevant du SMCT et celle de Carentan du Point Fort) ont été menées en partenariat afin de proposer la même animation.



Ce qu'il faut retenir :

En 2016, les ambassadeurs ont poursuivi les actions de communication engagées : animations scolaires, sensibilisation lors des semaines du Développement Durable et de la Réduction des déchets, animations sur les marchés, mise en place du tri lors de manifestations...

L'année 2016 a été marquée par :

- Les 10 ans de Cotentin Traitement : conférence-débat et recycl'en fête
- Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire : Disco-Soupe, stand anti-gaspi, magnet anti-gaspi, actions en restauration scolaire,...



4 AUTRES PROJETS

4.1 Etudes

Dans la poursuite de l'étude menée entre 2012-2014 sur les solutions de traitement des déchets résiduels, Cotentin Traitement en partenariat avec Cherbourg-en-Cotentin et la communauté de communes Cœur de Cotentin a souhaité entreprendre une réflexion sur :

- L'harmonisation des consignes de tri à l'échelle du Cotentin en s'appuyant sur le centre de tri de Cherbourg,
- L'optimisation du transport/transfert des déchets ménagers du Cotentin.

Deux groupements de commande ont été constitués en 2015 afin d'engager deux études. Elles ont été menées en 2016.

4.3.1 Etude d'optimisation du centre de tri de la communauté urbaine de Cherbourg

Maitre d'ouvrage : Cherbourg-en-cotentin

Cabinet d'études : Girus

Coût : 20 010 € TTC

Objet de l'étude

Définir les modifications à apporter au centre de tri de Cherbourg pour augmenter sa capacité à environ 20 000 tonnes par an de déchets triés en extension de consignes sur les plastiques, permettant ainsi d'harmoniser les consignes de tri à l'échelle du Cotentin.

5 scénarios étudiés selon plusieurs critères

- adaptations techniques (process et bâtiment) nécessaires pour absorber le gisement selon différents schémas de tri.
- moyens nécessaires au fonctionnement des process (nb de trieurs, leur positionnement, nb d'agents chargés de l'alimentation, du conditionnement, de l'expédition des matériaux triés,...).
- investissements (tant sur le process que sur le bâtiment), coût de fonctionnement à la tonne,...

Scénarios		1	2	3	4	5
Gisements 2030	MM	12 125 t/an				
	EMB	430 t/an				
	PAP	+ 780 t/an				
Fonctionnement		1 poste 1 462 h/an	2 postes 2 925 h/an	1 poste 1 462 h/an	2 postes 2 925 h/an	1 poste* 1 462 h/an
Débit sur MM (prod. majoritaire)	t/h	9,2	4,6	9,2	4,6	9,2
	m3/h	130	66	130	66	130
Type de tri		Poussé (3 flux plastiques)	Poussé (3 flux plastiques)	Complet (5 flux plastiques)	Complet (5 flux plastiques)	Simplifié (1 flux plastiques - 1 flux fibreux)



Principales conclusions :

- L'ensemble des coûts de tri auxquels l'étude aboutit sont élevés (>216 €/HT/t hors recettes de valorisation mais y compris coûts de surtri),
- Les solutions sur 2 postes de tri apparaissent très lourdes à assumer financièrement (entre 285€/HT/T et 292€/HT/T) ;
- Le tri simplifié apparaît comme la solution la moins onéreuse mais des incertitudes persistent quant aux coûts de sur-tri des résines et fibreux et à leurs modalités de répercussion aux collectivités (coûts en sortie d'installation, éventuels coûts de transfert, modulation des soutiens de valorisation, etc) ;
- Les différences entre tri poussé et tri complet sont limitées (entre 8 et 11 €/HT/T).

4.3.2 Etude d'optimisation du transport/transfert des déchets ménagers du Cotentin

Maitre d'ouvrage : Cotentin Traitement

Cabinet d'études : Girus

Coût : 23 340 € TTC

Objet de l'étude

Optimiser le transport-transfert des déchets ménagers du Cotentin de manière à disposer d'une marge de manœuvre quant aux choix des sites de traitement utilisés tout en maîtrisant les coûts.

3 scénarios étudiés en fonction de plusieurs critères : techniques, financiers, environnementaux (contraintes d'implantation, nuisances notamment en termes de trafic,...), juridiques et administratifs,...

	Situation actuelle	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
<i>Flux concernés</i>	OMr, CS, Verre et Bois	OMr et CS		Verre et Bois
<i>Gisements global</i>	OMr : 49 700 t CS : 11 000 t Verre : 6 800 t Bois : 4 000 t	OMr : 49 700 t CS : 11 000 t		Verre : 6 800 t Bois : 4 000 t
<i>Quais de transfert mobilisés</i>	9 Quais de transfert <ul style="list-style-type: none"> • dont 6 publics : Becquet, Gréville-Hague, Héauville, Bricquebec, Portbail, Anneville en Saire ; • Et 3 privés : Brix, Valognes, Le Ham. 	4 Quais de transfert <ul style="list-style-type: none"> • dont 2 existants : Becquet et Gréville-Hague ; • et 2 nouveaux : zone sud-ouest et zone centre-est <i>Variante : maintien des 3 quais de transfert du sud-ouest du territoire (Héauville, Bricquebec, Portbail)</i>	4 Quais de transfert <ul style="list-style-type: none"> • dont 1 existant : Gréville-Hague ; • 1 complète / réhabilité : Becquet (gestion CS + OMr) ; • et 2 nouveaux : zone sud-ouest et zone centre-est. 	1 plateforme logistique unique au barycentre du territoire <i>Recherche de mutualisation avec le site envisagé au centre-est (scénarii 1 et 2).</i>

<i>Exutoire OMR</i>	Le Ham et Cavigny	Le Ham et Cavigny		-
<i>Exutoire CS</i>	Becquet, Donville, Caen	Becquet	Donville	-
<i>Exutoire Verre</i>	Villeurbanne, Vayres	-	-	Villeurbanne
<i>Exutoire Bois</i>	-	-	-	-

Principales conclusions :

- Le dispositif de transfert actuel constitué de quais de transfert proches des zones de



production, et bien qu'inférieurs en capacités aux standards habituels, apparaît comme optimal notamment pour le flux d'OMr.

- L'utilisation du centre de tri du Becquet permettrait une économie sur la filière (hors tri et collecte pure) d'environ 30% à 40% vis-à-vis d'une solution externe (Donville).
- La création d'une plateforme logistique multi-flux proche du barycentre du territoire (Valognes +/- 10 km) constituerait une opportunité avantageuse. Cela offrirait une alternative immédiate au « monopole » privé existant notamment pour les flux de verre et de bois mais pourrait également constituer une base pour le développement d'autres activités (démantèlement de meubles) ou l'accueil de flux complémentaires.
- La constitution d'un dispositif de transfert équilibré sur l'ensemble du territoire (6 à 8 quais de transfert au total : réseau actuel réhabilité + 1 plateforme située au centre et au sud-est) constituera une garantie de gestion optimale des flux actuels et à venir (nouveaux flux, expiration de certains exutoires, etc).

4.2 Collecte de pneus de silos

Cotentin Traitement et l'association Cotentin Réseau Rural se sont associés par voie de convention en 2015 pour apporter aux agriculteurs une solution de traitement des pneus de silos abordable financièrement. Le stock moyen par exploitation est estimé à 10 tonnes (soit 1 450 pneus).

Cotentin Traitement subventionne la 1^{ère} collecte de chaque Groupement de Vulgarisation Agricole (GVA) situé sur son territoire, soit au maximum 8 collectes, à hauteur de 20% du prix de transport-traitement négocié par Cotentin Réseau Rural (délibération n°2015-09-301).



Trois collectes ont été organisées :

- Le 8 décembre 2015 à la déchèterie de Rauville-la-place : 44 tonnes collectées, pour 18 agriculteurs, remplissant les 3 camions prévus à cet effet. Des agriculteurs n'ont pu participer.
- Le 25 mai 2016 à la déchèterie d'Héauville : 157,54 tonnes collectées, 24 agriculteurs.
- Le 3 octobre 2016 à la déchèterie de Gréville-Hague : 62,38 tonnes collectées, 20 agriculteurs

4.3 Broyage des déchets verts à domicile

En 2016, au terme d'une enquête préalable auprès de la population, le syndicat mixte Cotentin Traitement a souhaité expérimenter le broyage de déchets verts à domicile pour diminuer la quantité de branchages déposée en déchèterie (cf. graphique p. 19). L'entreprise d'insertion ECORECA, en groupement avec ASTRE environnement et l'ABEC, assure la prestation par le biais d'un marché public. Le service proposé consiste à offrir une heure de broyage à domicile lors de deux campagnes : la 1^{ère} a déjà eu lieu en novembre 2016 et la seconde est prévue en février-mars 2017.

Objectifs :



- Sensibiliser à plusieurs aspects de la réduction des déchets : paillage, compostage...
- Proposer un service facile pour l'utilisateur, entraînant le moins de freins possibles pour son utilisation
- Réduire les quantités de déchets à transporter, des apports en déchèterie et des déplacements correspondants (diminution gaz à effet de serre)
- Réduire les volumes de déchets collectés et traités par la collectivité

Bilan 1ère campagne :

Sur les 35 personnes préinscrites, 25 personnes ont bénéficié du service. Pour les personnes qui ont renoncé, diverses raisons ont été évoquées : pas assez de branchages, pas d'accès pour le broyeur, date proposée ne convenant pas.... 2 personnes vont bénéficier du service à la 2ème campagne.

L'enquête de satisfaction (16 retours) a révélé que :

- Les participants ont eu connaissance de l'opération principalement par les mairies et la presse
- Leur principale motivation était d'éviter de se rendre en déchetterie (pour 13 d'entre eux)
- Ils ont tous été satisfaits du service
- 94% seraient prêt à refaire appel au service

4.4 Caractérisation de benne d'encombrant

Partant du constat qu'une partie importante des déchets déposés dans les bennes encombrants des déchèteries pourraient faire l'objet d'une valorisation plus poussée, le comité syndical a décidé d'entreprendre en 2016 des caractérisations de ces bennes afin de :

- disposer d'une évaluation précise et actualisée de leur contenu,
- évaluer l'impact de la mise en place de la REP DEA.

22 caractérisations réparties sur deux campagnes (avril et août) ont été réalisées par le cabinet TERRA pour un montant de 31 800 € TTC, subventionné à hauteur de 21 200€ par le programme Leader du Cotentin.

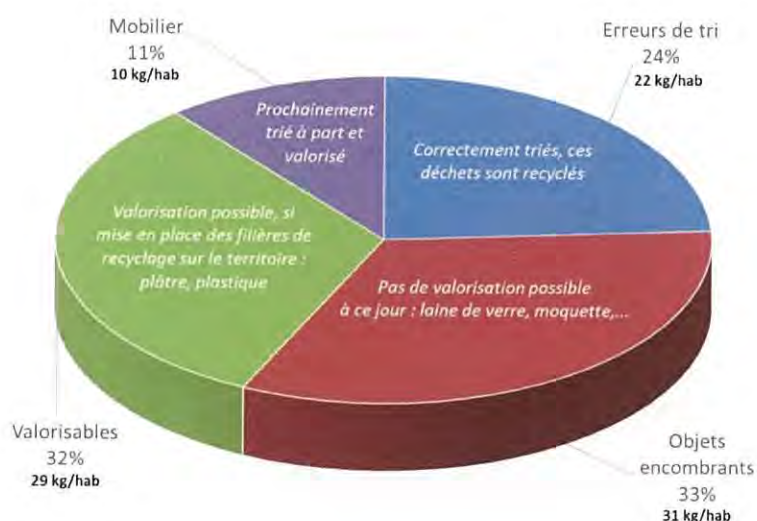
Le détail de la composition des bennes d'encombrant figurent en annexe.

Principales conclusions :

- Les erreurs de tri représentent 1/4 du gisement,
- Le mobilier représente 11% des encombrants.
- La part de plâtre, incluse dans les valorisables, est très importante, elle est de 14,1%,
- On retrouve 9,4% d'ordures ménagères.
- 2/3 du contenu des bennes encombrant pourraient être valorisés :
A court terme en assurant un meilleur contrôle du geste de tri des usagers pour limiter les erreurs de tri qui représentent le quart de la benne : gravats, bois, ferraille, collecte sélective, ordures ménagères, déchets dangereux, cartons, déchets électriques et électroniques, textiles.
A moyen terme, en équipant les déchèteries de bennes mobilier et en mettant en œuvre de nouvelles filières, plâtre et plastique.



Composition des bennes encombrant en 2016



4.5 Mise en place de la REP DEA

Cotentin Traitement a contractualisé avec l'éco-organisme Eco-Mobilier au 1^{er} novembre 2016 pour mettre en place une filière de recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement en déchèterie. Cela concerne les DEA des particuliers évalués à 2 000 tonnes : meubles, literie, sièges,...

La convention prévoit :

- la mise en place progressive de bennes DEA sur les déchèteries de Cotentin Traitement,
- un soutien financier à la collectivité pour la collecte et la communication.

Cotentin Traitement ainsi que Cherbourg en Cotentin et la Communauté de Communes de Cœur en Cotentin souhaiteraient qu'à moyen terme les DEA puissent être démantelé localement en lien avec les structures de l'économie sociale et solidaire.

4.6 Programme Local de prévention

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est obligatoire à compter du 14 septembre 2015. Il doit préciser :

- les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires,
- l'établissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

L'équipe de Cotentin Traitement en lien avec les techniciens des communautés de communes a élaboré un programme local de prévention, qui a permis notamment de préciser les actions de sensibilisation menées en 2016. Ce programme a été approuvé le 22 septembre 2016 par la



commission d'élaboration et de suivi, composée des membres du Bureau de Cotentin Traitement et des techniciens des communautés de communes.

Le programme local de prévention prévoit les objectifs de réduction suivants :

- -10% d'ordures ménagères résiduelles entre 2009 et 2020.
- -10% de tout-venant entre 2009 et 2020.

4.7 Dissolution de Cotentin Traitement

Le syndicat mixte Cotentin Traitement est dissous au 31 décembre 2016. C'est une conséquence de la création de la communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) :

Collecte et traitement des déchets ménagers -> compétence obligatoire de la Communauté d'Agglomération (CA)



Retrait automatique de Cotentin Traitement des communes membres de la CA (article L5216-7 du CGCT).



Un seul adhérent : la CC Baie du Cotentin (CCBDC)



Dissolution de plein droit
(article L.5212-33 du CGCT : un syndicat ne peut comporter qu'un seul membre).

Les modalités de liquidation du syndicat ont été approuvées lors du comité syndical du 8 décembre 2016 (délibération n°2016-12-348) :

- Les agents seront automatiquement transférés à la CAC.
- Les 14 marchés publics portant en partie sur le territoire de la CCBDC seront exécutés dans les conditions antérieures. La CAC, en tant que mandataire principal, sera l'interlocuteur unique des titulaires des marchés.
- La CCBDC contractualisera en direct avec les différents organismes concernés au 1er janvier 2017 pour les autres contrats.
- Les équipements propres à la déchèterie de Carquebut seront cédés à la CCBDC. Les autres biens seront transférés à la CAC.
- L'actif et le passif seront répartis entre la CAC et la CCBDC au prorata de la quantité de déchets apportés par chacun depuis la date de création.
- Une convention de partenariat sera conclue entre la communauté d'agglomération et la CCBDC pour le suivi des marchés publics et pour l'accompagnement de la CCBDC dans la reprise de compétence.

La dissolution du syndicat est constatée par l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2016.



Ce qu'il faut retenir :

Les conclusions de l'étude d'optimisation du centre de tri de Cherbourg en Cotentin seront discutées en 2017 au sein de la communauté d'agglomération du Cotentin.

L'étude d'optimisation du transport/transfert des déchets ménagers du Cotentin a révélé que :

- l'organisation du transfert actuel est optimale notamment pour les OMr
- la création d'une plateforme logistique multi-flux proche du barycentre du territoire pourrait être une opportunité avantageuse

Deux collectes de pneus de silos ont été soutenues par Cotentin Traitement en 2016 (Les Pieux, Gréville-Hague) : 220 tonnes, 44 agriculteurs.

Le broyage de déchets verts à domicile est en cours d'expérimentation : 1^{ère} campagne effectuée à l'automne 2016 (25 participants).

Les 22 caractérisations de benne d'encombrant ont démontré que :

- les erreurs de tri représentent 1/4 du gisement,
- le mobilier représente 11% des encombrants.
- 2/3 du contenu des bennes encombrant pourraient être valorisés.

Cotentin Traitement a contractualisé avec l'éco-organisme Eco-Mobilier, le 1^{er} novembre 2016, pour mettre en place une filière de recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement sur son territoire.

Le Plan Local de Prévention de Cotentin Traitement a été approuvé le 22 septembre 2016 par la commission d'élaboration et de suivi. Objectifs de réduction fixés par le plan :

- -10% d'ordures ménagères résiduelles entre 2009 et 2020.
- -10% de tout-venant entre 2009 et 2020.

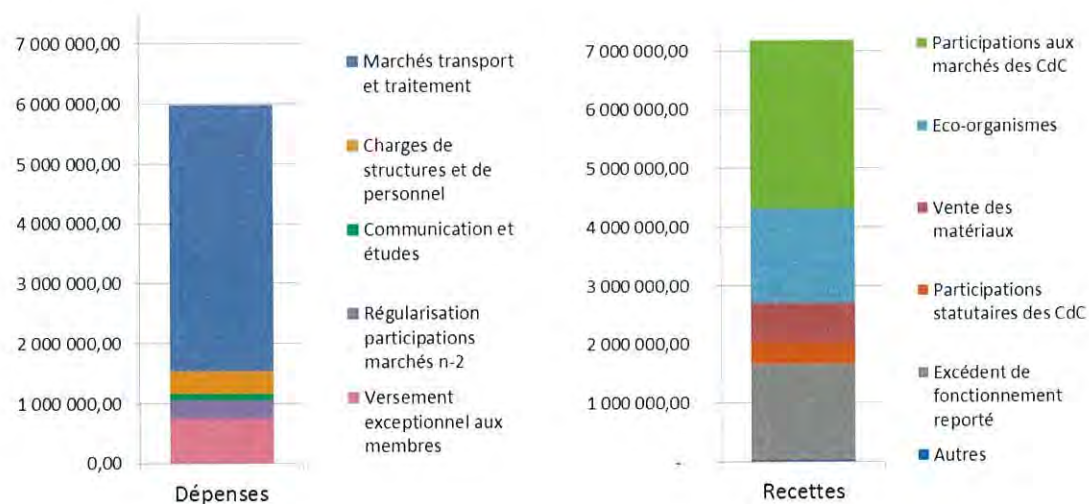
Compte tenu de la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, Cotentin Traitement est dissous au 31 décembre 2016.



5 LES ELEMENTS FINANCIERS

5.1 Situation générale 2016

Le compte administratif de fonctionnement de Cotentin Traitement en 2016 se résume ainsi :



Les participations statutaires (378 660 €) des CdC financent entièrement les charges de structure et de personnel.

Les participations Marchés (2 879 575,78 €), quant à elles, couvrent 65% des coûts de transport et de traitement des déchets. Le reste est financé par les soutiens des éco-organismes et la vente des matériaux. Ces recettes étant estimatives, Cotentin Traitement reverse à ses membres depuis 2011 le surplus de recettes perçues au cours d'une année. Il s'agit de la régularisation des participations Marché en n+2. Le surplus de 2011 a été reversé en 2013, etc,... 298 019,84 € ont ainsi été reversés en 2016.

Entre 2006 et 2010, Cotentin Traitement a généré un excédent de fonctionnement de 754 761,16 € qu'il conservait dans la perspective de création d'une installation de traitement. Cette somme a été reversée aux membres en 2016.

L'excédent de fonctionnement au terme de l'exercice 2016 s'élève à 1 213 743,98 €, en intégrant l'ensemble des recettes éco-organismes qui seront perçues en 2016 et 2017.

Cotentin Traitement n'ayant pas d'installation ou de gros équipement, son budget d'investissement est réduit. Il s'élève à 14 700 € en 2016.



5.2 Marchés de transport et traitement des déchets

5.1.1 Dépenses relatives aux marchés

Cotentin Traitement, grâce à la mutualisation du service et à l'optimisation des marchés publics, entretient la concurrence entre les prestataires et obtient des prix attractifs.

Dépenses 2016 (TTC)	
Ordures ménagères résiduelles	1 663 040,92 €
Transport et location bennes OM	167 299.82 €
Traitement OM (TGAP 16.72€ incluse)	1 495 741.10 €
Déchets issus du tri sélectif	976 864,08 €
Emballages (hors verre) et papiers	844 081.13 €
Verre	132 782.95 €
Déchets issus des déchetteries	1 750 802,30 €
Encombrants (traitement TGAP incluse)	571 887.40 €
Gravats (traitement)	25 187.32 €
Cartons (traitement)	22 262.98 €
Bois A et B (traitement)	66 026.54 €
Branchages et tontes (traitement)	251 958.17 €
Amiante (transport et traitement)	9 817.58 €
DDS et DASRI (transport et traitement)	94 135.77 €
Pneus hors filière Aliapur	2 891.57 €
Vidage et traitement des huiles noires	7 206.26 €
Transport et location de bennes tous matériaux confondus	699 428.71 €
Versement aux membres	1 052 781 €
Régularisation des participations marché 2014 ¹	298 019,84 €
Restitution de l'excédent 2006-2010 ²	754 761,16 €
TOTAL	5 443 488,30

¹ : Régularisation des participations marchés en n+2. Afin de reverser aux communautés de Communes membres l'ensemble des recettes issues de la valorisation des matériaux, le Comité Syndical de Cotentin Traitement a décidé de mettre en place un dispositif de régularisation des « participations marchés » d'une année n en n+2 à partir de 2011. Ainsi, le surcroît de recettes de 2014 (298 019,84 €) a été reversé aux membres en 2016.

² : Restitution de l'excédent 2006-2010. Le comité syndical a décidé de reverser aux membres l'excédent de fonctionnement de Cotentin Traitement cumulé de 2006-2010 (délibération n°2016-06-333). A partir de l'exercice 2011, l'excédent de fonctionnement lié aux marchés est reversé aux membres (cf. ¹).



Prix mutualisés à la tonne

Le tableau ci-dessous présente les prix obtenus grâce à la mise en concurrence entre les prestataires. Ces prix, ainsi que les taxes, sont mutualisés entre les membres.

Ces prix sont appliqués à chaque membre en fonction des tonnages de chacun et du service rendu. Sur certains matériaux, les prix mutualisés ont augmenté suite à l'adhésion de Montebourg et à l'intégration de leurs coûts de transport et de traitement.

Matériaux	Prix mutualisés HT/T	Prix mutualisés TTC/T
OM		
Transport (uniquement pour les CC vers le SMPF)	10 €	11 €
Traitement (TGAP incluse)	69.78 €	76.76 €
Verre		
Vidage et transport	25.27 €	27.80€
Stockage	3.61 €	3.97 €
Recyclables (avec traitement du refus de tri)		
Apport volontaire		
<i>Transfert et transport</i>	97.67 €	107.44 €
<i>Tri et conditionnement</i>	147.95 €	162.75 €
Porte à porte		
<i>Tri et conditionnement</i>	147.95 €	162.75 €
Ferraille et métaux		
Transport	33.49 €	36.84 €
Encombrants		
Transport	22.62 €	24,88 €
Traitement et TGAP	73.83 €	81.21 €
DDM		
Tubes fluo	0 €	0 €
Emballages souillés	650 €	715 €
Extincteurs	2850 €	3135 €
Aérosols	1680 €	1848 €
Autres dms	1000 €	1100 €
Médicaments	550 €	605 €
Produits phyto	1800 €	1980 €
Produits chimiques	1000 €	1100 €
Huile alimentaire	0 €	0 €



Matériaux	Prix mutualisés HT/T	Prix mutualisés TTC/T
Cartons		
Transport	60.17 €	66.19 €
Traitement	30.14 €	33.15 €
Gravats		
Transport	11.13 €	12.24 €
Traitement	5.36 €	5.90 €
Déchets verts - tontes		
Transport	9.31 €	10.24 €
Traitement	14.47 €	15.92 €
Déchets verts - branches		
Transport	19.36 €	21.30 €
Traitement	18.76 €	20.64 €
Bois		
Transport	27.55 €	30.30 €
Traitement	28.99 €	31.89 €



5.1.2 Recettes relatives aux marchés de transport et de traitement

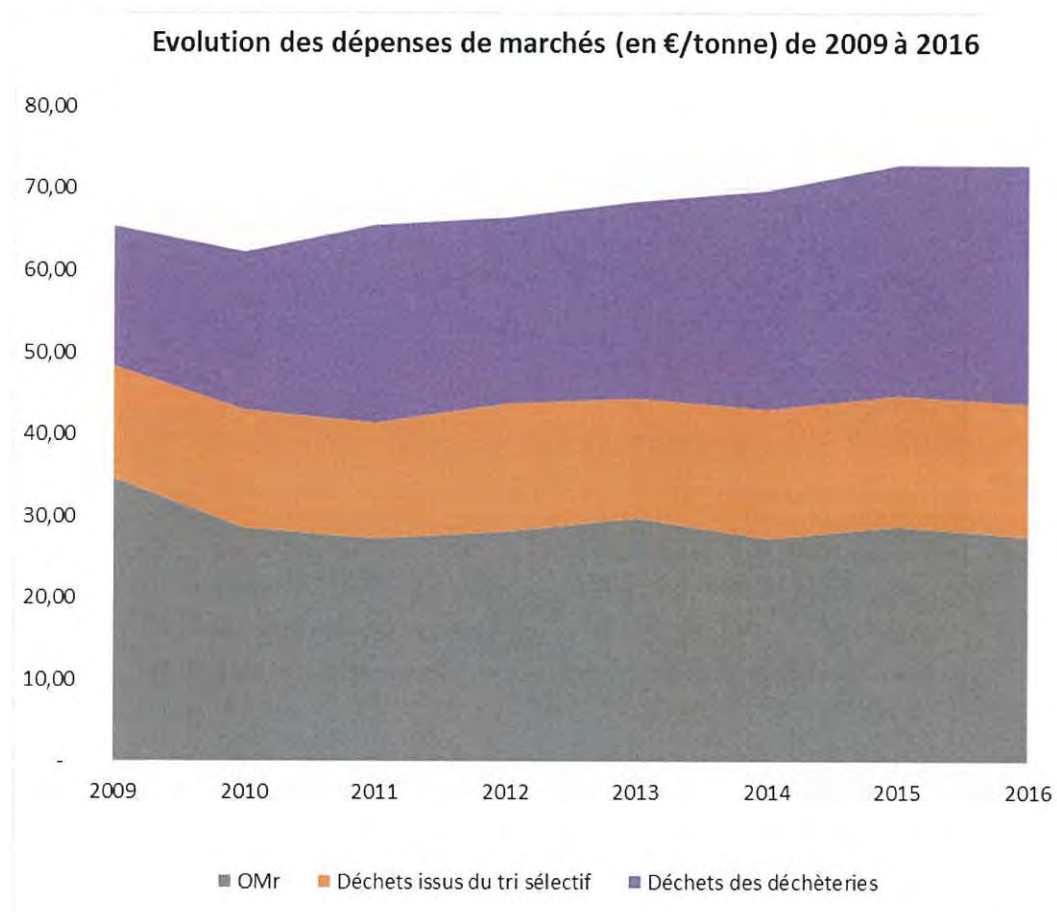
Recettes 2016 (TTC)		Recettes à la tonne valorisée ¹
Eco-organismes	1 236 786 €	
Eco-emballages	1 052 300 €	
Eco-Folio	89 000 €	
Eco-système	77 514 €	
Eco-DDS	3 2901 €	
Eco-Mobilier	14681 €	
Produits issus de la vente des matériaux	614 231,68 €	
Verre	98 645,58 €	23,31 €
Plastique	55 458,59 €	162,11 €
Aluminium	1 983,04 €	438,24 €
Acier	15 112,07 €	79,52 €
Papier	154 327,12 €	80 €
Carton (tri sélectif)	35 221,85 €	94,61 €
Carton (déchetterie)	56 951,53 €	105,54 €
Ferraille (déchetterie)	196 225,26 €	130 €
Financement des membres	2 879 575,92 €	
Participations Marché	2 879 575,92 €	
Produits exceptionnels	3 150 €	
Pénalités	3 150 €	
Excédent de fonctionnement reporté	1 198 780,15 €	
TOTAL	5 932 523,75 €	

¹ : tonne valorisée = tonne collectée déduction faite le cas échéant des taux de refus et de freinte.



5.1.3 Evolution et synthèse

Evolution des dépenses :



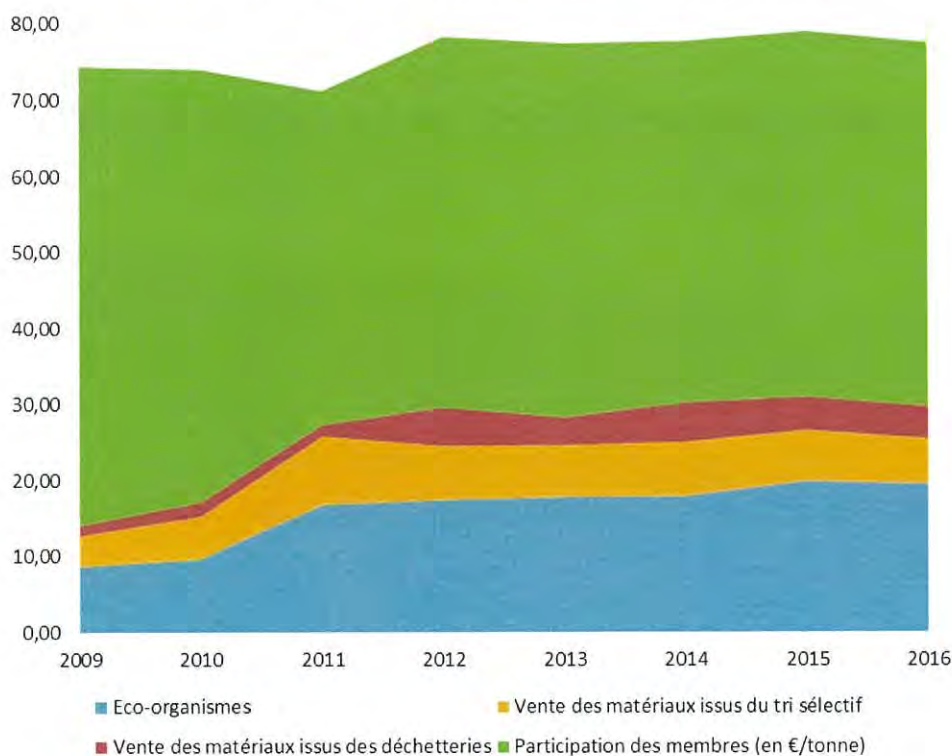
En 2016, les coûts de transport et traitement des déchets tous flux confondus, rapportés à la tonne, s'élèvent à 73 €. 38% de ce coût revient aux OMr, 40% aux déchets des déchèteries et 22% à ceux issus du tri sélectif.

Ce coût moyen à la tonne a peu augmenté depuis 2009 malgré la hausse des tonnages traités, du prix du carburant, des taxes,...



Evolution des recettes :

Evolution des recettes des marchés (en €/tonne) de 2009 à 2016

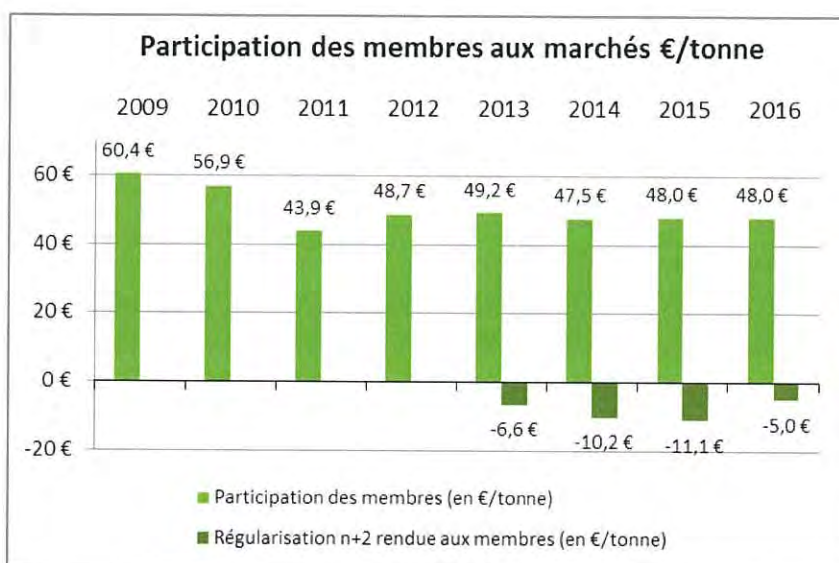


En 2016, les recettes de transport et traitement des déchets tous flux confondus, rapportés à la tonne, s'élèvent à 77,5 €. 25% de ces recettes proviennent des éco-organismes, 13% de la vente des matériaux et 62% de la participation des membres. Les recettes des éco-organismes et de la vente des matériaux proviennent à 81% des déchets issus du tri sélectif, le reste provenant de déchets de déchèterie (DEEE, ferraille, carton). L'écart entre ces 77,5€ de recettes et les 73€ de dépenses susvisés aurait été reversés aux membres en 2018.

Les soutiens des éco-organismes ont fortement augmenté depuis 2009 (+168%), cela s'explique notamment par l'évolution du barème de soutien d'Ecoemballages (hausse de 127% des recettes Ecoemballages entre 2010 et 2011), la mise en place de nouvelle filière (Eco-DDS, Eco-Mobilier), l'intégration de la communauté de communes de la Région de Montebourg en 2016 et la qualité du tri effectué par les habitants.

Les recettes issues de la vente des matériaux fluctuent sensiblement en fonction des cours mondiaux. La ferraille et le plastique enregistrent les plus fortes variations.





Entre 2009 et 2016, les participations marché des membres (en €/tonne) ont baissé de 20 % et même de 29 % en tenant compte de la régularisation en n+2. On constate que la mise en place de cette régularisation a permis de stabiliser le montant des participations marché des membres.

5.3 Fonctionnement et équipement (hors communication)

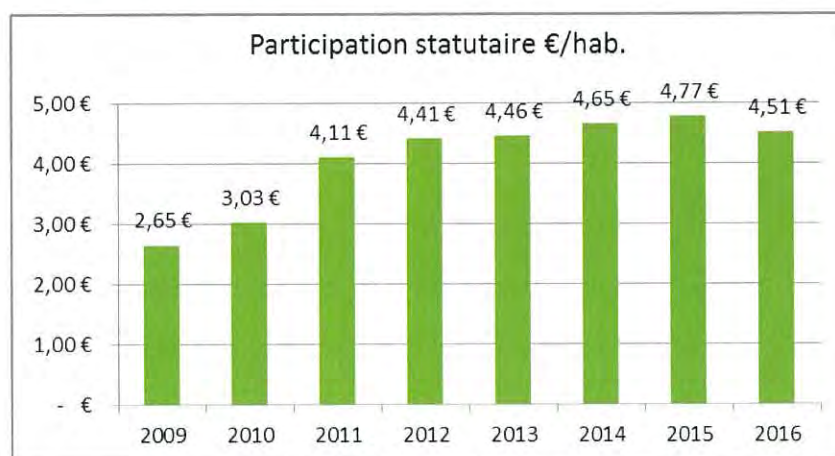
Dépenses 2016 en euros TTC	
Fonctionnement	409 288,36 €
Charges à caractère général (hors communication, cf. page suivante)	20 412,92 €
Charges de personnel	212 229,24 €
Autres charges de gestion courante (frais mutualisés SMC + indemnités élus)	134 351,33 €
Collecte pneus de silos - Cotentin Réseau Rural	7 125,41 €
Etude quai de transfert	23 340 €
Dotations d'amortissement	11 829,46 €
Investissement	16 650,55 €
Mobilier et matériel informatique	16 650,19 €
TOTAL	425 938,55 €



Recettes 2016 en euros TTC	
Fonctionnement	444 206,61 €
Participations membres	378 660 €
Excédent de fonctionnement reporté	65 546,61 €
Investissement	19 573,88 €
FCTVA	1 158 €
Dotation aux amortissements	13 529,93 €
Excédent d'investissement reporté	4 885,95 €
TOTAL	463 780,49 €

Les participations statutaires des CdC financent entièrement les charges de structure et de personnel. Les autres dépenses de fonctionnement non récurrentes, c'est-à-dire les études et équipements sont financés par l'excédent de fonctionnement.

Depuis 2011, le syndicat fonctionne à effectif constant (7 ETP). Les participations statutaires rapportées au nombre d'habitant ont légèrement baissé en 2016 compte tenu de l'intégration de la communauté de communes de la Région de Montebourg.



5.4 Communication

Dépenses 2016 en euros TTC	
10 ans	17 659,91 €
Disco Soupe	1 129,27 €
Visite de sites	2 445 €
Spectacles pour enfant	3 095,33 €
Impression de mémo tri A4, guides de tri, calendriers, sous-main, kit animations, exposition du GRAPE sur les déchets dangereux, autocollants STOP PUB et BOM, Magnet gaspillage alimentaire	13 799,10 €
Supports de communication en matière recyclée (taille-crayon, yoyo, bloc-notes, sac en jute, crayon à planter, boîte de crayons de couleur)	3 722,40 €
Panneaux de déchèteries	2 763,34 €
Table de tri	360 €
Fournitures et petits matériels	445,57 €
Achat crédit photo et documentation	888 €
TOTAL	46 307,92 €

Recettes 2016 en euros TTC	
Eco-organismes	65 698,24 €
Eco-emballages (recettes prévisionnelles)	49 500 €
Eco-TLC (recettes prévisionnelles)	8 168,90 €
Eco-Système	2 500 €
Recylum	1 000 €
Eco-DDS	2 429,34 €
UPM (recettes prévisionnelles)	2 100 €
Excédent de fonctionnement reporté	171 949,47 €
TOTAL	237 647,71 €

Les dépenses de communication sont financées entièrement par les soutiens des éco-organismes.





Ce qu'il faut retenir :

En 2016, les coûts de transport et traitement des déchets tous flux confondus, rapportés à la tonne, s'élevèrent à 73 €. Il a peu augmenté depuis 2009 malgré la hausse des tonnages traités, du prix du carburant, des taxes,...

En 2016, les recettes de transport et traitement des déchets tous flux confondus, rapportés à la tonne, s'élevèrent à 77,5 €. 25% de ces recettes proviennent des éco-organismes, 13% de la vente des matériaux et 62% de la participation des membres.

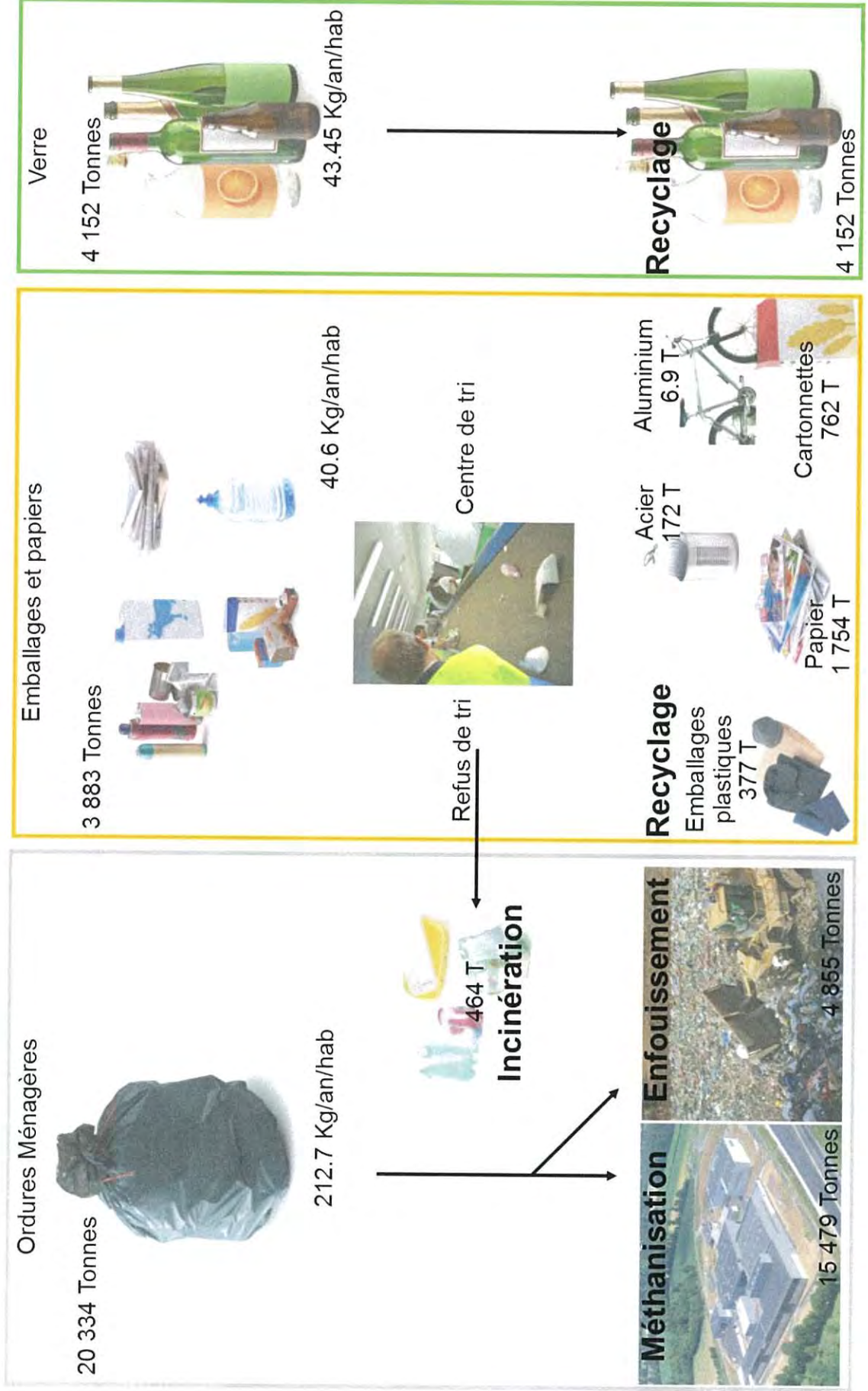
Entre 2009 et 2016, les participations marché des membres (en €/tonne) ont baissé de 20 % et même de 29 % en tenant compte de la régularisation en n+2.

Les participations statutaires rapportées au nombre d'habitant ont légèrement baissé en 2016 compte tenu de l'intégration de la communauté de communes de la Région de Montebourg.

L'excédent de fonctionnement au terme de l'exercice 2016 s'élève à 1 213 743,98 €, en intégrant l'ensemble des recettes éco-organismes qui seront perçues en 2016 et 2017.



Bilan 2016



ANNEXES

Evolution des quantités de déchets collectés tous flux confondus :

Déchets	Quantités collectées en tonnes											2016 sans CCRM	Variation 2015/2016 (sans CCRM)	Variation 2008/2016 (sans CCRM)	Ratio population INSEE 2016 (en kg/hab)	Ratio population DGF 2016 (en kg/hab)	Ratios Nationaux kg/an/hab en 2014
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016								
									total								
Ordures Ménagères	21098	20937	19952	19834	19377	18798	18831	18844	20334	18624	-1,17%	-11,72%	243,32	194,16	236,94**		
Recyclables	3210	3158	3319	3439	3557	3540	3507	3617	3883	3620	0,09%	12,75%	46,47	37,74	52,85		
Verre	3867	3799	3846	3699	3723	3732	3882	3862	4152	3838	-0,62%	-0,73%	49,68	40,01	40,6		
Sous-total	28175	27894	27117	26972	26658	26070	26219	26323	28370	26082	-0,91%	-7,43%	339,47	271,91	93,45		
Déchets des déchèteries	22503	25316	23619	27409	28442	28392	28645	28609	32134	29502	3,12%	31,10%	384,52	307,56			
Déchèteries sans gravats, DDS,DEEE	20035	20342	18998	21749	23097	22422	23685	23304	26248	24343	4,46%	21,50%	314,09	253,78			
Total	50677	53210	50736	54381	55099	54462	54864	54932	60503	55584	1,19%	9,68%	723,99	579,47			

Sont exclus des tonnages déchèteries : les tonnages tout-venant, déchets verts, cartons, ferraille, gravât, bois de la déchèterie de Rauville-la-Place ; les gravats de la CCP, la CCCI (depuis 2014).

Evolution des quantités de déchets issus du tri sélectif

Après avoir été collectés, les recyclables sont livrés au centre de tri où s'applique un taux de freinte (c'est la perte estimée par le centre de tri lors du stockage et du processus de tri), soit :

- 0,30 % pour le verre.
- 0,76 % pour le monoflux.

Matériaux	Quantités triées en tonnes										2016 total	Variation 2015/2016 (sans CCRM)	Variation 2008/2016 (sans CCRM)	Ratio population INSEE 2016 (en kg/hab)	Ratio population DGF 2016	Ratios Nationaux kg/an/hab insee 2015
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 sans CCRM							
Emballages plastiques	312,5	322,1	285,4	295,4	303,1	333,0	361,2	401,8	377,1	349,4	-13,04%	11,82%	4,51	3,64	4,50	
Acier	130,0	147,3	149,5	147,6	179,6	150,7	142,4	159,6	172,2	159,6	-0,04%	22,70%	2,06	1,66		
Aluminium	6,7	8,2	7,8	5,9	4,8	5,5	5,5	5,7	6,9	6,4	11,41%	-4,12%	0,08	0,07	2,30	
Cartonnettes	361,5	567,1	598,1	620,2	703,7	618,6	687,3	706,6	762,0	706,0	-0,08%	95,29%	9,12	7,36	10,80	
Papier	1788,5	1759,9	1788,9	2043,7	2025,0	1956,4	1868,3	1854,2	1754,5	1625,6	-12,33%	-9,11%	20,99	16,95	29,15	
Verre	3866,5	3798,9	3846,0	3698,5	3723,1	3731,9	3881,7	3862,1	4152,0	3838,2	-0,62%	-0,73%	49,68	40,01	40,60	
Refus de tri	611,1	353,4	408,6	306,3	340,9	467,8	439,2	447,5	502,9	466,0	4,14%	-23,75%	6,02	4,86	6,10	

Le gros de magasin (papiers jaunés, souillés, vieux livres, sacs de farine...) n'est ajouté aux cartonnettes qu'à partir de 2011.
Le gros de magasin n'est pas pris en compte dans les chiffres d'éco-emballages.

Evolution des quantités de déchets de déchèteries collectés :

Déchets	Quantités collectées en tonnes										2016 sans CCRM	Variation 2015/2016 (sans CCRM)	Variation 2008/2016 (sans CCRM)	Ratio population INSEE 2016	Ratio population DGF 2016
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 total						
Branchages	4503	5564	5647	7013	7267	7977	8111	7338	8201	8585	8201	11,75%	82,12%	102,73	85,49
Pelouses	6511	5487	3899	4807	5447	4067	5007	5072	4798	5396	4798	-5,39%	-26,30%	64,57	50,02
Cartons	706	640	644	656	729	691	698	735	751	789	751	2,21%	6,40%	9,44	7,83
Bois	1080	1139	1291	1539	1745	1989	1925	1869	2065	2265	2065	10,48%	91,16%	27,11	21,53
Ferrailles	1455	1361	1291	1246	1218	1190	1224	1225	1407	1494	1407	14,84%	-3,33%	17,88	14,66
Encombrants	5755	6095	6173	6408	6639	6444	6671	7002	7049	7535	7049	0,67%	22,49%	90,16	73,49
DEA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97	0			1,16	0,00
Gravats	2337	4120	3692	4675	4396	4999	3898	4185	4145	4584	4145	-0,96%	77,32%	54,85	43,21
Amiante	24,9	30,4	23,8	58,1	51,4	32,0	26,6	31,4	33,9	38,4	33,9	8,04%	36,28%	0,46	0,35
Pneus	0,0	25,2	29,0	20,7	0,0	32,9	22,1	31,5	38,1	48,1	38,1	21,08%		0,58	0,40
DEEE	0,0	702,8	754,3	792,8	758,6	758,2	797,0	890,8	1013,9	1094,0	1013,9	13,82%		13,09	10,57
DDS	130,3	151,5	174,0	193,0	190,3	213,3	265,2	229,2	207,8	207,8	200,0	-12,75%	53,46%	2,49	2,08
Total	22503	25316	23619	27409	28442	28392	28645	28609	29702	32134	29702	3,82%	31,99%	384,52	309,64

Sont exclus des tonnages déchèteries : les tonnages tout-venant, déchets verts, cartons, ferraille, gravât, bois de la déchèterie de Rauville-la-Place ; les gravats de la CCP, la CCCI (depuis 2014).

Evolution des quantités de DEEE collectés

Type de DEEE	Quantités collectées en tonnes											Ratio population DGF 2016	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 total	Variation 2015/2016 (sans CCRM)	Variation 2009/2016 (sans CCRM)		
GEM HF	0	340,51	314,737	321,07	290,76	293,01	264,78	313,06	385,77	358,35	14,47%	5,24%	4,02
GEM F	0	111,151	116,612	121,94	111,52	115,44	122,62	133,55	156,47	140,67	5,33%	26,56%	1,63
ECRANS	0	123,958	154,789	159,64	160,50	149,61	160,16	160,57	233,52	214,02	33,29%	72,66%	2,43
PAM	0	127,162	168,189	190,19	195,80	200,10	249,41	283,62	318,28	300,84	6,07%	136,58%	3,32
TOTAL	0,00	702,78	754,33	792,84	758,58	758,17	796,97	890,80	1094,04	1013,88	13,82%	44,27%	11,41

GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid

GEM F : Gros Electroménager Froid

PAM : Petit Appareil en Mélange

Evolution quantité de TLC : Textile, linge, chaussure :

Textiles, linges, chaussures	Quantités en tonnes					2016 sans CCRM	Variation 2015/2016 (sans CCRM)	Variation 2012/2016 (sans CCRM)	Ratio population INSEE 2016	Moyenne nationale 2014 (ECO TLC)
	2012	2013	2014	2015	2016					
	63,95	81,80	111,33	145,83	153,85					
				total	153,85	153,85	5,50%	140,57%	1,84	2,60

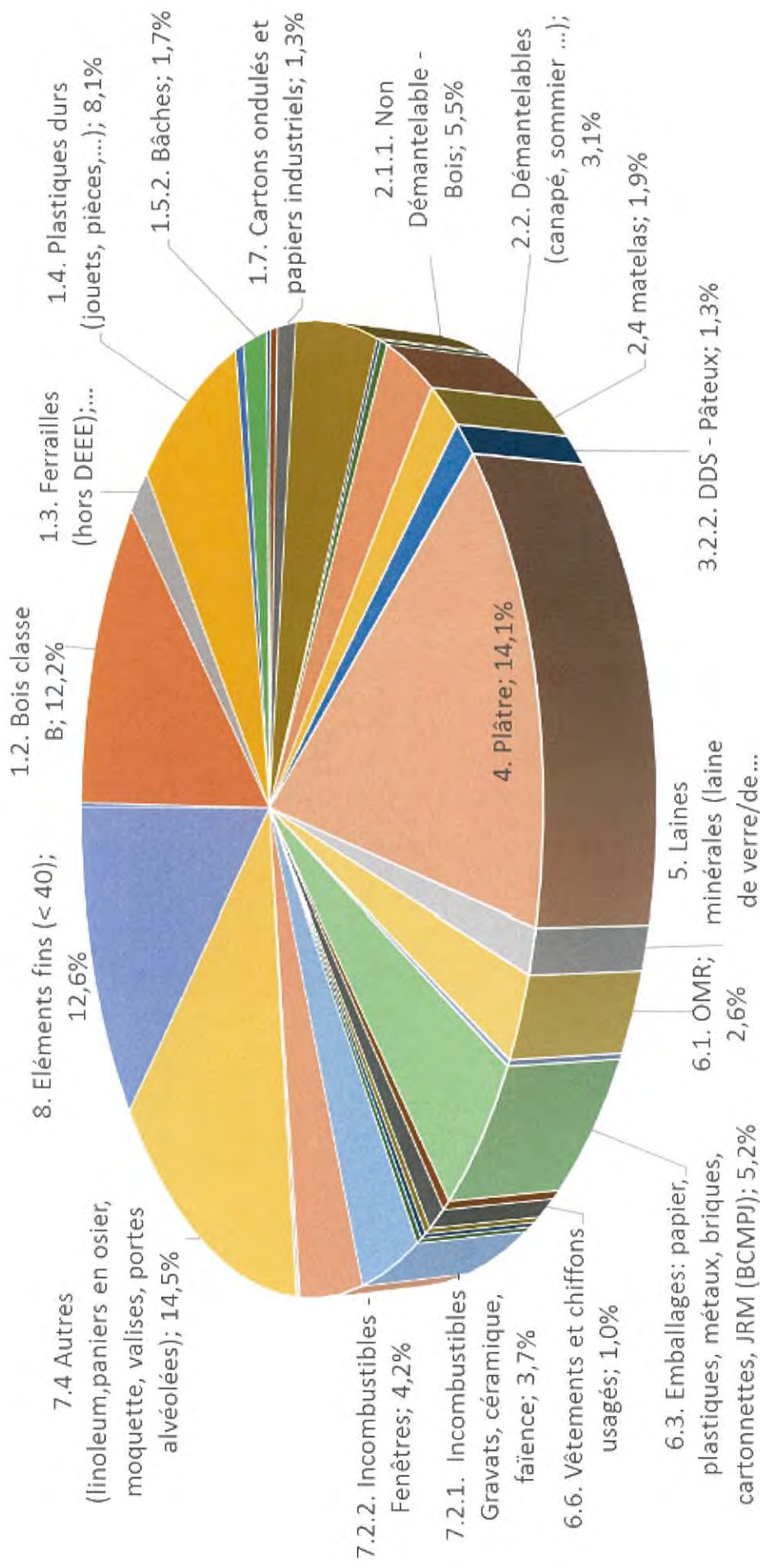
Depuis mai 2011, des conteneurs textiles de l'association Le Relais Enfant et la Croix Rouge ont été installés dans les déchèteries membres du SMCT ainsi que dans certaines communes.

Les tonnages collectés dans les magasins du « Relais Enfant » ainsi que ceux collectés par les bornes « Le Relais » ne sont pas pris en compte.

Densité de colonne de tri par communautés de communes :

COLLECTIVITES	CCCI	CCDD	CCH	CCP	CCBDC	CCSPE	CCVDS	CCVO	CCRM	SMCT
Nombre de colonnes jaunes	96	50	28	105	132	85	102	/	8	570
Nombre de colonnes vertes	71	24	53	68	70	56	65	26	51	484
Population DGF	12979	8227	13120	15391	10925	9910	11195	6369	7806	
Nombre d'habitants par colonne jaune	135	165		147	83	117	110			120
Nombre d'habitants par colonne verte	183	343	248	226	156	177	172	245	153	198
Jaune en kg/hab/an DGF	39	39	39	41	35	38	41	36	34	40
Verre en kg/hab/an DGF	39	39	39	39	44	43	46	35	40	43

Composition des bennes d'encombrant sur le territoire du SMCT par sous-catégories en 2016 (Cabinet Terra)



Rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets Communauté de Communes des Pieux Année 2016

Depuis sa création en février 1978, la Communauté de Communes des Pieux (CCP), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a reçu de ses communes membres la totalité de la compétence déchets: ramassage, transport et traitement, conformément aux dispositions visées au 5-3-c de ses statuts traduisant une garantie d'homogénéité sur les 15 communes du canton.

Le territoire concerné s'étend sur une superficie de 142,16 km² pour une population totale de 14027 habitants au 1er janvier 2016.

1. INDICATEURS TECHNIQUES

➤ La collecte des déchets ménagers

est réalisée en porte-à-porte auprès des 14 027 habitants du territoire (population INSEE). La population DGF est de 15 391 habitants.

7693 foyers sont équipés de bacs de 140 litres à 360 litres suivant la composition du foyer. Les bennes à ordures ménagères ne pouvant pas passer partout, certains foyers sont dotés de bacs collectifs de 660 litres. Les ordures ménagères sont acheminées au quai de transfert d'Héauville avant d'être traitées à l'usine de méthanisation de Cavigny.

Après avoir nettement diminué depuis 2012, la production moyenne d'ordures ménagères par habitant a augmenté de 3,76% cette année. En effet, le gisement a augmenté de 3,3% alors que la population est restée presque stable (-0,45%).

La production moyenne annuelle par habitant est de :

245,2 Kg (pop. INSEE)

223,4 Kg (pop. DGF)

➤ Les déchets recyclables

Les déchets recyclables (cartons, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastiques, boîte métalliques, tous les papiers) sont collectés grâce aux bornes d'apport volontaires situées sur tout le territoire (99 colonnes pour la collecte des emballages et 70 pour le verre).

Le tonnage de verre collecté reste stable et le tonnage de déchets recyclables augmente de 3% par rapport à 2015.

La production moyenne annuelle par habitant est de :

45,2 Kg de recyclables et 46,5 Kg de verres (pop. INSEE)

41,2 Kg de recyclables et 42,4 Kg de verres (pop. DGF)

➤ Les déchèteries

2 déchèteries à la disposition des usagers : Les Pieux et Héauville.

Les déchets des professionnels sont collectés uniquement sur le site d'Héauville. Les gravats, les encombrants, le carton et les déchets verts représentent la majorité des apports.

Le tonnage global est en augmentation de 7%. On observe une légère augmentation des quantités de gravats et de DEEE (10%).

Sur l'ensemble des deux sites nous arrivons à 5 952 t de déchets dont 5 611 t uniquement de particuliers (4 767 t pour Les Pieux et 1 185 t pour Héauville dont 341 t apportés par les professionnels).

La déchèterie des Pieux comptabilise 65 761 passages soit 8 864 passages de plus que l'année dernière. La déchèterie d'Héauville comptabilise 3 132 passages.

La production moyenne annuelle par habitant est de :

400,0 Kg de déchets (pop. INSEE)

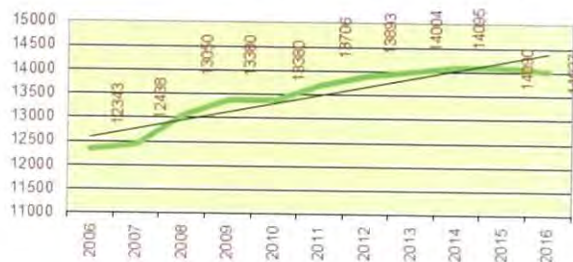
364,5 Kg de déchets (pop. DGF)

➤ L'ISDI

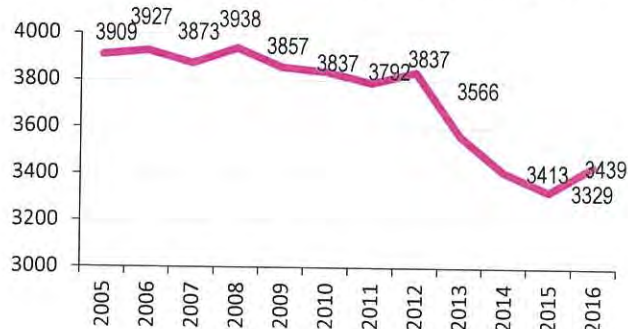
Le site permet le traitement des gravats et inertes collectés en déchèterie ou apportés par les professionnels du BTP. Ces derniers sont facturés pour tout dépôt sur site :

En 2016, c'est 5 394 tonnes de déchets inertes qui ont été déposés (soit 11% d'évolution par rapport à 2015).

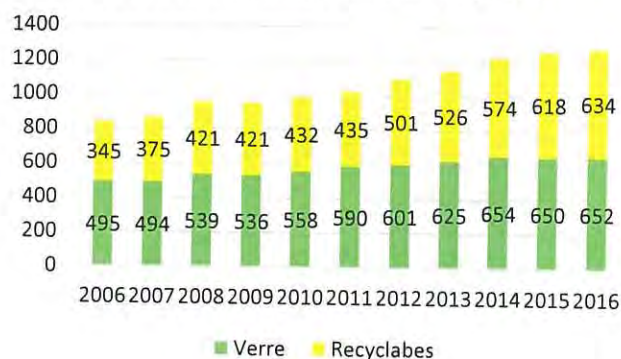
Evolution de la population totale du territoire



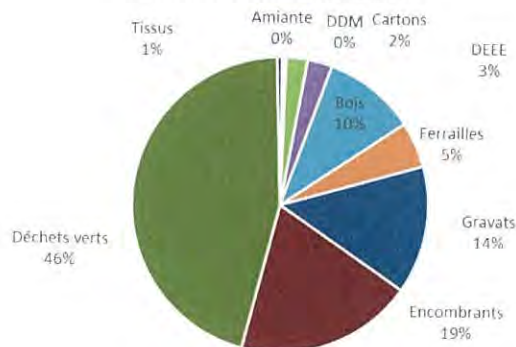
Evolution des tonnages d'ordures ménagères



Evolution des tonnages triés de 2006 à 2016



Déchets collectés en déchèterie



➤ Les composteurs

Depuis 2004, la Communauté de Communes des Pieux met à la disposition des habitants du territoire des composteurs individuels. En 2016, 92 composteurs ont été distribués, soit un total de 1093 composteurs installés depuis le début de la campagne.



2. INDICATEURS FINANCIERS

➤ La collecte des déchets ménagers

Nature de la dépense	2015	2016	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Carburant	42 551,75 €	46 521,64 €	
Personnel (titulaire/saisonniers/remplaçants)	448 500,53 €	493 049,43 €	
Fournitures d'entretien	15 021,20 €	22 944,61 €	
Frais de petit équipement	7 751,86 €	7 773,12 €	
Entretien matériel + taxe essieu	31 908,62 €	51 186,12 €	
Autres matières et fournitures	10 228,08 €	0,00 €	
Dotations amortissements	119 711,29 €	100 028,60 €	
Divers	708,00 €	1 137,60 €	
Maintenance + redevance pour concession	709,44 €	2 493,36 €	
Etudes et recherches	0,00 €	19 350,00 €	
Total dépenses fonctionnement	677 090,77 €	744 484,48 €	10,0%
INVESTISSEMENT			
Autres immos corporelles	0,00 €	0,00 €	
Véhicule	0,00 €	0,00 €	
Matériel	0,00 €	13 302,24 €	
Total dépenses investissement	0,00 €	13 302,24 €	/

Nature de la recette	2015	2016	Evolution
FONCTIONNEMENT			
TEOM	1 092 345,00 €	1 112 324,67 €	
Redevance spéciale OM camping	31 688,79 €	32 270,70 €	
Redevance spéciale terrain autre	580,86 €	3 228,03 €	
Remboursement charge de personnel	4 175,20 €	3 081,80 €	
Recettes exceptionnelles	107 098,05 €	590,27 €	
Total recettes fonctionnement	1 235 887,90 €	1 151 495,47 €	-6,8%
INVESTISSEMENT			
Opérations d'ordre	119 711,29 €	100 028,60 €	
Total recettes investissement	119 711,29 €	100 028,60 €	-16,4%

Le coût technique est de : 216,48 € TTC / t
(pour rappel, en 2015 : 203,40 € TTC/t)

Le budget fonctionnement de la collecte augmente de 10%. Cette hausse est notamment liée à la hausse des dépenses de personnel (recrutement d'un responsable OM et remplacements d'agents). Mais également à la hausse des dépenses d'entretien du matériel roulant (frais sur l'une des BOM – remplacement prévue en 2017) et le lancement de l'étude sur la tarification incitative).

Les recettes sont en baisse de 6,8 % en fonctionnement (peu de recettes exceptionnelles en 2016).

➤ La déchèterie des Pieux

Nature de la dépense	2015	2016	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Personnel	72 291,21 €	48 020,55 €	
Frais de télécommunication	1 012,20 €	2 246,21 €	
Eau et assainissement	210,05 €	221,57 €	
Energie électricité	1 065,32 €	609,75 €	
Frais de petit équipement	2 342,16 €	342,00 €	
Fourniture d'entretien	478,18 €	442,20 €	
Entretien Bâtiment	13 195,34 €	6 825,99 €	
Location mobilière	4 314,99 €	5 217,72 €	
Dotations amortissements	372,91 €	1 004,47 €	
Entretien matériel roulant	354,00 €	0,00 €	
Maintenance	1 524,00 €	-864,00 €	
Divers	0,00 €	181,44 €	
Total dépenses de Fonctionnement	97 160,36 €	64 247,90 €	-33,87%
INVESTISSEMENT			
Matériel	7 074,00 €	0,00 €	
Achat licence	0,00 €	3 360,00 €	
Travaux	48 440,70 €	0,00 €	
Total dépenses investissement	55 514,70 €	3 360,00 €	-93,95%

Le coût technique est de : 13,48 € TTC / t
(pour rappel, en 2015 : 19,66 € TTC/t)

Nature de la recette	2015	2016	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Cartes déchèterie	0,00 €	360,00 €	
Remboursement charge de personnel	0,00 €	0,00 €	
Recettes exceptionnelles	4 473,45 €	16 995,71 €	
Total recettes fonctionnement	4 473,45 €	17 355,71 €	288%
INVESTISSEMENT			
Régie carte	60,00 €	0,00 €	
Frais d'étude	1 133,81 €	0,00 €	
Frais insertion	757,45 €	0,00 €	
Opérations d'ordre	372,91 €	1 004,47 €	
Total recettes investissement	2 324,17 €	1 004,47 €	-57%

Le budget fonctionnement du service baisse de 33%. Cette baisse est notamment liée aux dépenses de personnel (remplacements d'agents certainement imputés sur la collecte OM).

➤ **Déchèterie d'Héauville, quai de transfert et ISDI**

Nature de la dépense	2015	2016	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Personnel	110 932,89 €	122 897,08 €	
Combustibles / Carburant	12 526,48 €	6 585,79 €	
Energie électricité	3 901,43 €	3 565,81 €	
Eau	723,48 €	642,72 €	
Fournitures d'entretien	1 105,64 €	153,91 €	
Frais de petit équipement	350,47 €	530,45 €	
Entretien matériel + taxe essieu	3 329,60 €	5 167,27 €	
Entretien Bâtiment	2 353,21 €	15 932,76 €	
Service extérieur	4 270,97 €	321,00 €	
Maintenance et prestation	4 660,46 €	8 061,04 €	
Frais télécommunication	1 376,69 €	906,10 €	
Location mobilière	0,00 €	600,00 €	
Dotations amortissements	30 212,96 €	30 862,09 €	
Divers	0,00 €	249,60 €	
Total dépenses fonctionnement	175 744,28 €	196 475,62 €	11,80%
INVESTISSEMENT			
Annonce marché		864,00 €	
Matériel	7 074,00 €	2 338,80 €	
Travaux	88 241,34 €	3 073,02 €	
Etude			
Total dépenses investissement	95 315,34 €	6 275,82 €	-93,42%

Le coût technique est de : 17,14 € TTC / t
(pour rappel, en 2015 : 16,80 € TTC/t)

Nature de la recette	2015	2016	Evolution
FONCTIONNEMENT			
Redevance spéciale et facturation de la déchèterie professionnelle	34 529,43 €	27 532,13 €	
Utilisation du quai de transfert (CCDD)	2 948,00 €	3 058,00 €	
Remboursement charge de personnel	0,00 €	0,00 €	
Recettes exceptionnelles	1 155,84 €	15 543,23 €	
Total recettes fonctionnement	38 633,27 €	46 133,36 €	19,4%
INVESTISSEMENT			
Travaux DGD	0,00 €	130,37 €	
Frais d'études	4 140,00 €	0,00 €	
Opérations d'ordre	30 212,96 €	30 862,09 €	
Total recettes investissement	34 352,96 €	30 992,46 €	-9,8%

Le budget fonctionnement du site augmente de près de 12%. Cette hausse est notamment liée à la hausse des dépenses de personnel. Mais également à la hausse des dépenses d'entretien et de maintenance du site. Les recettes sont en hausse de 19 % en fonctionnement (recettes exceptionnelles en 2016).

➤ **Les composteurs**

Nature de la dépense	2015	2016	Evolution	Nature de la recette	2015	2016	Evolution
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
Remboursement de caution	120,00 €	160,00 €		Dépôt de caution	3 480,00 €	1 840,00 €	
Total dépenses investissement	120,00 €	160,00 €	33%	Total recettes investissement	3 480,00 €	1 840,00 €	-47,1%

➤ **Le SMCT**

Nature de la dépense	2015	2016	Evolution	Nature de la recette	2015	2016	Evolution
FONCTIONNEMENT				FONCTIONNEMENT			
SMCT - participation prestation	484 168,96 €	559 179,56 €	15,49%	Reversement excédent	0,00 €	188 425,24 €	
SMCT - participation fonctionnement	67 212,00 €	63 263,00 €	-5,88%	Total recettes fonctionnement	0,00 €	188 425,24 €	Non significatif
Total dépenses Fonctionnement	551 380,96 €	622 442,56 €	12,89%				

BILAN

L'ouverture de la déchèterie d'Héauville au public et la mise en œuvre du projet de service n'impactent que peu le budget global du service qui n'augmente que de 8,4 % en fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 10% et permettent ainsi de couvrir 86 % des dépenses de fonctionnement du service (y compris dotations d'amortissements).

L'ensemble des recettes couvrent 93% des dépenses (fonctionnement + investissement) contre 87% en 2015.

7% des dépenses du service sont ainsi directement couvertes par le budget principal.

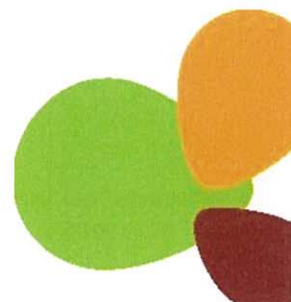
Variation du déficit des trois dernières années

	2014	2015	2016
Déficit du service	-1 678 443,19 €	-213 463,37 €	-113 473,31 €
% recettes OM	45%	87%	93%
% recettes BP	55%	13%	7%

Bilan Communauté de Communes des Pieux	2015	2016	Evolution
Récapitulatif des Dépenses			
<i>Fonctionnement</i>			
Collecte	677 090,77 €	744 484,48 €	
Déchèterie	97 160,36 €	64 247,90 €	
Centre de transfert	175 744,28 €	196 475,62 €	
SMCT	551 380,96 €	622 442,56 €	
TOTAL (A)	1 501 376,37 €	1 627 650,56 €	8,4%
<i>Investissement</i>			
Collecte	0,00 €	13 302,24 €	
Composteurs	120,00 €	160,00 €	
Déchèterie	55 514,70 €	3 360,00 €	
Centre de transfert	95 315,34 €	6 275,82 €	
TOTAL (B)	150 950,04 €	23 098,06 €	-84,7%
(1) Total Dépenses	1 652 326,41 €	1 650 748,62 €	0%
Récapitulatif des Recettes			
<i>Fonctionnement</i>			
Collecte	1 235 887,90 €	1 151 495,47 €	
Déchèterie	4 473,45 €	17 355,71 €	
Centre de transfert	38 633,27 €	46 133,36 €	
SMCT	0,00 €	188 425,24 €	
TOTAL (C)	1 278 994,62 €	1 403 409,78 €	10%
<i>Investissement</i>			
Collecte	119 711,29 €	100 028,60 €	
Composteurs	3 480,00 €	1 840,00 €	
Déchèterie	2 324,17 €	1 004,47 €	
Centre de transfert	34 352,96 €	30 992,46 €	
TOTAL (D)	159 868,42 €	133 865,53 €	-16%
(2) Total Recettes	1 438 863,04 €	1 537 275,31 €	7%
SOLDE = (2) - (1)	-213 463,37 €	-113 473,31 €	-47%

**RAPPORT ANNUEL 2016 sur le PRIX
et la QUALITE du SERVICE PUBLIC
d'ELIMINATION des DECHETS**

SEPTEMBRE 2017



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I – INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS	3
1-1 - LES DECHETTERIES	5
1-1-1 <i>Origine de l'apport des déchets déposés aux deux déchetteries</i>	5
1-1-2 <i>Nature des déchets déposés aux déchetteries</i>	9
<i>Les lampes</i>	13
<i>Les DDS (déchets diffus spécifiques des ménages)</i>	14
1-1-2 <i>Sécurisation par vidéo des déchetteries communautaires</i>	17
1-2 - LA COLLECTE SELECTIVE ET LA VALORISATION DES MATERIAUX.....	17
1.2.1 <i>La collecte des matériaux valorisables par apport volontaire</i>	17
1.2.2 <i>La valorisation des déchets collectés par apport volontaire</i>	20
1-3 - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS NON VALORISABLES EN PORTE A PORTE.....	21
1.3.1 <i>L'organisation de la collecte des déchets non valorisables en porte à porte</i>	21
1.3.2 <i>La collecte des déchets non valorisables collectés en porte à porte</i>	21
1.3.3 <i>La redevance spéciale</i>	21
1.3.4 <i>Le traitement des déchets non valorisables collectés en porte à porte</i>	22
1-4 - LA COLLECTE SPECIFIQUE DES DECHETS DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (D.A.S.R.I.) POUR LES PERSONNES EN AUTO-SOINS.....	24
II – ETUDE POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	24
III – BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS	25
2.1 EVOLUTION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ORDURES MENAGERES.....	25
2.1.1 <i>Dépenses de fonctionnement des déchetteries</i>	25
2.1.2 <i>Dépenses de fonctionnement de la collecte sélective</i>	26
2.1.3. <i>Dépenses de fonctionnement pour la collecte et le traitement des déchets non valorisables</i>	27
2.2 - EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE ORDURES MENAGERES.....	28
2.2.1 <i>Les recettes de fonctionnement liées aux déchetteries</i>	28
2.2.2 <i>Les recettes de fonctionnement liées à la collecte sélective</i>	32
2.2.3 <i>La redevance spéciale pour les déchets non valorisables assimilés à des déchets ménagers</i>	32
III – EXAMEN DE L'EXERCICE BUDGETAIRE ET INDICATEURS FINANCIERS	33
3.1 DETERMINATION DES COUTS DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE « ORDURES MENAGERES »	33
3.2 FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE « ORDURES MENAGERES »	34
3-3 FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT DU SERVICE ORDURES MENAGERES	34

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a la compétence gestion globale de la collecte, du transport et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Afin de fixer les conditions d'organisation du service ordures ménagères, le Conseil Communautaire de l'ex-territoire de la Communauté de Communes du Bocage Valognais lors de ses séances du 10 novembre 2010 et du 4 janvier 2011 et le Conseil Communautaire de l'ex-territoire de Bricquebec en Cotentin lors de sa séance du 19 décembre 2011 ont voté un règlement relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire.

Pour être opposable aux tiers, ce règlement a été rendu applicable par un arrêté municipal de chaque commune composant le territoire, son non-respect relevant de la police du maire au titre de la salubrité publique. Ce règlement est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin www.coeur-cotentin.fr.

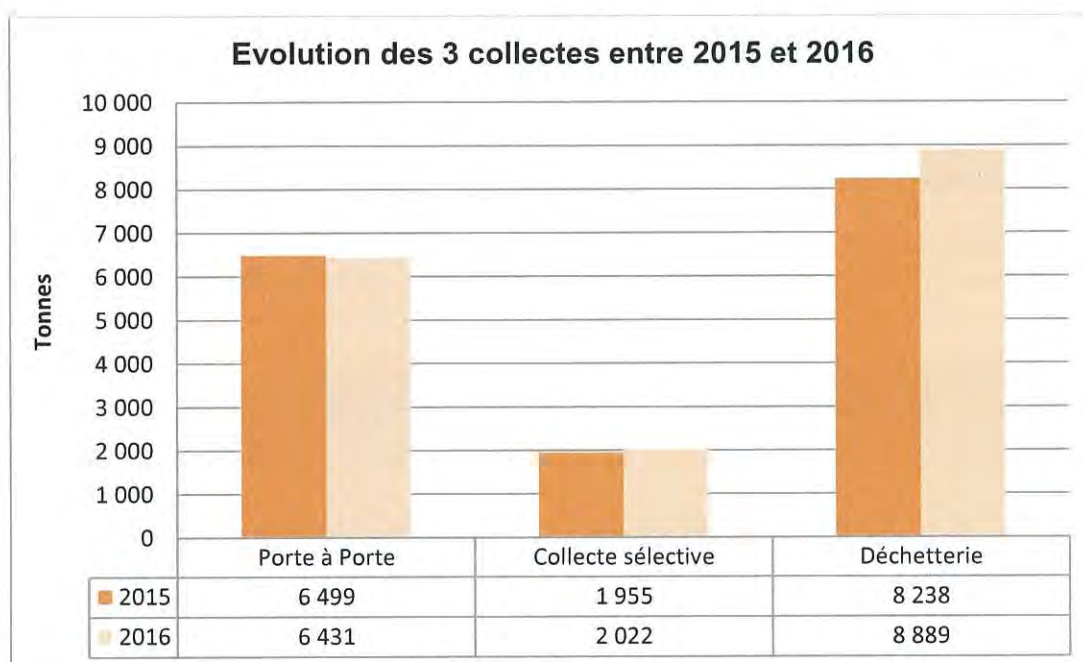
I – Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

Au cours de l'année 2016, **17 342 tonnes** (en 2015 : 16 692 tonnes), ce qui représente pour la CCCC une augmentation de 650 tonnes, soit + 3,75 %) de déchets ont été collectés sur le territoire communautaire, réparties de la façon suivante :

- ↳ **6 431 tonnes** de déchets en porte à porte,
Il avait été collecté en 2015 : 6 499 tonnes, soit **-1,06 %** par rapport à 2015 (- 68 tonnes).
- ↳ **2 022 tonnes** en apport volontaire dans le cadre de la collecte sélective,
Il avait été collecté en 2015 : 1 955 tonnes, soit **+3,31 %** par rapport à 2015 (+ 67 tonnes).
- ↳ **8 889 tonnes** de déchets déposées aux deux déchetteries,
Il avait été collecté en 2015 : 8 238 tonnes, soit **+7,32 %** par rapport à 2015 (+ 652 tonnes).

Evolution des tonnages produits depuis 2013

	2013	2014	2015	2016
Porte à Porte	6 488	6 562	6 499	6 431
Collecte sélective	1 959	1 964	1 955	2 022
Déchetterie (sans les DMS)	7 750	8 150	8 238	8 889
Total déchets produits	16 197	16 645	16 692	17 342



En 2016, le territoire communautaire connaît une augmentation du tonnage total des déchets produits de 650 tonnes, soit +3,75 %.

Cette augmentation confirme les efforts des habitants de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin quant à la valorisation des déchets collectés. En effet, il est constaté une diminution de la collecte en porte-à-porte de -1,06 % et une augmentation de + 3,31 % pour la collecte sélective en apport volontaire.

Le tonnage total, sur les deux déchetteries, représente, pour 2016, une augmentation conséquente de + 7,32 % comparée à 2015 (+652 tonnes).

Le poids total des déchets produits sur le territoire communautaire en 2016, représente 679,41 kg par habitant (*en 2015 : 629,02 kg par habitant, soit +8,01 %*).

Kg/habitant	2016
--------------------	-------------

Porte à Porte	251,95
Collecte sélective	79,22
Déchetterie	348,25
Total déchets produits / hab.	679,41
<i>Nombre d'habitants</i>	26 406

Ces données globales vont être détaillées selon le mode de collecte des déchets, à savoir la déchetterie, la collecte sélective et celle des déchets non recyclables.

1-1 - Les déchetteries

1-1-1 *Origine de l'apport des déchets déposés aux deux déchetteries*

Les déchetteries possèdent chacune 10 bennes et acceptent les déchets suivants

→ Cartons	1 benne avec capot coulissant
→ Ferrailles	1 benne
→ Gravats non récupérables	1 benne
→ Pelouses	2 bennes
→ Branchages	2 bennes
→ Encombrants	2 bennes
→ Bois	1 benne
→ Huiles usagées	1 conteneur
→ Papiers	2 conteneurs
→ Bouteilles en verre	2 conteneurs
→ Flaconnages plastiques	2 conteneurs
→ Batteries	1 conteneur
→ Déchets ménagers spéciaux	1 local fermé
→ Amiante	Bigs bags
→ Textile	1 conteneur « Relais Enfant »
→ Accumulateurs et Piles	2 fûts
→ Cartouches jet d'encre et laser	1 collecteur

Fréquentation des deux déchetteries pour l'année 2016 :

	VALOGNES	BRICQUEBEC
Particuliers	46 004	29 375
Professionnels	1 135	547
Associations	111	-
Administrations	145	286
TOTAL	47 395	30 208

En 2016, le nombre d'entrées, pour les particuliers, à la **déchetterie de Valognes** a été de 46 004 (*en 2015 : 42 163, soit + 3 841*), ce qui représente une augmentation de son taux de fréquentation annuel de +8,35 %.

Sur ce nombre d'entrées, 44 709 sont de l'ex-territoire de la C.C.B.V. et 1 295 de l'ex-territoire de la C.C.B.C., soit 2,90 %, dont 579 pour Négreville, 255 pour Morville, 57 pour Magneville, 172 pour Bricquebec, 41 pour l'Étang-Bertrand et 92 pour Rocheville.

Le taux de fréquentation de la déchetterie de Valognes est de 97,10 % pour l'ex-territoire de la CCBV et 2,90 % pour l'ex-territoire de la CCBC.

Pour la **déchetterie de Bricquebec**, il y a eu, en 2016, 29 375 entrées, pour les particuliers (*en 2015 : 27 649, soit + 1 726*), ce qui représente une augmentation de son taux de fréquentation annuel de 5,88 %. Il est à noter que sur 26 456 entrées correspondent à l'ex-territoire de la C.C.B.C. et 2 919 entrées à l'ex-territoire de la C.C.B.V., soit 11,03 %, dont 2 376 pour la commune de Sottevast et 360 pour la commune de Brix, 146 pour Valognes.

Le taux de fréquentation de la déchetterie de Bricquebec est de 88,97 % pour l'ex-territoire de la CCBC et 11,03 % pour l'ex-territoire de la CCBV.

Fin 2016, 12 091 badges d'accès sont en circulation, dont 7 854 pour l'ex-territoire de la CCBV et 4 237 pour l'ex-territoire de la CCBC.

Les services communautaires ont délivré 121 nouvelles secondes cartes d'accès à des particuliers en 2016 (*112 en 2015*) pour un montant de **1 210 €**.

Il est à noter que le nombre de demande de radiation à la suite d'un déménagement hors du territoire communautaire est faible voire inexistant.

FREQUENTATION de la DECHETTERIE de VALOGNES

COMMUNES	Nombre de Particuliers détenteurs d'un badge	Nombre d'entrées en 2016	Taux de fréquentation par commune	Quantités apportées en m ³ hors D3E	Nombre d'apports
BREUVILLE	135	7 (+3 / 2015)	0,02 %	2,19 (+0,49 / 15)	12 (+11 / 15)
BRICQUEBEC	1 795	172 (+92 / 2015)	0,37 %	108,14 (+70,14 / 15)	216 (+119 / 15)
BRIX	993	4 150 (+145 / 2015)	9,02%	2 172,48 (+450,76 / 15)	5 230 (+298 / 15)
COLOMBY	254	844 (-20 / 2015)	1,83 %	402,51 (+11,20 / 15)	1 110 (+19 / 15)
HUBERVILLE	136)	669 (+25 / 2015)	1,45 %	303,75 (-72,75 / 15)	839 (+57 / 15)
LIEUSAIN	175	1 142 (+34 / 2015)	2,48 %	673,72 (+165,96 / 15)	1 375 (+60 / 15)
LE VALDECIE	84	13 (+8 / 2015)	0,01 %	0,77	5
LE VRETOT	291	13 (+7 / 2015)	0,03 %	6,44 (-63,86 / 15)	21 (+10 / 15)
L'ETANG-BERTRAND	140	41 (+2 / 2015)	0,09 %	15,64 (-6,70 / 15)	54 (-6 / 15)
LES PERQUES	97	1	-	1,50	1
MAGNEVILLE	114	75 (-18 / 2015)	0,12 %	24,67 (+12,43 / 15)	76 (-28 / 15)
MONTAIGU-la-BRISETTE	247	576 (+90 / 2015)	1,25%	392,76 (+137,36 / 15)	778 (+151 / 15)
MORVILLE	117	255 (+124 / 2015)	0,55 %	120,37 (+71,37 / 15)	332 (+163 / 15)
NEGREVILLE	310	579 (+214 / 2015)	1,26 %	2 435,81 (+2 267,94 / 15)	451 (+1152 / 15)
QUETTETOT	318	28	0,06 %	17,52	34
RAUVILLE-LA-BIGOT	487	35 (+18 / 2015)	0,08 %	9,99 (+2,54 / 15)	40 (+18 / 15)
ROCHEVILLE	275	92 (+56 / 2015)	0,20 %	56,26 (+41,76 / 15)	110 (+70 / 15)
SAINT-JOSEPH	405	2 810 (+439 / 2015)	6,11 %	1 639,91 (+136,28 / 15)	3 459 (+231 / 15)
SAINT-MARTIN-le-HEBERT	74	10 (-64 / 2015)	0,02 %	0,40 (d° / 15)	15 (-5 / 15)

SAUXEMESNIL	402	1 476 (+197 / 2015)	3,21 %	834,27 (+276,02 / 15)	1 979 (-48 / 15)
SOTTEVAST	649	1 033 (+33 / 2015)	2,25 %	530,73 (+3,43 / 15)	1 305 (+111 / 15)
TAMERVILLE	288	1 652 (+29 / 2015)	3,59 %	1 145,31 (+209,08 / 15)	2 116 (+323 / 15)
VALOGNES	3 833	26 349 (+2 047 / 2015)	57,28 %	7 579,19 (-2 348,12 / 15)	20 503 (-8 477 / 15)
YVETOT-BOCAGE	472	4 008 (+409 / 2015)	8,71 %	1 953,28 (+380,50 / 15)	4 830 (+648 / 15)
TOTAL		46 004 +3 841 / 2015 soit +8,35 %		20 427,61 (+1 710,80 / 15) soit +9,84 %	45 990 (-4 497 / 15) soit -8,91 %

Pour la **déchetterie de Valognes**, on constate une augmentation de 3 841 entrées (+8,35 %) qui se répartit sur toutes les communes et particulièrement sur les communes de Brix, Montaignu-la-Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil, Yvetot-Bocage et la Ville de Valognes.

Malgré une diminution de 4 497 apports (-8,91 %), on constate une augmentation du volume déposé de +9,84 %.

Il est par ailleurs important de souligner la hausse de fréquentation régulière des habitants de la Ville de Valognes.

FREQUENTATION de la DECHETTERIE de BRICQUEBEC

COMMUNES	Nombre de Particuliers détenteurs d'un badge	Nombre d'entrées en 2016	Taux de fréquentation par commune	Quantités apportées en m ³ hors D3E	Nombre d'apports
BREUVILLE	135	489 (+15 / 2015)	1,66 %	456,53 (+688,02 / 15)	573 (+21 / 15)
BRICQUEBEC	1 795	15 530 (+870 / 2015)	52,77 %	19 127,16 (+10 034,11 / 15)	18 867 (+1 058 / 15)
BRIX	993	360 (+64 / 2015)	1,22 %	315,21 (+115,23 / 15)	438 (+74 / 15)
COLOMBY	254	17 (+15 / 2015)	0,06 %	8,80 (+7,55 / 15)	22 (+20 / 15)
LE VALDECIE	84	278 (+85 / 2015)	0,94 %	470,39 (+374,08 / 15)	338 (+85 / 15)
LE VRETOT	291	671 (+41 / 2015)	2,28 %	4 271,41 (+3 814,72 / 15)	850 (+47 / 15)
LES PERQUES	97	211 (+2 / 2015)	0,72 %	382,59 (+151,69 / 15)	259 (+6 / 15)
L'ETANG-BERTRAND	140	480 (+15 / 2015)	1,58 %	381,69 (+170,96 / 15)	597 (+ 36 / 15)
LIEUSAIN	175	3	0,01 %	2,20	3
MAGNEVILLE	114	219 (-69 / 2015)	0,74 %	205,72 (+50,77 / 15)	288 (-83 / 15)
MORVILLE	117	194 (+24 / 2015)	0,66 %	278,98 (+192,42 / 15)	267 (+32 / 15)
NEGREVILLE	310	1 288 (+22 / 2015)	4,38 %	600,87 (-446,54 / 15)	2 393 (+817 / 15)
QUETTETOT	318	2 050 (+169 / 2015)	6,97 %	9 983,03 (+9 014,68 / 15)	2 541 (+131 / 15)
RAUVILLE-LA-BIGOT	487	2 317 (+173 / 2015)	7,87 %	2 610,33 (-479,63 / 15)	2 879 (+180 / 15)
ROCHEVILLE	275	2 226 (-113 / 2015)	7,56 %	4 466,68 (+3 074,03 / 15)	2 731 (+57 / 15)
SAINT-JOSEPH	405	16 (+5 / 2015)	0,05 %	16,62 (+8,79 / 15)	37 (+24 / 15)
SAINT-MARTIN-le-HEBERT	74	518 (+46 / 2015)	1,76 %	423,35 (+84,50 / 15)	626 (+57 / 15)
SAUXEMESNIL	402	7	0,02 %	9,00	9
SOTTEVAST	641	2 376 (+346 / 2015)	8,07 %	2 608,04 (+1 027,93 / 15)	2 922 (+344 / 15)
TAMERVILLE	288	47	0,16 %	0,55	1
VALOGNES	3 833	146 (+62 / 2015)	0,50 %	94,18 (+55,41 / 15)	116 (+1 / 15)
YVETOT-BOCAGE	472	4 (-6 / 2015)	0,01 %	8,38 (+2,36 / 15)	11 (-1 / 15)
TOTAL		29 432 (+ 1 783 / 15) soit +6,06 %		46 721,71 (+26 571,81 / 15) soit +131,87 %	33 867 (+195 / 15) soit +5,84 %

Pour la **déchetterie de Bricquebec**, on constate que l'augmentation de fréquentation se répartit particulièrement sur les communes de Bricquebec et Sottevast.

Si l'on observe une augmentation mineure du nombre des apports de 195 (+5,84 %), on peut constater une forte augmentation du volume déposé, qui a plus que doublé (+131,87 %).

Il faut souligner l'importante baisse de fréquentation des habitants de Sottevast sur la déchetterie de Valognes qui se répercute sur la déchetterie de Bricquebec. Par ailleurs, on peut également noter le partage de fréquentation des habitants de Morville et Négreville qui se situent entre les deux déchetteries.

1-1-2 Nature des déchets déposés aux déchetteries

Pour la **déchetterie de Valognes**, des marchés de prestations de services pour l'enlèvement et le traitement des déchets a été validé par le Conseil Communautaire de l'ex-territoire du Bocage Valognais lors de la séance du 9 novembre 2012.

Ces marchés sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2013 et ont été attribués aux sociétés suivantes :

- S.P.E.N. - Lot n° 1 : Encombrants, tout-venant,
- Lot n° 2 : Déchets verts, branchages,
- Lot n° 3 : Bois valorisables.
- G.D.E. - Lot n° 4 : Ferrailles - Batteries,
- Lot n° 5 : Cartons,
- Lot n° 6 : Gravats inertes non récupérables
- CHIMIREC - Lot n° 7 : Déchets Dangereux des Ménages.
- S.P.E.N. - Lot n° 8 : Déchets amiantés.

Pour la **déchetterie de Bricquebec**, des marchés de prestations de services pour l'enlèvement et le traitement des déchets ont été validés par le Conseil Communautaire de l'ex-territoire de Bricquebec en Cotentin lors de la séance du 12 septembre 2013 et effectif depuis le 1^{er} octobre 2013 et pour le lot n° 2 le 1^{er} novembre 2013, et a été attribué aux sociétés suivantes :

- S.P.E.N. - Lot n° 1 : Cartons,
- Lot n° 2 : Bois,
- Lot n° 3 : Tout-venant,
- Lot n° 4 : Déchets verts,
- Lot n° 6 : Gravats inertes,
- Lot n° 10 : Déchets amiantés.
- G.D.E. - Lot n° 5 : Ferrailles,
- Lot n° 8 : Batteries.
- CHIMIREC - Lot n° 7 : Huiles minérales, alimentaires et filtres.
- Lot n° 9 : Déchets Dangereux des Ménages.

Ces deux marchés prendront fin au 31 décembre 2017.

Avant d'étudier le détail des apports par matériau, il est à noter que les déchetteries communautaires sont également ouvertes pour les professionnels. Le règlement voté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, lors de sa séance du 11 janvier 2014, autorise l'accès des professionnels aux déchetteries contre le versement d'une participation financière.

Pour les deux déchetteries communautaires, les tarifs appliqués aux professionnels depuis le 1^{er} Janvier 2014, sont les suivants :

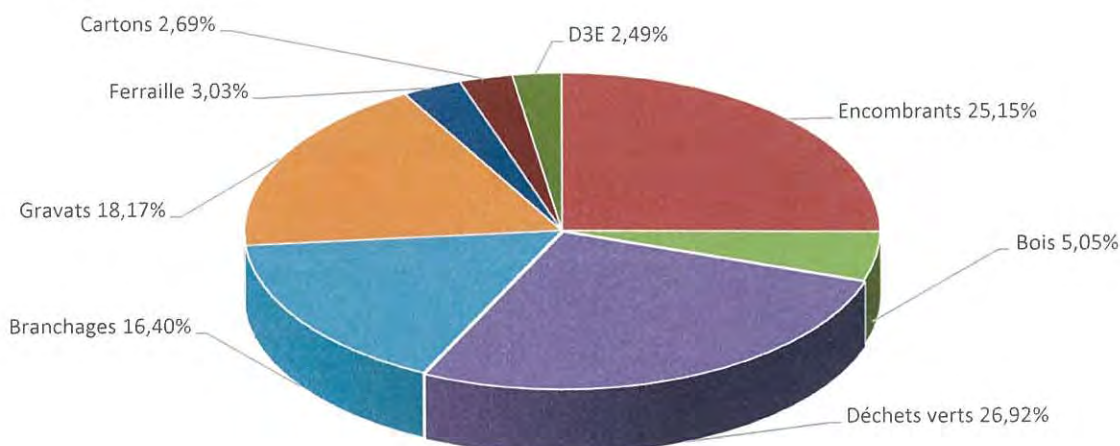
- Branchages : 35 € / tonne (au lieu de 50 €)
- Pelouses et déchets verts : 25 € / tonne (au lieu de 45 €)
- Bois : 30 € / tonne (au lieu de 70 €)
- Gravats : 10 € / tonne (au lieu de 30 €)
- Encombrants : 80 € / tonne (au lieu de 95 €)
- Cartons – Ferraille – Huiles minérales : *Gratuit.*

Pour l'année 2016, les tonnages, par matériau, sont les suivants :

Déchetterie de Valognes

	Encombrants	Bois	Déchets verts	Branchages	Gravats	Ferraille	Cartons	D3E	DMS (Hors EcoDDS)	TOTAL
Tonnage 2016	1 405	282	1 504	916	1 015	169	150	139	6	5 586
(répartition des apports)	25,15%	5,05%	26,92%	16,40%	18,17%	3,03%	2,69%	2,49%	0,11%	100%
Tonnage 2015	1 448	161	1 302	910	1001	145	159	118	5	5 249
(répartition des apports)	27,59%	3,07%	24,80%	17,34%	19,07%	2,76%	3,03%	2%	0%	100%
Diff. 16/15	-3,06%	42,91%	13,43%	0,66%	1,38%	14,20%	-6,00%	15,11%	16,67%	6,03%

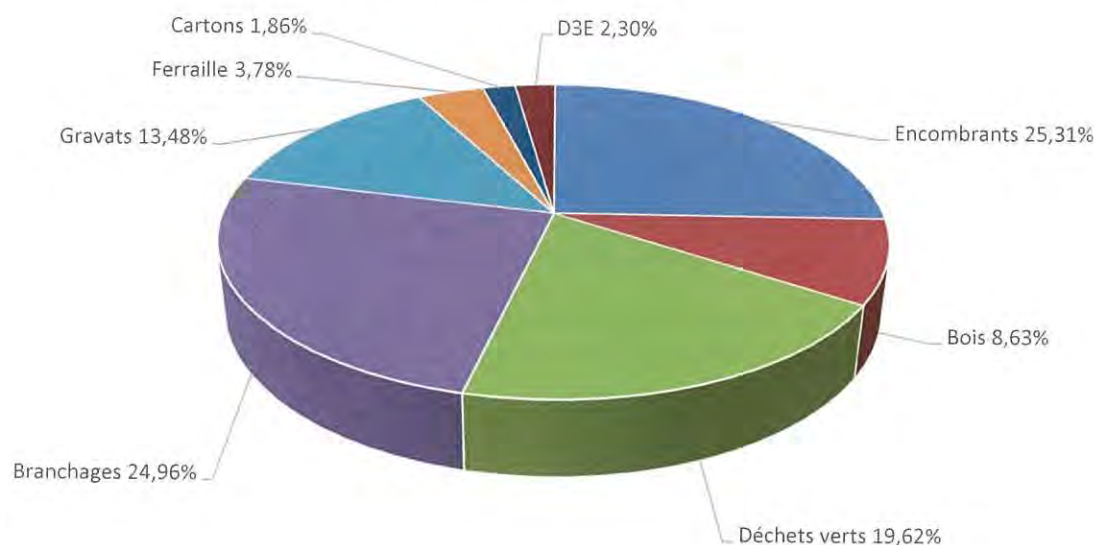
Répartition des apports en % des matériaux déposés à la déchetterie de Valognes



Déchetterie de Bricquebec

	Encombrants	Bois	Déchets verts	Branchages	Gravats	Ferraille	Cartons	D3E	DMS (Hors EcoDDS)	TOTAL
Tonnage 2016	948	289	822	944	526	159	61	86	4	3 839
(répartition des apports)	24,69%	7,53%	21,41%	24,59%	13,70%	4,14%	1,59%	2,24%	0%	100%
Tonnage 2015	871	297	675	859	464	130	64	79	2	3 441
(répartition des apports)	25,31%	8,63%	19,62%	24,96%	13,48%	3,78%	1,86%	2%	0%	100%
Diff. 16/15	8,12%	2,77%	17,88%	9,00%	11,79%	18,24%	-4,92%	8,14%	50,00%	10,37%

Répartition des apports en % des matériaux déposés à la déchetterie de Bricquebec



Le tonnage total, pour l'année 2016, pour les **deux déchetteries** s'établit de la façon suivante :

	2016	2015	Différence tonnage	% diff. 2016/2015	% par rapport au total
Encombrants	2 352,86	2 318,86	+34,00	+1,47%	26,47%
Cartons	210,78	222,56	-11,78	-5,29%	2,37%
Déchets verts	2 325,42	1 977,50	+347,92	+17,59%	26,16%
Branchages	1 859,32	1 768,92	+90,40	+5,11%	20,92%
Bois	571,38	457,90	+113,48	+24,78%	6,43%
Gravats	1 569,64	1 491,93	+77,71	+5,21%	17,66%
Ferraille	327,87	275,47	+52,40	+19,02%	3,69%
D 3 E	225,22	197,10	+28,12	14,27%	2,53%
DMS	10,02	6,48	+3,54	+54,63%	0,11%
Amiante	12,68	9,18	+3,50	+38,13%	0,14%
TOTAL	9 465,19	8 725,90	+739,29	+8,47%	100,00%

Pour 2016, on note une augmentation significative du poids total des déchets déposés sur les deux déchetteries de +8,47 %, cette hausse se répercute sur tous les matériaux sauf les cartons.

Cette augmentation est liée avec l'accroissement de la fréquentation qui est de +8,35 % pour la déchetterie de Valognes et de +6,06 % pour la déchetterie de Bricquebec.

On peut noter que la part la plus importante des apports en déchetterie est toujours représentée par les encombrants, les déchets verts, les branchages et les gravats qui totalisent à eux seuls, 91,21 % des apports.

Il est à noter que la grosse diminution concernant les DDS s'explique par la signature d'une convention avec l'éco-organisme EcoDDS de la filière des déchets diffus spécifiques des Ménages. Cet éco-organisme a été agréé par les Pouvoirs Publics en date du 20 avril 2013. Depuis le 1^{er} septembre 2014, le traitement des déchets dangereux des ménages est pris en charge par les producteurs vendeurs de produits dangereux.

Les déchets diffus spécifiques des ménages (*peintures, colles, vernis, filtres à huile, aérosols, produits phytosanitaires...*) sont collectés déjà depuis de nombreuses années dans les déchetteries pour être regroupés, triés et envoyés dans les bonnes filières de valorisation et de traitement. La gestion de ces déchets était, jusqu'à présent, à la charge totale de la Collectivité. Depuis la signature de cette convention, il reste seulement à la charge de la Communauté de Communes la collecte et le traitement de ces déchets issus des professionnels.

Afin de continuer à maîtriser le coût de fonctionnement des déchets verts et des branchages, la Communauté de Communes continue son action en faveur du compostage individuel.

La fréquentation des professionnels

Les tonnages des **professionnels** déposés à la **déchetterie de Valognes** se répartissent, par matériau, de la façon suivante :

	Déchets Verts	Branchages	Ferraille	Bois	Gravats	Encombrants	Cartons	TOTAL VALOGNES
Tonnage 2016	4T360	8T028	2T412	14T636	24T193	67T874	10T977	132T480
Tonnage 2015	4T110	9T388	2T362	12T436	21T623	59T014	12T424	121T357
Diff. Tonnage	+0T250	-0T250	+0T050	+2T200	+2T570	+8T860	-1T447	+11T123
Diff. 16/15	6,08%	-14,98%	2,12%	17,69%	10,62%	15,01%	-11,65%	9,17%

En 2016, il est constaté, pour la déchetterie de Valognes, une augmentation du tonnage de tous les matériaux sauf, et contrairement à 2015, une diminution du poids des branchages. Cela représente, pour l'année 2016, une augmentation du poids total des déchets déposés par les professionnels de **9,17 %**.

Il a été recensé, pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, 1 135 entrées (+66 entrées / 2015) de professionnels, soit une augmentation de la fréquentation de +5,81 %. Il a été enregistré 1 383 apports de déchets (+77 apports / 2015) pour une quantité totale déposée par les professionnels de 132,480 tonnes (+11T123 / 2015).

Pour l'année 2016, à la déchetterie de Valognes, il est constaté pour les professionnels, une hausse de la fréquentation de **+5,81 %**, une hausse du tonnage déposé de **+9,17 %** et une hausse des apports de **+5,90 %**.

Les tonnages des **professionnels** déposés à la **déchetterie de Bricquebec** se répartissent, par matériau, de la façon suivante :

	Déchets Verts	Branchages	Ferraille	Bois	Gravats	Encombrants	Cartons	TOTAL BRICQUEBEC
Tonnage 2016	4T493	5T453	2T746	4T493	27T312	24T989	3T092	60T801
Tonnage 2015	3T862	3T896	0T574	5T926	26T382	15T216	2T090	57T946
Diff. Tonnage	+0T631	+1T557	+2T172	-1T433	+0T930	+9T773	+1T002	+2T855
Diff. 16/15	16,34%	39,96%	378,40%	-24,18%	3,53%	64,23%	47,94%	4,93%

Il a été recensé, pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016, 547 entrées (-21 entrées / 2015) de professionnels, soit une diminution de la fréquentation de 3,70 %. Il a été enregistré 674 apports de déchets (-6 apports / 2015) pour une quantité totale déposée par les professionnels de 60,801 tonnes (+2,855 tonnes / 2015).

Pour l'année 2016, la déchetterie de Bricquebec enregistre, pour les professionnels, une diminution de la fréquentation de -3,70 %, une diminution des apports de -0,88 % et une hausse du tonnage déposé de +4,93 %.

Le récapitulatif des tonnages déposés par les professionnels, **sur les deux déchetteries**, pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 s'établit de la façon suivante :

	Déchets Verts	Branchages	Ferraille	Bois	Gravats	Encombrants	Cartons	TOTAL
Tonnage TOTAL 2016	8T853	13T481	5T158	19T129	51T505	92T863	14T069	193T281
Tonnage TOTAL 2015	9T563	7T303	1T406	14T646	36T114	82T165	13T984	165T181
Diff. 16/15	-7,42%	84,60%	266,86%	-30,61%	42,62%	13,02%	0,61%	17,01%

Les apports des professionnels représentent **2,17 %**, du tonnage total déposé sur les deux déchetteries.

Les D3E

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a signé le 16 janvier 2015 une nouvelle convention « Version 2015-2020 » avec la société OCAD3E pour la collecte et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

L'enlèvement est assuré par la société VEOLIA Propreté pour le compte de l'éco-organisme « ECOLOGIC ».

Pour 2016, il y a eu, pour les particuliers, 2 007 apports de D3E à la déchetterie de Valognes (2 193 en 2015) et 1 931 à la déchetterie de Bricquebec (1 904 en 2015).

Tonnage 2016	Valognes : 139,088 tonnes
	Bricquebec : 86,135 tonnes
	TOTAL : 225,223 tonnes
Tonnage 2015	Valognes : 118,366 tonnes
	Bricquebec : 78,740 tonnes
	TOTAL : 197,106 tonnes

Le tonnage 2016 représente, comparé à 2015, une augmentation de 28,117 tonnes, soit +20,722 tonnes de D3E déposés à la déchetterie de Valognes et +7,395 tonnes à la déchetterie de Bricquebec, soit une augmentation totale de 14,26 % (+10 % en 2015).

Sur les 4 flux on note une diminution des apports sur 3 d'entre eux, les PAM, soit -15,45 tonnes (-28,70 %) ; les GEM Hors Froid, soit -6,344 tonnes (-13,71 %) et les GEM Froid, soit -8,405 tonnes (-31,38 %). La forte augmentation des apports se trouve dans les Ecrans dont le tonnage a augmenté de 10,476 tonnes, soit +51,82 %. On peut attribuer cette forte hausse aux changements de téléviseurs en raison du passage, début 2016, à la TNT HD.

Les lampes

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a signé une convention en date du 5 juin 2014, pour une durée de 6 ans, avec OCAD3E et Recylum, pour la reprise des « Lampes » et « Tubes » usagés.

Pour l'année 2016, il a été enlevé :

	TUBES	LAMPES
Déchetterie de Valognes	274,50 kg (307,00 kg en 2015)	121,00 kg (158,00 kg en 2015)
Déchetterie de Bricquebec	0 (223,50 kg en 2015)	0 (95,50 kg en 2015)
TOTAL CCCC	274,50 kg (530,50 kg en 2015)	121,00 kg (253,50 kg en 2015)

Les DDS (déchets diffus spécifiques des ménages)

Les déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, colles, vernis, filtres à huile, aérosols, produits phytosanitaires...) sont collectés déjà depuis de nombreuses années dans les déchetteries pour être regroupés, triés et envoyés dans les bonnes filières de valorisation et de traitement. La gestion de ces déchets était, jusqu'à présent, à la charge totale de la Collectivité.

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a signé le 26 juin 2014 une convention avec l'éco-organisme EcoDDS de la filière des déchets diffus spécifiques des Ménages. Cet éco-organisme a été agréé par les Pouvoirs Publics en date du 20 avril 2013. Depuis le 1^{er} septembre 2014, le traitement des déchets dangereux des ménages est pris en charge par les producteurs vendeurs de produits dangereux.

Suite au décret du 4 janvier 2012 les metteurs en marché (fabricants, distributeurs) sont tenus d'assumer la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), c'est-à-dire la logistique de collecte des déchets dangereux en déchetterie et le financement de toute la filière. EcoDDS – c'est le nom de l'éco-organisme qui regroupe les 48 fabricants et distributeurs de produits dangereux – est chargé de développer la filière en France.

La Collectivité s'engage ainsi à poursuivre la collecte, sur les deux déchetteries communautaires, des Déchets Diffus Spécifiques des Ménages pour les remettre à EcoDDS qui se charge de les transporter vers un centre de regroupement, puis vers un centre de traitement dans lequel ils sont soit valorisés, soit éliminés dans des conditions respectueuses de l'environnement. La mise en place effective a eu lieu le 1^{er} septembre 2014.

La Collectivité assure à sa charge les DDS appelés « Hors périmètre », non repris par l'éco-organisme, soit, entre autres, *les pâteux > 600 l, produits non identifiés, bidons d'huile souillés, huile liquide...*
En 2016, il a été collecté et traité par la société CHIMIREC de Javené (35), **10,020 tonnes** de DDS (6,744 tonnes en 2015) **pour les deux déchetteries communautaires à la charge de la Collectivité pour un coût de 11 000.62 € TTC (3 667,19 € TTC en 2015).**

D.D.S.	2016
Acides et bases	0,016
Aérosols	0,032
Emballages souillés	0,000
Produits pâteux	7,298
Pneus	0,000
Huiles alimentaires	1,462
Combustibles	0,000
Produits amiantés	0,000
Produits non identifiés	1,212
Produits phytosanitaires	0,000
Solvants - Détergents	0,000
Radiographies	0,000
TOTAL	10,020

Il a été enlevé par la Société CHIMIREC de Javené (35) pour le compte de l'éco-organisme EcoDDS **7,143 tonnes** de DDS (-2,455 tonnes / 2015).

D.D.S. (pour EcoDDS)	2016
01 - Pâteux et Solides inflammables	3,933
03 – Aérosols	0,032
04 - Autres DDS Liquides	0,306
05 - Phytosanitaires et biocides	0,040
06 - Filtres à huile	0,034
07 – Acides	0,042
08 – Bases	0,036
09 – Combustibles	0,020
Total déchetterie de Valognes	4,443
01 - Pâteux et Solides inflammables	2,608
03 – Aérosols	0,038
04 - Autres DDS Liquides	0,016
05 - Phytosanitaires et biocides	0,024
08 – Bases	0,014
Total déchetterie de Bricquebec	2,700
TOTAL	7,143

L'amiante

Depuis le 1^{er} février 2011, la Communauté de Communes de l'ex-territoire du Bocage Valognais a mis en place, à la déchetterie de Valognes, la collecte des déchets amiantés non friables pour les particuliers dans la limite de 100 kg par dépôt et facturables au-delà de 20 kg par an à raison de 0,26 € le kg.

La Communauté de Communes de l'ex-territoire de Bricquebec en Cotentin a mis en place, à la déchetterie de Bricquebec, la collecte des déchets amiantés non friables en 2012, cette collecte était totalement gratuite pour les particuliers, elle est payante dans les mêmes conditions qu'à la déchetterie de Valognes, depuis le 1^{er} septembre 2014, date de son informatisation.

Au 31 décembre 2016, pour la déchetterie de Valognes, il a été édité 20 factures pour un montant total de **661,80 €**, ce qui représente **41 apports** pour **5 077,40 kg** (en 2015 : 21 factures pour un montant total de 582,96 € et 21 apports pour un poids total de 2 234,26 kg).

Il a été édité, pour la déchetterie de Bricquebec, 2 factures pour un montant total de 31,20 €, ce qui représente **13 apports** pour **201,05 kg** (en 2015 : 4 factures pour un montant total de 64,22 € et 4 apports pour 247,00 kg).

Pour l'année 2016, l'enlèvement de l'amiante, par la société Spen a coûté à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, pour la déchetterie de Valognes, la somme de **1 407,58 € TTC** (en 2015 : 1 521,19 €) et pour la déchetterie de Bricquebec, la somme de **621,98 € TTC** (en 2015 : 1 115,75 €), soit un total de 2 029,56 € TTC (en 2015 : 2 636,94 €).

Le textile

Le Conseil Communautaire de l'ex-CCBV, lors de sa séance du 20 juin 2011 et le Conseil Communautaire de l'ex-CCBC, lors de sa séance du 29 février 2012, ont décidé de signer une convention avec le Relais Enfant pour le tri et la collecte du textile, du linge et de la chaussure. Le Relais Enfant est une association d'insertion par l'activité économique locale. Les vêtements vendus dans les 8 boutiques Relais Enfant sont des vêtements déposés en apport volontaire.

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a décidé de poursuivre cette collecte du textile sur son territoire.

La collecte des conteneurs est assurée directement par le Relais Enfant. Le textile collecté est ensuite écrémé par le Relais Enfant pour alimenter ses boutiques en produits d'occasion de qualité ; 90 % de la matière restante part pour être triée à la plateforme de Carpiquet. En moyenne, 70 % des textiles sont recyclés, les 30 % restant partent en déchetterie.

Les objectifs pour la collectivité sont :

- d'augmenter les quantités de textiles collectés,
- de détourner les textiles du traitement prévu pour les ordures ménagères résiduelles ou des encombrants,
- de valoriser au mieux ces produits,
- de favoriser l'activité d'insertion de la filière des textiles, de pérenniser les activités des acteurs locaux du textile.

La liste des points de collecte textile « *Relais Enfant* » sur le territoire est la suivante :

- **Bricquebec** : - déchetterie.
- **Brix** : - bourg.
- **Le Vrétot** : - place communale.
- **Négreville** : - place communale.
- **Rauville-la-Bigot** : - station d'épuration.
- **Rocheville** : - place communale.
- **Saint-Joseph** : - bourg.
- **Sottevast** : - parking de la salle de l'Elan Rural.
- **Valognes** : - déchetterie,
- stade,
- rue du Grand Pré,
- rue du Pressoir,
- Intermarché,
- Magasin Leclerc.

Il a été collecté, pour l'année 2016, sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin **74,589 tonnes de textile** (en 2015 : 51,760 tonnes).

Il faut, pour grande partie, attribuer cette forte augmentation du tonnage, à la mise en place, en 2016, d'un nouveau point de collecte « *Relais Enfant* » au Magasin Leclerc, nouvellement implanté à **Valognes**.

Parallèlement, la Communauté de Communes a signé une convention, le 2 février 2014, avec l'éco-organisme Eco TLC qui attribue une aide de 10 centimes par habitant sur la base d'un conteneur pour 2 000 habitants. Pour l'obtention de celle-ci, la Communauté de Communes et le Relais Enfant s'engagent à communiquer la liste des points d'apport existants, les tonnages collectés et fournir des justificatifs de la communication réalisée.

Les accumulateurs et les piles

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a signé un contrat de reprise pour les piles et accumulateurs usagés avec la société COREPILE. A cet effet, la société met à disposition 2 fûts de 300 kg sur chaque déchetterie. L'enlèvement se fait gratuitement.

Il a été collecté, pour l'année 2016, **4,142 tonnes** de piles usagées (en 2015 : 3,256 tonnes).
(déchetterie de Valognes : 2 T 149 - déchetterie de Bricquebec : 1 T 993).

Les cartouches jet d'encre et laser

Soucieuse de l'environnement, la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, a signé un contrat de partenariat avec la Société L.V.L. (44118 La Chevrolière) pour la collecte et le recyclage des cartouches jet d'encre et laser.

1-1-2 Sécurisation par vidéo des déchetteries communautaires

Lors de sa séance du 2 décembre 2015, la Commission Environnement, a décidé, afin de lutter contre les nombreuses effractions et intrusions et permettre la sécurisation des sites et des agents, de procéder à l'installation de 2 caméras vidéo dans chacune des déchetteries.

Après analyse des 3 offres qui ont été remises, il a été retenu la société CTCAM pour un montant de 7 186,20 €.

Les caméras de vidéo-surveillance ont été mises en place en Mars 2016.

1-2 - La collecte sélective et la valorisation des matériaux

Le marché pour la collecte et le traitement de l'ex-territoire de la CCBV arrivant à son terme le 31 décembre 2013 et celui de l'ex-territoire de la CCBC le 4 octobre 2014 et considérant l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Manche portant fusion au 1^{er} janvier 2014, les deux collectivités, ont constitué en Septembre 2013 un groupement de commande pour la passation d'un nouveau marché pour la collecte et le traitement et la mise à disposition des filières des déchets recyclables issus de la collecte sélective.

Ce marché a été passé en 3 lots pour chaque maître d'ouvrage :

- Lot 1 : Tri, conditionnement et mise à disposition des filières pour les déchets issus de la collecte sélective,
- Lot 2 : Vidage des colonnes de verre, stockage et chargement des camions assurant la reprise du verre,
- Lot 3 : Vidage des colonnes de corps plats et de corps creux et transport des matériaux.

Ce nouveau marché signé en Décembre 2013, a été conclu pour une période de deux ans pour l'ex-territoire de la CCBV et est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014, il a été conclu du 5 octobre 2014 au 31 décembre 2015 pour l'ex-territoire de la CCBC. La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a la possibilité de le renouveler annuellement trois fois, sans dépasser le 31 décembre 2018.

Il a été confié aux sociétés ci-dessous :

- Société Guy Dauphin Environnement :

- Lot 1 : Tri, conditionnement et mise à disposition des filières pour les déchets issus de la collecte sélective,

- Société SPHERE :

- Lot 2 : Vidage des colonnes de verre, stockage et chargement des camions assurant la reprise du verre,
- Option 1 : Entretien des colonnes de tri.

- Société S.P.E.N :

- Lot 3 : Vidage des colonnes de corps plats et de corps creux et transport des matériaux.

1.2.1 La collecte des matériaux valorisables par apport volontaire

La collecte des matériaux valorisables, s'effectue par apport volontaire à partir de **79 points de recyclage** composés de **257 colonnes de tri** réparties sur l'ensemble du territoire communautaire.

		Nbre de colonnes de tri et Nbre d'habitants pour 1 colonne			
	Nbre habitants	VERRE	PAPIER	PLASTIQUE- ACIER-ALU	TOTAL
BREUVILLE	394	1	1	1	3
		394	394	394	131
BRICQUEBEC	4 194	12	13	12	37
		349	322	349	113
BRIX	2 095	5	4	6	15
		419	524	349	139
COLOMBY	510	2	2	2	6
		255	255	255	85
HUBERVILLE	364	1	1	1	3
		364	364	364	121
LIEUSAIN	408	2	2	2	6
		204	204	204	68
LE VALDECIE	145	1	1	1	3
		145	145	145	48
LE VRETOT	634	2	2	2	6
		317	317	317	106
LES PERQUES	183	1	1	1	3
		183	183	183	61
L'ETANG-BERTRAND	351	3	3	3	9
		117	117	117	39
MAGNEVILLE	320	1	1	1	3
		320	320	320	107
MONTAIGU-la-BRISETTE	507	1	1	1	3
		507	507	507	169
MORVILLE	254	1	1	1	3
		254	254	254	85
NEGREVILLE	828	2	3	2	7
		414	276	414	118
QUETTETOT	716	2	2	3	7
		358	358	239	102
RAUVILLE-la-BIGOT	1 183	2	3	3	8
		591	394	394	148
ROCHEVILLE	629	2	1	2	5
		315	629	315	126
SAINT-JOSEPH	809	3	2	2	7
		270	405	405	116
SAINT-MARTIN-le-HEBERT	154	1	1	1	3
		154	154	154	51
SAUXEMESNIL	917	3	3	3	9
		306	306	306	102
SOTTEVAST	1 333	3	4	5	12
		444	333	267	111
TAMERVILLE	663	2	2	2	6
		332	332	332	111
VALOGNES	6 807	22	30	28	80
		309	227	243	85
YVETOT-BOCAGE	1 127	3	2	3	8
		376	564	376	141
Territoire du Cœur du Cotentin	25 525	79	89	89	257

		323	287	287	99
--	--	-----	-----	-----	----

Il a été collecté, en 2016, sur l'ensemble du territoire communautaire, **2 022 tonnes** de déchets en apport volontaire dans le cadre de la collecte sélective.

Evolution de la répartition des déchets collectés par flux

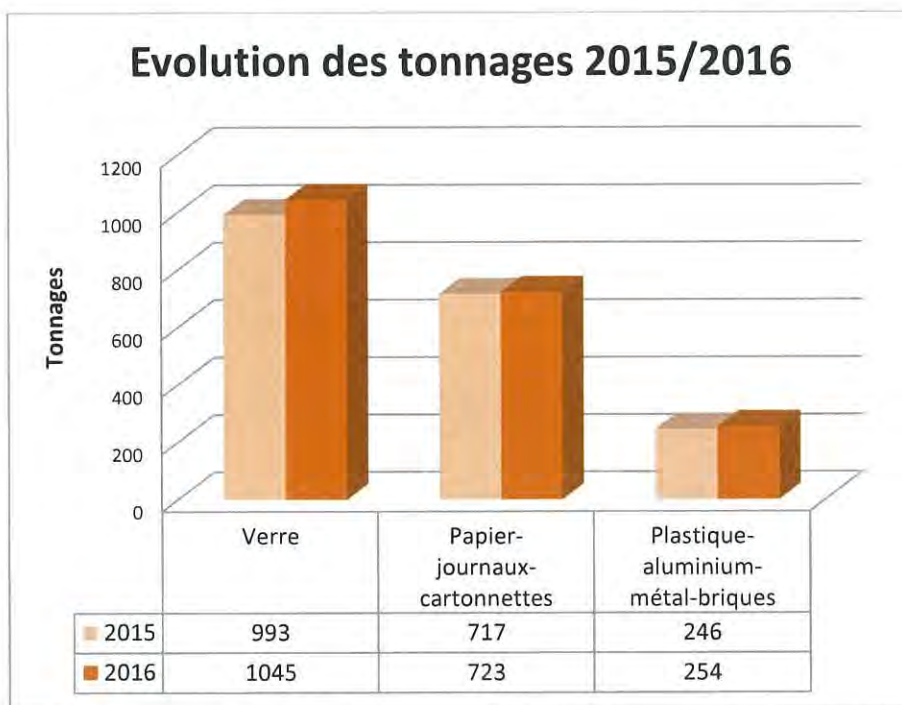
en tonne	2016	2015	Variation 16/15
Verre	1 045	993	+ 4,96 %
Corps plats (papiers et cartonnages)	723	717	+ 0,80 %
Corps creux (flaconnage plastique, acier, alu)	254	246	+ 3,36 %
TOTAL	2 022	1 956	+ 3,27 %

Pour l'année 2016, **12 %** des déchets ménagers produits ont été triés. Cela correspond à **2 022 tonnes, soit 79,21 kg/an/habitant**, pour 25 525 habitants.

La moyenne par commune, **en kg/an/habitant**, est la suivante :

COMMUNES	Nombre d'habitants	Verre	Papier / Carton	Plastique / Acier / Alu
BREUVILLE	394	30,74	14,10	7,88
BRICQUEBEC-en-COTENTIN	6 026	50,98	27,18	10,89
- Bricquebec	4 194	48,78	29,16	12,07
- Le Valdecie	145	47,10	30,14	10,82
- Le Vrétot	634	33,02	16,00	5,89
- Les Perques	183	48,74	27,20	7,98
- Quettetot	716	56,76	25,17	11,59
- Saint-Martin-le-Hébert	154	25,58	25,06	9,26
BRIX	2 095	34,35	17,05	9,50
COLOMBY	510	36,03	21,74	6,35
HUBERVILLE	364	21,64	17,65	5,13
L'ETANG BERTRAND	351	37,89	30,80	11,33
LIEUSAIN	408	30,10	37,65	9,09
MAGNEVILLE	320	28,97	19,52	5,78
MONTAIGU-la-BRISETTE	507	37,50	17,43	6,28
MORVILLE	254	44,80	25,70	8,26
NEGREVILLE	828	26,89	18,24	7,56
RAUVILLE-la-BIGOT	1 183	36,61	22,85	9,44
ROCHEVILLE	629	29,87	20,67	8,66
SAINT-JOSEPH	809	51,67	31,51	8,21
SAUXEMESNIL	917	35,54	26,81	8,15
SOTTEVAST	1 333	42,49	35,77	10,47
TAMERVILLE	663	35,96	27,07	8,47
VALOGNES	6 807	44,82	37,48	11,26
YVETOT-BOCAGE	1 127	33,27	20,50	8,57
Moyenne CCCC	25 525	40,87	28,11	9,94

Pour 2016, la collecte par apport volontaire, a augmenté, par rapport à 2015, de 66 tonnes, soit +3,27 %.



1.2.2 La valorisation des déchets collectés par apport volontaire

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, dans le cadre de l'agrément Eco-Emballages, a signé un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) – Barème E au 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016, fin de l'agrément d'Eco-Emballages.

Le barème E répond aux attentes des objectifs environnementaux et financiers du Grenelle de l'Environnement. Il est contributif et incitatif et vise à responsabiliser les collectivités territoriales sur leur performance.

Le barème E prévoit :

- un soutien au service de la collecte sélective comprenant un tarif unitaire pour le service et un tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale,
- un soutien aux actions de sensibilisation comprenant une aide pour la communication et une aide pour l'action des ambassadeurs,
- un soutien au développement durable visant à inciter à la recherche de la performance qualitative du dispositif de collecte sélective en fonction de cibles économiques, écologiques et sociales,
- un soutien à la performance de recyclage qui applique un coefficient de majoration des soutiens en fonction du taux moyen de recyclage.

Concernant le rachat des matériaux livrés aux filières de recyclage, la Communauté de Communes a opté pour la garantie de « Reprise option filières » pour les cinq matériaux collectés. Pour la mise en œuvre de cette garantie, ECO-EMBALLAGES a conclu une convention cadre avec les cinq filières matériaux (*verre, papier-carton, plastique, acier, alu*) complétée par des conventions particulières conclues avec chacune de ces filières. La « Reprise option filières » comporte un engagement de reprise et de recyclage des filières dans des conditions contractuelles identiques sur le territoire.

Les repreneurs désignés sont, en 2016 :

- pour le verre la Société **O-I Manufacturing France** à Villeurbanne (69),
- pour les briques alimentaires, le carton et les cartonnettes, la Société **REVIPAC** à Paris,
- pour l'acier, la Société **ARCELOR PACKAGING INTERNATIONAL** à La Défense (92),
- pour l'aluminium, la Société **PECHINEY-AFFIMET** à Compiègne (60),
- pour le plastique, la Société **VALORPLAST** à Puteaux (92).

Les corps creux et plats collectés font l'objet d'un tri afin d'éliminer les déchets non valorisables déposés par erreur. Ainsi, sur les 254,260 tonnes de déchets déposés dans les corps creux, 180,152 tonnes vont faire l'objet d'une valorisation. Le reste correspond essentiellement aux refus de tri. Une faible part correspond à la différence de poids à la suite d'une période de stockage des déchets (*taux de freinte*). Pour les corps plats, le phénomène est identique mais avec un taux de refus de tri inférieur.

Bilan de la collecte sélective sur le territoire pour l'année 2016

	Corps creux 2016					Corps plats 2016				
	Collecté	Après déduction taux de freinte (3%)	Tonnage de refus	Valorisé	Taux de refus de tri	Collecté	Après déduction taux de freinte (2%)	Tonnage de refus	Valorisé	Taux de refus de tri
T1	59,860	58,064	15,670	42,394	26,18 %	186,540	182,809	5,640	177,169	3,02 %
T2	62,980	61,091	16,270	44,821	24,89 %	172,520	169,070	5,240	163,830	2,70 %
T3	67,400	65,378	17,640	47,738	26,17 %	180,440	176,831	5,480	171,351	2,70 %
T4	64,020	62,099	16,900	45,199	26,40 %	183,040	179,379	5,500	173,879	2,70 %
TOTAL	254,260	246,632	66,480	180,152	26,15 %	722,540	708,089	21,860	686,229	3,03 %

Le bilan de la collecte sélective pour la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, s'établit, pour l'année 2016, de la façon suivante :

2016	Tonnage collecté	Tonnage corrigé	Tonnage de refus	Valorisé	Taux de freinte	Taux de refus de tri
CORPS CREUX Bouteilles plastiques Emballages Alu & Acier Briques et Cartonnettes	254,26	246,63	66,480	180,152	3 %	26,15 %
CORPS PLATS Papiers, Cartons, Journaux Magazines	722,54	708,09	21,860	686,229	2 %	3,03 %
Verre	1 044,78			1 044,78		

Le verre étant intégralement valorisé, c'est 1 911,16 tonnes de déchets ménagers courants (*hors déchets déposés à la déchetterie*) qui sont valorisées, soit 94,2 % des déchets collectés en apport volontaire.

Le taux de valorisation des déchets courants, c'est-à-dire sans intégrer les déchets déposés à la déchetterie, est donc de **22,61 %** (1 911,16 T / (6 431 T + 2 022 T)).

Les déchets triés sont envoyés par balles selon la nature des matériaux dans les filières de recyclage. Il existe un écart entre les déchets valorisés de l'exercice 2015 et les déchets adressés, par le centre de tri, aux différentes filières de valorisation stockés. Cet écart correspond à la variation du stock de la Communauté de Communes.

1-3 - La collecte des déchets ménagers non valorisables en porte à porte

1.3.1 L'organisation de la collecte des déchets non valorisables en porte à porte

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin assure en régie la collecte des déchets ménagers ultimes sur l'ensemble de son territoire.

Les tournées sont effectuées par quatre équipes composées d'un chauffeur et de deux ripeurs pour quatre camions.

Pour l'ex-territoire de Valognes, depuis le 1^{er} janvier 2011, les deux équipes tournent une semaine sur deux afin, d'une part, d'équilibrer les temps de tournées et, d'autre part, de leur permettre de connaître chacune des tournées.

Pour l'ex-territoire de Bricquebec, sur le camion 1, il y a un chauffeur attitré et sur le camion 2, il y a 2 agents qui sont chauffeurs-ripeurs et qui alternent 1 semaine sur 2. Il est à noter qu'un seul camion tourne le lundi.

TOURNEES "ORDURES MENAGERES" de la CCCC

		ÉQUIPES VALOGNES						ÉQUIPES BRICQUEBEC					
		Tournée 1			Tournée 2			Camion 1			Camion 2		
		Horaires	Durée	Tournées	Horaires	Durée	Tournées	Horaires	Durée	Tournées	Horaires	Durée	Tournées
LUNDI		5 h - 11 h 00	6 h 00	VALOGNES Centre	5 h - 11 h 15	6 h 15	VALOGNES Centre & Périphérie VALOGNES Extérieurs	7 h - 14 h	7 h	BRICQUEBEC Ouest			
MARDI		5 h - 12 h 30	7 h 30	SAINT-JOSEPH Magasins / Gros Producteurs TAMERVILLE	5 h - 12 h 00	7 h 00	YVOT-BOCAGE LIEUSAIN COLOMBY	7 h - 14 h	7 h	BRICQUEBEC Est			LE VRETOT LE VALDECIE LES PERQUES
MERCREDI		5 h - 11 h 00	6 h 00	VALOGNES Centre VALOGNES Cartons	5 h - 12 h 00	7 h 00	VALOGNES Centre SOTTEVAST	7 h - 14 h	7 h	ROCHEVILLE ST-MARTIN-JE-HEBERT NEGREVILLE (Partie hors bourg)	8 h - 15 h	7 h	MAGNEVILLE MORVILLE L'ETANG-BERTRAND NEGREVILLE (Partie le Bourg)
JEUDI		5 h - 12 h 30	7 h 30	MONTAIGU-JA-BRISSETTE SAUXEMESNIL	5 h - 13 h 00	8 h 00	BRIX	7 h - 14 h	7 h	BRICQUEBEC Ouest	7 h - 16 h	9 h	RAUVILLE-JA-BIGOT BREUVILLE + Brix en partie
VENDREDI		5 h - 13 h 00	8 h 00	VALOGNES Centre VALOGNES Extérieurs	7 h 45 - 11 h 45 13 h 15 - 16 h	6 h 45	VALOGNES Centre & Périphérie Marché - Place du Château	7 h - 14 h	7 h	BRICQUEBEC Est	7h-12h	5 h	QUETTETOT + Certains hameaux RAUVILLE-JA- BIGOT

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion des déchets ménagers et afin de faciliter la collecte et d'éviter les manœuvres dangereuses, la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a opté pour la création de points de regroupement.

En 2016, 10 bacs supplémentaires ont été mis en place dans 4 communes, répartis de la façon suivante :

- Brix : 1 bac roulant de 770 litres,
- Montaigu-la-Brisette : 1 bac roulant de 320 litres et 3 bacs roulants de 770 litres,
- Valognes : 3 bacs roulants de 770 litres,
- Yvetot-Bocage : 2 bacs roulants de 770 litres.

Il y a, à ce jour, sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin, 191 bacs de 770 litres et 64 de 320 litres de mis en place.

1.3.2 La collecte des déchets non valorisables collectés en porte à porte

Il a été collecté, en 2016, **6 431 tonnes** de déchets en porte à porte, (il avait été collecté en 2015 : 6 499 tonnes pour la CCCC une diminution de 68 tonnes, soit **-1,06 %**).

	Collecte 2016 <i>25 525 hab.</i>	Collecte 2015 <i>26 536 hab.</i>
Communauté de Communes du Cœur du Cotentin	6 431 tonnes <i>soit 252 kg / an / hab.</i>	6 499 tonnes <i>soit 245 kg / an / hab.</i>

Il est à noter que sur ces 6 431 tonnes de déchets collectés, il y a 620,666 tonnes (en 2015 : 632,850 tonnes, soit -12,184 tonnes) qui correspondent aux déchets des 19 gros producteurs sous convention (17 pour l'ex-CCBV et 2 pour l'ex-CCBC) avec la Communauté de Communes et 147,318 tonnes (en 2015 : 163,860 tonnes, -16,542 tonnes) pour les déchets de rue de la ville de Valognes, dont il faut souligner la diminution du tonnage pour cette année.

Le solde de 5 698 tonnes correspond aux déchets ménagers et assimilés du territoire.

1.3.3 La redevance spéciale

Sont soumis à la redevance spéciale, les gros producteurs déposant plus de 7 tonnes de déchets par an. La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin a signé des conventions avec les gros producteurs, en Mars 2015, avec les 19 gros producteurs du territoire.

Ces établissements signataires versent une redevance spéciale pour la collecte des déchets. Cette convention fixe les conditions de collecte et prévoit le versement d'une participation financière intégrant les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Le mode de calcul est basé sur le tonnage réellement collecté, grâce au système de pesée embarquée, afin de prendre en compte l'effort de valorisation de ces établissements. Pour les structures acquittant une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, son montant est pris en compte dans le calcul de la redevance spéciale.

Le tonnage total des déchets des professionnels représente 9,55 % du tonnage total des ordures ménagères résiduelles.

Evolution des tonnages des gros producteurs entre 2015 et 2016

	Tonnage 2016	Tonnage 2015	Variation 15/16
BRUNOT-TANTOT	3 T 810	6 T 742	-43,49 %
CUISINE CENTRALE	53 T 343	53 T 400	-0,11 %
Centre ECALGRAIN	2 T 670	3 T 659	-27,03 %
COLLEGE FELIX BUHOT	6 T 150	6 T 214	-1,03 %
COLLEGE STE MARIE	14 T 110	12 T 979	-8,71 %
HOPITAL	190 T 231	179 T 963	-5,71 %
INTERMARCHE - Valognes	141 T 298	136 T 803	-3,29 %
LE REVEREND	7 T 663	7 T 275	-5,33 %
LERICHE	2 T 700	3 T 183	-15,17 %
MAÎTRES LAITIERS du COTENTIN	12 T 118	10 T 390	+16,63 %
LIDL	2 T 700	3 T 183	-15,17 %
LYCEE HENRI CORNAT	31 T 990	33 T 737	-5,18 %
MAPAD	34 T 745	29 T 652	+17,18 %
MFR	0 T 290	0 T 333	-12,91 %
MOTIN	26 T 266	24 T 357	+7,84 %
SM 3	4 T 720	3 T 469	+36,06 %
RABONI (ex. GEDIMAT HOCHET)	0 T 290	0 T 873	-66,78 %
INTERMARCHE - Bricquebec	31 T 419	50 T 973	-38,36 %
SUPER U - Bricquebec	54 T 172	65 T 664	-17,50 %
TOTAL	620 T 666	632 T 850	-1,93 %

La diminution du tonnage peut s'expliquer par la baisse d'activité de la Société Brunot-Tantot dont la fermeture est prévue en 2017 ainsi que par la baisse du tonnage des deux grandes surfaces de Bricquebec.

1.3.4 Le traitement des déchets non valorisables collectés en porte à porte

Les deux ex-territoires étaient signataires d'un marché pour le traitement des déchets non valorisables collectés en porte à porte. Ces deux marchés distincts sont arrivés à expiration le 1^{er} janvier 2015 pour l'ex-CCBV et le 1^{er} août 2015 pour l'ex-CCBC.

La Communauté de Communes a donc lancé une nouvelle consultation pour la location de bennes, le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels et assimilés, ce nouveau marché est décomposé en 3 lots :

- **Lot 1** : Traitement des ordures ménagères et déchets assimilés pour l'ex-territoire de la Communauté de Communes du Bocage Valognais à compter du **1^{er} janvier 2015**.
- **Lot 2** : Traitement des ordures ménagères et déchets assimilés pour l'ex-territoire de la Communauté de Communes de Bricquebec-en-Cotentin à compter du **1^{er} août 2015**.
- **Lot 3** : Location de bennes et transport des ordures ménagères et déchets assimilés à partir du quai de transfert basé à la déchetterie de Bricquebec à compter du **1^{er} août 2015**.

La date de remise des offres était fixée au lundi 17 novembre 2014 et la Communauté de Communes a reçu 4 plis. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 novembre 2014 pour procéder à l'ouverture des plis et le 4 décembre 2014 pour le jugement des offres.

Les membres de la commission ont décidé de proposer pour le lot n° 1 la société SPEN, pour le lot n° 2 le Syndicat Mixte du Point Fort et pour le lot n° 3 la société Marshall Location. Cette décision a été validée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 12 décembre 2014.



Le marché est prévu pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016 pour le lot n° 1, et pour une durée de 17 mois, du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2016 pour les lots n° 2 et 3 reconductible annuellement 3 fois, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Pour le lot n° 1, les déchets collectés par l'ex-CCBV sont apportés directement par les camions de collecte à la S.P.E.N., centre d'enfouissement technique de classe 3 situé à Le Ham.

Pour les déchets de l'ex-CCBC, les camions de collecte déposent les déchets au quai de transfert situé à la déchetterie de Bricquebec où 3 bennes, louées à Marshall Location, titulaire du lot n° 3, sont à disposition. Cette société procède à l'enlèvement et au transport des déchets vers l'unité de méthanisation du Syndicat Mixte du Point Fort, titulaire du lot n° 2, pour valoriser la fraction organique des ordures ménagères en électricité et en compost.

1-4 - La collecte spécifique des déchets de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.) pour les personnes en auto-soins

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux provenant exclusivement des particuliers en auto-soins (*diabétique, insulinodépendant...*) peuvent être assimilés aux déchets dangereux des ménages.

Aussi et afin de limiter les accidents dus à la présence des DASRI de personnes en auto-soins dans la rue, dans les poubelles, et par conséquent, dans les centres de tri, la Communauté de Communes avait pris des mesures concernant la gestion de ces déchets sur son territoire dans un souci de salubrité publique en s'appuyant sur les pharmacies du territoire volontaire, en tant qu'acteur de santé, (*délivrance des médicaments, respect de la confidentialité garanti pour le patient*).

Le fonctionnement opérationnel de l'éco-organisme DASTRI filière nationale REP-DASRI, agréé par les pouvoirs publics, a eu lieu le 1^{er} janvier 2014. Depuis cette date, cet éco-organisme s'est substitué à la Collectivité pour la collecte et le traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux.

Cette collecte est assurée, pour les particuliers en auto-soins, dans les 6 pharmacies du territoire de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

II – Etude pour l'optimisation de la collecte des déchets ménagers

A la suite de l'étude d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire réalisée en 2015 par les Cabinets Naldéo-Ecobox, les pistes de travail suivantes ont été retenues :

- la mise aux normes de la déchetterie de Bricquebec avec une solution de garde-corps « haut de gamme » ainsi que la mise en place d'une barrière pour réguler les accès,
- la réalisation d'une nouvelle déchetterie à Valognes proposant une gestion des déchets verts (branchages) sur plateforme avec le tri également des gravats selon le projet proposé.

A cet effet, la Communauté de Communes a signé, le 19 décembre 2016, avec la Société SOGETI sise à 14123 IFS un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de **41 234,00 € TTC**, pour :

- La mise aux normes selon la réglementation ICPE des 2 déchetteries communautaires,
- La mise en place de barrières levantes entrée/sortie avec boucle de sécurité sous-chaussée en lien avec le système de gestion informatique des accès utilisé par la Communauté de Communes,
- La réalisation d'une extension pour la déchetterie de Valognes (création d'une plateforme pour les déchets verts et les gravats et modification des accès à la déchetterie).

III – Budget de fonctionnement du service de gestion des déchets ménagers

Le service Ordures Ménagères se compose d'un service collecte et traitement des déchets ménagers, de la collecte sélective et de la déchetterie. L'ensemble de ces prestations est financé par la TEOM et la redevance spéciale. Le montant de la TEOM est calculé à partir de l'estimation des charges d'exploitation des services, des annuités d'emprunt et de l'amortissement des matériels utilisés et après déduction des différentes recettes obtenues (subventions et les produits des matériaux repris).

2.1 Evolution des frais de fonctionnement du service ordures ménagères

2.1.1 Dépenses de fonctionnement des déchetteries

Les coûts de fonctionnement des déchetteries se décomposent en deux postes principaux :

- les frais pour l'accueil des usagers correspondant essentiellement à des charges de personnel,
- les coûts d'enlèvement et de traitement des déchets déposés.

Depuis 2010, il faut ajouter dans les coûts d'enlèvement et de traitement des encombrants la taxe communale qui a été fixé à 1,50 euro HT / tonne. Cette taxe vise à accompagner les communes qui accueillent un centre de stockage de déchets ménagers et assimilés. Les communes d'Eroudeville, Ecausseville et Le Ham ont décidé de mettre en place cette taxe à partir du 1^{er} janvier 2010.

Pour la déchetterie de Valognes, le montant TTC de la taxe communale versée par la Communauté de Communes, pour l'enlèvement des encombrants, s'élève à 2 317,59 € (2 389,33 € en 2015). Le prix à la tonne pour l'enlèvement des encombrants s'élève à 74,69 € TTC la tonne (hors TGAP et Taxe communale).

Pour la déchetterie de Bricquebec, le montant de la Taxe Communale est inclus dans le prix unitaire à la tonne des encombrants, soit 80,02 € TTC la tonne (hors TGAP).

Les coûts et tonnages 2016 pour la déchetterie de Valognes

	Tonnages 2016	Coût total TTC 2016 Transport, Traitement Location bennes	Tonnages 2015	Coût total TTC 2015 Transport, Traitement Location bennes	Variation coût 16 / 15
Encombrants	1 404,60	124 660,17 €	1 448,08	122 067,09 €	+2,12 %
Cartons	149,95	7 677,69 €	158,90	8 081,26 €	-4,99 %
Déchets verts	1 503,56	30 205,18 €	1 302,10	27 233,72 €	+10,91 %
Branchages	915,60	34 035,24 €	909,86	33 615,38 €	+1,25 %
Bois	282,12	22 218,12 €	161,28	13 213,78 €	+68,14 %
Gravats	1 014,73	14 638,41 €	1 001,14	14 557,64 €	+0,55 %
TOTAL	5 270,56	233 434,82 €	4 981,36	225 946,28 €	+ 3,31 %

Les coûts et tonnages 2016 pour la déchetterie de Bricquebec

	Tonnages 2016	Coût total TTC 2016 Transport, Traitement Location bennes	Tonnage 2015	Coût total TTC 2015 Transport, Traitement, Location bennes	Variation coût 16 / 15
Encombrants	948,26	98 075,60 €	870,78	84 467,33 €	+16,11 %
Cartons	60,82	1 335,09 €	63,66	1 408,46 €	-5,21 %
Déchets verts	821,86	12 697,16 €	675,40	11 212,82 €	+13,24 %
Branchages	943,72	37 591,47 €	859,06	34 489,32 €	+8,99 %
Bois A	-	-	-	-	-
Bois B	289,26	18 697,14 €	296,62	19 324,24 €	-3,25 %
Gravats	525,87	3 838,17 €	464,39	3 416,21 €	+12,35 %
TOTAL	3 589,79	172 234,63 €	3 229,91	154 318,39 €	+11,61 %

Le récapitulatif, pour les deux déchetteries communautaires, s'établit de la façon suivante :

C.C.C.C.					
	Tonnages 2016	Coût total TTC 2016 Transport, Traitement Location bennes	Tonnages 2015	Coût total TTC 2015 Transport, Traitement Location bennes	Variation coût 16 / 15
Encombrants	2 352,86	222 735,77 €	2 318,86	219 911,72 €	+1,28 %
Cartons	210,78	9 012,78 €	222,56	9 489,72 €	-5,03 %
Déchets verts	1 770,79	46 732,40 €	1 977,50	51 809,98 €	-9,80 %
Branchages	1 788,00	71 626,71 €	1 768,92	68 104,70 €	+5,17 %
Bois	571,38	39 925,26 €	457,90	31 548,02 €	+26,55 %
Gravats	1 540,60	11 552,34 €	1 491,93	11 072,54 €	+4,33 %
TOTAL	8 234,41	401 585,26 €	8 237,67	391 936,68 €	+2,46 %

La Communauté de Communes a signé une Convention avec l'éco-organisme EcoDDS de la filière des déchets diffus spécifiques des Ménages, la Collectivité n'a donc plus à sa charge que les DDS appelés « Hors périmètre ».

La société Chimirec a enlevé, sur les deux déchetteries, **9,802 tonnes** de déchets ménagers spéciaux, (Peinture, Colle, Huiles, Aérosols, Néons, Acides...) pour un coût de **11 000,62 € TTC** (en 2015, le tonnage était de **5,904 tonnes** pour un coût de **3 667,79 € TTC**). Cette augmentation de tonnage est à attribuer, en partie, à un taux de refus de prise en charge par EcoDDS pour des raisons, principalement, de mauvaise identification ou mauvais conditionnement.

Evolution par nature des dépenses de fonctionnement de la déchetterie du CA 2016

	2016	2015	Variation 16/15
Frais de personnel net	106 723,80	112 857,31	-5,43%
Frais d'enlèvement	435 619,96	405 461,34	7,44%
Frais de location	8 773,54	8 560,20	2,49%
Divers	17 975,35	16 754,92	7,28%
Total	569 092,65	543 633,77	4,68%

2.1.2 Dépenses de fonctionnement de la collecte sélective

Les frais de collecte sélective concernent essentiellement :

- les prestations de vidage des colonnes et de tri des déchets,
- les frais de personnel pour le suivi administratif,
- les frais annexes (assurance, carburant nettoyage colonnes, communication,...).

Coûts réels en fonction des tonnages collectés et traités

	Année 2016				Année 2015					
	Tonnage collecté	Collecte	Tonnage traité	Traitement	Coût total TTC	Tonnage collecté	Collecte	Tonnage traité	Traitement	Coût total TTC
Corps creux	254,26	77 000,35 €	178,93	37 862,40 €	114 862,75 €	245,72	75 698,29 €	141,35	30 275,16 €	105 973,45 €
Corps plats	722,54	31 204,74 €	800,88	99 946,50 €	131 151,24 €	716,76	43 528,91 €	801,77	101 275,11 €	144 804,03 €
Verre	1 044,78	37 224,52 €	1 044,78	0 €	37 224,52 €	992,99	36 007,46 €	992,99	0 €	36 007,46 €
Total	2 021,58	145 429,60 €	2 024,59	137 808,90 €	283 238,51 €	1 955,47	155 234,66 €	1 936,12	131 550,27 €	286 784,94 €

Il existe une différence entre le tonnage collecté et celui traité provenant du taux de freinte, des refus de tri et de la variation des stocks en fonction de l'activité du centre de tri.

Il existe un écart entre les dépenses de collecte et de traitement mentionnées ci-dessus et celles enregistrées en comptabilité qui résulte des délais de paiement.

Evolution par nature des dépenses de fonctionnement pour la collecte sélective du CA 2016

	2016	2015	Variation 16/15
Frais de collecte et de traitement	300 720,51	301 880,08	-0,38%
Frais de personnel net	41 494,15	41 241,54	0,61%
Frais divers	5 889,36	8 132,39	-27,58%
Total	348 104,02	351 254,01	-0,90%

Les dépenses de fonctionnement pour la collecte sélective ont stagné entre 2016 et 2015.

2.1.3. Dépenses de fonctionnement pour la collecte et le traitement des déchets non valorisables

Pour assurer le traitement des déchets ménagers non valorisables, la Communauté de Communes fait appel, suite à un marché public, à un prestataire privé (SPEN).

La collecte en porte à porte, quant à elle, s'effectue en régie. La Communauté de Communes possède quatre camions et un camion de remplacement.

Considérant la forte hausse des frais d'entretien d'un camion de l'ex-CCBC, le remplacement de celui-ci s'avérerait nécessaire. Une consultation, pour la fourniture d'un châssis d'un PTAC de 19 tonnes avec 1 benne de 16 m³ avec lève-conteneur pour la collecte des déchets ménagers a été engagée en Avril 2016.

Ce marché de fournitures a été passé en 2 lots :

- Lot n°1 : Acquisition d'un châssis poids lourds d'un PTAC de 19 tonnes, équipé pour recevoir le lot n° 2,
- Lot n°2 : 1 benne à ordures ménagères de 16 m³ avec lève conteneur

Le lot n° 1 a été attribué à la Société SODIMAVI à Safran (45) pour un montant total de 90 600,00 € TTC, le lot n° 2, à quant à lui, été attribué à la Société SEMAT à La Rochelle (17) pour un montant total 75 816 € TTC.

La livraison de ce nouveau camion est prévue début 2017. Il remplacera le camion Renault de l'ex-CCBC datant de 2007 qui a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 5 000,00 € HT par la Société SODIMAVI.

Evolution par nature des dépenses de fonctionnement pour l'élimination des déchets non valorisables

	2016	2015	Variation 16/15
Carburant	73 382,84	77 103,83	-4,83%
Entretien matériel roulant	92 219,96	70 223,35	31,32%
Frais de personnel net	524 976,38	522 755,92	0,42%
Frais divers	42 488,77	27 983,20	51,84%
Frais de collecte	733 067,95	698 066,30	5,01%
Traitement des ordures ménagères	565 857,54	578 683,54	-2,22%
Coût collecte et traitement déchets non valorisables	1 298 925,49	1 276 749,84	1,74%

Les dépenses de fonctionnement pour l'élimination des déchets non valorisables progressent de 1,74 % entre 2015 et 2016.

2.2 - Evolution des produits de fonctionnement du service ordures ménagères

La Communauté de Communes finance le service « ordures ménagères » en :

- prélevant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- appliquant la redevance spéciale pour les entreprises et administrations ayant un dépôt important d'ordures ménagères,
- percevant également des aides dans le cadre de la collecte sélective ainsi que pour la reprise de certains matériaux de la déchetterie (cartons, D3E).

Les différentes recettes perçues par la Communauté de Communes pour atténuer le coût du service au même titre que les économies réalisées dans l'exécution du service permettent de diminuer le recours à l'imposition car le principe du financement uniquement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été décidé lors du transfert de la compétence.

2.2.1 Les recettes de fonctionnement liées aux déchetteries

Les recettes perçues pour les déchetteries concernent :

- le remboursement par les professionnels pour l'utilisation de la déchetterie,
- la revente de matière première, à savoir les cartons, et des batteries. Dans ce dernier cas, les recettes demeurent limitées, voire nulle, en raison d'un apport limité et de vols réguliers des stocks,
- l'indemnisation versée par l'éco-organisme pour la collecte spécifique des déchets des équipements électriques et électroniques,
- l'indemnisation versée par l'éco-organisme pour la collecte spécifique du textile.

Remboursement des apports des professionnels : Ces dépôts ont conduit à l'édition de 111 factures pour un montant total de **10 113,46 €** (en 2015 : 150 factures pour **7 633,59 €**), répartis de la façon suivante, selon les matériaux et par déchetterie :

	DECHETTERIE de VALOGNES	DECHETTERIE de BRICQUEBEC
BOIS	418,09 € (<i>373,09 €</i>)	138,46 € (<i>177,80 €</i>)
BRANCHAGES	162,58 € (<i>328,58 €</i>)	190,75 € (<i>136,40 €</i>)
DECHETS VERTS	163,52 € (<i>102,77 €</i>)	201,41 € (<i>96,54 €</i>)
ENCOMBRANTS	5 172,18 € (<i>4 721,12 €</i>)	1 989,96 € (<i>1 217,26 €</i>)
GRAVATS	220,37 € (<i>216,23 €</i>)	268,10 € (<i>263,81 €</i>)
TOTAL	7 293,58 € (<i>6 354,44 €</i>)	2 819,88 € (<i>1 926,39 €</i>)
	+ 14,78 % / 2015	+ 46,38 % / 2015

*Les chiffres en italique et parenthèse correspondent aux chiffres 2015.

Revente des matériaux : La communauté de communes perçoit du repreneur des cartons de la déchetterie un prix de reprise.

Bilan financier du rachat des cartons pour l'année 2016

	Poids Net	Prix /Tonne	Produit rachat
1 ^{er} Trimestre	46,99	91,85 €	4 316,03 €
2 ^e Trimestre	95,53	101,71 €	9 716,15 €
3 ^e Trimestre	22,60	111,67 €	2 523,74 €
4 ^e Trimestre	138,96	105,08 €	14 602,34 €
TOTAL ANNUEL	304,08		31 158,26 €

Pour les deux déchetteries, il y a deux marchés différents signés par les deux ex-entités, le lot n° 4 : Ferrailles – Batteries pour le marché de l'ex-CCBV et le lot n° 5 : Ferrailles pour le marché de l'ex-CCBC ont été attribués à la société G.D.E.

Pour la déchetterie de Valognes, il prévoit un prix de rachat à la tonne de 192,00 € HT la tonne avec une révision mensuelle sur la base de l'indice Q0601 Ferrailles et vieilles fontes région Ouest de l'Usine Nouvelle et un prix plancher de 101 € HT.

Pour la déchetterie de Bricquebec, il prévoit un prix de rachat à la tonne de 176,00 € HT la tonne avec une révision mensuelle sur la base de l'indice Q0601 Ferrailles et vieilles fontes région Ouest de l'Usine Nouvelle et un prix plancher de 86 € HT.

En raison d'une forte baisse des cours des matières premières, la société GDE, par courrier en date du 30 novembre 2015, a demandé que soient revues les conditions de reprise de la ferraille en précisant qu'elle ne pouvait plus assurer la prestation au tarif initial dans des conditions économiquement supportables, le prix plancher étant supérieur au prix réel du marché.

Un avenant a donc été signé en date du 11 mars 2016, effectif au 1^{er} janvier 2016, pour un prix de reprise de 50 € la tonne et un prix plancher de 30 € avec une révision mensuelle sur la base de l'indice Q619 Ferrailles et vieilles fontes région Ouest de l'Usine Nouvelle et comme mois de référence « mois zéro » Octobre 2015.

Bilan financier 2016 du rachat de la ferraille pour la déchetterie de VALOGNES

2016	Poids Net	Nbre enlèvements	PRIX à la TONNE	MONTANT du RACHAT
Janvier	11,40	4	57 €	649,80 €
Février	13,88	5	42 €	582,96 €
Mars	14,07	5	56 €	787,64 €
TOTAL 1^{er} Trimestre	39,35			2 020,40 €
Avril	14,20	6	86 €	1 221,20 €
Mai	16,96	6	146 €	2 475,58 €
Juin	17,28	5	76 €	1 313,28 €
TOTAL 2^e Trimestre	48,44			5 010,06 €
Juillet	19,82	8	65 €	1 288,30 €
Août	15,68	5	71 €	1 113,28 €
Septembre	12,23	4	67 €	819,68 €
TOTAL 3^e Trimestre	47,73			3 221,26 €
Octobre	13,84	5	47 €	650,48 €
Novembre	14,38	4	83 €	1 193,54 €
Décembre	5,52	2	83 €	458,16 €
TOTAL 4^e Trimestre	33,74			2 302,18 €
TOTAL ANNUEL	169,26			12 553,89 €

Bilan financier 2016 du rachat de la ferraille pour la déchetterie de BRICQUEBEC

2016	Poids Net	Nbre enlèvements	PRIX à la TONNE	MONTANT du RACHAT
Janvier	10,50	3	57 €	598,50 €
Février	8,02	2	42 €	336,84 €
Mars	12,38	4	56 €	693,00 €
TOTAL 1^{er} Trimestre	30,90			1 628,34 €
Avril	15,56	4	86 €	1 338,16 €
Mai	14,96	4	146 €	2 184,16 €
Juin	21,56	4	76 €	1 638,56 €
TOTAL 2^e Trimestre	52,08			5 160,88 €
Juillet	12,58	3	65 €	817,70 €
Août	17,18	4	71 €	1 219,78 €
Septembre	15,38	3	67 €	1 030,46 €
TOTAL 3^e Trimestre	45,14			3 067,94 €
Octobre	13,22	3	47 €	621,34 €
Novembre	8,14	2	83 €	675,62 €
Décembre	9,14	2	83 €	758,62 €
TOTAL 4^e Trimestre	30,50			2 055,58 €
TOTAL ANNUEL	158,62			11 912,74 €

La Communauté de Communes a donc perçu, pour l'année 2016, **24 466,63 €** de reprise pour **327,87 tonnes** de ferraille (pour 2015 : 29 534,31 € pour 275,47 tonnes).

Bilan financier 2016 du rachat des batteries pour la déchetterie de VALOGNES

2016	Poids Net	Nbre enlèvements	PRIX à la TONNE	MONTANT du RACHAT
Juin	1,00	1	432 €	432,00 €
TOTAL 2^e Trimestre	1,00			432,00 €
Juillet	0,74	1	402 €	297,48 €
TOTAL 3^e Trimestre	0,74			297,48 €
Novembre	0,88	1	402 €	353,76 €
TOTAL 4^e Trimestre	0,88			353,76 €
TOTAL ANNUEL	2,62			1 083,24 €

Bilan financier 2016 du rachat des batteries pour la déchetterie de BRICQUEBEC

2016	Poids Net	Nbre enlèvements	PRIX à la TONNE	MONTANT du RACHAT
Décembre	0,848	1	402 €	340,90 €
TOTAL 4^e Trimestre	0,85			340,90 €
TOTAL ANNUEL	0,85			340,90 €

La Communauté de Communes a donc perçu, pour l'année 2016, **1 424,14 €** de reprise pour **3,47 tonnes** de batteries (*Aucun dépôt en 2015*).

Il existe une différence entre les tonnages enlevés par le prestataire et les tonnages livrés. Cette différence constitue les stocks de la Communauté de Communes. De même, il existe un décalage entre le constat d'une recette (livraison) et le versement des sommes dues.

Soutien financier des éco-organismes : Suite à la convention signée avec l'éco-organisme « ECOLOGIC » pour assurer l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique déposés aux déchetteries, la Communauté de Communes perçoit une compensation financière chaque trimestre en fonction du tonnage reçu.

Pour l'année 2016, 139,088 tonnes de D3E ont été collectées à la déchetterie de Valognes et 86,135 tonnes à la déchetterie de Bricquebec, soit un total de 225,223 tonnes pour une compensation financière de **14 090,43 €** (*en 2015 : 118,366 tonnes pour 13 834,06 €*).

	VALOGNES	BRICQUEBEC	TOTAL CCCC	Compensation financière
Trimestre 1	32,783	21,076	53,860	3 790,42
Trimestre 2	38,531	22,302	60,830	3 596,65
Trimestre 3	39,086	23,640	62,730	3 679,94
Trimestre 4	28,688	19,117	47,810	3 023,42
TONNAGE TOTAL D3E 2016	139,088	86,135	225,223	14 090,43
<i>Rappel 2015</i>	<i>118,366</i>	<i>78,741</i>	<i>197,106</i>	<i>13 834,06</i>

Suite à la convention signée avec le Relais-Enfant autorisant cette association à collecter les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures usagées, sur le territoire de la Communauté de Communes par le biais de colonnes de tri mises en place sur son territoire et suite à la signature d'une convention avec l'éco-organisme « EcoTLC », la collectivité perçoit de celui-ci une compensation financière annuelle calculée sur la base de 0,10 € par habitant éligible.

Récapitulatif des produits liés à la déchetterie constatés au CA 2016

Recettes	2016	Rappel 2015	Variation 16/15
Remboursements utilisateurs	10 708,48	9 526,36	+ 12,41 %
Cartons déchetterie	18 928,89	15 103,45	+ 25,33 %
Ferraille	23 235,57	32 628,79	- 28,79 %
Batteries	1 083,24	0	-
OCAD3E (D3E)	14 670,58	15 831,66	- 7,33 %
Divers	2 394,05	1 998,33	+19,80 %
Total déchetterie	71 020,81	75 088,59	-5,42 %

Concernant la diminution de la recette pour la ferraille, elle est simplement liée à la baisse du prix de reprise à la tonne, résultant de l'avenant signé avec GDE effectif au 1^{er} janvier 2016.

2.2.2 Les recettes de fonctionnement liées à la collecte sélective

La Communauté de Communes perçoit le produit de la revente des matériaux (Barème E d'Eco-Emballages). Les tonnes soutenues sont les tonnes collectées et triées et dont le recyclage est attesté par les repreneurs.

a) Recettes liées à la reprise des matériaux

Récapitulatif du produit des reprises des matériaux au CA 2016

Recettes des reprises	2016	2015
Aluminium	247,66	0
Acier	5 396,50	3 536,07
Briques alimentaires	90,60	155,86
Cartons Papiers	34 077,64	21 600,96
Journaux/Magazines	64 086,71	60 853,33
Plastiques	19 221,87	21 756,82
Verre	23 976,43	23 133,16
Total collecte sélective	147 097,41	130 936,20

b) Recettes liées aux soutiens des éco-organismes

Le Contrat d'Aide à la Performance signé avec Eco-Emballages, prévoit :

- un soutien au service de la collecte sélective comprenant un tarif unitaire pour le service et un tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale,
- un soutien aux actions de sensibilisation comprenant une aide pour la communication et une aide pour l'action des ambassadeurs,
- un soutien au développement durable visant à inciter à la recherche de la performance qualitative du dispositif de collecte sélective en fonction de cibles économiques, écologiques et sociales,
- un soutien à la performance de recyclage qui applique un coefficient de majoration des soutiens en fonction du taux moyen de recyclage.

Les versements enregistrés au compte administratif 2016 d'Eco-emballages sont de **142 577,95 euros** dont :

- les 3 premiers acomptes de 2016 pour 125 200 euros,
- le liquidatif de l'année 2015 pour un montant de 8 031,15 euros,
- le soutien au développement durable de l'année 2014 pour 9 346,80 euros (*il a été perçu en 2015, au titre de l'année 2013 : 11 055,26 €*). Ce nouveau soutien est prévu au Contrat pour l'Action et la Performance – Barème E signé avec Eco-Emballages.

La Communauté de Communes perçoit depuis 2008, avec un décalage d'un an, une aide complémentaire pour les imprimés par l'éco-organisme « ECOFOLIO ». Il a été perçu en décembre 2016 le montant de 23 039,98 euros qui correspond au soutien pour l'année 2015 (19 701,72 euros touchés en 2015 pour l'année 2014).

2.2.3 La redevance spéciale pour les déchets non valorisables assimilés à des déchets ménagers

La redevance spéciale pour les déchets non ménagers, votée par le Conseil communautaire, lors de sa séance du 11 janvier 2014, est applicable depuis 1^{er} janvier 2014.

Ont signé une convention avec la Communauté de Communes 19 établissements déposant plus de 7 tonnes de déchets, en porte à porte, par an. Le produit de la redevance spéciale, pour l'année 2016 est de **64 699,66 euros** (69 895,95 euros en 2015). La différence de recette par rapport à 2015 est due au fait que le mois de décembre 2016 n'a pas été facturé en raison de la fermeture des comptes pour la fusion, il sera facturé en 2017.

III – Examen de l'exercice budgétaire et indicateurs financiers

Cette partie est consacrée à l'examen budgétaire du service ordures ménagères sur la base des données comptables. C'est à partir des anticipations budgétaires que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est voté.

Afin de tenir compte de la durée d'harmonisation des taux, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa séance du 8 avril 2016 de fixer le taux de la TEOM sur la base d'un taux moyen pondéré de 14,93 %, de la manière suivante :

Brix, Colomby, Huberville, Lieusaint, Montaigu la Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil, Sottevast, Tamerville, Valognes et Yvetot Bocage	15,36%
Bricquebec	14,20%
Breuville, L'Etang B., Le Valdecie, Le Vrétot, Les Perques, Magneville, Morville, Négreville, Quettetot, Rauville la Bigot, Rocheville, Saint Martin le Hebert	13,73%

3.1 Détermination des coûts de fonctionnement du service « ordures ménagères »

Pour le coût par habitant, il a été pris en compte les derniers chiffres mis à jour de la population, soit 26 536 habitants pour 2015 et 25 525 habitants pour 2016.

Frais de fonctionnement du service « ordures ménagères » (dépenses réelles)

	C.A. 2016	Coût / hab. 2016	Coût / tonne 2016	C.A. 2015	Coût / hab. 2015	Coût / tonne 2015
Coût collecte et traitement déchets non valorisables	1 298 925,49	49,19	201,98	1 281 525,20	48,29	213,91
Carburant	73 382,84			77 103,83		
Entretien matériel roulant	92 219,96			70 223,35		
Frais de personnel net	524 976,38			512 333,84		
Frais divers	42 488,77			43 180,69		
Frais de collecte	733 067,95	27,76	113,99	698 066,30	26,31	107,41
Traitement des ordures ménagères	565 857,54	21,43	87,99	578 683,54	21,81	89,04
Collecte sélective	348 104,02	13,18	172,16	350 389,04	13,2	179,23
Frais de collecte et traitement	300 720,51			301 880,08		
Frais de personnel net	41 494,15			40 376,57		
Frais divers	5 889,36			8 132,39		
Déchetterie	569 092,65	21,55	64,02	543 391,58	20,48	65,96
Frais de personnel net	106 723,80			112 424,82		
Frais d'enlèvement	435 619,96			405 461,34		
Frais de location	8 773,54			8 560,20		
Divers	17 975,35			16 945,92		
Total frais de fonctionnement	2 216 122,16	83,92	127,79	2 175 305,70	81,97	130,32

En 2016, on constate une augmentation globale des frais de fonctionnement du service ordures ménagères de +1,88 %, à raison de +1,36 % pour la collecte et le traitement des déchets non valorisables, -0,65 % pour la collecte sélective et +4,73 % pour la déchetterie.

3.2 Financement du fonctionnement du service « ordures ménagères »

Le service de gestion des déchets ménagers est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères après déduction des différentes recettes présentées précédemment.

	C.A. 2016	Par hab. 2016	Par hab. 2015	Par tonne 2016	Par tonne 2015
Coût Collecte sélective	348 104,02	13,64	13,20	172,16	179,23
Recettes collecte sélective	276 120,67	10,82	12,52	236,56	169,89
Besoin de financement collecte sélective	-71 983,35	-2,82	-0,68	-35,60	-9,34
Coût déchetterie	568 692,83	22,28	20,48	63,98	65,96
Reprises matériaux, soutiens et redevances	71 020,81	2,78	2,83	7,99	9,11
Besoin de financement déchetteries	-497 672,02	-19,49	-17,65	-55,99	-56,85
Coût porte à porte	1 283 530,90	50,28	48,29	199,58	197,19
Redevances et produits exceptionnels	71 269,93	2,79	2,88	11,08	9,27
Besoin de financement déchets ultimes	-1 212 261,00	-47,49	-45,41	-188,50	-187,92
Besoins financiers exploitation du service	-1 781 916,30	-69,81	-63,74	-102,75	-101,35

Le montant du produit de la TEOM en 2016 s'est élevé à 2 333 075 euros.

L'excédent de fonctionnement est utilisé pour le financement des investissements notamment le renouvellement des camions de collecte des déchets et pour couvrir l'amortissement du matériel.

Le résultat d'exploitation s'élève, avant prélèvement des amortissements et des investissements à 536 239,72 euros.

3-3 Financement de l'investissement du service ordures ménagères

L'excédent de fonctionnement dégagé en 2016 a permis de financer le programme d'investissement qui comprend (restes à réaliser inclus) :

- l'acquisition d'un camion de collecte des déchets pour 167 280 euros,
- l'étude et des aménagements pour les déchetteries communautaires pour 57 762,69 euros,
- l'achat de colonnes de tri avec l'aménagement des plateformes pour 30 276 euros,
- l'achat d'équipements pour les services pour un montant de 1 915 euros,
- la participation à une étude à l'échelle du Cotentin sur les modes de traitement des déchets ultimes et les centres de tri pour 7 380 euros,
- l'achat de petits matériels et équipements pour 4 004,04 euros.

Le montant des dépenses d'investissement s'élevait à 266 703 euros au compte administratif en incluant les restes à réaliser (sommes engagées mais non mandatées).

Dans le cadre de ses investissements, la Communauté de Communes a perçu 3.456,01 euros pour la participation des usagers ayant pris un composteur individuel (960 euros) et 2 496 euros en récupération de la TVA sur les achats et travaux réalisés.

La Communauté de Communes a opté pour l'amortissement de ses biens afin de prévoir leur renouvellement. Le montant des amortissements, après déduction de la reprise liée aux subventions obtenues sur les acquisitions, s'élève à 91 222 euros.

Le résultat global de l'exercice 2015 est marqué par un excédent de 269 537 euros, soit 11 % des dépenses totales 2016.



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION
DES DECHETS**

ANNEE 2016

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS - ANNEE 2016**

PLAN DU RAPPORT

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/ LA COLLECTE

1.1 - Le territoire desservi (voir carte)

1.2 - Collecte des déchets ménagers

1.2.1 La collecte des déchets en porte à porte

- Principe de la collecte sélective
- Description de la zone bacs
- Description de la zone sacs
- Moyens techniques mis en place par la régie
- Moyens humains mis en place par la régie

1.2.2 La collecte des déchets en apport volontaire

- Collecte des déchets ménagers par conteneurs enterrés
- Collecte des huiles usagées de moteur
- Collecte du verre usagé
- Collecte des textiles usagés
- Les déchèteries

1.2.3 Les collectes spécifiques

- Corvées chez les producteurs de déchets ménagers
- Collectes des déchets lors des manifestations

1.3 - Collecte des déchets non ménagers assimilables par leur composition aux déchets ménagers

1.3.1 Collecte en porte à porte

1.3.2 Collecte en apport volontaire

1.3.3 Les fréquences particulières

- Le centre hospitalier Louis Pasteur
- Le port de plaisance
- La criée
- Les aires d'accueils des gens du voyage

1.4 Communication sur la collecte sélective et contrôles qualités sur les déchets

1.4.1 Les ambassadeurs de tri

2/ LE TRAITEMENT

2.1 Transport et mise en centre d'enfouissement technique des déchets non valorisés

2.1.1 L'aire de chargement

2.1.2 Le pont bascule

2.1.3 Le transport et la mise en décharge contrôlée

2.2 Valorisation des déchets issus des collectes par apport volontaire

2.2.1 Les huiles usagées de moteur

2.2.2 Le verre

2.2.3 les textiles usagés

2.2.4 Les papiers cartons issus des déchetteries

2.2.5 Les ferrailles issues des déchetteries

2.2.6 Pierres et terres

2.2.7 Le bois issu des déchetteries

2.2.8 Les pneumatiques issus des déchetteries

2.2.9 Les Déchets Ménagers Spéciaux

2.2.10 Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

2.2.11 Le compostage des déchets végétaux issus des déchetteries

2.2.12 Les composteurs individuels

2.3 Tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte

- Présentation du centre de tri
- Les principaux outils techniques utilisés :
 - * Les tapis convoyeurs
 - * L'overband
 - * La presse à balle
 - * Le déchiqueteur de documents
 - * Les engins de manutention
- Le bilan d'activité du centre de tri
- Les moyens humains mis en place par la régie
 - * Les équipes de tri
 - * Les équipes de manutention et maintenance
 - * L'encadrement

PARTIE II : LES INDICATEURS FINANCIERS

1/ MODALITES D'EXPLOITATION

1.1 - Les exploitations en régie

1.2 - Les principales prestations faisant l'objet d'un marché de prestation

2/ MODALITES DE FINANCEMENT

2.1 - Recettes de fonctionnement

2.2 - Dépenses de fonctionnement

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1/ LA COLLECTE

1.1 - Le territoire desservi

L'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin est desservi par le service de collecte, à l'exception de quelques lieu-dit qui, du fait de leur éloignement, ne bénéficient pas du service de ramassage des ordures ménagères (voir liste en annexe 1).

1.2 - Collecte des déchets ménagers

1.2.1 La collecte des déchets en porte à porte

- Principe de la collecte sélective

En 1991, la Communauté Urbaine de Cherbourg décide de mettre en œuvre un programme pluriannuel concernant les collectes sélectives. Pour ce qui concerne les collectes sélectives en porte à porte, il a été mis en place une collecte par double bac : une poubelle pour les déchets non recyclables (la poubelle bleue) et un bac pour les déchets recyclables (le bac jaune).

Le bac jaune est destiné à recevoir les matériaux suivants :

- Les papiers ; cartons (journaux-magazines, petits et gros cartons d'emballages, briques, l'ensemble vide de tout contenu) ;
- Les emballages métalliques (boîtes de conserves et de boissons, aérosols, bidons, barquettes, l'ensemble vide de tout contenu) ;
- Les emballages plastiques (bouteilles transparentes, bidons, flacons opaques et films plastiques l'ensemble vide de tout contenu) ;

Depuis février 1997, 100% de la population de Cherbourg-en-Cotentin bénéficie de la collecte sélective en porte-à-porte.

- Description zone bacs

La zone collectée par bacs roulants englobe l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin à l'exception d'une zone dite : "centre-ville de Cherbourg" (voir carte annexe 2).

Pour chaque producteur de déchets se trouvant dans cette zone, il a été attribué un bac jaune pour les déchets recyclables (voir liste chapitre précédant) et une poubelle bleue pour le reste des déchets.

Les bacs distribués restent la propriété de Cherbourg-en-Cotentin. Les différentes capacités, ainsi que le nombre d'unités distribuées aux producteurs de déchets, sont les suivantes :

Type de bacs (litres)	90	120	240	330/340	500	660	750/770	TOTAL
Nombre de bacs bleus mis en place	142	15 081	9 944	1 814	1 556	330	2 556	31 423
Nombre de bacs jaunes mis en place	66	16 863	6 130	1 142	684		2 225	27 110
Nombre de bacs mis en place TOTAL	208	31 944	16 074	2 956	2 240	330	4 781	58 533

Un service de maintenance est assuré pour l'ensemble de ces bacs par la société Plastic Omnium. Le bac est réparé, voire remplacé s'il y a lieu, dans les 48 heures qui suivent l'appel téléphonique du détenteur du bac (tel: 02.33.53.39.30).

Cette zone bacs est divisée en deux grandes parties collectées entre 5 heures et 13 heures, une partie Est et une partie Ouest. Chacune de ces parties bénéficie de trois ramassages d'ordures ménagères par semaine (voir carte annexe 2) qui se décomposent de la manière suivante :

- Partie Est : collecte le lundi et le vendredi de la poubelle bleue
collecte le mercredi du bac jaune
- Partie Ouest : collecte le mardi et le samedi de la poubelle bleue
collecte le jeudi du bac jaune

Pour cette zone, les quantités moyennes journalières collectées sont :

- 90 tonnes pour les poubelles bleues
- 53 tonnes pour les bacs jaunes.

- Description zone sacs

La zone dite "centre-ville de Cherbourg" équipée en sacs à déchets est délimitée par les rues suivantes (voir carte annexe 2) :

- Rue Hippolyte de Tocqueville
- Rue Asselin
- Rue Montebello
- Boulevard Mendes France
- Quai Alexandre III
- Quai de Caligny.

Pour chaque producteur de déchets, compris à l'intérieur de cette zone, il est attribué des sacs à déchets de couleur bleue pour les déchets non recyclables et des sacs à déchets translucides, de couleur jaune pour les déchets recyclables. Les capacités proposées aux producteurs de déchets sont de 30, 50 et 110 litres par rouleaux de 20 sacs.

La capacité et le nombre de rouleaux fournis dépendent des quantités produites. A l'intérieur de cette zone, les deux types de sacs peuvent être présentés en même temps.

La distribution de ces sacs à déchets est assurée par la société Plastic Omnium qui assure également le suivi du stock. Il existe deux distributions par an : une courant mars, l'autre courant septembre. Les quantités distribuées (en nombre de rouleaux) pour l'année 2016 sont résumées dans le tableau suivant :

Type de sacs	Nombre de rouleaux (20 sacs/rouleaux)		Nombre de sacs	
	Bleu	jaune	bleu	jaune
30 litres	12 208	7 491	244 160	149 820
50 litres	5 681	4 272	113 620	85 440
110 litres	2 030	1 309	40 600	26 180
SOUS-TOTAL	19 919	13 072	398 380	291 440
TOTAL	32 991		659 820	

Toutefois, à l'intérieur de cette zone "centre-ville de Cherbourg", en raison de la nature du déchet produit, Cherbourg-en-Cotentin a attribué de préférence des bacs roulants à la place des sacs à déchets (pour les commerces de bouche essentiellement).

Les fréquences de collecte à l'intérieur de cette zone sont au nombre de deux (voir carte annexe 3) :

- Une première fréquence de trois passages par semaine, soit pour une partie des producteurs concernés, le lundi ; le mercredi ; le vendredi et pour l'autre partie des producteurs, le mardi le jeudi et le samedi.
- Une deuxième fréquence de six passages par semaine, du lundi au samedi, pour l'hyper centre-ville.

Les collectes sont effectuées entre 19 heures et 23 heures 30.

La quantité journalière collectée pour cette zone est de :

- 14 tonnes pour les sacs bleus,
- 3,5 tonnes pour les sacs jaunes.

- Moyens techniques mis en place par la régie :

Les véhicules qui servent à la collecte des déchets ménagers sont des bennes à ordures ménagères à compaction dites à plaques, d'une capacité de 14 m³ pour la majorité d'entre-elles ; les autres ayant une capacité de 16 à 18 m³.

Les bennes de 14 m³ sont montées sur des châssis poids lourds d'un PTAC de 19 tonnes et d'une largeur de 2,36 m. Les bennes de 16 m³ sont pour la plupart montées sur des châssis poids lourds d'un PTAC de 19 tonnes et d'une largeur de 2,50 m.

De plus, pour assurer la collecte des déchets en porte à porte, Cherbourg-en-Cotentin dispose également dans son parc de 2 bennes d'une capacité de 7 m³ montées sur des châssis plus petits que ceux précédemment décrits, ceci afin de pouvoir collecter les rues les plus étroites. Les 19 bennes affectées au service ordures ménagères sont décrites dans le tableau suivant :

Récapitulatif des véhicules du service O.M. au 31/12/2016

Immatriculation	Type de BOM	Type de châssis	Type de lève conteneurs	capacité	Mise en circulation	
DT 274 EA	Semat cargopac	Renault D12	Semat LCM11X	8	09/07/2015	Bennes traditionnelles
5465 WT 50	Semat cargopac	Renault premium 270	Zoeller 2402.10	14	16/11/2006	
BJ 795 WR	Semat cargopac	Renault premium 270	Terberg TCA-DEL	14	17/12/2004	
AZ 286 GA	Semat cargopac	Renault premium 270	Terberg TCA-DEL	14	17/12/2004	
DN 730 WT	Semat cargopac	Renault D12	Semat LCM11X	8	06/02/2015	
DG 526 QF	Semat cargopac	Renault	21 Semat LCM X	12	13/06/2014	
CF 120 ZA	Semat cargopac	Renault midlum 270	21 Semat LCM X	12	05/06/2012	
BP 103 LA	Semat cargopac	Renault midlum 270	21 Semat LCM X	12	01/06/2011	
DG 666 QF	Semat cargopac	Renault	Semat LCM	12	13/06/2014	
AB 211 HT	Semat cargopac	Renault premium 320DXI	Terberg	18	18/06/2009	
CW 561 HN	Semat cargopac	Renault premium 310	LC MAXI	21	27/06/2013	
CX 284GB	Semat cargopac	Renault midlum 270	Zoeller Rotary	12	25/07/2013	
BP 226 FF	Semat cargopac	Renault midlum 270	21 Semat LCM X	12	30/05/2011	
5462 WT 50	Semat cargopac	Renault premium 270	Zoeller 2402.10	14	16/11/2006	
CX612 HV	Dennis phoenix 2	E 42	Beta	14	08/07/2008	Secours
4221	Faun variopress	Renault midlum 220	Terberg TCA-DEL	7	01/07/2004	
BR 648 BY	Eurovoirie	Renault premium 270	Terberg TCH-DEL	14	16/05/2002	
AZ 205YP	Semat	MITSUBISHI FUSO	Zoeller	7	14/09/2010	
1767 WZ 50	Provence benne	Nissan cabstar 3513		0,70T	06/08/2007	Utilitaires
CN 356 HZ	ISUZU			0,66T	30/10/2012	
AD 829 PJ	caisson compacteur selectpac	IVECO 32 tonnes			19/10/2009	Collecte PAV
DS 375 SD	benne mango	RENAULT 26 tonnes			25/06/2015	
3898 TP 50	Remorque				05/10/1995	remorque
1432 VL 50	caisson amovible	MAN 26 tonnes			09/06/2000	secours PAV

L'ensemble de ces bennes est remplacé en moyenne tous les 7 ans. L'entretien courant ainsi que les réparations hors garanties sont effectués par le service mécanique de Cherbourg-en-Cotentin.

- Moyens humains mis en place par la régie

Une équipe de collecte se compose d'un chauffeur et de deux agents. Pour faire fonctionner son service de collecte, Cherbourg-en-Cotentin dispose de 25 équipes. Le service fonctionne du lundi au samedi, même les jours fériés (rémunération en heures supplémentaires), à l'exception du premier mai ; une équipe bénéficie, sur un cycle de 2 semaines, de 3 jours de repos (dimanche non compris). Sur une journée de travail, ces 25 équipes se répartissent de la manière suivante :

- 13 équipes partent collecter chaque jour les secteurs équipés en bacs roulants de 5 heures à 13 heures ;
- 3 équipes sont en secours : elles servent à remplacer les agents en congés, les malades et ce personnel éventuellement en surcroît à effectuer certaines collectes spécifiques (voir chapitre 1.2.3 Les collectes spécifiques) ;
- 3 équipes collectent la zone "centre-ville de Cherbourg" équipée en sacs à déchets de 19 heures à 23 h 30.
- 6 équipes sont en repos (récupération des samedis travaillés).

Le service dispose également :

- d'un agent chargé du magasin,
- de deux agents chargés de l'entretien des locaux,
- d'une équipe de deux agents titulaires d'un PL et habilités au maniement d'une grue (4 agents formés afin d'assurer les rotations) chargés de la collecte des PAV répartis sur le territoire communautaire,
- deux équipes de 2 agents chargés des travaux divers (6 agents nécessaires afin d'assurer les rotations), travaillant de 5 h 00 à 13 h 00 du lundi au samedi
- une équipe de laveurs de bennes composée de deux agents titulaires d'un PL travaillant de 12 h 48 à 19 h 00 du lundi au vendredi.

De plus, le service effectue avec une équipe de deux agents la collecte des encombrants divers chaque mardi de 9 h 30 à 17 h 30.

L'encadrement de ces personnes est assuré par une équipe composée d'un technicien principal 1^{ère} classe, responsable du service, d'un technicien principal et de trois agents de maîtrise. Le service de collecte est donc composé de 91 agents et nécessite chaque jour un minimum de 61 agents (63 le mardi) hors encadrement.

La durée hebdomadaire de travail pour un agent effectuant un service de jour (5 h 00 / 13 h 00) est de 36 heures. Les heures à partir de 22 h 00 comptant double la durée est également de 36 heures par semaine pour un agent effectuant un service de soirée (19 h 00 / 23 h 30).

Dans le cadre de la mise en place des 35 heures, les agents du service de collecte bénéficient de 6 jours ARTT par an.

1.2.2. La collecte des déchets en apport volontaire

- Collecte des déchets ménagers par conteneurs enterrés

Cherbourg-en-Cotentin s'est engagé dans la mise en place de la collecte des ordures ménagères et des emballages par conteneurs enterrés. Dans cette mise en place, il faut distinguer deux cas :

- 1) La mise en place de conteneurs enterrés prise en charge à 100 % par Cherbourg-en-Cotentin pour régler des problèmes de salubrité sur des points noirs persistants, notamment sur l'hyper centre de Cherbourg-Octeville. Cette mise en place ne se substitue pas aux collectes traditionnelles, mais vient les compléter afin de participer à l'amélioration de la propreté. Au

31/12/2016, 20 conteneurs enterrés sont en places (12 bleus et 8 jaunes) répartis en 8 points de collecte

2) La mise en place de conteneurs enterrés sur des opérations de réhabilitation ou de constructions neuves de logements et plus particulièrement en partenariat avec Presqu'île Habitat. Dans ce cas les conditions prises avec le bailleur sont les suivantes :

- sur la réhabilitation : aide à 50 % du coût total de la fourniture et de la mise en place des conteneurs par Cherbourg-en-Cotentin au bailleur,
- sur une opération neuve : 100 % du coût supporté par le bailleur.

Toutefois, pour les opérations de réhabilitation ou les opérations neuves, Cherbourg-en-Cotentin assure, à partir de la première collecte et après les périodes de garantie, la maintenance préventive et corrective de ces conteneurs.

Au 31/12/2016, 441 conteneurs enterrés sont en places (239 bleus et 202 jaunes) répartis en 97 points de collecte essentiellement sur le quartier des provinces.

- Collecte des huiles usagées de moteur

Le nombre de conteneurs mis à la disposition de la population est de 14, répartis sur l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin (voir carte annexe 4). Ces conteneurs sont destinés aux particuliers qui réalisent eux-mêmes la vidange de leur véhicule personnel.

Chaque conteneur a une capacité de 1 700 litres. La collecte est assurée par un prestataire de service : la société Chimirec, récupérateur agréé pour la collecte de ce genre de déchet. Il se déplace sur simple appel téléphonique de la part des services techniques, la prestation est gratuite. Elle est réalisée par un chauffeur équipé d'un poids lourd muni d'une cuve.

Les quantités collectées au cours de l'année 2016 s'élèvent à **50 tonnes**.

- Collecte du verre usagé

214 colonnes à verre (dont 26 enterrés) sont répartis sur l'ensemble du territoire de Cherbourg-en-Cotentin en 204 points de collecte (voir carte annexe 5).

Les conteneurs mis à la disposition de la population ont une capacité de 1,5 m³ à 4 m³.

Les qualités de verre admis dans ce type de conteneur sont les suivantes :

- bouteilles
 - pots
 - bocaux
- (L'ensemble vide de tout contenu et sans les capsules)

La collecte de l'ensemble du parc des conteneurs à verre est réalisée par la société prestataire de service : Le Goff Bréhalaise de Transport. Cette société est présente deux jours par semaine sur Cherbourg-en-Cotentin avec chauffeur et camion.

Les quantités collectées pour l'année 2016 ont été de **2249 tonnes**.

- Collecte des textiles usagés

Depuis fin 2011 en partenariat avec le relais enfant, Cherbourg-en-Cotentin a mis en place sur son territoire la collecte des textiles usagés. Au 31/12/2016, 54 conteneurs sont répartis, soit 45 points de collecte sur Cherbourg-en-Cotentin (voir carte annexe 6), sont admis dans ces conteneurs :

- textiles d'habillement
- linge de maison
- Chaussures.

- Les déchèteries

Les déchèteries sont des centres d'apports volontaires destinés à recevoir les déchets encombrants et spéciaux, produits uniquement par les ménages. Les déchèteries ont pour mission essentielle de résorber les décharges sauvages et de trier les déchets.

Cherbourg-en-Cotentin est doté de 3 déchèteries situées à l'Ouest (rue du Breton - Querqueville), au Sud (le Fort Neuf - Octeville) et à l'Est (le Becquet de Haut - Tourlaville) (voir carte annexe 4). Les déchèteries sont gardiennées en permanence pendant leurs horaires d'ouverture soit :

- du lundi au vendredi ouvert de 7 h 00 à 18 h 45
- le samedi ouvert de 8 h 00 à 18 h 45
- le dimanche ouvert de 9 h 00 à 18 h 45 (fermeture de 12 h 45 à 13 h 30).

Une déchèterie est un espace clôturé, d'accès réglementé, comprenant des quais de déchargement d'une hauteur de trois mètres environ, munis de caissons d'une capacité de 30 m³ (15 m³ pour les gravats). Ces caissons ont la particularité de pouvoir être manipulés et transportés par un camion muni d'un bras spécifique.

En 2009, la CUC a mis en place un contrôle d'accès par carte magnétique. La distribution de ces cartes s'est déroulée de novembre 2008 à mai 2009. La mise en place effective de ce contrôle a été réalisée à partir de juin 2009.

L'objectif de ce contrôle est d'assurer l'accès aux déchèteries aux seuls ayants-droit, soit les habitants de Cherbourg-en-Cotentin et les habitants des collectivités périphériques avec lesquelles Cherbourg-en-Cotentin est conventionnée.

Au 31/12/2016 : 30 117 cartes sont en circulation, réparties de la manière suivante :

- 27 538 cartes pour Cherbourg-en-Cotentin
- 1 224 cartes pour la Communauté de Communes de la Hague
- 1 355 cartes pour Communauté de Communes de la Saire.

Ces deux collectivités ont conventionné avec Cherbourg-en-Cotentin afin que tout ou partie de leur population puisse bénéficier de nos installations.

Le tri des déchets s'effectue sur les catégories suivantes :

- papiers cartons
- ferrailles
- déchets végétaux de tailles
- déchets végétaux de tontes
- pierres et terres
- bois
- les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
- les textiles
- pneumatiques
- huiles alimentaires
- déchets spéciaux (peintures solvants etc...)
- déchets divers (déchets qui ne rentrent pas dans les catégories précédemment citées).

Dans le cadre des conteneurs répartis sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, chaque déchèterie possède un conteneur à huiles usagées de moteur et un conteneur à verre.

Les quantités collectées sur les trois déchèteries pour l'année 2016 sont les suivantes :

Types de déchets triés	Quantités collectées en 2016 (tonnes)
Papiers cartons	359
Ferrailles	653
Déchets végétaux compostés	8460
Amiante Ciment	74
Pierres et terres	5 247
Bois	1 297
Pneumatiques	30
Déchets spéciaux	121
D3E	662
Textiles	17
Déchets divers	6 264
TOTAL DECHETS	23 184

Le gardiennage des déchèteries est assuré par du personnel communal. Pour couvrir les larges plages d'ouverture, cinq gardiens se relayent sur chaque déchèterie. 15 agents sont affectés à ce service sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.

Les différentes opérations de manutention des caissons sont assurées par la société Malherbe Transports, titulaire du marché de transport des déchets ménagers.

1.2.3. Les collectes spécifiques

- Corvées chez les producteurs de déchets ménagers

Il est évident que l'ensemble de la population n'a pas les moyens de se déplacer sur les déchèteries (personnes âgées, handicapés.....) pour évacuer ses déchets encombrants, déchets qui par leur volume ne rentrent pas dans la poubelle bleue. C'est pourquoi, sur appel téléphonique et après avoir vérifié que les déchets à enlever sont bien de notre compétence, le service de collecte se déplace chez le particulier afin de le débarrasser de ses déchets.

Ce service gratuit est assuré par les équipes de secours disponibles ; ce service ne peut être immédiat il est subordonné à la présence d'agents et ces périodes d'attentes peuvent être longues notamment au moment des fortes productions de déchets végétaux.

Par ailleurs une collecte d'encombrant hebdomadaire est également assurée les mardis de 9 h 00 à 17 h 00 ; elle est destinée uniquement à l'habitat vertical collectif.

- Collecte des déchets lors des manifestations

A l'occasion des différentes manifestations organisées sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, soit par les mairies déléguées, des associations ou des acteurs privés, le service de collecte prête des conteneurs pour assurer la collecte sélective des déchets. Cette prestation est gratuite.

1.3 - Collecte des déchets non ménagers assimilables par leur composition aux déchets ménagers

On entend par producteur de déchet non ménager toute personne morale ou physique qui n'est pas un ménage et qui, du fait de son activité, génère des déchets. Ce sont plus particulièrement (liste non exhaustive) :

- les établissements publics (Ets scolaires et autres)
- les entreprises (commerces et industries)

- les professions libérales.

1.3.1. Collecte en porte à porte

La majeure partie des producteurs de déchets non ménagers est équipée de la même manière que les ménages ; ces producteurs ont donc des bacs bleus et jaunes ou des sacs à déchets bleus et jaunes. Ils sont collectés suivant les mêmes règles décrites au chapitre 1.2.1. Toutefois, lorsque la production de déchets vient à dépasser le volume de poubelles attribué, le producteur de déchets est invité à se diriger vers le site de transfert du Becquet de Tourlaville.

1.3.2. Collecte en apport volontaire

Comme précisé dans le chapitre 1.3.1, le producteur de déchets non ménagers qui ne bénéficie pas du service de collecte en porte à porte ou dont le volume de déchets à collecter est trop important, a la possibilité de venir décharger ses déchets au site de transfert du Becquet de Tourlaville. L'apport de ces déchets est facturable.

Les horaires d'ouvertures de ce service aux producteurs de Déchets Industriels Banals sont :

Lundi, mardi, vendredi : de 6 h 00 à 12 h 45 et de 13 h 30 à 18 h 45

Mercredi, jeudi : de 7 h 00 à 12 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45

Samedi : de 6 h 00 à 12 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 45.

1.3.3. Les fréquences particulières

Certains producteurs de déchets non ménagers, du fait de leur spécificité et des quantités de déchets à collecter, bénéficient de fréquences de collecte aménagées, soit de manière continue, soit de manière saisonnière. Ce sont :

- le centre hospitalier Louis Pasteur dont les poubelles bleues sont collectées 6 fois par semaine (du lundi au samedi)
- le port de plaisance collecté 6 fois par semaine de Pâques à septembre
- la criée de Cherbourg est également collectée 3 fois par semaine
- les aires d'accueils des gens du voyage sont collectées en fonction de la fréquentation de ces aires.

1.4 - Communication sur la collecte sélective et contrôles qualités sur les déchets

1.4.1 Les ambassadeurs de tri

Face aux problèmes de qualité du produit entrant dans le centre de tri et aux taux de refus qui doivent être en constante amélioration, une unité d'ambassadeurs de tri a été créée.

Cette équipe est composée de 4 agents, dits "ambassadeurs de tri".

Les principales actions des ambassadeurs pour l'année 2016 sont les suivantes :

- la sensibilisation
- le suivi qualité des déchets collectés
- les animations
- les visites du centre de tri
- autres activités.

2/ LE TRAITEMENT

2.1 - Transport et mise en centre d'enfouissement technique des déchets non valorisés

2.1.1. L'aire de chargement

L'aire de chargement est une surface de dépose de l'ensemble des résidus urbains qui ne sont pas destinés à une valorisation. Les résidus urbains sont issus des différentes collectes d'OM indiquées au chapitre précédent, mais aussi les résidus issus du nettoyage des voies publiques et des stations d'épuration.

L'aire de chargement comprend une surface de dépose bétonnée des déchets de 500 m² environ, ainsi qu'un quai de chargement destiné à recevoir les semi-remorques de la société assurant le transport des résidus vers leur lieu de traitement. Le chargement de ces résidus est assuré par un chargeur sur pneus de marque Case type : 621 B.

Cette aire de chargement fonctionne du lundi au samedi de 7 h 00 à 19 h 00 (17 h 00 les mercredi et jeudi). 2 agents assurent les roulements de service.

2.1.2. Le pont bascule

Le pont bascule se situe à l'entrée du site du Becquet. L'ensemble des flux de résidus urbains (entrée et sortie de déchets) y est pesé. Ce pont bascule électronique a une longueur de 13 mètres. Il est vérifié annuellement par les services de la DRIRE. Chaque pesée donne lieu à l'émission d'un bon de pesée pouvant servir de base de facturation.

Le pont bascule est ouvert de 7 h 00 à 19 h 00 (17 h 00 les mercredi et jeudi) ; 2 agents assurent la permanence par roulement.

2.1.3. Le transport et la mise en décharge contrôlée

L'ensemble des déchets non valorisables, après avoir transité par le site de transfert, est transporté et déposé en centre d'enfouissement technique. Le centre d'enfouissement technique, situé sur la commune du Ham, est géré par la société SPEN, titulaire du marché de traitement des déchets. L'entreprise Malherbe Transports, titulaire du marché de transport, assure le transport des déchets.

Les quantités de déchets mis en centre d'enfouissement technique pour l'année 2016 s'élèvent à **38 321 tonnes**.

Depuis l'année 2011, Cherbourg-en-Cotentin dispose d'un nouveau mode de valorisation. Les évolutions techniques réalisées par notre prestataire du centre d'enfouissement permettent la valorisation électrique du biogaz que nos déchets produisent.

Si on considère les 38 321 tonnes d'ordures ménagères traitées par la SPEN en 2016, cela représente une production de 2395 Mwh, soit la consommation annuelle de 600 foyers (base de 4 MWh par foyer) et une économie liée de 216 tonnes de CO₂ (base 90 g de CO₂ par kWh produit).

La valorisation de l'énergie thermique produite lors de cette production électrique a été de 1728 MWh soit l'équivalent de 149 Tonnes Equivalent Pétrole (avec base 1 TEP = 16 MWh) qui auraient été consommées si on avait dû utiliser des énergies fossiles.

2.2 - Valorisation et traitement des déchets issus des collectes par apport volontaire

2.2.1. Les huiles usagées de moteur

Les **50 tonnes** d'huiles usagées collectées par la société Chimirec partent dans des unités de régénération afin de produire à nouveau des huiles de moteur.

2.2.2. Le verre

Les **2 249 tonnes** collectées par la société Le Goff Bréhalaise de Transport sont ensuite revendues (dans le cadre du contrat Eco Emballages) à la verrerie BSN GLASS PACK de Vayres (33) où elles sont transformées en calcin afin d'être refondues.

2.2.3 Les textiles usagés

320 tonnes ont été collectées en 2016 par les 54 conteneurs et en don sur les 5 sites relais enfant de Cherbourg-en-Cotentin. Dans un premier temps, ce tonnage est « écrémé » pour pouvoir alimenter les différents vestiaires associatifs. Le reste du tonnage, 280 tonnes, est trié sur une plate-forme régionale à Carpiquet en vue de valorisation matière et énergétique.

2.2.4 Les papiers cartons issus des déchèteries

Les **359 tonnes** de papiers cartons collectées sur les déchèteries sont données à la Communauté d'Emmaüs qui se charge du tri du conditionnement et les dirige vers les différentes unités de recyclage.

2.2.5. Les ferrailles issues des déchèteries

Les **653 tonnes** de ferrailles collectées sur les déchèteries sont données à la Communauté d'Emmaüs qui se charge du tri, du conditionnement et les dirige vers les différentes unités de recyclage.

2.2.6 Pierres et terres

Les **5 247 tonnes** de pierres et terres collectées sur les déchèteries, ainsi que les pierres et terres apportés directement sur la plate-forme de tri par des services municipaux, sont triés par 2 agents, sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.

L'objectif est de retirer les quelques éléments indésirables avant leur envoi vers la carrière de Cherbourg et du Cotentin pour le remblaiement du site.

7 995 tonnes ont été dirigées vers la carrière de Cherbourg et du Cotentin.

2.2.7. Le bois issu des déchèteries

Les **1 297 tonnes** de bois collectés sur les déchèteries, ainsi que le bois apporté directement sur la plate-forme de tri par des services municipaux, sont repris par la société SPEN qui assure un tri et procède au broyage et expédition du bois valorisable vers des chaudières industrielles.

1 953 tonnes de bois ont donc été valorisés pour l'année 2016 dont 96 tonnes ont pris la destination d'une valorisation bois énergie.

2.2.8. Les pneumatiques issus des déchèteries

Seuls les pneumatiques apportés par les ménages sont acceptés sur les déchèteries. Le tonnage collecté en 2016 est de **30 tonnes**.

Ces pneumatiques sont dirigés vers des unités de recyclages.

2.2.9. Les Déchets Ménagers Spéciaux

Les déchets ménagers spéciaux sont transportés par des sociétés agréées vers des centres de destruction également agréés. Chaque transport fait l'objet d'un bordereau de suivi de déchets qui garantit Cherbourg-en-Cotentin de la conformité du transport et du traitement apporté à ces déchets. Le tonnage collecté en 2016 est de 120 tonnes.

2.2.10 Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

Cherbourg-en-Cotentin a mis en place la collecte des D3E en collaboration avec la Communauté Emmaüs qui assure un passage journalier sur chaque déchetterie et dirige ces déchets vers les filières de recyclage appropriées.

662 tonnes ont été collectées en 2016.

2.2.11. Le compostage des déchets végétaux issus des déchèteries

La plate-forme de compostage se situe au centre du Becquet, où se trouvent également le site de transfert, la déchèterie et le centre de tri (**voir annexe 4**).

La plate-forme s'étend sur une surface de 9 000 m². L'ensemble des déchets végétaux collectés sur les trois déchèteries y sont déposés. Le principe de cette plate-forme est de transformer ces déchets végétaux en un amendement organique, appelé compost.

Cette transformation s'opère en plusieurs phases :

Phase 1 : broyage des déchets végétaux (à l'exception des tontes)

Phase 2 : fermentation aérobie (en présence d'oxygène) du broyat

Phase 3 : aération du broyat afin de le réoxygéner pour relancer la fermentation. Cette opération est renouvelée environ tous les mois

Phase 4 : au bout de six mois le produit est arrivé à maturation, opération de criblage afin d'éliminer les éléments grossiers du compost

Phase 5 : expédition du compost.

La plate-forme a composté en 2016 **7 892 tonnes de déchets végétaux**, et **4 335 tonnes de compost** ont été expédiées.

Par ailleurs, la plate-forme étant limitée en tonnage, Cherbourg-en-Cotentin a passé un marché de transport et compostage pour ses excédents de déchets végétaux à composter. Dans le cadre de ce marché, **4 363 tonnes** ont été envoyées à la société Véolia.

Des outils spécifiques sont indispensables au bon fonctionnement de la plate-forme, à savoir :

- une plate-forme d'aération pilotée d'une surface de 900 m²
- une chargeuse à pneus volvo L45 de 100 cv
- un broyeur à marteaux DOPPSTAD AK 430 (débit 20 à 30 tonnes/heure)
- un tracteur New Holland 135 cv
- une chargeuse à pneus Case de 130 cv
- un cribleur FAVORIT primus trommel de 4 m (débit 8 à 15 tonnes/heure).

La plate-forme est en activité du lundi au vendredi dans les mêmes créneaux horaires que ceux habituellement pratiqués à Cherbourg-en-Cotentin. Toutefois, un fonctionnement en 2 x 8 peut être mis en place dans les périodes de gros apports (avril, mai, juin). Deux agents assurent la bonne marche de la plate-forme de compostage sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.

Pour l'écoulement du compost, plusieurs filières ont été développées :

Le SILEBAN (Société d'Investissement et de Développement des Cultures Légumières de Basse-Normandie) ; celle-ci assure la recherche de clients auprès de ses adhérents et en assure la facturation.

De la vente directe sur plate-forme et la livraison à des clients se trouvant dans un périmètre d'une quinzaine de kilomètres autour de Cherbourg-en-Cotentin.

2.2.12 Le compostage individuel

Au cours du dernier trimestre 2007, une opération de composteurs individuels a été lancée. Cet équipement est dans un premier temps destiné aux zones pavillonnaires.

Le composteur individuel permet de traiter et produire un compost à partir des déchets fermentescibles produits dans un foyer. Il s'agit bien entendu des tontes de pelouse et tailles de haie et autres déchets produits au jardin, mais également la majeure partie des déchets de cuisines.

L'attribution du composteur se fait sur la base du volontariat. Une redevance unique de mise à disposition est demandée. Elle est de 24 € pour des composteurs de 360 litres et de 35 € pour des composteurs de 700 litres. Des coupons de demande d'attribution peuvent être retirés à la mairie et mairies annexes (**voir annexe 7**).

Au 31/12/2016, étaient mis en place : 1 476 composteurs de 360 L et 788 composteurs de 700 L, soit un total de 2 264 composteurs.

2.3 - Tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte

- Présentation du centre de tri

Le centre de tri se situe au centre du Becquet, où se trouvent également la déchèterie, la plate-forme de compostage, l'aire de chargement et le pont bascule (**voir annexe 4**).

Les objectifs de ce centre sont de trier les déchets d'emballages recyclables constitués de cartons, papiers, bouteilles plastiques, films plastique, briques de boisson, boîtes de conserves, aérosols, barquettes aluminium, collectés chaque semaine en porte à porte. Ces déchets à trier sont acheminés par les bennes de collecte le mercredi et le jeudi. Ils sont déchargés dans un premier hall dit, "hall de réception", où ils sont stockés en attendant leur chargement sur un tapis convoyeur qui les dirigera vers les tables de tri.

Construit en 1994, le centre de tri du Becquet à Tourlaville, à l'époque site pilote, nécessitait une modernisation, face à l'explosion de la collecte sélective et aux évolutions technologiques.

Difficile en effet de faire face à un afflux de matières à recycler avec un équipement essentiellement manuel qui génère des rendements peu importants.

Des études ont conforté le souhait de la Communauté urbaine de Cherbourg de faire évoluer le centre de tri de Tourlaville. Une consultation a été engagée en 2004. Les élus communautaires ont validé cette nécessaire modernisation le 30 mars 2006, avant que les travaux ne soient entrepris au début du mois de mars 2007, les phases études et travaux pouvant alors être lancées

Cette refonte totale de l'outil a permis d'améliorer les rendements et les performances de tri. Il y avait de l'ordre de 40 % de refus sur le centre de tri avant la modernisation. Cherbourg-en-Cotentin mise désormais sur 20 % de refus. Quelques 7 500 tonnes peuvent ainsi être traitées annuellement, contre 6 500 auparavant.

Les travaux ont également amélioré les conditions de travail des agents, et permis de modifier le rythme de travail de la semaine en le ramenant à 35 h 00 réalisées en horaire normal en 4.5 jours. Les locaux destinés au personnel ont été transformés et offrent des espaces de vie plus agréables. Les trieurs ont bénéficié d'une formation sur les nouveaux systèmes courant 2007. Au final, le centre de tri a vu sa superficie augmenter de 1 700 m², dans sa partie Est.

- Les principaux outils techniques utilisés : (voir annexe 8)

Le régulateur de débit

Il régule débit de l'ensemble du centre.

La cabine de pré tri

Elle sert à enlever les gros aberrants, grands cartons et grands films plastiques.

Le trommel

Il effectue une séparation par taille des déchets : les grands plats sont dirigés vers un premier tapis de tri et la fraction moyenne et fine vers le crible balistique.

Le crible balistique

Il effectue une séparation par forme. Les plats sont dirigés vers un tapis de tri et les creux sur un autre. Les fines sont également séparées et dirigées vers le compacteur de refus.

L'overband et la presse à acier

Il est destiné à enlever les boîtes de conserves en acier. Il se situe à 40 cm au-dessus du tapis des creux. C'est un aimant permanent autour duquel tourne une bande en caoutchouc qui entraîne les boîtes vers une goulotte où elles tombent car elles ne sont plus soumises à l'attraction de l'aimant. Elles sont ensuite dirigées vers la presse à acier pour en faire des paquets.

Les trois tapis de tri

C'est là que l'on rencontre des opérations de tri manuel pour les grands plats, les moyens plats et les creux.

La presse à balle

Elle est de marque Riko-Ekos. Cette presse est destinée à conditionner les matériaux triés en balles de dimension 72x110x120 cm.

Les engins de manutention

Deux engins servent à l'exécution des différentes manutentions liées à l'exploitation du centre de tri. Il s'agit de deux chargeurs télescopiques :

- Un est basé dans le hall de stockage. C'est un chargeur télescopique de marque Manitou type MLT 526.
- Le deuxième de marque JLG type 266 est basé dans le hall de réception et sert à l'approvisionnement du tapis de tri.

- Le bilan d'activité du centre de tri (voir annexe 9).

5 933.31 tonnes de déchets à trier ont été collectées en 2016. Sur ces 5 933.31 tonnes, **4590.85** tonnes ont été valorisées et les 1 342.46 tonnes restantes ont pris la filière classique de destruction, soit la mise en décharge.

Les tonnes valorisées se répartissent de la manière suivante :

Cartons EMR :	1363.76 tonnes
Journaux revues magazines:	2499.39 tonnes
Briques (ELA) :	65.02 tonnes
PET clairs :	182.22 tonnes
PET foncés :	58.38 tonnes
PEHD	100.88 tonnes
Films et sacs plastiques :	88.68 tonnes
Acier :	139.30 tonnes
Aluminium :	11.84 tonnes
Verre :	81.38 tonnes.

L'année 2016 est la 9^{ème} année pleine de fonctionnement du centre de tri modernisé. Les objectifs étaient de 70 % de valorisation. La valorisation est aujourd'hui de 77 %.

- Les moyens humains mis en place par la régie :

L'équipe de tri

Il y a une équipe de tri constituée de 19 agents, encadrée par un chef opérateur, agent de maîtrise trieur et un autre agent de maîtrise chef opérateur cariste affecté au hall de réception. Un adjoint technique cariste assure la mise en balles des produits triés et les expéditions.

Le travail est effectué en quatre jours et demi sur 35 heures, du lundi au vendredi midi. 4 rotations de travail sont organisées sur la journée (pré-tri, ligne JRM, ligne petits plats et ligne corps creux).

Les horaires sont les suivants :
Matin : de 7 h 30 à 11 h 45
Après-midi : de 12 h 45 à 16 h 15.

L'équipe qualité

Un chef opérateur agent de maîtrise est le responsable qualité. Il est assisté d'un adjoint technique ; tous les deux sont trieurs. Ils procèdent aux caractérisations des tonnes entrantes selon la norme AFNOR XP 30-437 ainsi qu'au contrôle qualité des JRM avant expédition vers la papeterie.

L'équipe de maintenance

La maintenance est assurée par le chef d'équipe du centre de tri, agent de maîtrise. Il est assisté par un adjoint technique. Ils peuvent être assistés par des trieurs issus de l'équipe de tri, ainsi que de caristes pendant les opérations lourdes de maintenance qui sont effectuées le vendredi après-midi et le samedi alors que les machines sont arrêtées (entretien presse, réglages convoyeurs, graissages crible et séparateur balistique, réparations, etc...).

L'encadrement

Un technicien territorial gère en régie l'exploitation du centre. Il a pour mission essentielle : l'encadrement du personnel, le suivi qualité des déchets triés, le suivi des bilans d'exploitation (matières et financiers), la contractualisation des ventes des déchets triés. Il est assisté dans ces missions par le chef d'équipe responsable de la maintenance.

PARTIE II : LES INDICATEURS FINANCIERS

1/ Modalités d'exploitation

1.1 - Les exploitations en régie

L'ensemble des secteurs exploités en régie sont :

- La collecte en porte à porte
- L'exploitation des déchèteries
- L'exploitation du site de transfert
- L'exploitation de la plate-forme de compostage
- Le tri des gravats
- L'exploitation du centre de tri.

1.2 - Les principales prestations faisant l'objet d'un marché ou contrat

1.2.1. La collecte du verre usagé

Marché référencé : N° 002/2014

Passé avec : la société Le Goff Bréhalaise de Transport.

Date de la notification : le 15/01/2014

Expire : le 31/12/2016

Conditions : Le prix pour la collecte et l'acheminement du verre est de 30.86 € toutes taxes par tonne.

1.2.2. Le traitement des pierres et terres

Convention référencée : N° 54/2015

Passée avec : la société Neveu

Date de notification : Le 21/05/2015

Expire : le 31/12/2017

Conditions : le prix pour le traitement de ses pierres et terres est de 3.27 € TTC

1.2.3. Le traitement des déchets non valorisés

Marché référencé : N° 155/2012

Passé avec : la société S.P.E.N.

Date de la notification : le 13/11/2012

Expire : le 31/12/2018

Conditions : Le prix pour la mise en CET au Ham (50) est de 87.90 € TTC la tonne (y compris T.G.A.P. de 14 € TTC pour l'année 2015).

1.2.4. Le transport des déchets non valorisés

Marché référencé : N° 156/2012

Passé avec : la société Malherbe Transports

Date de la notification : le 13/11/2012

Expire : le 31/12/2018

Conditions : Les prix pour le transport sont les suivants :

- Transport des caissons à l'intérieur de la CUC : 7.61 € TTC la tonne
- Transport des déchets non valorisables vers le centre d'enfouissement technique du Ham exploité par la société S.P.E.N. : 8.87 € TTC la tonne.

2/ Modalités de financement

Les valeurs qui vous sont présentées ci-dessous sont toutes issues du compte administratif 2016 que vous trouverez, ci-joint, en annexe.

2.1 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (amortissement comptable compris) pour l'exercice 2016 s'équilibrent avec les recettes pour un montant de 14 179 209.87 €. Le traitement représente 45% de la dépense soit de l'ordre de 6 380 645 € ; le reste des dépenses de l'ordre de 7 798 565 € finance la collecte.

2.21 Recettes de fonctionnement

D'une manière générale, Cherbourg-en-Cotentin finance la collecte et le traitement des ordures ménagères par la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères basée sur le foncier bâti à hauteur de **70 %**. Ce financement est complété par un apport du budget général à hauteur de **18 %**. Le complément de financement qui représente **12 %** provient de différentes facturations de travaux et des recettes obtenues par la mise en place de la collecte sélective.

ANNEXES

Annexe 1

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES EXONERATIONS TOTALES ANNEE 2016

LA GLACERIE :

L'Assalinerie – La Cour aux Clercs – Chemin de Crèvecoeur – Mme Godefroy – Le Moulin la Banque – M. Massicot Jean-Luc (34, Chemin de la Loge) – M. et Mme Aubril Denis (La Callouéterie) – Les Sorbiers – Mme Hubert 24 rue Noël (La Loge) – M. Biau Jean-Pierre (La Roche à Renards).

CHERBOURG-OCTEVILLE :

La Bruyère – Moulin de Ravalet – Le Petit Houx Percé (immeuble Lepetit seulement) – Hameau Maresquier : M. Chopin – M. Rivière – M. Nicoux – M. Kienlen.

EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE :

Traisnellerie – Simonerie – Bénécère – Ferme de l'Etang – Moulinerie – La Bihardoise.

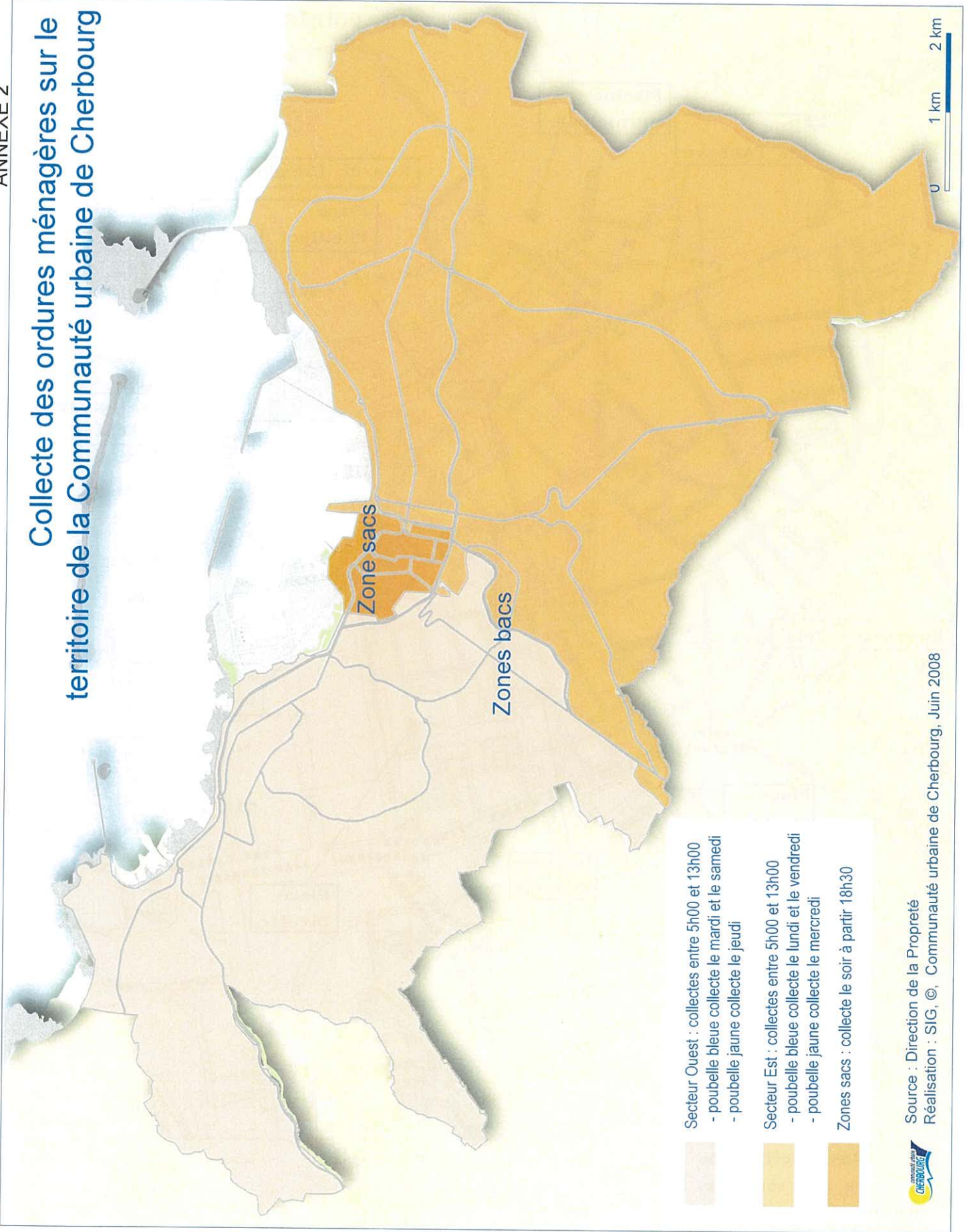
TOURLAVILLE :

Hameau Saint-Jean – Les Casernes (Fantaisie) – La Chinoterie – La Prée.

QUERQUEVILLE :

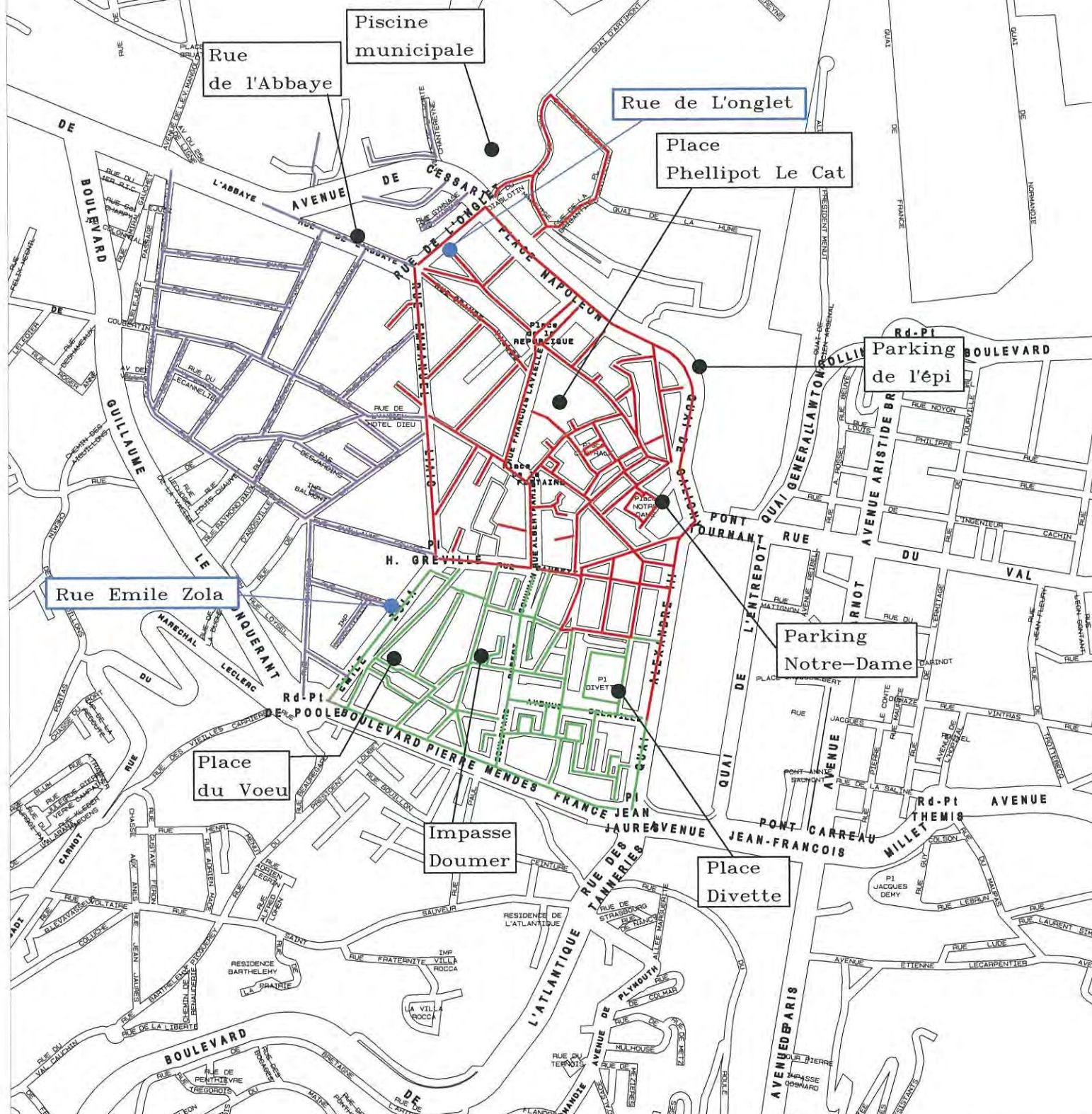
Le Maresquier – La Grissetterie – Le Clos Mazeray de la Lande – Le Chemin des Moulins à Huile (à l'exception de l'immeuble de M. Navarre Lucien).

Collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine de Cherbourg



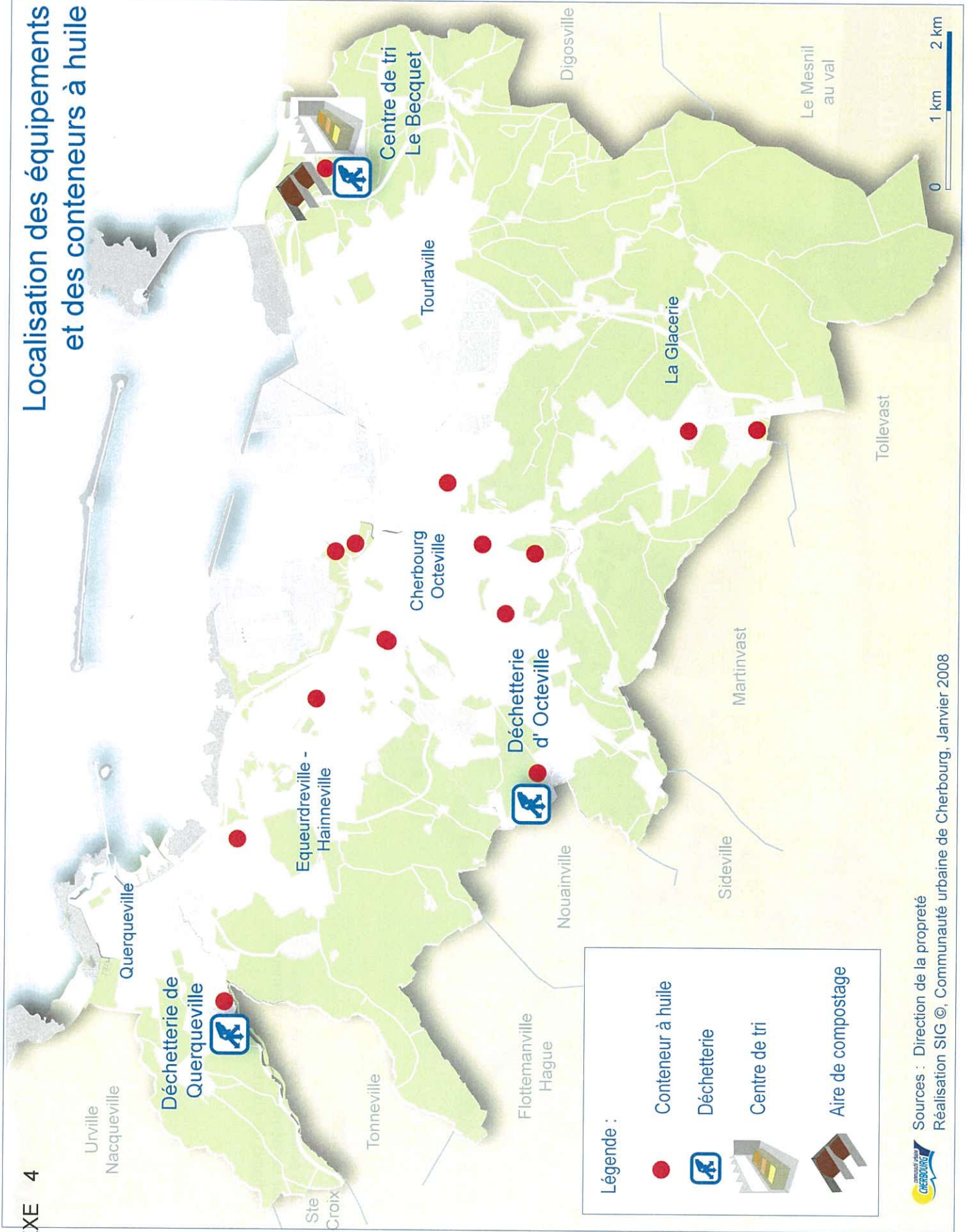
FREQUENCE DE COLLECTE DE LA ZONE SACS Et points d'apports volontaires

30 mars 2017

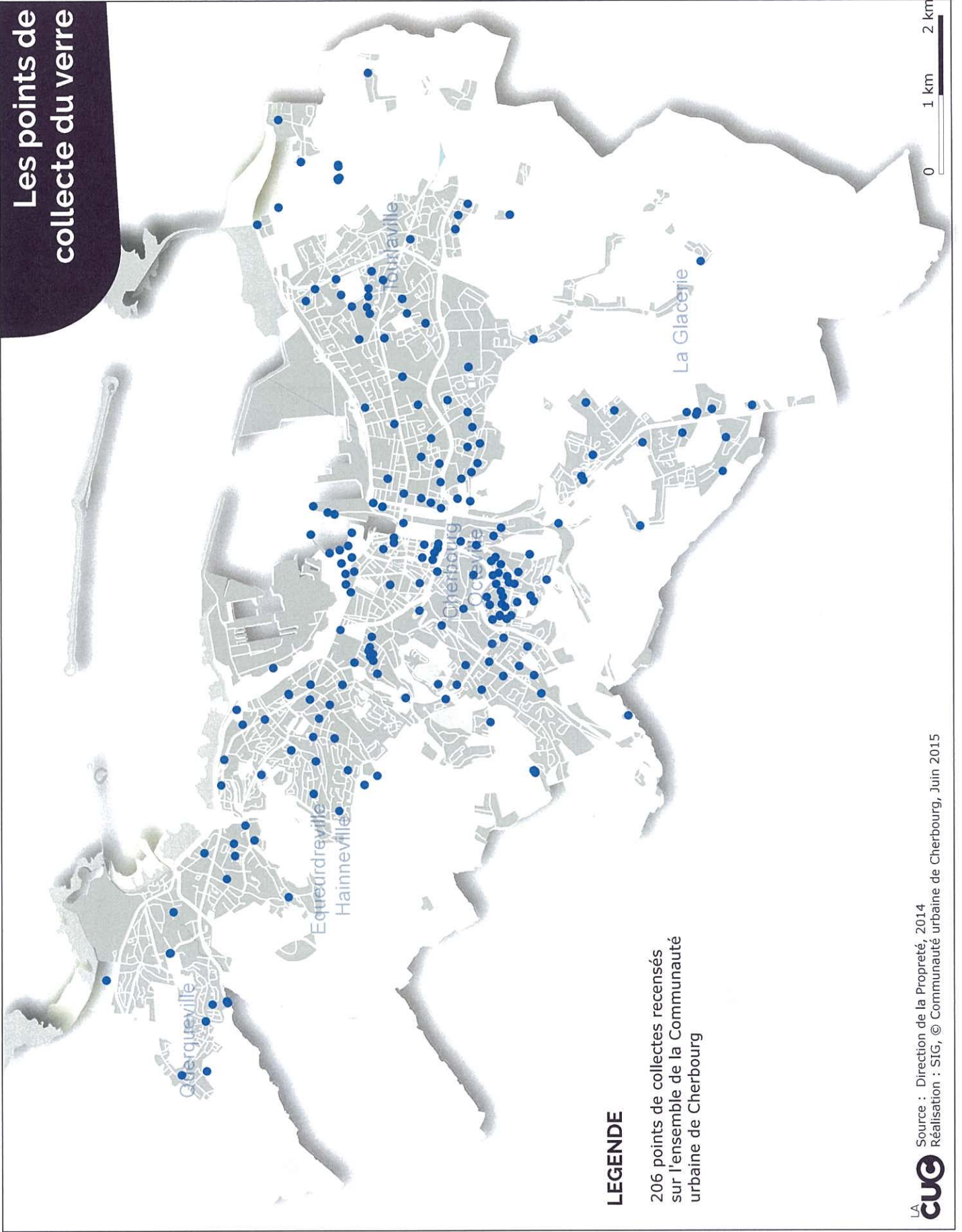


- Collecte effectuée
6 jours par semaine,
du Lundi au Samedi
entre 19H00 et 23h30
 - Collecte effectuée
3 jours par semaine,
les Mardi, Jeudi
et Samedi
entre 19H00 et 23h30
 - Collecte effectuée
3 jours par semaine,
les Lundi, Mercredi
et Vendredi
entre 19H00 et 23h30
-
- Points d'apports volontaires (Bacs enterrés)
Ordures ménagères et tri sélectif
 - Points d'apports volontaires (Bacs aériens)
Ordures ménagères uniquement

Localisation des équipements et des conteneurs à huile



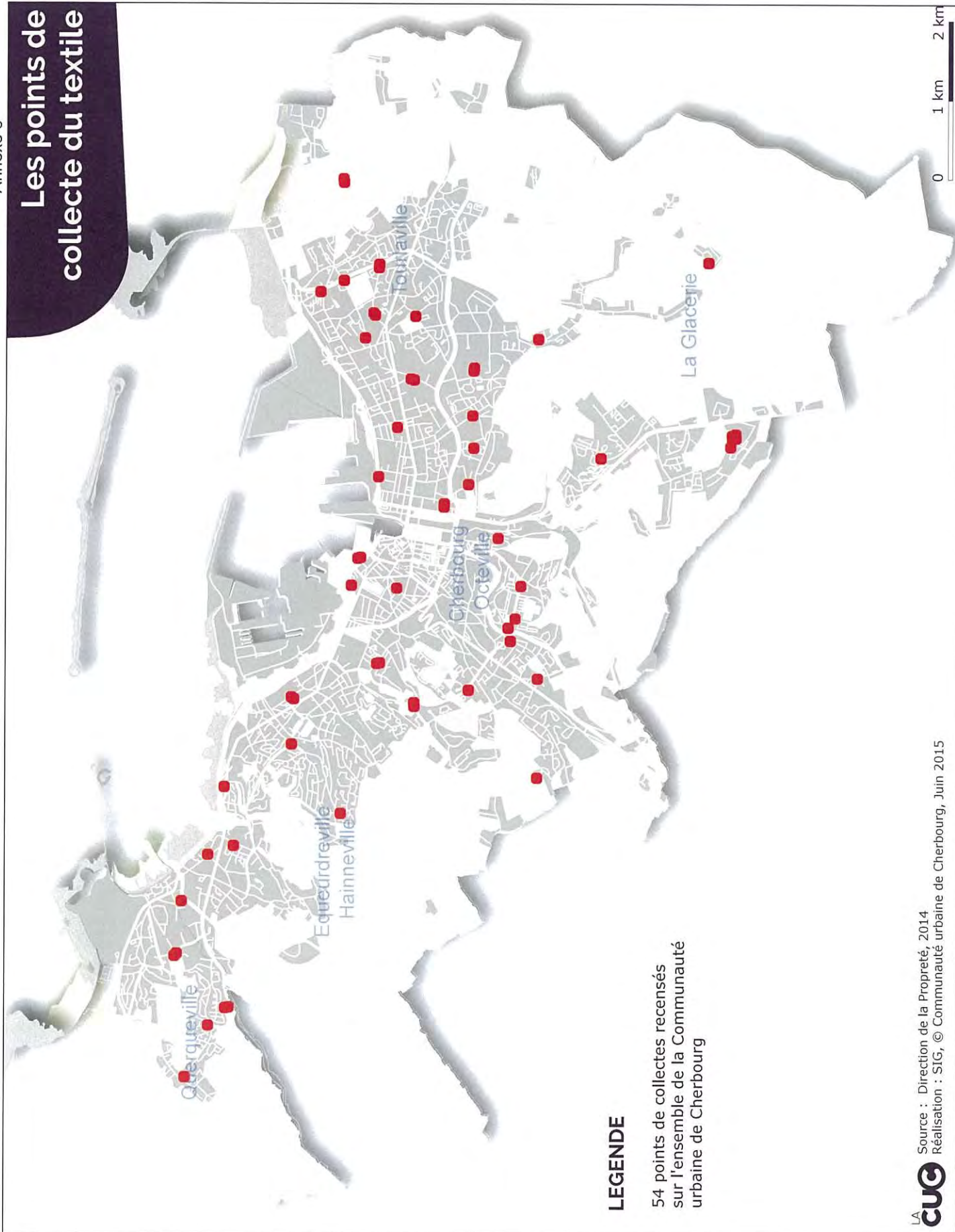
Les points de collecte de verre



LEGENDE

206 points de collectes recensés sur l'ensemble de la Communauté urbaine de Cherbourg

Les points de collecte du textile



LEGENDE

54 points de collectes recensés sur l'ensemble de la Communauté urbaine de Cherbourg

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

et si on s'y mettait ?

La Communauté urbaine de Cherbourg a mis en place dès 1990, au travers de sa charte d'environnement, des moyens tels que les déchèteries, des conteneurs à verre, les bacs de collectes.

Depuis quelques années, nous vous proposons de bénéficier d'un composteur individuel de déchets.

Ce composteur, qui sert à recevoir les déchets fermentescibles, permet de recycler jusqu'à 70 kg de déchets par habitant et par an.

De l'engagement de la population et de la bonne utilisation de ces composteurs dépendra l'impact de cette opération, permettant de réduire la quantité de nos déchets, tout en fabriquant un amendement pour un usage domestique.

Nous comptons sur votre engagement aux côtés de la Communauté urbaine de Cherbourg pour promouvoir le compostage individuel et concourir ainsi au développement durable et harmonieux de notre environnement.

Benoît Arrivé

Président de la Communauté
Urbaine de Cherbourg

Philippe Baudin

Vice-président en charge
de l'énergie et des déchets

COMMUNAUTÉ URBAINE DE CHERBOURG

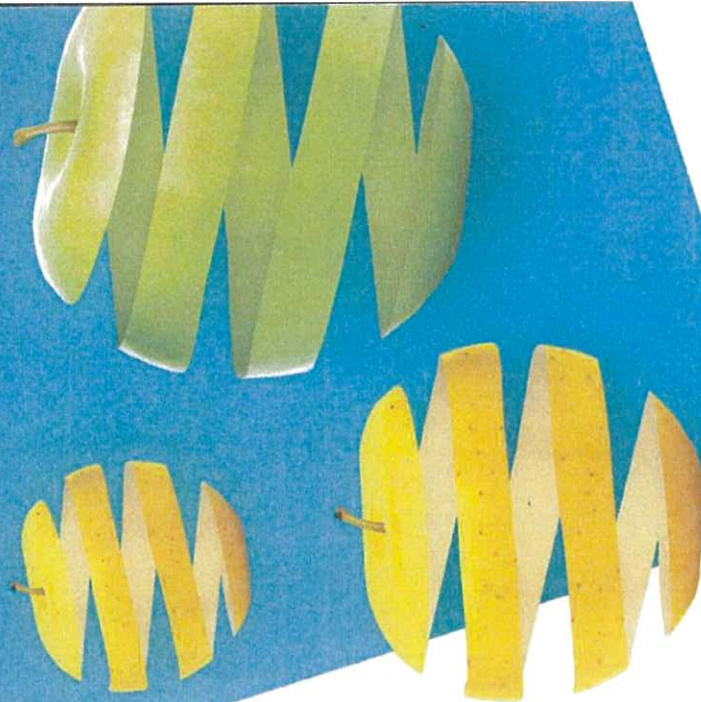
10, Place Napoléon
BP 808
50108 CHERBOURG-OCTEVILLE CEDEX

Affranchir
au tarif
lettre

LA **cuc**
Communauté
Urbaine de Cherbourg
www.cuc-cherbourg.fr

BP 808
50108 Cherbourg-Octeville
Tél : 02 33 08 26 00
Fax : 02 33 93 82 04
contact@cuc-cherbourg.fr

LA **cuc**
Préserver notre
bien commun



LE COMPOSTAGE un geste....

ÉCONOMIQUE

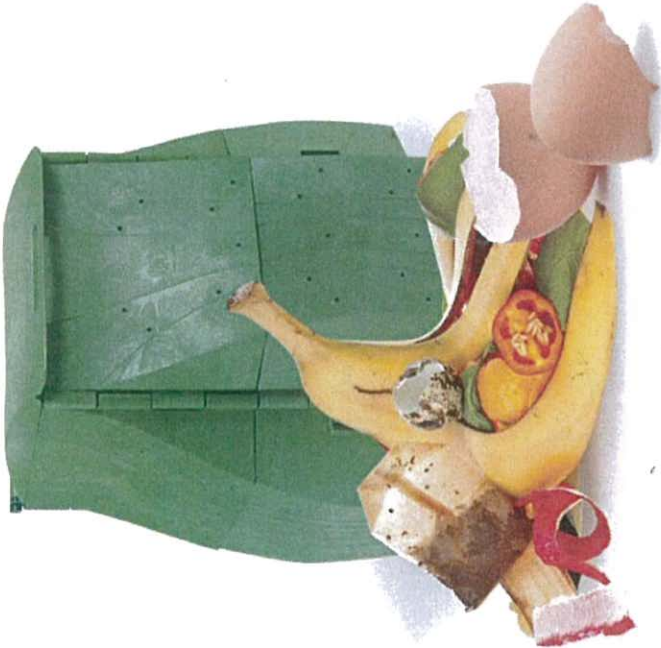
Vous avez un jardin ? Un composteur individuel peut être mis à votre disposition pour produire votre propre compost. Seule contrepartie : le versement d'une redevance unique qui, outre la livraison et l'installation du composteur, vous permet de bénéficier du guide de compostage et des conseils d'un technicien.

PRATIQUE

En déposant vos déchets fermentescibles (végétaux, de cuisine...) dans votre composteur, vous obtenez un terreau de qualité utilisable dans votre jardin.

ÉCOCITOYEN

Tout en préservant l'environnement par l'utilisation d'un engrais naturel respectueux du cycle biologique, vous diminuez le volume de vos déchets.



Modalités de mise à disposition

Pour répondre au mieux à vos besoins, la Communauté Urbaine de Cherbourg vous propose deux volumes de composteurs :

- jusqu'à 500 m³ d'espaces verts un composteur de 360 L
- au-delà de 500 m³ d'espaces verts un composteur de 700 L

Le composteur est livré avec un guide de compostage. Il est installé à votre domicile par un technicien-conseil, contre une redevance unique de mise à disposition.

Redevance (règlement au technicien lors de l'installation)

- 24 € pour un composteur de 360 L
- 35 € pour un composteur de 700 L

SI VOUS SOUHAITEZ QU'UN CONSEILLER
PRENNE CONTACT AVEC VOUS,
REMPLISSEZ ET RETOURNEZ CE COUPON.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Commune _____

Téléphone _____



Communauté urbaine de Cherbourg



La Communauté Urbaine de Cherbourg vous propose ce

Mémo compost

dans lequel vous trouverez de précieux conseils pour obtenir un compost de qualité.



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus de décomposition en présence d'air et d'eau, des déchets organiques issus de la cuisine et du jardin, par des champignons, des micro-organismes, des vers de terre... en un produit comparable au terreau : **le compost**.

Pourquoi composter les déchets verts du jardin et de la cuisine ?

La poubelle contient au moins 30% de déchets organiques qui peuvent être gérés par la pratique du compostage.



30% Déchets organiques

70% Autres déchets ménagers



Avec le compost, c'est le jardin qui est nourri, pas la poubelle.

Soit environ 450 kg/an de matière organique pouvant produire, près de 50 kg de compost.

La pratique domestique du compostage, une gestion éco-citoyenne.



- Pour limiter la quantité de déchets humides mis en centre d'enfouissement technique.

Comment composter? Deux méthodes principales :

- Composteur individuel
- Compostage en tas

Composter, c'est aussi participer au tri des déchets.

Continuer à trier les autres déchets recyclables

(verre, emballages, etc...)

Pourquoi Composter ?

- Pour faire un jardin écologique sans engrais, ni pesticides.
- Pour rendre au sol la matière organique empruntée.





Collecter,
recycler,
valoriser
les déchets

Comment composter les déchets verts du jardin et de la cuisine ?

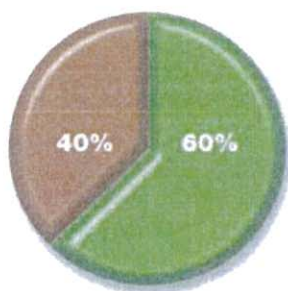
Quels sont les déchets à composter ?



Matières brunes 40%

Matières vertes 60%

Bois de taille broyés
Feuilles
Papier journal
Paille
Fanes du potager
Fleur sèche



Tontes de gazon
Compost jeune
Adventices
Epluchures fruits
et légumes
Restes de repas

Source : D. Verdel et D. Dubois

➔ **Le carbone (C)**
est un structurant du compost,
mais les matières brunes et dures sont plus longues à composter.

➔ **L'Azote (N)**
joue le rôle de combustible,
matières vertes et humides faciles à décomposer

Matériaux	Rapport C/N moyen	Mode de décomposition
Gazon	8	Matières vertes et humides très faciles à décomposer
Débris de végétaux	15	Matières vertes assez faciles à décomposer
Feuilles fraîches	40	Matières brunes à décomposition assez rapide, surtout si elles sont broyées
Pailles sèches	80	Matières brunes et sèches, avec peu de lignine, décomposition plus longue
Copeaux de bois	300	Matières brunes, sèches et ligneuses, à décomposition lente

• A ne pas composter

Imprimés de couleur, restes de viandes et de poissons, sable, graviers, cendres, couches-culottes, métaux, plastique, excréments d'animaux familiers.



• Gestes à ne plus pratiquer

- Jeter les déchets organiques valorisables dans la poubelle.
- Déposer vos déchets végétaux dans la nature
- Brûler les déchets verts.

• Les 7 conseils pour le compostage des déchets :

- 1 Débuter de préférence au printemps ou à l'automne et remplir au 2/3 le composteur.
- 2 Faire de bons mélanges entre les matières.
- 3 Retourner et aérer régulièrement, sans tasser les déchets.
- 4 Conserver une certaine humidité.
- 5 Surveiller la température les premiers mois.
- 6 Ne pas apporter de substances nocives ou polluantes.
- 7 Utiliser le compost mûr.



Collecter,
recycler,
valoriser
les déchets

Utiliser le compost et favoriser la biodiversité dans le jardin.

L'utilisation du compost dépend de sa maturité de 3 mois à 12 mois.
Si vous attendez trop longtemps, le compost va se minéraliser et n'offrira plus d'intérêt pour les plantes et le sol.



Après 3 à 4 mois, le paillis

Le paillis est utilisé en couche de quelques centimètres, à la surface du sol. Il permet de limiter l'évaporation, le développement des mauvaises herbes et apporte progressivement des éléments nutritifs aux plantes.



Après 6 à 8 mois, l'amendement organique

L'amendement organique a la consistance d'un terreau avec quelques éléments plus grossiers. Il est utilisé mélangé aux premiers centimètres du sol dans le jardin potager, les plates-bandes décoratives ou pour réaliser des plantations d'arbres ou d'arbustes. Il permet de structurer et d'enrichir les sols.



Après 10 à 12 mois, le rempotage

Il peut être utilisé, une fois tamisé, pour le rempotage ou les semis en mélange avec au moins 50% de terre du jardin.



Le compost :
un petit écosystème
au jardin.



En utilisant du compost au jardin, nous rendons les matières organiques produites par le jardin ou par notre alimentation, à l'écosystème naturel.

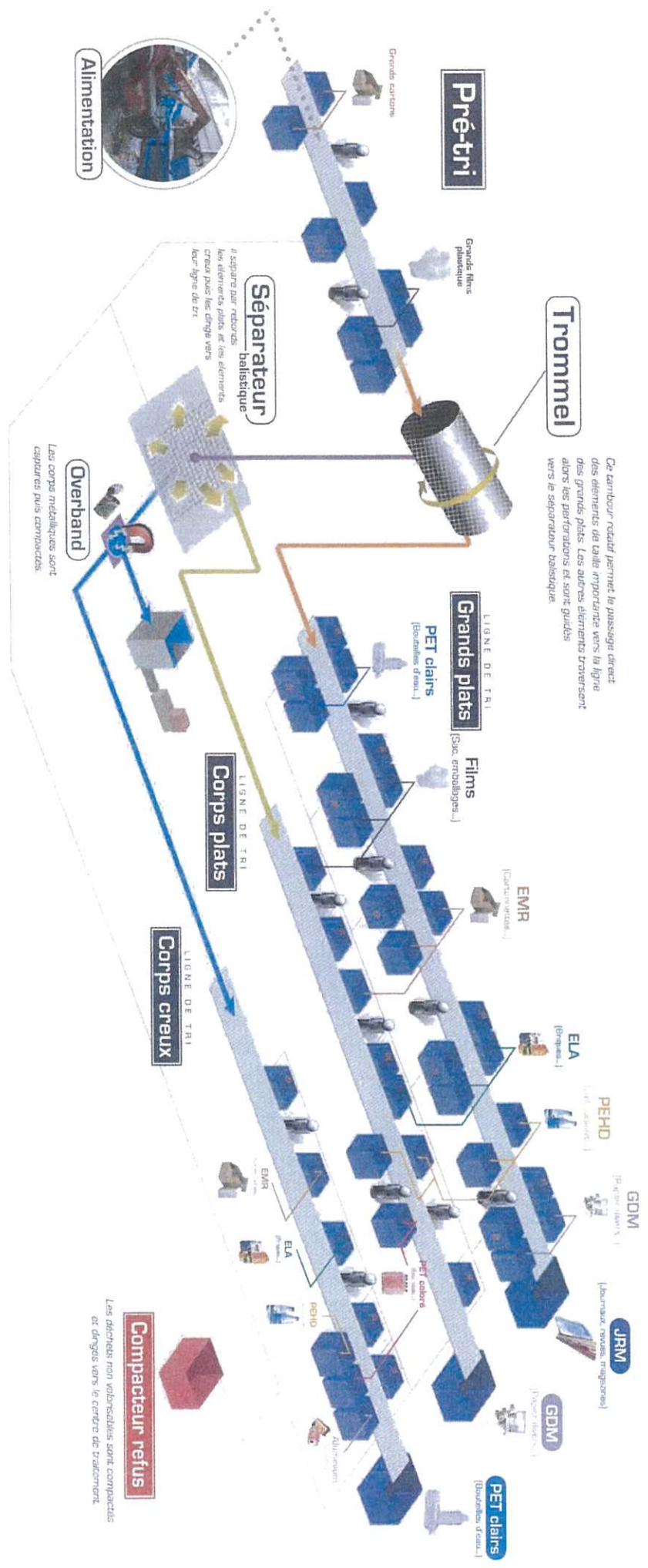
De plus, le compost lui-même accueille des milliers de micro-organismes, invertébrés et petits vertébrés, faisant la richesse de la vie organique.



Une question, un doute : 02 33 78 16 33



ARTWORKSTUDIO - Photos: GUY COMTE/AGF - A.S. - 07/11/05 - 05 - 4442/2017

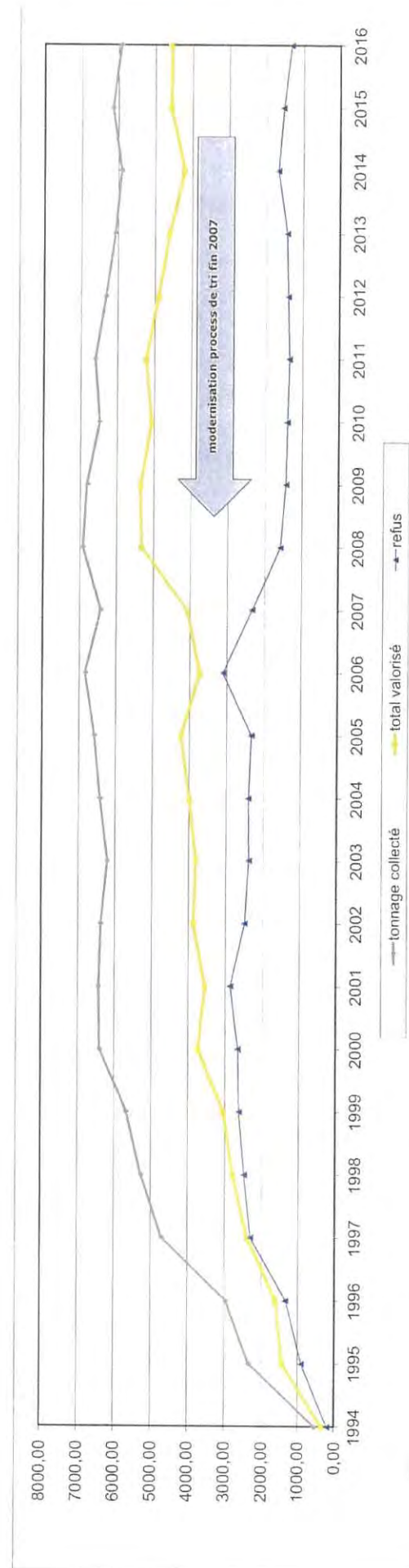


Bilan exploitation centre de tri

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
tonnage collecté	546,76	2343,79	2964,42	4713,52	5264,47	5679,51	6401,44	6425,41	6375,93	6203,42	6413,35	6579,55	6839,57	6425,61	6923,48	6819,52	6485,20	6614,70	6319,04	6081,96	5923,92	6154,07	5933,31
cartons EMR (S 02)	65,50	344,49	369,21	854,52	1022,90	1211,45	1360,25	1308,41	1403,44	943,35	1025,94	1299,10	1020,78	959,21	1081,31	1250,64	1332,33	1291,24	1123,39	1191,45	1146,84	1160,85	1219,07
cartons CCR (1 05)	207,21	825,50	975,74	1123,44	1296,16	1249,42	1791,06	1645,81	1801,54	1812,85	2044,32	1921,74	1913,66	2110,00	1677,03	1481,16	1584,39	1244,04	1197,56	1858,17	2451,50	2597,00	2499,39
autres (1 11)	8,83	41,91	34,27	35,58	33,40	33,47	39,98	41,62	42,67	43,82	37,90	40,65	31,94	45,96	50,28	46,62	48,06	84,80	41,41	63,03	83,53	43,92	65,02
Gros de Magasin	25,52	94,76	83,83	53,83	20,77	11,41	3,67																
EIA (S 02)	8,03	33,78	40,82	114,04	142,79	197,01																	
PET (en melange)																							
PET blancs																							
PET colorés																							
PEHD	6,22	17,57	23,53	34,99	39,29	59,37	74,99	81,84	84,58	86,54	91,61	123,22	96,82	102,13	100,35	100,94	90,55	88,74	107,94	88,32	91,63	87,10	100,88
PEHD/PP																							
films et sacs																							
acier	21,70	70,17	89,32	166,30	183,70	193,28	133,21	141,67	142,80	173,54	137,37	145,08	114,00	138,22	149,98	146,35	102,74	139,06	149,20	111,30	113,06	118,85	139,30
aluminium	1,09	2,43	2,38	3,78	3,67	4,13	3,66	4,36	3,40	2,49	3,23	0,38	0,30	2,00	7,57	7,88	6,68	5,81	9,92	6,65	8,33	10,44	11,84
verre (recup. Chaine de tri)																							
total valorisé	344,90	1430,61	1619,20	2396,63	2781,53	3048,87	3737,39	3547,40	3879,85	3813,09	4002,70	4238,93	3734,42	4081,77	5341,46	5376,97	5086,18	5250,21	4915,77	4637,39	4233,21	4601,38	4590,85

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
refus	1 342,46	1 552,69	1 690,71	1 444,57	1 403,27	1 364,56	1 399,02	1 442,55	1 562,02	2 343,84	3 105,15	2 340,62	2 411,05	2 390,33	2 496,08	2 878,01	2 664,05	2 530,64	2 482,94	2 316,89	1 345,22	913,18	201,86

	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994
taux de valorisation (total valorisé / tonnage collecté)	77%	75%	71%	76%	78%	79%	78%	79%	77%	64%	55%	62%	61%	61%	55%	58%	54%	53%	51%	55%	61%	63%	



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		I
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		A2

Chap./Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	730 612,12	748 148,22			-17 536,10
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	1 000,00	3 862,00			-2 862,00
704	TRAVAUX	132 500,00	162 782,01			-30 282,01
70612	REDEVANCE SPECIALE D ENLEVEMENT DES ORDURES	10 000,00	9 973,39			26,61
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	135 000,00	135 784,35			-784,35
7078	AUTRES MARCHANDISES	452 112,12	435 746,47			16 365,65
73	IMPOTS ET TAXES	9 819 963,00	9 853 364,00			-33 401,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	9 819 963,00	9 853 364,00			-33 401,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	670 351,81	850 175,01			-179 823,20
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	670 351,81	850 175,01			-179 823,20
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 940 264,63	2 810 514,41			1 129 750,22
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS		260,52			-260,52
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	24 882,07	14 166,67			10 715,40
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	39 164,56	39 164,56			
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	3 866 261,00	2 741 774,16			1 124 486,84
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		8 550,00			-8 550,00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	9 957,00	6 598,50			3 358,50
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
TOTAL DES RECETTES REELLES		15 161 191,56	14 262 201,64			898 989,92

042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)(3)(4)	9 627,00	47 018,36			-37 391,36
7761	DIFFERENCE SUR REALISATIONS NEGATIVES REPRISES AU COMPTE DE RESULTAT		37 393,86			-37 393,86
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	9 627,00	9 624,50			2,50
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (5)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		9 627,00	47 018,36			-37 391,36

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		15 170 818,56	14 309 220,00			861 598,56
---	--	----------------------	----------------------	--	--	-------------------

Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre RF 042 = DI 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Tonnage de déchets entrants sur les différents sites de la CUC

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Déchets ménagers collectés	32611	37,48%	33041	39,83%	29341	37,01%	28240	36,22%
Déchets apportés au site de transfert	11988	13,92%	12968	15,63%	11951	15,09%	13163	16,89%
Déchets provenant du nettoiement	1850	2,13%	1382	1,67%	1373	1,73%	1247	1,60%
Déchets provenant de l'assainissement	4520	5,19%	2163	2,63%	2183	2,75%	698	0,90%
Apport en déchetteries	1824	2,12%	14218	17,14%	13731	17,32%	14880	19,08%
Collecte de verre								
Collecte textiles								
Plats tômes gravats	6338	7,28%	6731	8,11%	6700	8,45%	6923	8,89%
Centre de tri	11185	13,08%	12435	14,99%	13992	17,65%	12821	16,44%
Compostage	87016	100%	82958	100%	79283	100%	77972	100%
TOTAL	87016	100%	82958	100%	79283	100%	77972	100%
Variation du tonnage de déchets traités								
		-4,66%		-4,43%		-6,13%		-3,55%
								2,23%

Tonnage des déchets traités

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS (à partir de 2011)								
Centre d'enfouissement technique d'ordures ménagères	57380	65,84%	53859	64,92%	49790	62,80%	44329	56,95%
Centre de destruction spécifique pour déchets ménagers spéciaux	17	0,02%	16	0,02%	10	0,01%	23	0,03%
VALORISATION MATIERE DES DECHETS								
Centre d'enfouissement de gravats	9310	10,70%	8195	9,88%	6544	8,39%	6007	7,71%
Bois recyclé	1357	1,55%	1351	1,62%	1551	1,96%	1408	1,81%
Emmaux (ferrailles + cartons + D3E)	11203	12,82%	12204	14,83%	13812	17,55%	12810	16,43%
Composte CUC	3929	4,53%	3578	4,31%	4082	5,15%	5342	6,85%
Recyclage issu du centre de tri	1910	2,19%	2003	2,41%	1893	2,39%	2057	2,65%
Textiles								
Pneumatiques recyclés	31	0,04%	25	0,03%	23	0,03%	22	0,03%
Recycleurs d'huiles	61	0,07%	55	0,07%	42	0,05%	50	0,06%
TOTAL	87016	100,00%	82958	100,00%	79283	100,00%	77972	100,00%
Part des déchets non valorisée								
		66%		65%		60%		56%
		34%		35%		39%		44%

Tonnage de déchets entrants sur les différents sites de la CUC

	2013	2014	2015	2016
	Tonnage	%	Tonnage	%
Déchets ménagers collectés	24 090	34,02%	24 328	35,55%
Déchets apportés au site de transfert	7 762	11,15%	7 480	10,93%
Déchets provenant du nettoiement	638	0,92%	1 122	1,62%
Déchets provenant de l'assainissement	8 924	12,82%	8 958	13,09%
Apport en déchetteries	2 059	2,95%	2 023	2,95%
Collecte de verre				
Collecte textiles				
Plats tômes gravats	7 254	10,42%	6 926	10,04%
Centre de tri	6 082	8,74%	5 924	8,66%
Compostage	11 277	16,20%	11 045	16,14%
TOTAL	69594	100%	68424	100%
Variation du tonnage de déchets traités				
		-4,02%		-1,68%
				1,53%

Tonnage des déchets traités

	2013	2014	2015	2016
	Tonnage	%	Tonnage	%
VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS (à partir de 2011)				
Centre d'enfouissement technique d'ordures ménagères	39 775	57,08%	39 877	58,28%
Centre de destruction spécifique pour déchets ménagers spéciaux	72	0,10%	38	0,06%
VALORISATION MATIERE DES DECHETS				
Centre d'enfouissement de gravats	1 932	2,78%	1 864	2,72%
Bois recyclés	1 667	2,39%	1 603	2,34%
Emmaux (ferrailles + cartons + D3E)	1 509	2,17%	1 442	2,11%
Composte CUC	11 416	16,40%	10 953	16,01%
Recyclage issu du centre de tri	4 638	6,66%	4 233	6,19%
Recycleurs verriers	2 017	2,90%	2 023	2,96%
Textiles				
Pneumatiques recyclés	245	0,35%	222	0,32%
huiles alimentaires/bouteilles de gaz/batteries/piles/lampes	42	0,06%	30	0,04%
Recycleurs d'huiles	50	0,07%	50	0,07%
TOTAL	69594	100,00%	68424	100,00%
Part des déchets non valorisée				
		57%		55%
		43%		45%

Part des déchets non valorisée

	2013	2014	2015	2016
	Tonnage	%	Tonnage	%
VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS (à partir de 2011)				
Centre d'enfouissement technique d'ordures ménagères	39 775	57,08%	39 200	57,26%
Centre de destruction spécifique pour déchets ménagers spéciaux	72	0,10%	125	0,18%
VALORISATION MATIERE DES DECHETS				
Centre d'enfouissement de gravats	1 932	2,78%	1 864	2,72%
Bois recyclés	1 667	2,39%	1 603	2,34%
Emmaux (ferrailles + cartons + D3E)	1 509	2,17%	1 442	2,11%
Composte CUC	11 416	16,40%	10 953	16,01%
Recyclage issu du centre de tri	4 638	6,66%	4 233	6,19%
Recycleurs verriers	2 017	2,90%	2 023	2,96%
Textiles				
Pneumatiques recyclés	245	0,35%	222	0,32%
huiles alimentaires/bouteilles de gaz/batteries/piles/lampes	42	0,06%	30	0,04%
Recycleurs d'huiles	50	0,07%	50	0,07%
TOTAL	69594	100,00%	68463	100,00%
Part des déchets non valorisée				
		57%		55%
		43%		45%

